



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

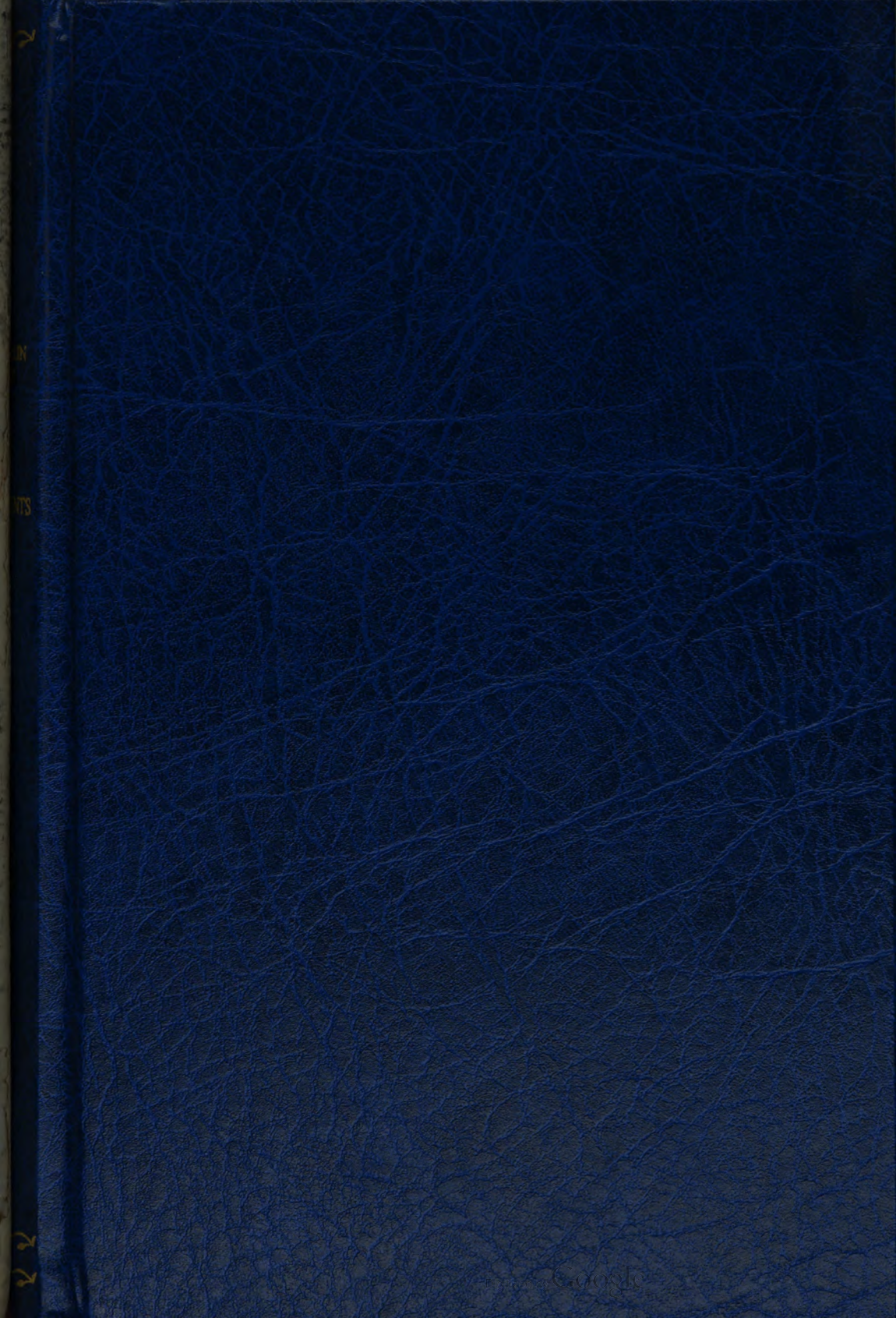
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





LÉGENDES
DES
SACREMENTS

PAR
COLLIN de PLANCY

PARIS

H. PLON, ÉDITEUR,
rue Garancière, 8.

Ateneu Barcelonès
BIBLIOTECA

N.º 312264
Arm. 1871.
Prest. 7.



LÉGENDES
DES
SACREMENTS.

812264

APPROBATION.

Nous, PIERRE-LOUIS PARISIS, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer,

Vu le rapport qui nous a été fait sur les *Légendes des Sacrements*, nous n'y avons rien trouvé qui fût contraire à la foi ou aux mœurs. Nous estimons même que la lecture de cet ouvrage est propre à porter à l'amour et à la pratique des sacrements.

Arras, le 23 novembre 1864.

† PIERRE LOUIS, *Évêque d'Arras, de Boulogne
et de Saint-Omer.*

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

LÉGENDES DES SACREMENTS

PAR
J. COLLIN DE PLANCY.

Approuvé par S. G. Mgr l'Évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer.



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE GARANCIÈRE, 8.



LÉGENDES

DES

SACREMENTS.

I. — LES SACREMENTS.

Sacramentum a sacram venit.

Sacramenta a Græcis mysteria dicta.

Sacramentum invisibilis gratiæ est visibilis forma.

S. AUGUSTIN.

Le mot sacrement, chez les anciens, signifiait tout engagement cautionné par l'idée religieuse. Il annonce, chez les Chrétiens aussi, un enrôlement dans la sainte milice. Mais il exprime davantage. Les Grecs donnent aux sacrements le nom de mystères, dans le sens à la fois de saint et de caché. Saint Paul l'emploie quelquefois dans ce même sens.

On ne peut faire son salut sans la grâce ; et Notre-Seigneur, qui veut que tous puissent se sauver, nous a ouvert, dans les sacrements, sept canaux d'où la grâce découle.

Selon quelques-uns, ce nombre de sept est figuré par les sept étoiles que saint Jean vit dans la main droite de l'Homme-Dieu (Apocalypse, I, 20). Selon d'autres, il a des rapports avec les sept dons du Saint-Esprit : intelligence, conseil, force, sagesse, piété, science et crainte.

Les Pères latins ont donné l'épithète de sacramentaux à des signes qui ne sont pas précisément les sacrements, mais qui s'y rattachent et qui attirent la grâce : ce sont les saintes prières de l'Église, les exercices bénits ou indulgenciés, l'eau bénite, le pain bénit, que les Grecs appellent Eulogie, le *Confiteor* ou confession générale que l'on fait avec le prêtre au commencement de la messe le matin, et aussi le soir aux complies, les absolutions publiques, l'aumône et les autres œuvres de miséricorde, la bénédiction du saint sacrement, la bénédiction du Pape, la bénédiction de l'évêque, et enfin celle du prêtre officiant.

On ajoute encore à ces signes les cierges bénits, les rameaux bénits, les crucifix, les chapelets, les médailles, bénits et indulgenciés.

Ce qui est l'essence des sacrements est donc la grâce de Dieu, qui nous rend saints, qui orne notre âme de toutes les vertus chrétiennes, qui nous consacre et nous unit à Dieu.

Pour expliquer nettement ce que c'est qu'un sacrement, il faut dire, avec le Catéchisme du concile de Trente, que c'est un acte sensible qui, par l'institution de Dieu, a la vertu de signifier et de produire la sainteté et la justice. Ainsi, dans le baptême, l'ablution qui s'y fait extérieurement est le signe efficace de l'effet sacré qui s'opère intérieurement par le Saint-Esprit.

Il y a toujours eu des sacrements qui ont rattaché à Dieu ses fidèles. Chez les Hébreux, la circoncision, l'agneau pascal et les expiations étaient des

sacrements. La loi nouvelle les a remplacés par des mystères plus doux. Leur nombre de sept remonte à Jésus-Christ; et toutes les branches séparées du tronc auguste de l'Église par le schisme ou l'hérésie, les Grecs, les ariens, les eutichiens, les nestoriens, ont conservé les sept sacrements. Les protestants, à peu près seuls, en ont rejeté plusieurs; et le peu qu'ils ont conservé ne mérite plus le nom de sacrement.

Chaque sacrement a deux signes sensibles : 1^o la matière; c'est l'eau dans le baptême, le saint chrême dans la confirmation, etc; 2^o la forme : elle consiste dans les paroles qui s'unissent à la matière.

On divise les sacrements en deux classes : le baptême et la pénitence s'appellent les sacrements des morts, parce qu'ils retirent de la mort du péché et ramènent à la vie de la grâce; la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage, s'appellent les sacrements des vivants, parce qu'on ne peut les recevoir dignement que si on est en état de grâce, c'est-à-dire si on a conservé l'état d'innocence produit par le baptême, ou si on l'a recouvré par l'absolution.

A la suite des légendes qu'on va lire, nous croyons utile aussi de donner, d'après dom Chardon principalement, l'histoire de chaque sacrement. Il est bon que les chrétiens connaissent un peu ces mystères adorables, sans lesquels ils ne peuvent gagner la seule chose nécessaire, le salut.

II. — LÉGENDE DU BAPTÊME.

Si un homme ne renaît de l'eau et de
l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le
royaume de Dieu.

S. JEAN, *Évang.*, ch. III, § 5.

Le baptême a été (tous les chrétiens le savent) institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, et posé en tête des sacrements comme absolument indispensable, en vertu de ces paroles : Celui qui ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit ne peut entrer dans le royaume des cieux.

Le chanoine Poupart, dans sa dissertation sur les apparitions des esprits, à l'occasion de l'aventure de Saint-Maur qui fit tant de bruit à Paris en 1706 (1), raconte une singulière anecdote qui se rapporte au baptême. Une dame de Chartres, qu'il connaissait particulièrement et qui était une femme d'esprit rassis et de bon sens, songea une certaine nuit qu'elle voyait le paradis; il lui représentait un immense et magnifique palais où s'épanouissaient les Anges et les bienheureux; Dieu, au milieu de ces glorieuses phalanges, siégeait sur un trône éclatant. Elle entendit frapper à la porte; saint Pierre l'ayant ouverte, elle vit paraître deux petits enfants, l'un vêtu d'une robe blanche, l'autre tout nu. Saint Pierre prit le premier par la main, le conduisit au pied du trône, et laissa dehors l'autre, qui pleurait vivement. La dame se réveilla sur cette émotion, et raconta

(1) Voyez les *Légendes des Esprits et des Démon*s.

son rêve à toutes ses amies, qui trouvèrent la chose très-singulière. Elle le parut bien davantage lorsque, le lendemain, la dame reçut de Paris une lettre qui lui annonçait qu'une de ses filles était accouchée, la nuit de son rêve, de deux enfants qui étaient morts, et dont un seul avait reçu le baptême.

Les enfants qui meurent sans baptême vont dans les limbes, où, selon le sentiment le plus communément admis, ils ne souffrent pas la peine du sens, n'ayant point péché par leur volonté propre. Il n'en est pas ainsi des adultes qui, n'ayant pas reçu le baptême, mourraient coupables de péchés volontaires.

Or ceux qui vont dans les limbes n'auront jamais la vue intuitive de Dieu.

Celui qui n'a pas reçu le baptême ne peut recevoir aucun des autres sacrements, ou s'il les reçoit, par déception ou par erreur, ils sont nuls.

Notre-Seigneur a prescrit la matière du baptême, qui est l'eau, et il en a fixé la forme par ces paroles, qui ne peuvent varier : « Baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Si on a lu quelque part que des Apôtres ont baptisé au nom de Jésus-Christ, il ne faut pas en induire qu'ils aient altéré la forme divinement recommandée. Mais, comme le fait remarquer le concile de Trente, quoique les Apôtres ne se soient jamais dispensés de cette forme, on a pu dire de quelques-uns des premiers chrétiens qu'ils avaient été baptisés « au nom de Jésus-Christ », pour exprimer qu'ils étaient baptisés dans la foi de Jésus-Christ, et dans la forme enseignée par Jésus-Christ.

L'eau est donc le signe matériel du baptême; et comme l'eau lave le corps, elle indique dans ce sacrement l'effet sacré de l'Esprit-Saint qui purifie l'âme.

On a employé l'eau, dans le baptême, de trois manières : 1° en plongeant dans l'eau celui qu'on baptisait; 2° en versant de l'eau sur lui; 3° en la répandant trois fois, en forme de croix, sur sa tête. Ce dernier mode est maintenant le seul usité dans l'Église catholique.

Au commencement, on ne baptisait ordinairement que les adultes préparés et instruits. Mais devant ces paroles de Notre-Seigneur : « Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent (1), » on a compris qu'il fallait donner aussi le baptême aux enfants.

C'est à cause de cela que les anabaptistes se sont séparés, ou du moins c'a été l'un de leurs prétextes. Luther ayant enseigné : 1° que l'homme est justifié non par les œuvres ni par la vertu des sacrements, mais par la foi; 2° que chaque fidèle est juge compétent des saintes Écritures, — les anabaptistes se sont armés de ces paroles : Quiconque croira et sera baptisé sera sauvé; et ils se sont fait un symbole où on lit que tous ceux qui ne sont pas rebaptisés sont des infidèles; que le baptême ne peut ni effacer le péché originel, ni donner la grâce; que c'est seulement un signe par lequel un infidèle s'unit à l'Église.

Ils parlent de la leur.

L'Église romaine, seule en possession de la vérité, et aussi les autres sectes dissidentes ont condamné

(1) S. Matthieu, ch. xix; S. Marc, ch. x.

cette absurdité, qui a eu ses adeptes et sa déplorable histoire (1).

Les ministres du baptême sont : les évêques, les prêtres, les diacres et les laïques mêmes en cas de nécessité. Mais les laïques ne peuvent que verser l'eau sur la tête en disant :

« Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Ce qui produit toutefois le sacrement. Cet acte, que tout le monde peut faire pour sauver un enfant ou même un adulte en danger de mort, s'appelle *ondoient*.

Si le malade revient en santé, on complète l'ondoient par les cérémonies que les évêques et les prêtres peuvent seuls accomplir, et à leur défaut les diacres, s'ils en ont reçu la permission de leur évêque (2).

L'enfant ou l'adulte qui reçoit le baptême doit être assisté d'un parrain ou d'une marraine, qui est sa caution, qui s'engage pour lui et répond en son nom.

Le parrain ou la marraine contracte là, s'il est bon chrétien, l'obligation sérieuse de veiller sur l'âme de celui pour qui il s'engage. Il doit s'occuper de l'instruire ou de le faire instruire, de l'entretenir de tout son pouvoir dans les voies de la sainteté. C'est ce que saint Denis déclare, dans sa Hiérarchie ecclésiastique, lorsqu'il fait dire au parrain : — Je

(1) Voyez l'*Histoire des anabaptistes* de M. le vicomte M. Th. de Bussièrès, ou la *Légende du Juif errant et des seize reines de Munster*, dans cette collection.

(2) On verra ces belles cérémonies dans la légende suivante.

promets, dès que cet enfant sera en âge de raison, de l'exhorter souvent à fuir tout ce qui est contraire à la perfection et aux promesses qu'il fait maintenant par ma bouche de vivre devant Dieu.

Saint Augustin, dans un de ses sermons, dit aux parrains et aux marraines : — Je vous avertis, mes frères et mes sœurs qui avez tenu des enfants sur les fonts de baptême, de n'oublier jamais que vous avez répondu à Dieu pour eux. — Or celui qui accepte une fonction doit en remplir les devoirs.

Pour être parrain ou marraine, il faut être dans les voies chrétiennes. L'Église, qui n'admet pas plusieurs parrains ou plusieurs marraines à un seul enfant, n'admet pas non plus que le père ou la mère soient parrain ou marraine, et cela pour faire voir que l'éducation spirituelle des enfants est différente de celle que leur doivent, selon la nature, le père et la mère.

Dès que l'enfant atteint l'âge de raison, ses cautions, sous le nom de parrain ou de marraine, doivent lui rappeler les engagements contractés pour lui, et qu'il doit tenir comme s'il les avait exprimés lui-même. Ils les lui feront renouveler tous les ans, au jour surtout qui est l'anniversaire de son baptême, et qui est la principale fête particulière du bon chrétien.

L'adulte, — on le sait, — n'est admis au divin banquet que l'on appelle la première communion qu'après avoir solennellement et publiquement renouvelé et ratifié ces vœux et ces promesses. Hélas ! ceux qui oublient ces devoirs sacrés et l'accomplis-

sement de ces promesses ne savent pas assez qu'ils peuvent tomber sous l'anathème.

III. — LE BAPTÊME DE MICISLAS.

Adore ce que tu as brûlé, brûle ce
que tu as adoré.

Paroles de saint Remi à Clovis.

Ces paroles de saint Remi au fondateur de la monarchie française ont dû être adressées aussi au Clovis de la Pologne; et ce récit d'un baptême d'adulte pourra intéresser le lecteur, qui a rarement l'occasion d'en voir les saintes cérémonies (1).

Le duc de Pologne Micislas (car les souverains de ce pays n'étaient pas encore rois) vivait, comme son peuple, au dixième siècle, dans un paganisme brutal, quoique peu éloigné de nations depuis longtemps chrétiennes. Les Polonais et leur duc adoraient, sous des noms plus ou moins défigurés, Jupiter, Mars, Pluton, et quelques autres divinités qui n'ont jamais civilisé personne. Ils invoquaient Ziwik, puissance supérieure qui présidait à la vie et à la mort; Pochwist, le maître du mauvais temps et de l'hiver; Pogoda, le dieu des jours sereins, et quelques esprits d'attributions variées.

On sait que ces peuples étaient les anciens Sarmates, sortes de sauvages indomptables. Leurs fêtes étaient sauvages comme eux; et dans leurs mœurs

(1) On peut lire la légende du baptême de Clovis dans les *Légendes de l'histoire de France*.

peu dégrossies, ils ne faisaient aucun bruit glorieux sur la terre.

Micislas avait sept femmes, mais aucune n'avait pu lui donner un fils qui lui succédât; et il s'en désolait. Or, il y avait dans ses États quelques chrétiens, qui, sortis de la Bohême et sachant les chagrins du duc, vinrent le trouver et lui dirent :

— Si vous vouliez, seigneur, comme Boleslas, notre souverain, être heureux et prospère, il vous faudrait, abandonnant le culte de vos farouches et impuissantes idoles, reconnaître le seul Dieu qui peut tout, et l'adorer seul.

Micislas accueillit cette proposition, et, dans un long entretien qu'il eut avec ces étrangers, il comprit assez la dignité de la religion chrétienne pour se résoudre à faire demander au prince Boleslas un prêtre qui pût l'instruire, en même temps qu'il sollicitait de lui sa fille en mariage.

Elle s'appelait Dembrouska; elle était chrétienne. Mais Micislas savait déjà que, dans la nouvelle religion qu'il voulait, par une grâce de Dieu, embrasser et suivre sérieusement, il n'est pas permis d'épouser plus d'une femme. Il était résolu ainsi de renvoyer ses concubines.

Boleslas reçut favorablement des propositions qui lui promettaient un allié. Il envoya sur-le-champ un prêtre éclairé et saint, quelques-uns disent un évêque, ce qui est probable, en annonçant le départ prochain de sa fille.

Aussitôt que le missionnaire fut arrivé, Micislas engagea ses courtisans et ses serviteurs à suivre son

exemple, et fit, dans un bâtiment assez vaste, préparer une église. Ces faits se passaient à Gnesne, alors capitale de la Pologne, quoique Cracovie fût déjà bâtie (1). On était au commencement de l'année 965.

Bientôt l'instruction de Micislas et de ceux qui voulaient avec lui devenir chrétiens fut assez avancée pour permettre de régénérer par le saint baptême le souverain et sa suite.

Ce que le concile de Trente recommande formellement pour le baptême des adultes, c'est qu'ils soient instruits des mystères de la religion chrétienne, qu'ils sachent les commandements de Dieu et de l'Église, l'Oraison dominicale et le symbole des Apôtres, qu'ils aient un repentir sincère de leurs fautes, et que leur désir du baptême soit ardent.

Toutes ces prescriptions avaient été observées ; elles étaient dès lors en usage. Le baptême allait donc avoir lieu le 25 mars 965 ; c'était la veille de Pâques. Plusieurs prêtres étaient venus se joindre à celui que le duc de Bohême avait envoyé. En attendant le catéchumène, ces prêtres chantaient dans l'église les psaumes préparatoires, entre autres le psaume VIII : « Seigneur, notre Dieu ! que votre nom est grand dans l'univers ! que votre magnificence est élevée au-dessus de celle des cieux !.... Qu'est-ce que l'homme, pour occuper une place dans

(1) On croit que Cracovie fut bâtie à la fin du septième siècle par un Franc du Sénonais appelé Samon, et que les Slaves, qui l'avaient pris pour chef, nommaient Cracus ou Hracus, corruption du mot Francus, leur alphabet n'ayant ni F ni N.

votre pensée? Qu'est-ce que le fils de l'homme pour que vous le visitiez? Vous l'avez créé d'une nature peu différente de celle des esprits célestes; vous l'avez couronné d'honneur; vous l'avez élevé au-dessus des autres œuvres de vos mains.... Seigneur, notre Dieu! que votre nom est grand dans l'univers!»

Ils chantèrent aussi le psaume XLI : « Comme le cerf altéré soupire après une source d'eaux vives, mon âme soupire après vous, ô mon Dieu! Mon âme a soif de vous, ô mon Dieu! Quand vous verrai-je? quand pourrai-je paraître devant vous!... »

Après ces chants, le prêtre officiant récita l'Oraison dominicale, et en implorant le secours du Seigneur, il se dirigea processionnellement à la porte de l'église improvisée. Micislas l'attendait. Il portait une longue robe de lin, une ceinture de soie blanche, et avait la tête nue. L'officiant lui demanda son nom. Le catéchumène prit celui du saint qui allait devenir son patron, et le dialogue suivant eut lieu :

— Que réclamez-vous de l'Église de Dieu?

— La foi.

— Que trouverez-vous dans la foi?

— La vie éternelle.

— Si vous voulez avoir la vie éternelle, suivez les commandements. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de tout votre esprit, de toutes vos forces, et vous aimerez votre prochain comme vous-même. Ces deux grands préceptes comprennent toute la loi et tous les prophètes.

Renoncez-vous à l'esprit de ténèbres?

— J'y renonce.

— Et à toutes ses œuvres ?

— J'y renonce.

— Et à toutes ses vaines pompes ?

— J'y renonce.

Après avoir expliqué au catéchumène le mystère de la sainte Trinité, le prêtre reprit :

— Croyez-vous en un seul Dieu, Père tout-puisant, Créateur du ciel et de la terre ?

— J'y crois.

Après que la même réponse eut été faite aux douze articles du symbole, l'officiant souffla trois fois sur le visage du catéchumène, en disant : « Sors, esprit immonde, de cette âme que l'Esprit-Saint réclame, et fais place à la vertu du Très-Haut. »

Puis il dit au prince : « Recevez l'Esprit de tout bien, et que la bénédiction et la paix du Seigneur soient avec vous. »

Il fit sur lui le signe de la croix et poursuivit :

« Avec ce signe de la croix, gravé sur votre front et sur votre cœur, recevez la foi des préceptes divins, et montrez-vous tel désormais par vos mœurs que vous soyez à Dieu son plus beau temple. En entrant tout à l'heure dans l'Église, connaissez votre bonheur d'avoir échappé aux liens du péché et de la mort. Ayez en horreur les idoles et les sectes impies. Rendez hommage à Dieu, le Père tout-puissant, et à Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui viendra, à la fin des siècles, juger les vivants et les morts. »

Le ministre du sacrement fit alors cette prière, les yeux élevés au ciel :

« Seigneur, Père très-saint et très-puissant, Dieu éternel, je vous supplie et vous conjure de montrer la voie de votre vérité et de faire connaître votre justice à ce catéchumène, errant et incertain jusqu'ici dans la nuit ténébreuse du siècle. Ouvrez les yeux de son âme, afin qu'il vous connaisse, dans votre Fils et dans votre Esprit-Saint, vous qui êtes le Père universel, l'Unique, le Tout-Puissant; et que le fruit de cette connaissance soit sa richesse dans le siècle présent et dans le siècle futur. »

Après avoir fait plusieurs signes de croix sur Micislas, le prêtre poursuivit :

« Je fais ce signe sur votre front, pour que vous ne rougissiez pas de la croix de Jésus-Christ; sur vos oreilles, pour qu'elles s'ouvrent aux préceptes divins; sur vos yeux, pour qu'ils voient la lumière du Seigneur; sur votre bouche, pour qu'elle publie les paroles de vie; sur votre cœur, pour qu'il soit pénétré de l'amour de Dieu; sur vos épaules, pour que vous portiez avec joie le joug de son service; et sur tout votre être, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, afin que vous soyez immortel et que vous viviez dans les siècles des siècles. »

Élevant les yeux et la voix, le prêtre pria :

« Seigneur, nous vous en conjurons, recevez nos prières avec clémence, et soyez, par votre propre vertu, la sauvegarde de ce catéchumène sur lequel je viens de graver le signe adorable de la Croix. Faites, grand Dieu, que, fidèle à observer vos préceptes, il mérite de parvenir un jour au royaume de votre gloire. O Dieu! nous vous en supplions, vous

qui êtes à la fois l'auteur et le sauveur du genre humain ; soyez propice à ce peuple que vous adoptez ; mettez au nombre de vos enfants cette nouvelle génération de vos disciples, et qu'ils se félicitent de recevoir de votre grâce ce qu'ils n'auraient jamais pu obtenir de notre seule nature (1). »

Posant alors sa main droite sur la tête du catéchumène, l'officiant continua :

« Dieu éternel et tout-puissant, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, daignez jeter un regard sur votre serviteur, que vous avez appelé à la connaissance de votre foi. Bannissez tout aveuglement de son cœur ; brisez tous les liens de l'esprit de ténèbres qui ont pu le captiver ; conduisez-le dans les voies de la piété ; que le souvenir de votre sagesse l'éloigne à jamais de l'avilissement des passions, et que, satisfait d'obéir à vos commandements, il croisse chaque jour en vertu et se rende digne en tout de la grâce de votre baptême. »

Puis, prenant un grain de sel bénit, il le mit sur la langue de Micislas, et lui dit :

« Recevez le sel de la sagesse, et qu'il soit pour vous le signe de la conservation et du salut éternel.

» Dieu de nos pères, poursuivit-il en élevant les yeux au ciel, source immortelle d'où émane toute vérité, nous vous supplions de jeter un regard favorable sur votre serviteur ; ne permettez pas qu'après

(1) Nous ne nous occupons ici que de Micislas. Mais les impositions des mains et les autres cérémonies et prières se faisaient en même temps sur les autres catéchumènes par les prêtres que l'officiant avait pu appeler.

avoir goûté de ce sel, il ait faim plus longtemps de la nourriture céleste sans y participer; que, plein de ferveur dans son esprit et de joie dans ses espérances, il soit constamment soumis à votre loi; que, conduit par votre miséricorde, ô mon Dieu, dans les eaux de la nouvelle régénération, associé à toutes les promesses de vos disciples, il mérite d'avoir part un jour, par ses vertus, à leur éternelle récompense.

» Dieu saint, Père tout-puissant, éternel Seigneur, qui êtes, qui étiez, et qui serez toujours, nous vous invoquons en faveur de votre serviteur, afin que, nouvellement né de l'eau et du Saint-Esprit, dépouillé du vieil homme, il revête le nouveau; créé à votre image, qu'il reçoive un vêtement incorruptible et sans tache, et qu'il mérite de vous demeurer fidèle, ô Dieu, qui êtes notre Dieu! »

Ici Micislas se mit à genoux et récita l'Oraison dominicale; après quoi, un vieux chrétien qui, sous le titre de parrain, lui servait de caution, lui fit le signe de la croix sur le front. Le prêtre répéta ce signe et pria le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob d'envoyer l'Ange tutélaire qui devait être gardien du nouveau fidèle. Il repoussa derechef l'esprit de ténèbres, et acheva ainsi ces belles prières extérieures :

« O Dieu, protecteur immortel de tous ceux qui vous invoquent, libérateur de ceux qui vous tendent les bras, repos de ceux qui implorent votre assistance, vous en qui les croyants trouvent la vie et en qui les morts ressuscitent, je vous invoque sur votre serviteur qui demande la grâce de votre bap-

tême et qui désire par cette régénération spirituelle atteindre l'immortalité. Écoutez ses supplications, Seigneur. Vous avez dit dans votre miséricorde : « Demandez, et vous recevrez ; cherchez, et vous » trouverez ; frappez, et on vous ouvrira. » Accueillez donc sa prière ; ouvrez à celui qui frappe...

» Dieu du ciel et de la terre, Dieu des intelligences célestes, Dieu des patriarches et des prophètes, Dieu des apôtres et des martyrs, Dieu des confesseurs et des vierges, Dieu de tous les saints, Dieu à qui toute langue rend hommage et devant qui tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, je vous invoque en faveur de votre enfant... Je supplie votre éternelle miséricorde, Dieu très-juste et très-puissant, Auteur de la lumière et de la vérité, d'éclairer votre serviteur des rayons de votre sagesse. Purifiez son cœur, sanctifiez son esprit, donnez-lui la vraie science, afin qu'il s'approche dignement des grâces de votre baptême, qu'il ait une foi ferme, un conseil droit, une doctrine saine, et qu'il soit propre à recevoir vos dons. »

L'officiant prit en ce moment la main de Micislas, et l'introduisit dans l'église en lui disant :

« Entrez dans la sainte église de Dieu, pour recevoir la céleste bénédiction de notre Seigneur Jésus-Christ et avoir une part avec lui et avec ses saints. »

Micislas s'avança avec sa suite dans l'église, qui était dédiée sous le patronage de saint Jean-Baptiste ; et, conduit aux fonts baptismaux, il y récita, avec la gravité convenable, le symbole des apôtres. Le ministre du baptême renouvela encore les exorcismes

contre l'esprit de ténèbres; puis, avec le ponce, il mit un peu de sa salive sur les oreilles du catéchumène, en prononçant cette parole de Notre-Seigneur : Ephpheta, c'est-à-dire : Ouvrez-vous. Il fit subir au prince un nouvel examen de sa foi et de ses dispositions; et les trouvant convenables, il lui fit ôter sa robe blanche, et l'oignit, entre les deux épaules, de l'huile consacrée, pour lui rappeler qu'en fidèle disciple de Jésus-Christ il devait se préparer à une vie de lutttes et d'épreuves.

Ensuite il lui donna le baptême, en versant trois fois sur sa tête, en forme de croix, l'eau sainte, en même temps qu'il prononçait les paroles formelles : « Je vous baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen. » Il le consacra au service de Dieu en faisant sur sa tête l'onction du saint chrême; et lui remettant sa robe blanche, qu'il devait conserver neuf jours, il lui dit : « Recevez cette robe blanche et sans tache, qu'il faut porter au tribunal de Jésus-Christ, pour avoir part au bonheur éternel. » Enfin, il lui mit à la main droite un flambeau, en disant : « Recevez cette lumière, symbole de la vie de l'âme; conservez la sainteté de votre baptême, et allez dans la paix du Seigneur. »

Selon les rites anciens, la confirmation devait suivre; et ce qui permet de croire que le ministre de son baptême était un évêque, c'est qu'il le confirma. Le saint sacrifice de la messe eut lieu immédiatement après.

La princesse Dembrouska, amenée par les principaux seigneurs de la cour de son père, était arrivée.

Elle attendait Micislas au pied de l'autel. Il la vit avec bonheur; et aussitôt que les compagnons de sa régénération lui eurent mis, par-dessus sa robe de catéchumène, le manteau ducal sur les épaules, le saint qui venait de le faire chrétien bénit son mariage avec la princesse. Ils assistèrent unis à la sainte messe, reçurent ensemble le sacrement auguste de l'eucharistie; et depuis lors Micislas, menant la vie chrétienne, vit avec joie tous ses sujets entrer comme lui dans les voies qui, en préparant les gloires de l'autre vie, font aussi le bonheur ici-bas.

Des écrivains protestants ont avancé que, devenu chrétien, Micislas fut intolérant et persécuta les adorateurs des idoles. Ce mensonge, car c'en est un, a été répété par les démolisseurs du dernier siècle et copié par la queue de Voltaire qui nous a donné des résumés historiques. Micislas n'a pas plus persécuté que Clovis. Ses descendants ont même trouvé encore, dans les deux siècles qui l'ont suivi, quelques restes d'idolâtrie, que la parole sainte a seule dispersés. Mais on a vu toujours la Pologne fidèlement et fermement catholique.

Ce qui a servi d'appui aux esprits perfides qui attaquent l'Église, c'est qu'il y avait en Pologne, au dixième siècle, des supplices cruels. Ce n'est pas le Catholicisme qui les a jamais approuvés. Ils résultaient de lois barbares antérieures à Micislas; et sous son règne ou celui de son fils (car il eut de son mariage un fils, comme il le désirait si vivement), ce fut le Saint-Siège qui obtint de lui l'adoucissement de ces cruautés judiciaires.

Ajoutons que, pendant les trente-quatre ans qui suivirent la conversion de Micislas, il fut constamment heureux, et que son fils, qui lui succéda en 999, et qui s'appela Boleslas comme son grand-père maternel, mérita par ses talents, ses vertus et ses succès, le surnom de Grand, et qu'il se fit reconnaître par le Saint-Siège, par l'empereur Othon III et par tous ses voisins, comme roi de la Pologne indépendante.

IV. — RADBOD ET LE BAPTÊME.

Qui crediderit et baptizatus fuerit,
salvus erit.

S. MARC, ch. xvi.

On a vu dans le récit précédent que le baptême porta bonheur à Micislas. Voici une autre histoire. C'est celle de Radbod, roi des Frisons au huitième siècle, prince plus sauvage encore, lui et son peuple, que les Polonais que nous venons de voir recevant la foi.

La Frise, qui n'est aujourd'hui qu'une province dans le royaume des Pays-Bas, était autrefois un pays plus étendu. Elle comprenait alors, outre les contrées qui ont gardé ce nom, la province de Groningue, une partie de la Westphalie, et quelques portions des campagnes qui ont constitué l'empire germanique. Elle avait été au premier siècle alliée des Romains, qui faisaient grand cas de ses vaillants habitants. Ses intrépides marins marchaient avec les Saxons à la conquête de l'Angleterre. Ils vivaient sous des rois, à l'époque qui va nous arrêter un

moment, après avoir été longtemps gouvernés par des chefs qui avaient peu d'autorité et qui ne portaient que le nom de seigneurs.

Quoique, selon leurs traditions, Dibald, le sixième de leurs seigneurs, eût fait le voyage de Rome, qu'il y eût connu saint Pierre et qu'il eût ramené de la ville éternelle un saint prêtre nommé Égiste, qui souffrit le martyre à Harderwick dans la Gueldre, la Frise était restée païenne, et ses mœurs étaient brutes et grossières. Cependant, depuis le cinquième siècle, ses chefs prenaient le titre de rois.

Dans la première moitié du huitième siècle, Charles-Martel, duc des Francs, que ces peuplades indomptables inquiétaient, leur envoya des missionnaires, à la tête desquels était saint Willibrord, le premier évêque d'Utrecht. Les Frisons (et on entendait à cette époque sous ce nom les Bataves, les Zélandais, et, avec les contrées germaniques que déjà nous avons citées, tout le reste des provinces qui composent aujourd'hui le royaume des Pays-Bas), les Frisons avaient pour roi l'intrépide Radbod. Saint Willibrord, qui devait convertir ces peuplades, chargea Wigbert, l'un de ses compagnons, d'aller porter à Radbod la vraie lumière, et d'entreprendre une mission qui, de sauvages sans frein, pouvait faire avec le baptême une nation d'hommes.

Le roi brutal n'admit pas une doctrine qui modérerait les passions et soumettait les sens au devoir. Pendant deux années d'efforts, le saint missionnaire échoua à peu près, et enfin Radbod, qui ne voulait pas abandonner ses idoles, lui fit trancher la tête;

furieux en même temps contre saint Willibrord, qui le lui avait envoyé, il courut l'assiéger dans Utrecht.

Mais apprenant que les Francs arrivaient au secours de l'apôtre, et se rappelant que plus d'une fois déjà les Frisons avaient été battus par Charles-Martel, le féroce monarque consentit à recevoir un envoyé du duc des Francs. Cet envoyé était saint Wulfran, archevêque de Sens et ami de saint Willibrord, dont il avait voulu partager les travaux. Radbod écouta Wulfran avec quelques égards, mais sans être touché.

— Cependant, dit-il enfin, si vous me prouvez par des prodiges la puissance de votre Dieu, j'aviserais...

C'était la coutume, chez les Frisons païens, d'immoler à leurs dieux, quand ils devaient livrer une bataille, quelques victimes humaines, que le sort désignait. On les faisait mourir par divers supplices, selon les circonstances. En ce moment on menait un jeune homme voué ainsi à la mort. Wulfran pria le roi sauvage d'accorder la vie à cet infortuné.

— Demandez cela à votre Dieu, répondit Radbod. Nous jugerons par là s'il peut tout, comme vous le dites.

On pendit le jeune homme, au moyen d'une bonne corde neuve, à un chêne qui se trouvait là. Wulfran se mit en prières; aussitôt la corde neuve se rompit; le dévoué tomba à terre, et Wulfran lui ayant, au nom de Jésus-Christ, commandé de se lever, il se leva sans aucune lésion.

Radbod, frappé, soumit encore le saint à d'autres épreuves pareilles, quoique de genres divers, et Dieu fut fidèle à son serviteur.

Ces miracles convertirent beaucoup de Frisons, quoiqu'ils ne fissent qu'ébranler leur chef endurci. Cependant il permit au saint de baptiser un enfant qui venait de lui naître. Mais Dieu a ses mystères : l'enfant baptisé mourut peu après, ce qui bouleversa le peu de foi du père.

Il fallut donc d'autres miracles, d'autres efforts et de nouvelles prières pour ramener ce terrible disciple. Le bon saint crut enfin avoir triomphé : Radbod avait consenti à être instruit ; il paraissait croire ; il était peu à peu arrivé à demander le baptême, et enfin on était en marche pour les fonts baptismaux, lorsque, s'arrêtant tout à coup, il dit à saint Wulfran :

— Vous me promettez que, si je suis fidèle au Christ, j'arriverai après cette vie au bonheur éternel, dans les palais de votre Dieu, avec ses saints et ses anges. Mais pourtant je veux savoir où sont mes prédécesseurs et mes parents, et si je les retrouverai dans ce ciel que le baptême va m'ouvrir ?

Wulfran, surpris de cette question, dont il prévoyait à regret les conséquences, répondit : — Je ne puis vous tromper. Jésus-Christ notre Seigneur a dit :

« Quiconque croira et sera baptisé sera sauvé. » La seule porte du paradis est donc le baptême. Cependant, le même Seigneur a dit aussi : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. » Il est donc probable que ceux d'entre les morts dont vous voulez savoir le sort, s'ils ont fait le bien et pratiqué la justice, ne sont pas traités en l'autre monde comme les impies, les brigands et les coupables.

bles qui, ayant reçu la foi, l'ont reniée ou trahie. Toutefois, vos parents et vos prédécesseurs, ayant vécu dans les ténèbres de la mort et les abominations de l'idolâtrie, ne jouissent sans doute pas de la vue d'un Dieu qu'ils n'ont pas su reconnaître, quand, depuis des siècles, on annonçait autour d'eux sa parole sainte.

Radbod alors recula :

— En ce cas, dit-il, si dans le ciel où vous me menez je ne puis retrouver ceux que je connais, je suis peu curieux de vivre avec de pauvres gens que je ne connais pas, et je renonce à votre foi et à votre baptême.

Wulfran, consterné d'une telle résolution, qu'il reconnaissait opiniâtre, envoya un messager à saint Willibrord, pour le prier de venir le secourir dans une conversion si importante. Mais au même moment, Radbod, rentré chez lui, se trouva atteint d'une maladie grave ; et les hagiographes rapportent alors un fait qui paraîtra singulier à plusieurs :

Dans la nuit qui suivit le refus de Radbod, celui des démons qui était sa divinité principale lui apparut, la couronne en tête, vêtu d'or et couvert de pierreries étincelantes :

— Vaillant prince, lui dit-il, on cherche à te séduire ; on veut te faire renier le culte de tes ancêtres. Persiste dans ta voie ; et dans peu de jours tu seras en ce vrai paradis que je te réserve. Dis à ce Wulfran qui t'obsède de te montrer le sien, et sois sûr qu'il ne le pourra pas. Quant à moi, je puis te faire voir le mien. Si le mal qui t'accable ne te

permet pas de marcher en ce moment, envoie un de tes fidèles, qui sortira demain matin par la porte du Nord, et s'avancera devant lui moins d'une heure. Il te rapportera ce qu'il aura vu des splendeurs qui te sont préparées.

Dans une bouffade d'outrecuidance calculée, le démon ajouta : — Ce Wulfran, qui est mon ennemi, peut aller lui-même avec ton envoyé. Il témoignera ensuite la vérité de mes paroles.

Au matin, Wulfran venant s'informer de l'état du roi, qu'il n'abandonnait pas, Radbod lui raconta sa vision, et le pria d'aller lui-même, avec le Frison Ingomar, son fidèle serviteur, par le chemin indiqué, et de lui rapporter ce qu'il aurait vu.

Le saint missionnaire soutint vainement au prince qu'il était le jouet d'un prestige; comme tous les hommes égarés, Radbod avait bien plus de foi aux mensonges qu'aux vérités. Le saint partit donc avec le Frison par la porte du Nord.

Après qu'ils eurent fait une demi-lieue, une figure de riche apparence vint à leur rencontre et leur dit sans autre préambule :

— Voyez, pour en informer le roi, ce palais et ce trône que le dieu de Radbod lui a promis.

Les deux messagers avaient en effet devant eux un éblouissant spectacle, qu'un nuage, en se détournant, laissa à découvert.

— Si ces merveilles sont l'œuvre de Dieu, s'écria aussitôt Wulfran, qu'elles demeurent ! Mais si elles sont une imposture du démon, qu'elles s'évanouissent !

Le signe de la croix du saint évêque fit tout disparaître à l'instant.

Cette fourberie de l'enfer eut pourtant un résultat immédiat. Le Frison Ingomar, qui avait assisté aux instructions données à son maître, fut si vivement frappé, qu'il demanda aussitôt le baptême, s'attacha à saint Wulfran pour ne plus le quitter, et, un peu plus tard, il devint avec lui un des moines de l'abbaye de Fontenelle.

Le saint cependant s'en retournait, se berçant de l'espoir que Radbod, éclairé par son fidèle, ne lui résisterait plus; mais en entrant dans la chambre où il l'avait laissé plein de vie deux heures auparavant, il le trouva mort.

V. — QUELQUES EFFETS DU BAPTÊME.

Cultor Dei, memento
Te fontis et lavacri
Rorem subisse sanctum,
Te Chrismate innovatum.

PRUDENTII *Hymn.*

Nicéphore Calixte raconte qu'au temps de l'empereur Marc-Aurèle, un juif, voyageant dans un désert de la Palestine avec une caravane de chrétiens, prenait tant de plaisir à leurs cantiques pieux, qu'il les chantait avec joie en leur compagnie, et que, comme si ces chants, qui sont des prières, eussent attiré sur lui quelque grâce de Dieu, il lui vint un certain désir d'être chrétien, ainsi qu'aux bonnes gens qui l'avaient admis parmi eux. Sur ces entrefaites, il fut surpris

tout à coup d'une maladie qui parut fort grave, et qui l'arrêta. Il s'en tourmenta au point qu'il demanda le baptême, suppliant les chrétiens ses amis de l'abandonner dans ce désert, puisqu'il ne pouvait plus les suivre, mais de lui administrer auparavant le sacrement qui pouvait lui ouvrir le ciel. Ses compagnons lui répondirent qu'ils ne le pouvaient guère, puisqu'ils n'avaient point de prêtre parmi eux, et qu'il ne se trouvait pas d'eau dans le lieu où il était gisant.

Cependant quelques-uns des pèlerins, sachant que le baptême de désir peut, en cas d'impossibilité comme celle où on se trouvait, suppléer le baptême de l'eau, baptisèrent le juif avec du sable qu'ils répandirent trois fois sur lui en forme de croix, et en disant les paroles sacramentelles : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Il répondit : Amen ; et aussitôt il se sentit si consolé et si bien guéri, qu'il continua son voyage avec ses compagnons.

Brédenbach, qui est un des écrivains sérieux de l'Allemagne, raconte que, durant les troubles religieux qui désolèrent les Pays-Bas catholiques, une femme de Tongres, demeurée fidèle, mais mariée à un homme qui s'était rangé sous la bannière de Calvin, voulut faire baptiser par un prêtre catholique l'enfant dont elle venait d'être mère, ce que son mari prétendit empêcher. Pour cela, pendant que l'accouchée sommeillait, il prit doucement l'enfant, endormi auprès de sa mère, le porta au ministre calviniste et le pria de le baptiser à sa façon.

En découvrant l'enfant pour la cérémonie, le ministre le trouva mort; et il s'emporta contre le père : — Est-ce pour vous railler de moi, lui cria-t-il en le mettant à la porte, que vous m'apportez un enfant mort?

Le malheureux père, qui avait pris son fils bien vivant, s'en retourna consterné; et trouvant sa femme encore endormie, il le remit tout doucement auprès d'elle. Après quoi, il sortit sur la pointe des pieds, désolé à la fois de son malheur et des agitations qui s'élevaient dans sa conscience.

Un quart d'heure après, entendant la voix de sa femme, il rentra dans la chambre, et se composant le visage pour cacher son angoisse, il demanda à la jeune mère si elle se trouvait mieux et comment allait son enfant. — Bien, dit-elle, et elle lui présenta son fils, parfaitement vivant.

Il se sentit si vivement saisi de ce miracle, qu'il abjura publiquement et de suite sa déplorable apostasie, courut demander pénitence et rentra complètement dans les voies catholiques, en même temps qu'il faisait baptiser son enfant selon le désir de sa femme.

Quoiqu'il y ait beaucoup de gens parmi nous qui sont certainement possédés du démon, car nul ne peut servir deux maîtres, et ceux qui ont déserté Dieu passent sous un autre joug, nous vivons cependant au milieu des fantasmagories que nous appelons des lumières et qui nous éblouissent, au point que nous-mêmes, chrétiens décidés, nous hésitons devant un fait de possession, et nous ne parlons

qu'en tremblant des démoniaques. Il est vrai qu'en nos jours l'esprit rebelle fait si facilement ses conquêtes, et que ses recrues le suivent si docilement, qu'il n'a pas besoin de les tourmenter. Mais sans discuter sur un tel propos, nous raconterons un fait.

Le vénérable Louis de Grenade raconte à son tour qu'il y avait à Viseu, dans la province de Beïra en Portugal, une femme de modeste condition, mais de bonnes mœurs, qui menait la vie chrétienne, se confessait et communiait, suivant les préceptes de l'Eglise, et qui néanmoins était possédée d'un démon, lequel la tourmentait cruellement, toutes les fois surtout qu'elle avait fait un acte de dévotion. Elle allait aux pèlerinages renommés, et ne négligeait rien, non plus que son mari, pour retrouver la paix.

On raisonnait en tous sens sur la maladie de cette femme. Ce ne fut qu'après des indices bien clairs que l'on reconnut généralement qu'elle était possédée. L'évêque de Viseu, après avoir douté longtemps que le cas fût si grave, se rendit enfin à l'évidence; et il voulut lui-même exorciser cette pauvre femme. Il força le démon à parler; mais il lutta cinq jours contre lui, sans parvenir à le chasser. Étonné de voir les puissantes prières de l'Eglise attaquer sans résultat complet l'ennemi de Dieu, il entendit un des assistants dire à son voisin :

— Mais cette femme, qui n'est pas du pays, a-t-elle été baptisée?

Ces paroles relevèrent le cœur du bon évêque, qui voyait là un trait de lumière peut-être. Il or-

donna des informations, d'où il résulta que le village où la démoniaque était née n'avait à sa naissance qu'un prêtre interdit; que sa mère avait, peu de jours après, quitté le village, et, en résumé, que cette pauvre femme n'avait jamais reçu le baptême. L'évêque la baptisa donc, et après les exorcismes qui précèdent le sacrement, lorsqu'il eut prononcé ces paroles : *Ego te baptizo, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*, la malade s'écria aussitôt : Béni soit mon Dieu ! Loué soit son saint nom, car me voilà délivrée.

Et le démon expulsé ne donna plus aucun signe.

Mais il restait au bon prélat un autre devoir à remplir. Comme on ne peut recevoir aucun des autres sacrements avant d'être purifié par le baptême, le mariage de la femme délivrée n'avait pu être pour elle un sacrement. L'évêque la remaria donc canoniquement, avec son époux, qui était un fidèle chrétien.

Puisque nous nous occupons des effets du baptême, nous devons faire remarquer que le baptême est bon, quand celui qui y emploie la matière et la forme prescrites le donne avec l'intention de faire ce que veut l'Église. Ainsi saint Athanase, étant enfant, s'avisa un jour, au bord de la mer, de baptiser quelques-uns de ses petits camarades qui n'avaient pas encore reçu le baptême. L'évêque d'Alexandrie, ayant vu ce fait singulier, fit venir ces enfants, et apprenant que tout ce que prescrit l'Église avait été observé, il fit examiner cette question par une espèce de synode, qui décida que ce baptême était

valide et qu'on devait seulement suppléer les cérémonies, que les prêtres seuls peuvent faire.

VI. — LE BAPTÊME DU COMÉDIEN.

L'esprit souffle où il veut.

S. JEAN, *Evang.*, ch. III.

Il y avait à Rome, lorsque Dioclétien parvint à l'empire, un comédien célèbre appelé Genesius. Quoique né de parents chrétiens, il leur avait échappé de bonne heure, pour suivre des histrions. Il n'avait jamais reçu le baptême, et vivait dans les mœurs de l'idolâtrie, alors encore très-vivace à Rome. Il avait même conçu contre les chrétiens une aversion si étrange, qu'il ne pouvait entendre prononcer ce nom sans une espèce de colère. Il n'aimait à les voir que dans des supplices, afin d'avoir le plaisir de les insulter. Il entreprit un jour, à la demande de Dioclétien, de jouer en plein théâtre les mystères du Christianisme, pour en divertir l'empereur et la ville. Il chercha dans ce dessein à s'instruire de ce qui se pratiquait parmi les enfants de l'Église; et il ne lui fut pas difficile de l'apprendre, ou de quelque apostat, ou de ses parents mêmes, qui étaient chrétiens et qui sans doute priaient pour lui.

Lorsqu'il eut dressé tous ses acteurs, et qu'il les vit prêts à bien remplir leurs rôles, il parut sur le théâtre, porté sur un lit et contrefaisant le malade; Dioclétien faisait partie des spectateurs. Genesius demanda des secours :

— Mes amis, disait-il, je me sens bien pesant; je voudrais être soulagé.

— Quel remède pourrions-nous apporter à votre mal? dirent les autres.

— Lourdauds que vous êtes, répliqua-t-il, ne comprenez-vous pas que je veux mourir en chrétien, et me voir déchargé du fardeau de cette vie?

— Et pourquoi vouloir être déchargé du fardeau de cette vie? dirent ses compagnons.

— Afin, ajouta Genesius, que, paraissant devant Dieu comme fugitif, il me reçoive en ce jour terrible. Envoyez donc chercher un prêtre et un exorciste, afin que je reçoive le baptême.

Deux nouveaux acteurs entrèrent pour jouer cette scène. Ils s'approchèrent du malade et lui dirent :

— Que voulez-vous, mon fils, et pourquoi nous avez-vous fait venir?

Genesius répondit : — Je veux recevoir la foi et la grâce de Jésus-Christ, afin que, renaissant en lui, je sois délivré du poids de mes péchés.

On accomplit donc sur lui les cérémonies du baptême. Après qu'on l'eut revêtu de l'habit blanc des catéchumènes, des comédiens habillés en soldats s'emparèrent de lui comme on se saisissait alors des chrétiens, et le conduisirent devant l'empereur pour être interrogé sur sa religion.

L'empereur était charmé de voir représenter si naïvement ce qui se passait à l'enlèvement des chrétiens. Mais sa joie ne fut pas de longue durée. Genesius était devenu, par un mystérieux prodige, un de ceux qu'il avait eu dessein de jouer sur le théâtre.

— Écoutez-moi, dit-il à l'empereur, et vous, sages, chevaliers et peuples; jusqu'ici je n'avais pu entendre nommer un chrétien sans frémir d'horreur. Je n'ai jamais assisté à leurs supplices que pour les insulter. Cette aversion allait si loin, que j'en avais même pour ceux qui m'ont donné la naissance, parce qu'ils font profession du Christianisme; je ne m'étais instruit des mystères des Chrétiens que pour les tourner en ridicule. Mais dès le moment que l'eau dans laquelle j'ai été baptisé a touché mon corps, et que, sur la demande qui m'a été faite si je croyais, j'ai répondu : *Je crois*, je me suis senti tout à coup un autre homme. J'ai vu une troupe d'Anges éclatants de lumière, qui lisaient dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance; et, après l'avoir plongé dans l'eau où j'étais encoré, ils l'ont retiré aussi blanc que la neige, sans qu'il parût qu'il y eût jamais eu rien d'écrit. Vous donc, grand prince, et vous, peuples, qui avez voulu vous faire un divertissement des mystères des Chrétiens, croyez maintenant avec moi que Jésus-Christ est le vrai Seigneur, qu'il est la lumière et la vérité, et que c'est par lui seul que nous pouvons obtenir la rémission de nos péchés.

Dioclétien, également surpris et indigné d'un tel discours, fit donner à Genesius des coups de bâton, et le mit entre les mains de Plautien, préfet du prétoire, pour l'obliger à sacrifier. Plautien lui fit appliquer les ongles de fer et les torches ardentes. Mais le nouveau chrétien persista dans la confession du nom de Jésus-Christ, en disant : — Il n'y a pas

d'autre Roi que celui que j'ai vu : c'est lui que j'adore; et, quand il faudrait endurer mille morts, jamais je ne cesserai d'être à lui; jamais les tourments ne m'ôteront Jésus de la bouche, jamais ils ne l'arracheront de mon cœur. Je n'ai d'autre regret que d'avoir commencé si tard à le connaître et à l'adorer.

Plautien lui fit trancher la tête, le 25 août de l'an de Jésus-Christ 286.

Et il est le saint que nous appelons saint Genès.

VII. — LE BAPTÊME DE CONSTANTIN.

Il y a des dons et des vocations de Dieu qui s'obtiennent sans la pénitence. La grâce de Dieu dans le baptême n'exige ni gémissements, ni larmes, ni œuvres quelconques; elle n'exige que la foi et donne tout gratuitement.

S. AMBROISE, *Sur l'Épître aux Romains*.

Constantin, ce grand prince dont l'Église romaine honore la mémoire le 21 mai, dont tous les catholiques bénissent le nom, a été le point de mire de nombreuses hostilités chez les écrivains antichrétiens, parce que sa présence dans l'histoire les embarrasse. Ils ont atténué ses vertus, grossi sans mesure ses défauts, nié ou défiguré ses belles actions, et cherché à l'amoindrir et à le noircir par des efforts si habiles qu'ils sont parvenus à fausser, sur cette grandeur si auguste, le jugement des chrétiens mêmes. Nous lui devons pourtant reconnaissance et vénération.

On l'a chargé de crimes qu'il n'a pas commis. « S'ils étaient vrais, dit un critique, il serait étonnant que Julien l'Apostat, qui ne le ménage pas dans sa satire des *Césars*, n'en eût rien dit, pendant qu'il traitait de monstres ses deux compétiteurs; que Zosime, historien païen, toujours furieux contre Constantin et contre l'Église chrétienne, ne lui eût pas reproché ces crimes; que Libanius et Praxagoras, autres païens ardents, eussent osé faire un éloge complet des vertus de Constantin, lorsqu'il n'existait plus et que l'on pouvait flétrir impunément sa mémoire.

» Mais les païens contemporains ont été moins injustes que les philosophes du dernier siècle (1). »

De ces philosophes, nous devons pourtant excepter, en cette occasion, Gibbon l'historien; bien que systématiquement hostile au Catholicisme et à Constantin, après avoir fait remarquer que le caractère de ce prince a fixé l'attention et partagé l'opinion de la postérité, il ajoute qu'il espère tracer le véritable portrait de cet homme extraordinaire, « avec la candeur et la vérité qui conviennent à l'histoire ». Et voici ce portrait :

« La nature avait orné la personne et l'esprit de Constantin de ses dons les plus précieux. Sa taille était haute, sa contenance majestueuse, son maintien gracieux. Il faisait admirer sa force et son agilité dans tous ses exercices; et depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'à l'âge le plus avancé, il conserva la

(1) Feller, *Biographie*, au mot *Constantin*.

vigueur de son tempérament, par la régularité de ses mœurs et par sa frugalité.

» Il déposait avec joie la fatigante majesté du prince, pour se livrer, comme ami, aux charmes d'une conversation familière; et quoiqu'il lui échappât quelquefois des traits de raillerie qui ne convenaient pas tout à fait à sa dignité, il gagnait le cœur de tous ceux qui l'approchaient par sa courtoisie et son urbanité.

» On l'accuse d'avoir trahi l'amitié. Cependant il a prouvé, en différentes occasions de sa vie, qu'il était capable d'un attachement vif et durable.

» Une éducation négligée ne l'empêcha pas d'estimer le savoir, et d'accorder sa protection aux sciences et aux arts.

» Il était, dans les affaires, d'une activité infatigable. Une partie de son temps était employée à la lecture et à la méditation; l'autre à écrire, à donner audience aux ambassadeurs, et à recevoir les plaintes de ses sujets.

» Ceux qui se sont élevés le plus vivement contre sa conduite ne peuvent nier qu'il ne conçût avec grandeur et qu'il n'exécutât avec fermeté les desseins les plus hardis, sans être arrêté ni par les préjugés de l'éducation, ni par les clameurs du peuple.

» A la guerre, il faisait des héros de tous ses soldats, en se montrant lui-même soldat intrépide et général expérimenté. Il dut moins à la fortune qu'à ses talents les victoires signalées qu'il remporta contre ses ennemis et contre ceux de l'État.

» Il cherchait la gloire, comme la récompense, peut-être comme le motif de ses travaux.

» L'ambition qui, depuis l'instant où il fut revêtu de la pourpre à York, parut toujours sa passion dominante, peut être justifiée par les dangers de sa situation, par le caractère de ses rivaux, par le sentiment de sa supériorité, et par l'espoir de rendre la paix à l'empire.

» Dans les guerres civiles contre Maxence et contre Licinius, il avait pour lui les vœux du peuple, qui comparait les vices effrontés de ces tyrans aux règles de justice et de modération qui dirigeaient toujours l'administration de Constantin (1). »

A la suite de ce portrait fidèle, Gibbon ajoute en note :

« Les vertus de Constantin sont attestées par Eutrope et le jeune Victor, deux païens de bonne foi, qui écrivirent après l'extinction de sa famille. Zosime lui-même et l'empereur Julien reconnaissent sa vertu personnelle et ses exploits militaires. »

Après cela Gibbon présente sous d'autres couleurs la vieillesse de Constantin, qui n'a guère été peinte que par ses ennemis. Eutrope avait dit qu'avant les jours du repos, Constantin était comparable aux plus excellents princes, et que dans ses dernières années on ne pouvait le classer que dans les princes médiocres; et cela principalement parce qu'il employa ses trésors aux embellissements de Constantinople. Mais pour nous il ne s'agit pas d'abord de la

(1) Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, ch. XVIII.

fin de Constantin. Nous devons parler de son baptême.

On sait que, lorsqu'il marchait contre Maxence, l'implacable ennemi des chrétiens, comme la faiblesse de son armée l'inquiétait, il fut favorisé d'une vision merveilleuse : c'était une croix lumineuse qui, un peu après midi, étincelait dans le ciel au-dessous du soleil. Il lut à l'entour, en lettres de feu, ces mots : « Par ce signe vous vaincrez » (*In hoc signo vinces*). Une autre vision, dans la nuit qui survint, lui conseilla de prendre ce qu'il avait vu pour son étendard; et il fit faire le *labarum*, qui dès lors fut dans l'empire la bannière sacrée.

On sait aussi qu'au dernier siècle ce grand fait de l'histoire a été attaqué par des critiques déraisonnables, mais qui ne l'ont pu détruire.

Constantin marcha rassuré; et, malgré l'inégalité de ses forces, il remporta la victoire la plus complète. Il entra à Rome le lendemain, en triomphateur, fit sortir de prison tous ceux que Maxence y détenait, et accorda grâce entière à tous ceux qui avaient pris parti contre lui.

C'était en l'an 312. L'année suivante est célèbre pour nous par l'édit qui, déclarant les Chrétiens libres, leur restitua les biens dont la persécution les avait dépouillés, et assura le triomphe du Christianisme sur l'idolâtrie.

Constantin n'était encore que catéchumène.

Lorsque ses victoires, qui le rendaient seul maître de l'empire, lui amenèrent le repos, il fut atteint d'une maladie qui dégénéra en une sorte de lèpre.

Ses médecins, croyant que son sang affaibli avait produit ce triste effet, lui conseillèrent un bain que l'on composerait du sang de jeunes enfants égorgés. Le prince eut horreur de ce remède abominable; et, selon les récits du temps, adoptés et conservés par l'Église romaine, deux vieillards au doux aspect lui apparurent pendant qu'il sommeillait, et lui dirent que, s'il voulait être guéri, il devait repousser ce bain impie et cruel qu'on lui proposait; puis ils ajoutèrent qu'il pouvait naître en s'adressant à Silvestre (le saint pape), qui vivait alors retiré sur le mont Soracte, lequel le baignerait dans une eau qui rendrait purs à la fois son corps et son âme.

Constantin, docile à l'avertissement qui lui venait du Ciel, fit chercher le saint pontife, et après qu'il l'eut instruit de sa vision, Silvestre lui fit voir les images des deux illustres Apôtres Pierre et Paul. Constantin reconnut dans ces portraits les deux saints personnages qu'il avait vus dans son mystérieux songe, et il demanda le baptême. Le saint Pape ne crut pas devoir le différer : il le baptisa donc, et Constantin sortit de l'eau sainte complètement guéri.

Il revêtit avec joie la robe blanche du saint baptême, et on lit dans les historiens sérieux qu'il la porta jusqu'à sa mort.

Après ce grand événement, que Baronius place à l'année 324, Constantin s'occupa plus activement que jamais d'étendre la foi; et si les fautes de sa vieillesse ont été méchamment exagérées, constatons seulement que le fait supposé de son autre bap-

tême quelques heures avant sa mort par Eusèbe, évêque arien de Nicomédie (année 337), est un mensonge flagrant, imaginé par les ariens, pour faire croire au monde que Constantin, qui toute sa vie avait combattu l'arianisme, était mort dans leur secte.

Cette fourberie a été accueillie au dix-septième siècle par les gallicans, dont les écrits ont préparé des armes aux ennemis de la religion; et beaucoup d'honnêtes chrétiens l'ont reçue sans réflexion. Le R. P. dom Guéranger, dans ses critiques fondées du livre de M. de Broglie sur le quatrième siècle de l'Église, a tout récemment anéanti ce vieil échafaudage d'erreur calculée.

VIII. — LE BAPTÊME DE CHARLES-QUINT.

Il est singulier qu'un chrétien fête l'anniversaire de sa naissance; c'est l'anniversaire de son baptême qui est pour lui une fête vraie, s'il n'en a pas démenti les promesses.

Boudon.

Le baptême d'un prince attendu ou désiré était chez nos pères une fête immense, dans le passé et au moyen âge, où les masses étaient plus artistes qu'aujourd'hui; elles avaient le sens chrétien.

Dès les temps de la première race, nous voyons dans l'histoire les pompes du baptême du fils de Dagobert I^{er}, et un peu plus tard celui de Charles-Martel (4). Le baptême de saint Louis se fit à Poissy

(1) Voir le baptême de Charles-Martel dans les *Légendes de l'histoire de France*.

avec un saint et noble éclat. Ce grand roi en conservait un si cher souvenir qu'il se plaisait à signer ses écrits du nom de Louis de Poissy, comme Charles-Quint signait quelquefois « Charles, bourgeois de Gand, » parce qu'il avait été baptisé dans cette bonne ville.

Les détails de cette cérémonie sont remarquables.

« Le 25 février de l'an 1500, dit Van der Vynck, il y avait à Gand une très-grande fête à la Cour des Princes. L'infante de Castille, Jeanne, épouse de Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, étant à la fin de sa grossesse et magnifiquement parée, assistait à cette fête. Mais elle sortit pour un moment, sous prétexte de quelque besoin; ses dames, la voyant tarder à revenir, la cherchèrent, et on la trouva seule en plein travail d'enfant, dans un lieu très-dangereux et nullement destiné à cette auguste naissance. Secourue à temps, elle accoucha heureusement de l'enfant qui devait être Charles-Quint. Il n'était pas nécessaire d'en dérober la circonstance au public, parce que le tout se passa bien, et que la joie universelle et tumultueuse pour la naissance du prince étouffa toute perquisition à cet égard.

» Aucun auteur, que je sache, ajoute l'historien que nous citons, n'a relevé cette anecdote qui repose sur une discrète et bonne tradition, à Gand, où le cas est arrivé. Elle correspond parfaitement au local de l'endroit qui subsiste encore et que les étrangers vont voir quand ils passent à Gand. C'est une petite chambre qui donne sur les fossés, au coin d'une autre plus grande, presque au grenier et sous le toit.

On l'a un peu embellie en forme de cabinet, avec une petite cheminée revêtue, comme les murailles d'alentour, d'un bas-relief représentant quelques actions de la vie de l'empereur Charles-Quint. Cet ornement est moderne, puisqu'on voit sur la porte d'entrée, qui est petite, les armes du marquis de Gastannaga, gouverneur des Pays-Bas, qui a logé à la Cour des Princes, en 1690, et qui apparemment en a ordonné la décoration par dehors. Comme c'est un vieux palais qui a souvent besoin de réparation, on y a ôté et plâtré quelques bosses et crevasses; mais il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore distinctement les restes d'un tuyau et d'autres marques de l'usage auquel il servait en 1500. »

Nous avons transcrit tout le passage de l'historien gantois, parce que c'est à lui qu'on doit les détails de cette naissance, entourée de circonstances si bizarres. Les lieux sont bien changés depuis le récit qu'on vient de lire. La Cour des Princes, ce vieux et vaste palais, est devenue, il y a trente ans, un quartier de Gand, bigarré de trois cents maisons. La partie de l'antique édifice où l'homme le plus remarquable du seizième siècle reçut le jour était encore debout en 1835, dans la maison de M. Coppens. Seulement le fossé rétréci n'est plus qu'un ruisseau. On voyait encore sous les combles le cabinet très-étroit où Jeanne la Folle faillit donner en un même instant la vie et la mort à l'enfant qui, né archiduc des Pays-Bas, devint ensuite roi des Espagnes, empereur, et domina sa grande époque.

La naissance de Charles-Quint, en effet, causa aux

Gantois une joie extraordinaire. Tous les princes d'Allemagne, ses parents, s'en réjouirent. Toutes les villes des Pays-Bas tinrent à bon augure, comme disent les chroniques du temps, l'avènement d'un prince que le Ciel leur donnait en l'heureuse année du jubilé. Les Gantois surtout se distinguèrent à cette occasion par leurs fêtes somptueuses. Ce ne furent, durant quinze jours, que divertissements et feux d'artifice, qui préludaient à la pompe du baptême.

On l'avait fixé au 9 mars; ce jour-là, un vaisseau avec tous ses agrès manœuvra dans le bassin de Gand, et arbora les pavillons de toutes les provinces des Pays-Bas.

Une immense galerie, ou plutôt un pont suspendu fut construit en cordes sur lesquelles posaient des planches légères, par un Flamand nommé Martin; ce chemin merveilleux, jeté dans les airs à deux cents pieds du sol, allait du haut de la tour du beffroi au sommet de la tour Saint-Nicolas. De jeunes Gantois en costumes d'anges, parcourant cette galerie sous laquelle le cortège devait passer, y préparaient des fleurs pour saluer le royal enfant.

On fit, depuis le palais jusqu'à la porte Saint-Jean, aujourd'hui Saint-Bavon, une route bordée d'arbustes verts et entièrement couverte de tapis; le jeune prince sortit, porté dans les bras de son aïeule Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire ou le Hardi. Six cents écuyers marchaient en avant, deux à deux, richement vêtus et suivis par deux cents chevaliers en tenue d'honneur. Une immense suite de princes et de seigneurs marchait après

l'enfant, que couvraient comme des nuages les bannières de toutes les églises; des deux côtés allaient quinze cents hommes, portant des torches. Immédiatement devant le prince, on voyait deux officiers qui, sans relâche, jetaient au peuple, l'un des pièces d'or, l'autre des pièces d'argent.

Le cortège passa dans une atmosphère de fleurs, prodiguées, malgré la saison, sous la galerie merveilleuse, du haut de laquelle descendaient aussi des chants et des cantiques qui semblaient venir du ciel.

Ce fut avec cette pompe inouïe, au bruit des canons de la ville, au son de toutes les cloches, aux cris de joie de tout le peuple accouru des quatre coins des Pays-Bas, aux chants joyeux et solennels, que l'enfant des Gantois entra dans l'église parfumée d'encens, dans cette église qu'il devait rebâtir avec éclat quarante ans plus tard, et consacrer à saint Bavon, patron spécial de la vieille cité de Gand.

L'évêque de Tournai, venu exprès pour ce baptême royal, reçut le prince à la porte Saint-Jean; et tout le clergé en tête le conduisit aux fonts baptismaux, élégant et riche présent que la ville venait de faire à l'église, et qu'on voit encore dans la vingtième chapelle de Saint-Bavon.

L'enfant de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille avait pour premier parrain Charles de Croy, prince de Chimay; pour première marraine, Marguerite d'York; pour second parrain, Jean de Berg; pour seconde marraine, Marguerite d'Autriche, sœur de l'archiduc Philippe.

Les parrains et marraines se placèrent des deux

côtés de l'enfant; Charles de Croy lui donna son nom, qui était aussi le nom de son aïeul, Charles le Hardi. Alors les présents furent faits. Philippe le Beau, père de l'enfant qui venait de recevoir par le baptême la seconde et vraie naissance, lui donna le duché de Luxembourg. Charles de Croy lui donna un casque d'argent; Jean de Berg lui donna une épée à poignée d'or; Marguerite d'York lui donna une coupe d'or pleine de pierres précieuses; Marguerite d'Autriche lui donna une aiguière d'or pleine de perles; le clergé de Saint-Jean lui donna un Nouveau Testament richement relié; la ville de Gand lui donna un vaisseau d'or massif du poids de 500 livres.

Après cela, le cortège s'en retourna à la Cour des Princes. Sur le chemin, l'enfant reçut encore les présents des magistrats de Gand, des corporations et de plusieurs bourgeois opulents. On cite surtout un Gantois, qui était marchand de soieries, et dont la maison se trouvait sur le passage du prince. Il avait fait dresser devant sa porte une longue estrade où se tenaient debout cinq cents hommes, ayant dans chaque main une torche allumée. Sa fille, au milieu de cette troupe ardente, s'avança et offrit au prince un vase d'or de grand prix.

La nuit vint, et les fêtes redoublèrent. Les anges qui, du haut de la galerie aérienne, avaient fait pleuvoir des fleurs en hiver sur le chemin de l'enfant-duc, illuminèrent avec tant de profusion le pont suspendu, qu'il eût éclairé toute la ville, quand même elle n'eût pas été étincelante de feux, jusque dans les ruelles les plus écartées. Le navire qui manœu-

vrait dans le bassin de Gand, en l'honneur du père de Charles-Quint, frappait ce même jour des philippe d'or valant 50 gros; et tout, dans cette fête immense où rien ne fut épargné, semblait présager l'aurore d'un règne glorieux.

Aussi l'on raconte qu'en 1540, lorsque Charles-Quint fit son entrée à Gand, dans le mois de sa naissance, pour châtier les rebelles qui avaient mis à mort des magistrats, pendu des doyens, insulté les effigies de l'empereur, au moment où quatorze seulement des coupables avaient payé de leur tête une suite de méfaits qui, selon les idées d'alors, demandaient bien d'autres exemples, une bonne femme arrêta Charles-Quint et l'obligea à pardonner, en lui rappelant tout ce que les Gantois avaient fait pour lui à son baptême. On ajoute qu'il s'écria : — Je donnerais le plus grand de mes royaumes d'Espagne pour n'avoir pas eu à les punir, car ils ne m'aimeront plus.

IX. — HISTOIRE DU SACREMENT DE BAPTÊME.

Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu Sancto,
non potest introire in regnum Dei.

S. JOHANN., *Evang.*, c. III, § 5.

De tous les sacrements, selon la remarque de dom Chardon, le premier, celui qui nous occupe ici, a été le plus violemment attaqué dans tous les temps. Comme il est le plus nécessaire de tous et qu'il est indispensable, il a été en butte à toutes les ruses hostiles et à tous les artifices du démon. Les hérés-

tiques, qui relèvent de lui, ont combattu de mille manières la foi sur ce point fondamental du Christianisme. Les gnostiques et les manichéens, dès le commencement, se sont montrés ennemis du baptême, les premiers, parce qu'ils repoussaient les signes sensibles, les seconds, parce qu'ils prétendaient que l'eau venait du mauvais principe.

Les montanistes et d'autres ont corrompu la forme de ce sacrement. Les ariens pareillement. Les pélagiens l'ont proclamé inutile, ne reconnaissant pas le péché originel. Wicléf et Zwingle ont émis la même doctrine, et Calvin les a suivis à peu près, lorsqu'il a dit que ce sacrement n'avait pas la vertu de remettre le péché d'origine.

Il a dit encore, et Luther avait la même opinion, que le baptême de saint Jean valait celui de Jésus-Christ, quoique la différence de l'un à l'autre soit expressément signalée dans les saintes Écritures, et que saint Paul, ainsi qu'on le voit au chapitre xix des *Actes des Apôtres*, ait rebaptisé ceux qui n'avaient reçu que le baptême de saint Jean.

Il y a encore aujourd'hui en Asie, près du golfe Persique, une secte qu'on appelle les chrétiens de saint Jean. Ils habitent toujours dans le voisinage d'une rivière, et leurs évêques les baptisent tous les ans en les plongeant dans l'eau « au nom du Seigneur, premier et dernier du monde et du paradis, le plus haut Créateur de toutes choses ».

Ces chrétiens sont à demi mahométans (1).

(1) Ils voient dans Jésus-Christ (avec Mahomet) l'esprit et la parole du Père, qui s'est incarné dans le sein de Marie au moyen de l'eau d'une

Le baptême n'est donc un sacrement que chez les Catholiques.

Dans le commencement, on ne le donnait pas aux enfants, si ce n'était en danger de mort. Celui qui désirait le recevoir assistait aux premières instructions et n'était d'abord qu'*auditeur*. Lorsqu'il comprenait l'importance du salut, il se faisait inscrire sur le rôle des *catéchumènes*. Alors, outre les instructions qu'il recevait plus étendues, il assistait à certaines prières de l'Église; il entendait à genoux la parole de Dieu; il était présent aux deux premières parties de la sainte messe : la préparation et l'instruction. Mais il se retirait à l'offertoire. Il ne pouvait entrer dans le baptistère.

Lorsque les catéchumènes étaient prêts à recevoir le baptême, on leur faisait connaître, en les leur expliquant, l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres. On prononçait sur eux, avant qu'ils sortissent de l'église où les saints mystères allaient être célébrés, cette prière qui a été conservée :

« Seigneur, Dieu tout-puissant, incréé, inaccessible, seul vrai Dieu, Dieu Père du Christ votre Fils unique, Dieu du Paraclet et Seigneur de toutes choses, qui avez établi par Jésus-Christ les disciples pour être les docteurs de la piété, regardez présentement vos serviteurs, que l'on instruit de l'Évangile de votre Fils; donnez-leur un cœur nouveau; renouvez

fontaine qu'un Ange lui fit boire. Ils croient aussi que quand les Juifs voulurent crucifier Jésus-Christ, il disparut à leurs yeux, et qu'ils ne crucifièrent que son ombre. Gabriel est pour eux le Fils de Dieu, engendré de lumière. Ils ont leur eucharistie, qui consiste en un pain de farine pétrie avec du vin et de l'huile.

dans leurs entrailles l'esprit de droiture, afin qu'ils accomplissent votre volonté avec un cœur obéissant. Faites-les dignes d'être initiés au saint baptême; unissez-les à votre Église sainte, et rendez-les participants de vos divins mystères, par Jésus-Christ, notre espérance, qui est mort pour eux; par lequel vous soient rendues gloire et adoration, avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles. Amen. »

Il y a eu des catéchumènes dans l'Église dès le commencement. Si les Apôtres, aux premiers jours, ont baptisé des milliers d'hommes sans les faire passer par l'épreuve du catéchuménat, c'est qu'alors Dieu agissait pour ainsi dire en Créateur, afin d'établir, comme un noyau, une société dévouée à son culte. Mais, après cette autre création, Dieu laissa l'œuvre suivre son cours; et le catéchuménat s'organisa aussitôt. Tertullien, qui florissait cent ans après les Apôtres, en parle comme d'une chose si bien établie, que les hérétiques mêmes avaient leurs catéchumènes. Saint Augustin en fait remonter l'origine aux Apôtres mêmes.

A mesure que les persécutions s'élevèrent, les catéchumènes devinrent plus nombreux. On en vit quelques-uns rester dans ce degré assez longtemps. Saint Martin, Eusèbe de Césarée, l'empereur Constantin et son fils Constance retardèrent leur baptême un certain nombre d'années. Il y eut même des catéchumènes qui le reculaient jusqu'à l'instant de la mort, parce qu'ils savaient que sans pénitence il efface tous les péchés. Plusieurs saints évêques s'élevèrent contre cet abus.

« Que ceux qui n'ont pas encore reçu ce signe sacré, dit saint Jean Chrysostome dans une de ses homélies, ne se laissent pas aller à une vaine présomption ; car si quelqu'un pèche dans l'espérance de recevoir le baptême à la dernière heure, peut-être ne le recevra-t-il pas. Et, croyez-moi, je ne le dirai pas pour vous épouvanter, j'en ai vu plusieurs à qui cela est arrivé, qui, dans l'espérance du baptême, ayant commis plusieurs péchés, sont morts frustrés de leurs espérances. Dieu a institué le baptême, non pour augmenter, mais pour effacer le péché. »

Il compare ensuite l'homme qui reçoit ce sacrement à la dernière heure, après une vie lâche et coupable, et celui qui a travaillé sérieusement aux œuvres de son salut, à deux soldats, dont l'un, par ses belles actions, s'est élevé aux premières dignités, tandis que l'autre, chargé de lâchetés et de crimes, reste dans les derniers rangs et n'a droit qu'au mépris. Or, ajoute-t-il, ne vous imaginez pas que tous, dans le Ciel, jouissent de la même gloire...

On a conservé plusieurs des formules qui faisaient les catéchumènes. C'étaient l'imposition des mains et le signe de la croix sur le front. Voici une des prières qui accompagnaient l'imposition des mains :

« Dieu, qui affermisiez toute charité, qui avez mis la mort en fuite, nous vous prions de garder l'âme de votre serviteur N., afin qu'ayant foulé le diable aux pieds, il soit fortifié par vous, et qu'il reçoive, avec la foi, le nom de chrétien, après avoir écarté les ténèbres du premier père. »

On récitait ensuite le Symbole et on faisait sur l'aspirant le signe de la croix en disant :

« Recevez le signe de la croix, tant sur le front que sur le cœur. Soyez toujours fidèle. Entrez dans le temple de Dieu; abandonnez les idoles; servez Dieu le Père tout-puissant et Jésus-Christ son Fils, qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu, avec l'Esprit-Saint, dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Quand les catéchumènes avaient accompli le temps prescrit pour les épreuves, et qu'on les jugeait dignes de recevoir le baptême, on les disposait par des exercices de piété et surtout par la pénitence et le jeûne. On faisait sur eux des exorcismes contre les démons. On les soumettait à ce qu'on a appelé les scrutins, c'est-à-dire qu'on les examinait sur leur foi, dont on scrutait la solidité; ils récitait le Symbole et devaient le comprendre assez pour en rendre compte. Ces scrutins se faisaient avec solennité; ils étaient précédés d'une messe qu'on appelait la messe des scrutins : cérémonie qui avait lieu principalement le mercredi de la quatrième semaine de carême, pour les catéchumènes qui devaient être baptisés la veille de Pâques. Le catéchumène recevait un grain de sel bénit sur la langue; et il était accompagné de son parrain ou de sa marraine, qui devait le cautionner au baptême. Enfin, le sacrement s'administrait comme on l'a vu dans la légende de Micislas.

Outre l'habit blanc, on donnait en beaucoup de lieux au nouveau baptisé une couronne de fleurs, qu'il portait en public.

Il nous reste quelques circonstances à noter.

On n'accordait généralement le baptême autrefois que la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte (1). Mais on pouvait le donner en tout temps (nous ne parlons que des adultes) : 1° en cas de naufrage; 2° devant une incursion d'ennemis; 3° dans toute maladie menaçante et dans tout danger de mort. Quant aux enfants qui n'avaient pas péché encore, le pape Sirice, qui vivait au quatrième siècle, répète qu'il faut les baptiser aussitôt que les parents le désirent.

Mais, dans ce même siècle, plusieurs saints évêques exprimaient le désir que les parents attendissent, autant que possible, que l'enfant eût au moins trois ans, afin qu'il pût lui-même répondre quelques mots. Ceci rappelle, en passant, un fait célèbre, dont il est parlé dans la vie de saint Amand. Ce saint fut appelé par le roi Dagobert pour baptiser son fils Sigebert. La cérémonie se fit à Orléans, avec une grande pompe. Comme le saint finissait les prières des exorcismes, personne ne répondant *amen*, Dieu ouvrit miraculeusement la bouche de l'enfant, qui n'avait que quarante jours, et, à l'admiration de l'immense assemblée, il répondit lui-même *amen* très-distinctement (2).

Les Grecs ne font baptiser leurs enfants nouveau-

(1) Plus tard on joignit à ces deux jours spéciaux les fêtes de Noël et de l'Épiphanie, et même la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste; mais en quelques lieux seulement ces baptêmes solennels avaient lieu la veille de la fête, afin que les nouveaux baptisés assistassent aux saints offices.

(2) On sait que ce prince Sigebert est placé au rang des saints.

nés que le huitième jour. Dans d'autres contrées de l'Asie, on les baptise le quarantième jour. C'est la coutume des Églises de Chaldée, pour les enfants mâles; et dans ce pays on ne baptise les filles que quatre-vingts jours après leur naissance.

Ces usages se rattachent à la loi mosaïque.

Avant que les chrétiens eussent des églises, on conférait le baptême partout où on se trouvait. Beaucoup de catéchumènes, même après que Constantin eut rendu la paix à l'Église, faisaient le pèlerinage de la terre sainte pour être baptisés dans le Jourdain; et c'est le désir d'être baptisé dans ce fleuve sacré qui recula de plusieurs années le baptême de Constantin lui-même. Lorsque le saint évêque Augustin, envoyé de Rome pour convertir les Anglais à la foi chrétienne, eut fait de nombreux prosélytes, il les baptisa par milliers, dans les fleuves et les rivières; car il n'avait pas encore de baptistères. Enfin, quand le Christianisme vit cesser les persécutions, on bâtit des églises et tout auprès des baptistères séparés. Ils étaient généralement de forme ronde, mais détachés de l'église, et les profanes n'y entraient pas.

Les baptistères étaient quelquefois si vastes que l'on pouvait y tenir des assemblées. La belle église ronde de Saint-Jean-Baptiste, à Florence, est un ancien baptistère, où, comme dans tous les autres, aux premiers temps, on baptisait par immersion, en une cuve ordinairement de marbre (1).

(1) L'église de Saint-Jean-le-Rond, à Paris, démolie en 1748, avait été autrefois le baptistère de la cathédrale. Celle de Saint-Jean-en-Grève, démolie en 1791, avait été le baptistère de l'église des Saints Gervais et Protais.

Ce qui exigeait une assez vaste étendue pour les baptistères, c'est qu'on ne baptisait alors que deux ou trois fois par an, et qu'il se présentait souvent de longues phalanges de catéchumènes. Aussi on voyait fréquemment aux baptistères plusieurs fonts baptismaux, dans les grandes villes.

Il y avait dans les baptistères un autel, où l'on conservait, en un ciboire rond, la sainte hostie, pour les nouveaux baptisés, qui recevaient très-souvent, après leur baptême, deux autres sacrements, la confirmation et l'Eucharistie, puisqu'ils étaient pleinement en état de grâce.

Les baptistères, qui n'étaient d'abord que dans les villes épiscopales, attendu qu'aux premiers siècles les évêques seuls étaient les ministres du baptême, s'élevèrent ensuite dans tous les lieux où se formaient des paroisses, dès que les curés eurent la permission de baptiser. Nous entendons par là le baptême cérémonial ; car, en danger, tout prêtre, et même au besoin absolu tout laïque, pouvait, comme aujourd'hui, donner le baptême.

Les fonts baptismaux étaient bénits d'abord par des rites fort simples. On lit, au livre vii des Constitutions apostoliques, la prière qui se prononçait alors :

« Regardez-nous du ciel, Seigneur ; sanctifiez cette
» eau ; donnez-lui une telle grâce et une telle vertu
» que ceux qui y seront plongés, selon qu'il a été
» prescrit par votre Christ, soient crucifiés, ensevelis
» et ressuscités avec lui à l'adoption qu'il leur a
» méritée, en les faisant mourir au péché et vivre
» à la justice. »

Dans la suite, et dès le temps de saint Grégoire le Grand, on donna à cette bénédiction plus d'appareil, et on l'accompagna d'imposantes cérémonies.

La bénédiction de l'eau baptismale se faisait dès lors comme aujourd'hui. On en lit les détails augustes dans tous les livres d'heures, au samedi saint.

On a vu, dans la première légende de ce sacrement, la forme et la matière du baptême. La forme a été quelquefois légèrement altérée, et plusieurs de ces altérations paraissent n'avoir pas eu l'effet de nullité.

Dans les anciens missels gallicans, on lit ces formes : « Je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en rémission de vos péchés, afin que vous ayez la vie éternelle. »

- « Je vous baptise, vous qui croyez, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, afin que vous ayez la vie éternelle dans tous les siècles des siècles. »

« Je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ayant une seule substance, afin que vous possédiez la vie éternelle. »

En 754, le pape Étienne II approuva en France, à cause de l'intention droite, un prêtre qui disait : *Te in nomine Patris mergo, et Filii mergo, et Spiritus Sancti mergo*, quoique *mergo* ne soit pas exactement synonyme de *baptizo*.

Les Grecs baptisent en disant : « Le serviteur de Dieu, N., est baptisé, au nom du Père, *amen*, et du Fils, *amen*, et du Saint-Esprit, *amen*, à présent, et toujours, et dans les siècles des siècles. » Ce sont les assistants qui prononcent les trois *amen*.

Les Coptes, qui baptisent par triple immersion,

4*

disent à chaque immersion : « Je te baptise au nom du Père, *amen* ; je te baptise au nom du Fils, *amen* ; je te baptise au nom du Saint-Esprit, *amen*. »

X. — LÉGENDE DE LA CONFIRMATION.

N'attristez pas l'Esprit-Saint de Dieu qui a été imprimé en vous.

S. PAUL *aux Ephés.*, ch. IV, v. 30.

S'il a toujours été du devoir des pasteurs d'expliquer aux fidèles le sacrement de confirmation, jamais ils n'ont été plus obligés de les en instruire parfaitement qu'en ce temps-ci, où beaucoup de personnes négligent de le recevoir, et où très-peu se mettent en peine de profiter des avantages qu'ils en pourraient tirer.

Catéchisme du concile de Trente.

La confirmation est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit, et qui nous rend parfaits chrétiens.

« Ce sacrement, dit Massillon, est comme la perfection de votre baptême. C'est un sacrement de force et de plénitude de l'Esprit-Saint. Par le baptême, vous êtes devenus les enfants de Dieu ; mais par la confirmation, vous allez devenir des hommes parfaits, c'est-à-dire que ce sacrement doit opérer en vous les mêmes effets qu'il opérait autrefois sur les premiers fidèles, si vous le recevez dans les mêmes dispositions qu'eux.

» Premièrement, ils recevaient avec lui le don des

langues et des miracles. Hélas ! nous n'attendons pas qu'il opère en vous ces prodiges : ces dons extérieurs sont devenus inutiles à l'Eglise, et la foi n'a plus besoin de ces grands témoignages (1). Mais ce à quoi nous avons droit de nous attendre, c'est que l'Esprit de Dieu, que vous allez recevoir, vous fasse parler le langage de Dieu ; c'est que vos conversations, à l'avenir, soient saintes ; que vous vous interdisiez les discours profanes du monde, le langage de la colère, de la médisance, du mensonge et du libertinage. Par là, vous parlerez une langue nouvelle et inconnue aux enfants du siècle ; vous montrerez que l'Esprit-Saint habite en vous, qu'il parle en vous, et que, si vous n'avez pas reçu le don des langues, vous en avez reçu un plus excellent, qui est le don de faire un saint usage de la vôtre.

» En second lieu, dès que les premiers fidèles avaient reçu le sacrement de l'imposition des mains, qui est celui de la confirmation, ils devenaient plus fermes dans la foi, plus courageux pour confesser Jésus-Christ, plus intrépides devant les tyrans. Vous n'avez plus de persécuteurs à craindre ; le temps des épreuves est passé, et les princes et les magistrats ne portent plus que pour la défense de la foi le glaive qu'ils n'employaient autrefois que pour la combattre et en exterminer les disciples (2).

(1) Le sacrement de confirmation dans les temps modernes a accordé le don des langues et le don des miracles à saint François-Xavier et à quelques autres saints missionnaires, dans des circonstances où ces dons étaient nécessaires.

(2) Massillon ne prévoyait pas alors ces jours de la Terreur qui devaient en France présenter aux chrétiens tant d'occasions de faire briller la force et la constance que donne le sacrement de la confirmation.

» Mais vous avez d'autres combats à soutenir dans le sein même de l'Église : le premier contre le monde, le second contre vous-mêmes ; et c'est ce courage et cette fermeté qui doivent être en vous le fruit visible de ce sacrement. Contre le monde : vous y trouverez des hommes corrompus dans la foi, qui tâcheront d'ébranler la vôtre, qui parleront le langage de l'impiété. Opposez à ces discours un courage digne de soldats de Jésus-Christ ; soutenez les intérêts et la gloire de votre Maître, et confondez l'impie par la seule horreur que vous témoignerez de son impiété. Vous ne souffririez pas qu'un insensé vînt parler devant vous outrageusement de votre père ; et comment pourriez-vous souffrir qu'on outrageât en votre présence le Dieu de qui vous tenez l'être, qui est votre premier père, et qui doit être votre récompense éternelle ?

» Vous trouverez encore dans le monde des hommes qui tourneront la piété en dérision, qui donneront du ridicule aux pratiques de la religion, qui traiteront de faiblesse les attentions aux devoirs qu'elle nous impose. Vous ne craignez point ces censeurs de la piété, quand vous aurez reçu le sacrement de force et de courage. Si parmi ceux de votre âge il s'en trouve d'assez corrompus pour se moquer de ceux qui sont fidèles à Dieu, leurs railleries ne vous ébranleront point ; vous aurez pitié de leur aveuglement ; vous confesserez hardiment Jésus-Christ ; vous ne connaîtrez pas ce respect humain, qui fait qu'on n'ose souvent professer hautement la foi et la piété devant ceux qui en font des dérisions

insensées ; vous craindrez Dieu, et vous ne craindrez pas les hommes. Enfin, vous trouverez dans le monde tous les vices autorisés par les exemples, et peut-être trouverez-vous ces écueils parmi vos proches et vos amis ; leur vie déréglée sera pour vous comme une sollicitation perpétuelle au dérèglement ; de quelque côté que vous vous tourniez, vous verrez le vice applaudi et les passions justifiées ; il faut du courage pour résister à ces exemples. Voilà vos tyrans et vos persécuteurs, voilà ce que la grâce du sacrement de la confirmation, si vous êtes fidèles, vous donnera la force de surmonter. Souvenez-vous que ce qui est autorisé par la multitude est presque toujours réprouvé par la loi de Dieu ; que ce qui n'est justifié que par le monde est aussi criminel que le monde ; que pour être chrétien il faut être l'image de Jésus-Christ, et que vous ne sauriez ressembler à Jésus-Christ, tandis que vous vivrez comme le monde.

» Enfin, le second combat que vous aurez à soutenir, plus terrible et plus dangereux que le premier, sera contre vous-mêmes. Vos passions vont croître avec votre âge ; ce fonds de corruption, que nous portons au dedans de nous, se fortifiera de jour en jour... Résistez dans les commencements ; accoutumez-vous à vaincre vos passions dans le premier âge ; ces premiers efforts attireront sur vous des grâces abondantes pour toute la suite de votre vie. Dieu sera plus attentif à vous préserver. Vous vivrez, au milieu de la corruption du monde, sans être souillés ; vous ressemblerez à ces trois enfants hébreux que le Seigneur préserva au milieu des

flammes, parce que leurs premières années avaient été agréables à ses yeux. Tout dépend de ces commencements. Si votre jeunesse est sage et réglée, la vertu et la crainte de Dieu vous accompagneront dans tous les âges. Si vous avez semé dans la bénédiction, vous recueillerez des bénédictions abondantes. Ces prémices pures de votre vie en sanctifieront toute la suite. Dieu les acceptera comme les gages heureux de votre salut, comme la première offrande d'une victime qui lui appartient, qui lui est réservée... Heureux celui qui porte le joug du Seigneur dès sa jeunesse ! Dieu le bénira ; ses passions, réprimées de bonne heure, seront plus dociles ; la vertu lui coûtera moins ; ses penchants, tournés d'abord vers le devoir, s'y porteront d'eux-mêmes ; ses jours seront tranquilles, sa vie sainte, sa vieillesse honorée ; et sa mort, semblable à sa vie, ne sera qu'un passage à la bienheureuse immortalité. »

Après ce digne exposé du second sacrement, qui, comme le baptême et l'ordre, est inamissible et ne peut être reçu qu'une fois, nous devons faire remarquer que le mot *confirmation* veut dire affermissement, et que dans l'Église catholique il ne peut être donné que par l'évêque ; ce qui a été observé dès les temps apostoliques.

On sait, par les écrits des Apôtres et par les traditions que les premiers Papes ont soigneusement conservées, que la confirmation a été instituée par Notre-Seigneur. On voit, dans saint Matthieu et dans saint Marc, Notre-Seigneur imposer les mains aux enfants et les bénir. Dans les *Actes des Apôtres*,

chap. v, vi, et xix, ceux à qui les Apôtres imposent les mains en priant reçoivent le Saint-Esprit. On lit dans une lettre du saint pape Fabien aux évêques de l'Orient que Notre-Seigneur, après la dernière Cène qu'il fit avec ses Apôtres quelques instants avant sa Passion, leur enseigna comment ils devaient préparer et consacrer le saint chrême, qui est la matière du sacrement de confirmation.

Comme tout sacrement doit être annoncé par des signes sensibles, le saint chrême, composé d'huile d'olive et de baume, indique, par l'huile, la force et la vigueur, et la persévérance par le baume, qui conserve.

Les paroles qui accompagnent le saint chrême et qui sont prononcées par l'évêque sont : — « Je vous marque du signe de la Croix, et je vous confirme par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

On reçoit dans ce sacrement les sept dons de l'Esprit consolateur, qui sont les dons de sagesse et d'intelligence, de prudence et de force, de science et de piété, et enfin le don de la crainte du Seigneur.

Ces dons, dans ceux qui les reçoivent dignement, c'est-à-dire en état de grâce et avec de pieux désirs, produisent encore des effets qu'on appelle les douze fruits du Saint-Esprit. Ils sont nommés par saint Paul dans son épître aux Galates (1). « Les fruits de l'Esprit-Saint, dit-il, sont la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. »

(1) Galates, ch. v, § 22, 23.

Eusèbe de Césarée reconnaît dans le sacrement de la confirmation une si grande vertu, qu'il ne craint pas de dire que le chef des novatiens ne fut hérétique et chef d'hérésie que parce qu'il ne s'était pas affermi par le sacrement de la confirmation (1).

On pourrait en dire autant de beaucoup de déserteurs de l'Église.

Enfin, il est recommandé aux fidèles qui reçoivent le sacrement de confirmation d'avoir un parrain, s'ils sont du sexe masculin, et si de l'autre sexe une marraine, qui ne peuvent pas être le parrain et la marraine du baptême. Il leur est enjoint aussi de se confesser avant le sacrement et d'être à jeun s'ils le peuvent, car ce n'est pas une obligation, ce sacrement se donnant quelquefois à une heure avancée du jour. Ils doivent aussi prendre un nom nouveau, c'est-à-dire se mettre sous le patronage d'un saint ou d'une sainte autres que ceux qu'on leur a donnés au baptême.

On conférait autrefois le sacrement de confirmation au temps de la Pentecôte seulement, hors les cas d'urgence. Aujourd'hui, les évêques étant peu nombreux et les diocèses très-étendus, on distribue ce divin sacrement dans tous les temps de l'année (2).

(1) Catéchisme du concile de Trente.

(2) Le cardinal-vicaire a publié à Rome, en 1851, une instruction remarquable sur la confirmation. Comme il est très-utile que les chrétiens la connaissent, nous en reproduisons ici la traduction fidèle.

« Quoique le sacrement de confirmation se puisse administrer aux fidèles en tout temps et à tous les jours de l'année, pourtant notre sainte Mère l'Église, conservant l'antique usage, invite particulièrement à le recevoir dans le temps de la venue de l'Esprit-Saint.

» Ce sacrement, dont l'évêque est ministre ordinaire, a été institué

par Notre-Seigneur Jésus-Christ afin que les hommes régénérés à la grâce et enrôlés dans la milice chrétienne par le saint baptême restent confirmés dans la foi et fortifiés en elle par la vertu du sacrement qui en fait des soldats valeureux, leur inspire le courage de la confesser constamment, et leur donne la force de combattre et de résister aux assauts des ennemis communs : c'est pourquoi il est appelé sacrement de confirmation. Et bien qu'il ne soit pas absolument nécessaire pour le salut éternel, pourtant il ne doit être négligé par personne, attendu les effets multiples et surnaturels qu'il produit et les dons que l'Esprit-Saint confère aux âmes qui le reçoivent avec les dispositions voulues. Afin que chacun sache ce qu'il doit faire pour s'y disposer dignement, et conformément aux rites approuvés, nous avons publié la présente instruction, empruntée aux sacrés canons, aux saints Pères et au Pontifical romain. Nous voulons qu'elle soit observée inviolablement.

» Premièrement, on sait que le sacrement de confirmation ne se réitère pas, car il imprime un caractère. Quiconque doutera s'il a été confirmé ne pourra pas s'approcher pour le recevoir sans avoir fait part de son doute, afin qu'on en examine la nature et qu'on prenne le parti convenable. Quant à ceux qui ont été confirmés une fois, ils ne se permettront pas de s'approcher de nouveau pour recevoir le sacrement.

» Celui qui le recevra devra avoir un parrain ou une marraine, destinés à le soigner sous le rapport spirituel. Il convient que le parrain ou la marraine soient d'un âge plus avancé que les personnes à confirmer, et qu'ils n'aient pas moins de quatorze ans. Les hommes ne seront pas tenus par les femmes, ni celles-ci par les hommes. En outre, que personne ne serve de parrain à plus d'une personne, le même jour, sans notre permission expresse.

» Qui n'a pas été confirmé ne peut pas être parrain ou marraine. Ne peut également pas exercer cet office celui qui a tenu au baptême le confirmand. Puis, les ecclésiastiques *in sacris* ne pourront pas être parrains, s'ils n'obtiennent d'avance notre autorisation à cet effet. Ne pourront pareillement pas être parrains les moines ou religieux, conformément aux dispositions très-anciennes de l'Église romaine : *Cap. non licet de Consecr. distinct. 4*. Pourtant, en vertu des facultés spéciales concédées au vicariat de Rome, nous pouvons leur accorder la permission nécessaire.

» Celui qui serait par malheur excommunié, interdit, pécheur scandaleux ou public, celui qui n'a pas rempli le précepte pascal, ceux qui ne savent pas les éléments de la sainte foi, c'est-à-dire les actes de foi, espérance, charité et contrition, le Pater noster, l'Ave Maria, le Credo, les dix Commandements et les Sacrements, ne doivent pas se présenter

pour recevoir la confirmation, ni même pour faire l'office de parrain ou de marraine.

» Pour recevoir dignement ce sacrement, on doit être en grâce de Dieu. Pour cela on aura soin de faire une bonne confession sacramentelle; si on s'approchait en état de péché mortel, non-seulement on ne recevrait pas la grâce du sacrement, mais on commettrait un très-grave sacrilège.

» On avertit que, dans le sacrement de confirmation, tant les parrains que les marraines contractent parenté spirituelle avec ceux qu'ils tiennent ou présentent avec leur père et leur mère; de même entre le confirmé et celui qui administre le sacrement, comme dans le baptême. Cette parenté les empêche de contracter mariage entre eux; c'est pourquoi il est prohibé au père et à la mère d'être parrain ou marraine de leur fils dans le sacrement de confirmation.

» Bien que les enfants puissent être confirmés, pourtant aucun enfant au-dessous de sept ans ne se présentera à la confirmation sans une autorisation expresse de notre part; il faut qu'on soit capable de connaître l'efficacité du sacrement et de le recevoir avec les dispositions voulues. Cette capacité et ces dispositions, ainsi que l'instruction dans les rudiments de la foi, seront attestés par certificat du curé respectif; sans ce certificat, qui sera délivré gratuitement, personne ne sera admis à la confirmation. On y exprimera les nom et prénoms de l'individu, ainsi que ceux du père et de la mère.

» Les noms qui seraient profanes ou inconvenants pour un chrétien seront changés par l'évêque qui administrera le sacrement en des noms de saints ou de saintes, pour en imiter les vertus et en obtenir la protection.

» Que personne ne se présente à la confirmation d'une manière indécente; tant les confirmands que leur parrain ou marraine doivent être vêtus avec la modestie voulue. Pour éviter la confusion, les hommes se placeront à droite dans l'église, et les femmes se mettront à gauche. Aucune autre personne ne s'introduira au milieu d'eux.

» Tous ceux qui se seront présentés pour recevoir le sacrement se tiendront à genoux, surtout quand on récite les prières et quand on invoque la grâce du Saint-Esprit. Ils observeront la modestie et le silence dans la posture la plus décente et la plus grande application qu'ils pourront avoir; ils penseront à l'immense bienfait que le Seigneur nous a laissé.

» Les personnes confirmées ne sortiront de l'église qu'après avoir reçu la bénédiction de l'évêque qui leur aura conféré le sacrement. Avant de partir, elles feront inscrire leurs nom et prénoms, ceux du père et de la mère, du parrain et de la marraine, et de leur paroisse.

» Nous recommandons aux RR. curés de notifier la présente instruc-

tion aux fidèles le jour de la Pentecôte et dans les fêtes subséquentes, tant à la messe paroissiale qu'à la doctrine chrétienne. Ils expliqueront les vertus et les effets salutaires du sacrement de confirmation selon la doctrine du catéchisme romain. Ils enseigneront les dispositions de piété avec lesquelles il doit être reçu. Nous faisons la même recommandation aux prédicateurs annuels, afin que tous sachent que ce sacrement ne doit pas être négligé ni beaucoup différé, et que tous se disposent à le recevoir dignement.

» Enfin on avertit les RR. curés que, lorsqu'ils dresseront l'état des âmes, ils s'informent si les personnes domiciliées sur leur paroisse ont été confirmées; s'ils en trouvent qui aient négligé de recevoir ce sacrement, ils les exhorteront avec zèle et charité à s'y disposer. Ils leur feront entendre que si c'était le mépris qui leur fit négliger un si grand bien pour leurs âmes, elles ne seraient pas exemptes de péché mortel. »

XI. — AGATHE LEBERT.

Je puis tout en celui qui me fortifie.

S. PAUL, *aux Philippi.*, ch. iv.

La pieuse esclave Félicité, compagne de sainte Perpétue, et avec elle prisonnière pour la foi, étant arrivée à son terme, poussait, dans son cachot, de grands cris à travers les douleurs de l'enfantement. Le geôlier la raillait : — Que ferez-vous donc demain, lui disait-il, au milieu des tortures bien autrement cruelles que vous aurez à subir ? — Aujourd'hui, répondit-elle, c'est moi qui souffre ; mais demain ce sera Jésus-Christ, mon Seigneur, qui souffrira en moi.

Assurément, elle avait reçu le sacrement de confirmation. Et le lendemain elle souffrit et mourut en louant Dieu (an de J.-C. 205).

Dans l'horrible persécution de Dioclétien, des milliers de jeunes filles durent leur force héroïque au sacrement qui fait les athlètes de la foi. Chez nous, des temps comparables aux premières années du quatrième siècle ont passé sur les Chrétiens. Dans ces jours qui ont si bien mérité le nom de règne de la Terreur, Robespierre a été mis en parallèle avec Dioclétien. Alors heureux ceux qui étaient forts ! Les dix-sept jeunes filles de Verdun, qui montèrent à l'échafaud en chantant les pieux cantiques, avaient toutes été confirmées. Et quand les préludes de 1789 eurent suffisamment donné leurs pronostics aux esprits clairvoyants, quand les plus saints mi-

nistres du Seigneur eurent signalé la marche ardente de l'impiété dont les flots montaient tous les jours, quand les poètes l'annonçaient dans d'amères chansons (4), jamais les chrétiens ne recoururent plus vivement au sacrement qui fait les forts. D'une multitude d'exemples, nous n'en citerons qu'un ici, celui d'Agathe Lebert.

C'était une jeune fille de Bordeaux. Elle était cousine de Jeanne Lebert, de Clérac, religieuse au couvent du Bon-Pasteur; et devant les succès des démolisseurs, que Louis XVI n'arrêtait pas, elle voyait chaque jour la religion sapée dans quelqu'un de ses fondements. Elle allait chercher auprès de sa pieuse cousine des consolations qu'elle ne trouvait plus. Car alors tout ce qui était chrétien tremblait, tout ce qui était bon s'effrayait. Elle voyait les prêtres fuir devant la persécution et se retirer en Angleterre, en Hollande et dans d'autres contrées hostiles au Catholicisme et néanmoins plus sûres pour eux que la France, qui allait perdre son nom de fille aînée de l'Église.

Agathe Lebert, sans fortune, ne pouvait quitter le sol où la détresse l'enchaînait. Cependant le danger chaque jour devenait plus grand, et elle se sentait faible contre la persécution qui lançait ses premiers éclairs. Louis XVI venait d'être détrôné par une assemblée qui ne tenait de personne cette mission, et qui constituait en république le pays le moins fait pour cette forme tumultueuse de gouvernement.

(1) La Turgotine et d'autres.

Elle apprit de sa cousine qu'un vénérable évêque, arrivé sans bruit à Bordeaux, était recueilli dans la communauté du Bon-Pasteur; qu'il devait s'embarquer le lendemain pour l'Amérique, et qu'il donnerait, dans la nuit, car le culte saint n'était plus libre, le sacrement de la confirmation. Agathe ne l'avait pas reçu encore. Cette nouvelle fut pour elle une vive joie, et elle se prépara au bonheur de trouver de la force. Elle avait dix-sept ans.

Comme pour le baptême, dans la légende de Micislas, nous avons ici l'occasion d'exposer le tableau de cette grande cérémonie qu'on appelle la confirmation.

Agathe Lebert, admise par sa cousine, qui voulait bien être sa marraine, entra dans la chapelle du couvent, illuminée et décorée avec cette pompe qui rend si belles les fêtes catholiques. Le bon évêque fut introduit; on chanta aussitôt le *Veni, Creator*; et après que le prélat se fut lavé les mains devant l'autel, il fit, la mitre en tête et la crosse à la main, une courte instruction à l'assemblée recueillie. Il représenta la puissance du sacrement de confirmation; il avait pris pour texte ces paroles du saint pape Melchiades : « Dans le baptême, nous sommes régénérés par la vie chrétienne; dans la confirmation nous devenons fermes et forts pour les luttes (1). » Il fit voir que Notre-Seigneur, en promettant à ses Apôtres le Saint-Esprit, leur annonçait l'importance de ses dons; qu'il leur enjoignit de se préparer à

(1) Épître aux évêques d'Espagne, au tome I^{er} de la collection des Conciles.

les recevoir, ce qu'ils firent, comme on sait, en restant dans le cénacle à prier. Il ajouta qu'on ne pouvait conserver la grâce de la confirmation qu'en persévérant dans la vigilance et la prière. Puis, déposant la mitre, il étendit les mains et dit, selon qu'on le lit au Pontifical romain :

« Que l'Esprit-Saint descende sur vous et que la vertu du Très-Haut vous préserve de tout péché. »

Les assistants répondirent : Amen.

— Notre secours est dans le nom du Seigneur.

— Qui a fait le ciel et la terre.

— Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné régénérer par l'eau et le Saint-Esprit ceux qui sont ici, vos serviteurs et vos servantes, et qui leur avez accordé la rémission de tous leurs péchés, envoyez sur eux, du haut du ciel, votre Esprit-Saint consolateur, afin qu'il les enrichisse de ses sept dons.

— Ainsi soit-il.

— L'esprit de sagesse et d'intelligence.

— Ainsi soit-il.

— L'esprit de conseil et de force.

— Ainsi soit-il.

— L'esprit de science et de piété.

— Ainsi soit-il.

— Remplissez-les de l'esprit de votre crainte, et daignez, dans votre bonté, les marquer du signe de la croix de Jésus-Christ pour la vie éternelle. Par le même Jésus-Christ, votre Fils et Notre-Seigneur, qui vit et règne, Dieu avec vous dans l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

— Ainsi soit-il.

L'évêque s'assit alors, ayant à sa droite et à sa gauche deux vicaires pour le* seconder. Celui de droite tenait le saint chrême et le présentait au pontife, qui y trempait légèrement son pouce droit pour la sainte onction ; celui de gauche recevait de chaque confirmand le nom nouveau écrit en latin sur un petit papier ; il recevait aussi le bandeau qui devait essuyer le front confirmé par la sainte onction (1).

Chaque confirmand s'avança à son tour, accompagné de son parrain ou de sa marraine, et se mit à genoux devant le prélat. Agathe Lebert et Jeanne, sa marraine, s'agenouillèrent ainsi, quand le tour de la jeune fille fut venu ; Agathe présenta le bandeau et le papier qui portait son nouveau nom.

L'évêque trempa son pouce dans le saint chrême et lui en imprima une croix sur le front en disant :

« Jeanne, je vous marque du signe de la croix ;

» Et je vous confirme par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Pendant qu'il accompagnait ces dernières paroles de trois signes de croix sur sa tête, elle répondait : Amen.

Alors, des deux premiers doigts de la main qui bénit, il donna à la confirmée un petit soufflet, en disant :

— Que la paix soit avec vous !

Ce soufflet indique aux confirmés qu'ils doivent

(1) Aujourd'hui, selon l'usage le plus général, on ne se sert du bandeau que pour essuyer le front, après quoi on le brûle et on en jette les cendres dans la piscine. Autrefois on le portait assez longtemps et on le conservait avec respect.

être prêts à souffrir toutes sortes d'injures, d'affronts et d'outrages, pour le nom de Jésus-Christ.

Après que tous les aspirants eurent reçu, avec le même cérémonial et les mêmes invariables formules, le sacrement de la confirmation, le chœur chanta :

« Confirmez, ô notre Dieu ! ce que vous venez d'opérer en nous, du haut de votre saint temple qui est dans la Jérusalem. Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, etc. »

Pendant que le prélat se lavait les mains, après qu'on eut répété cette antienne, il se leva et dit avec les assistants :

— Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde;

— Et donnez-nous le salut qui vient de vous.

— Seigneur, exaucez ma prière;

— Et que nos cris s'élèvent jusqu'à vous.

Puis, étendant les mains sur l'assistance, il pria ainsi : « O Dieu ! qui avez donné le Saint-Esprit à vos Apôtres et qui avez voulu que par eux et leurs successeurs il fût donné aux autres fidèles, jetez un regard sur nous, votre humble serviteur, et faites que le même Saint-Esprit, descendu dans les cœurs de ceux-ci, qui ont reçu l'onction du saint chrême et que nous avons marqués du signe salutaire de la Croix, fixe en eux sa demeure et les rende des temples dignes de sa gloire, ô vous qui, avec le Père et le même Saint-Esprit, vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. — Ainsi soit-il.

« Que soit béni ainsi tout homme qui craint le Seigneur. »

Après cela, l'évêque bénit l'assemblée en ces termes :

« Que du haut des cieux le Seigneur vous bénisse, afin que tous les jours de votre vie vous jouissiez des biens célestes et que vous obteniez la vie éternelle. — Amen. »

Chaque confirmé récita alors, comme il est prescrit, le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique. Et la fête auguste fut close par une exhortation du prélat aux parrains et aux marraines, qu'il engagea vivement à maintenir les confirmés dont ils s'étaient faits les cautions dans la pratique de tout bien et dans la sainte persévérance.

Le vénérable évêque devant s'embarquer le lendemain pour porter aux contrées lointaines la bonne nouvelle de l'Évangile, tous les assistants allèrent lui baiser les pieds, pendant qu'on chantait l'admirable *Itinerarium* du bréviaire romain et l'auguste antienne du départ des saints missionnaires : « Qu'ils » sont beaux les pieds heureux de ceux qui vont » porter au loin la paix du ciel et la bonne nouvelle » du Seigneur ! »

Agathe Lebert reconnut, après cette grande soirée, à quel point la confirmation lui avait relevé le cœur. A toutes ses épouvantes devant les excès qui l'avaient troublée jusqu'alors, succédait en elle la seule crainte du Seigneur, c'est-à-dire la crainte de tomber dans l'offense. Elle comprit combien tout est vain dans les soucis (joies ou alarmes) d'un monde où nous durons si peu. Elle se proposa de conquérir la bonne part en se consacrant à Dieu. Au lieu, dès lors, de s'indigner contre ceux qui s'égarèrent en si grand nombre, elle pria pour eux. Elle s'attacha plus fermement que

jamais à sa cousine, maintenant sa marraine, et en quelque sorte sa seconde mère.

La jeune fille, après que les adorateurs de l'ignoble idole qu'ils appelaient la déesse Raison eurent rigoureusement fermé les églises, évacué les maisons religieuses et dispersé tous les prêtres et toutes les réunions pieuses, la jeune Agathe s'était retirée à l'écart avec sa marraine et les autres filles du Bon-Pasteur, dans une maison pauvre, où elles priaient pour la France châtiée, pour ceux de ses enfants que l'entraînement avait égarés, pour ceux, plus nombreux peut-être, qui laissaient passer et triompher le mal sans oser montrer qu'ils conservaient encore un peu de sang chrétien. Tout en priant, elles travaillaient de l'aiguille; et c'était Agathe, alors jeune fille de dix-sept ans, qui n'avait pas encore prononcé de vœux, c'était elle, fille de la cité, qu'on avait chargée de reporter les travaux, d'en recevoir le salaire et d'approvisionner l'humble retraite.

Elle ne paraissait, pas plus que les sœurs ses compagnes et ses guides, à aucune des fêtes bruyantes de la République; elle ne voyait que des chrétiens. Sous le règne d'un calendrier qui exigeait le culte des décadis, elle se reposait le dimanche. Elle devint suspecte.

Dans ces circonstances, un jeune porteur d'eau, qui deux ans auparavant avait été confirmé avec elle, cacha un prêtre insermenté que l'on poursuivait. Comme sa pauvre habitation n'était pas un asile, et qu'il voyait rôder autour de lui des figures de mauvais présage, il s'en alla à minuit chez les filles du

Bon-Pasteur (il savait qu'à cette heure-là les pieuses filles de Jésus-Christ disaient les matines); il les pria de cacher le proscrit, pendant qu'il chercherait à l'embarquer pour une terre moins dévorante. Il ne se doutait pas d'une surveillance établie autour de lui.

Le lendemain matin, 16 messidor an II (4 juillet 1794), la maison des brebis dispersées du Bon-Pasteur fut cernée par une bande de carmagnoles, coiffées du bonnet rouge. Jeanne Lebert, qui, quoique âgée seulement de trente-cinq ans, était la supérieure de cette maison de silence, fut arrêtée comme recéleuse de prêtres réfractaires, ses compagnes avec elle, ainsi que le prêtre qu'elles voulaient sauver. Le porteur d'eau fut réuni à ces saintes femmes; et Agathe Lebert, qui avait acquis la force de ne craindre que le péché, marcha, avec cette glorieuse phalange, en chantant des cantiques, à l'échafaud, alors toujours prêt. Les masses, émues par leur contenance, suppliaient le prêtre et les religieuses de se sauver par un serment que la foi chrétienne ne permettait pas. La jeune Agathe et le jeune porteur d'eau furent sans doute aussi trouvés dignes des palmes du martyre. Tous furent guillotisés le 5 juillet 1794, au milieu de cette ville de Bordeaux si digne pourtant du nom chrétien.



XII. — UN DES EFFETS DE LA CONFIRMATION.

La force que donne le sacrement de la confirmation est d'autant plus grande qu'on l'a reçu plus dignement; et on le reçoit le plus dignement lorsqu'on s'y présente avec l'innocence baptismale.

GABRIELIS, *Specimina moralis christianæ.*

Vous pouvez lire dans saint Grégoire de Nazianze un fait singulier, que Grégoire de Tours et d'autres historiens graves ont cité, et qui étonnera sans doute, quoique incontestable, ceux de nos lecteurs qui vivent imbus des doctrines terre à terre de notre époque.

Lorsque Julien l'Apostat, dont le règne, comme dit M. Genin (1), passa avec le bruit et la rapidité d'un orage, a voulu joindre à la souveraineté temporelle que lui apportait l'empire la souveraineté spirituelle, et régner aussi sur les consciences, comme il ne pouvait se faire pape, il ramena le culte des idoles et s'en constitua le souverain pontife. Cependant il avait été élevé dans la foi chrétienne. Il avait eu pour compagnons d'études saint Grégoire de Nazianze et saint Basile. Mais ces deux saints, dès ses premières années, n'avaient pas bien auguré de lui. Or, pour régénérer le paganisme si conspué, il fallait des vertus et des miracles. Pour les vertus, il établit, par décret, que ceux qu'il instituait prêtres des faux dieux étaient tenus d'avoir les vertus des prêtres

(1) *Tableaux de la société chrétienne*, ch. III.



chrétiens ; pour les miracles, il eut recours à la magie.

En cessant de croire à Jésus-Christ, il croyait aux démons. Un magicien, nommé Maxime, fut son maître et son guide. Avec lui, il parvint à produire quelques prestiges borgnes, comme en fait la fantasmagorie, et quelquefois sans doute il fut secondé par celles des puissances de l'air contre lesquelles saint Paul nous prévient que nous avons à lutter.

Or, un jour qu'après de somptueux préparatifs il allait offrir aux dieux tombés des vieux Romains un sacrifice solennel, voulant donner le plus d'éclat possible à cette fête, il s'y rendit suivi de toute sa cour, et il prescrivit la marche des cérémonies. Dans d'autres circonstances, il avait fait lui-même le personnage de sacrificateur, égorgé les victimes, fouillé dans leurs entrailles, et déchiffré les présages. Comme le plus souvent ils s'étaient trouvés faux, il ne se souciait pas de se compromettre devant une grande multitude. Les sacrificateurs ordinaires procédèrent donc à leur sanglante besogne. Mais il se trouva tout à coup que les couteaux, soigneusement préparés, ne pouvaient entamer la chair des victimes, et que les feux qu'on allumait sur l'autel s'éteignaient tout à coup, comme si une trombe d'eau les eût étouffés.

Cette merveille, qui sortait du programme, et qu'on n'attendait pas, s'étant renouvelée plusieurs fois, le principal sacrificateur, élevant sa voix effarée, s'écria tout à coup :

« — Il y a certainement ici une puissance inconnue qui paralyse nos travaux. »

Julien, qui avait été chrétien, sentait malgré lui que le Galiléen (c'est le nom qu'il donnait à Notre-Seigneur) était plus puissant que ses idoles. Il pâlit. Un de ses courtisans ordonna qu'on cherchât s'il n'y avait pas dans l'assemblée un chrétien nouvellement initié. Il savait que celui des chrétiens qui vient d'être baptisé et ensuite confirmé est dans un état de grâce devant lequel les démons ne peuvent rien. Il se trouva en effet dans la suite de l'empereur un jeune homme attaché à sa personne, pour les fonctions que remplissent aux cours souveraines de notre temps ceux qu'on nomme les pages. Il déclara que depuis peu il avait reçu le saint baptême, et que de plus on l'avait oint du saint chrême dans le sacrement de confirmation, pour le préparer, comme soldat de Jésus-Christ, aux combats qui pourraient se présenter. En entendant, continua-t-il, qu'on évoquait les démons, j'ai invoqué dans mon cœur le nom de Jésus-Christ, et ils ont été paralysés.

Julien congédia aussitôt les sacrificateurs et la foule; et il se retira lui-même, assez déconcerté. Mais il ne recula pas dans la voie ténébreuse qu'il s'était tracée.

On peut lire dans la vie de saint Bonit (Bonitus), que l'Auvergne appelle saint Bont et qui est fêté au 15 janvier; dans celle de saint Firmin, que l'on fête le 3 novembre, et dans beaucoup d'autres vies de saints évêques, les effets heureux de ce grand sacrement.

XIII. — ISABELLE D'AUTRICHE.

Vos autem sedete.... quoadusque induamini
virtute ex alto.

S. Luc, *Evang.*, ch. xxiv, † 49.

L'infortunée reine Jeanne de Castille, que l'histoire a surnommée Jeanne la Folle, eut deux fils et quatre filles, qui tous occupèrent des trônes : Charles-Quint ; Ferdinand, son frère, qui lui succéda à l'empire ; Éléonore, qui fut la seconde femme de notre roi François I^{er} ; Marie, qui fut reine de Hongrie et de Bohême ; Catherine, qui fut reine de Portugal ; Isabelle, enfin, que l'on vit reine de Danemark.

Cette dernière fut la plus malheureuse ici-bas. Mais Dieu se la réservait spécialement. On lui fit épouser l'un des plus monstrueux personnages de ce seizième siècle, si tristement riche en hommes abominables. Le mari qu'on lui donnait, c'était Christiern II, roi de Suède et de Danemark, marqué au front par tous les historiens du surnom de Cruel et de Néron du Nord. Ses mœurs étaient aussi méprisables que son âme était basse, ses penchants hideux et son cœur sanguinaire.

Quoiqu'elle ne sût pas tout ce qu'il y avait d'abject et d'effrayant dans l'époux qu'on lui donnait, Isabelle, née Espagnole, c'est-à-dire catholique, savait déjà comment les hérésies, les schismes et les désertions impies grouillaient dans le Nord ; elle espéra donc que le sacrement qu'on se préparait à lui donner, la confirmation, la doterait, si elle le recevait dignement,

des forces suffisantes contre les obsessions qu'elle pouvait craindre. Elle méditait les paroles où Notre-Seigneur, avant de quitter ses disciples, leur recommanda de se préparer, dans la retraite et la prière, à recevoir la force d'en haut. Elle se retira donc dix jours dans l'oraison et le silence, pour disposer sa jeune âme toute pure à recevoir l'Esprit-Saint. Elle fut confirmée la veille de la Pentecôte, et se trouva ensuite prête à se soumettre en tout à la volonté de Dieu et à mourir plutôt que d'altérer sa foi.

Lorsqu'on l'emmena en Danemark pour être unie à Christiern II, elle était persévérante dans ces sentiments et ne demandait à Dieu que la grâce de convertir son mari, dont elle commençait à connaître quelques excès. Mais Dieu, qui veut que tous soient sauvés; ne peut sauver un grand pécheur malgré lui; et il est écrit que la paix offerte par une âme généreuse retourne sur elle, si elle est repoussée (1). Elle arriva donc, douce et soumise, et trouva Christiern (qui ne cherchait qu'un appui en épousant la sœur de Charles-Quint) plongé dans d'ignobles débauches, et avide de sang et de meurtres, comme il se voit fréquemment dans les âmes que la dissolution dégrade. Son tendre et saint amour pour son Dieu put seul adoucir les peines de sa vie nouvelle. Mais les bassesses et les crimes qui souillaient l'atmosphère où elle se trouvait liée altérèrent sa santé. Elle dépérissait de jour en jour; elle n'avait que vingt ans, que déjà elle avait donné à son époux

(1) Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra; sin autem; ad vos revertetur. S. Luc, ch. x.

trois enfants : Jean, Dorothée et Christine. Elle priait Dieu sans relâche de les maintenir dans la foi, avec d'autant plus d'ardeur que son horrible époux, partisan des libertés du luthéranisme, avait déjà tenté bien des fois de l'entraîner elle-même dans sa ruine.

Cependant les peuples soumis à Christiern se préparaient à secouer un joug insupportable. Des conspirations se formaient de toutes parts; et un jour la révolte éclata et mit sur le trône de Danemark le duc de Holstein, Frédéric; c'était à la fin de l'an 1522. Christiern dut s'enfuir honteusement. Il se retira en Flandre, où il espérait que Charles-Quint prendrait sa cause. Mais il se trompait. Dès qu'il fut arrivé dans les États de son beau-frère, Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, lui donna pour résidence la ville de Lierre, en même temps qu'elle emmenait avec elle, à Malines, ses trois enfants, qu'elle ne voulait pas lui laisser, car elle le savait l'un des adeptes du moine apostat de Wittemberg.

Depuis longtemps il tourmentait la reine sa femme pour lui faire adopter ses funestes doctrines; il l'avait toujours trouvée inébranlable à ses brutalités comme à ses instances. Dès lors plus que jamais sa santé exigeait des soins : on l'envoya aux eaux d'Aix-la-Chapelle, qui n'eurent aucun résultat. A la fin de l'année 1525, elle habitait, attendant résignée la mort qui devait la délivrer de ses peines, dans le château de Swynaerde, auprès de Gand; et nous trouvons dans des documents publiés par la presse belge la fin de cette histoire :

Quelques tentatives que fissent les médecins pour rattacher Isabelle à la vie, leurs efforts furent impuissants. Ses joues devenaient pâles et creuses, ses lèvres se décoloraient; dès le commencement de janvier 1526 elle ne quitta plus le lit. A travers ses souffrances, elle n'avait de vive joie que celle de voir de temps en temps ses trois enfants, que sa tante Marguerite d'Autriche lui amenait; elle leur parlait du Ciel avec une foi ardente, et leur faisait promettre sans cesse de demeurer fermement fidèles à la sainte Église catholique.

Cependant Christiern, qui entretenait avec Luther une correspondance suivie, et qui se vantait de convertir à ses doctrines tous ceux qui l'approchaient, ne désespérait pas encore d'entraîner sa femme.

Le matin du 19 janvier 1526, il vint la trouver.

— Isabelle, lui dit-il, malgré tous mes torts, vous avez toujours été pour moi une épouse tendre et fidèle. Je ne méritais pas tant de vertus. Je viens m'humilier devant vous, ange de bonté et de douceur. Me pardonneriez-vous?

— Sire, répondit la jeune reine en prenant la main de Christiern, j'ai fait mon devoir; et maintenant que je vais mourir, cette pensée est ma plus chère consolation.

— Oh! ne parlez pas ainsi, noble Isabelle. Je donnerais dix années de ma vie pour effacer les chagrins que je vous ai causés.

— Il est trop tard, sire; je sens qu'un monde meilleur m'appelle. Aimez bien nos trois enfants; c'est tout ce que je vous demande avant de vous quitter.

— Isabelle, reprit le monstre après un moment de silence, je vais vous demander une dernière preuve d'affection. Me la donnerez-vous?

— Parlez, sire; il n'est rien que je vous puisse refuser.

— Vous savez, mon amie, que depuis longtemps déjà j'ai embrassé les doctrines de Luther, et que mon plus ardent désir est toujours de les voir adopter par ceux que j'aime. Consentez à recevoir un ministre luthérien.

— Jamais! s'écria la princesse en se soulevant avec feu, jamais! Je suis née dans la religion catholique, et j'y veux mourir. Depuis plusieurs années vous cherchez ainsi à perdre mon âme. Mais quelques douleurs que vous m'ayez causées depuis notre union, j'espérais au moins que vous m'auriez épargné cette dernière amertume.

— Vous ne me connaissez pas encore, répliqua Christiern dans une fureur concentrée, si vous croyez vous soustraire si aisément à ma volonté. Quoi que vous fassiez, un ministre luthérien va venir ici; il ne vous quittera plus; il restera jusqu'au dernier instant devant votre lit de mort, et je ferai jeter dehors tout prêtre que vous aurez l'audace d'appeler.

En achevant ces mots, il se leva, et après avoir défendu, avec de grandes menaces, à tous les serviteurs de laisser entrer un prêtre catholique auprès de la princesse, ne se fiant qu'à lui, dans un pays qui n'avait pas renié sa foi, il monta à cheval et courut à Gand chercher un ministre protestant.

Cette scène avait produit sur la pauvre reine un

tel effet, que, sentant sa fin approcher plus tôt qu'elle n'avait cru, elle pria sa dame d'honneur de faire venir sans retard aucun Thomas Bekaert, le curé du village. Malgré les terribles menaces du roi, le bon curé se rendit sur-le-champ auprès de la moribonde. Après l'avoir munie des sacrements, il lui demanda, devant tous ses serviteurs assemblés, si elle voulait mourir en fille dévouée de la sainte Église catholique.

La princesse, couvrant de baisers le crucifix qu'elle tenait de ses deux mains, répondit d'une voix ferme, devant ses serviteurs et ses enfants qu'on venait de lui amener.

— Oui, je veux mourir catholique.

Elle pria le bon curé de ne pas l'abandonner, et pendant quelques heures rapides elle fit ses dernières dispositions. Dieu abrégeant ses souffrances, on vit qu'elle allait rendre le dernier soupir. En ce moment on entendit deux chevaux s'arrêter devant la porte du château. C'était Christiern avec le ministre protestant. En voyant tout le monde en pleurs, il en demanda la cause.

— La reine est à toute extrémité, répondit la dame d'honneur.

— Ne perdons pas un instant, s'écria le roi détrôné; suivez-moi, docteur Slachboom; nous réussirons.

En arrivant avec le docteur au haut du perron, il vit descendre le curé de Swynaerde, qui lui dit :

— Vous arrivez trop tard, sire; la reine est morte.

— Mortel répéta Christiern stupéfait,....

— Oui, et morte dans la foi catholique, ajouta le bon curé en reconnaissant le ministre luthérien.

— Insensé que j'étais ! murmura le roi, je n'aurais pas dû la quitter.

Ajoutons seulement que Christiern, repoussé partout pendant huit ans comme une bête féroce, n'ayant pu avec quelques mercenaires et beaucoup d'argent semé, et quoiqu'il cherchât à se faire un parti en simulant un retour à la religion catholique, réussir à prendre ses États, fut saisi lui-même et livré à Frédéric, son successeur, qui le retint vingt-cinq ans dans une étroite prison, où il s'éteignit.

XIV.

HISTOIRE DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

Accipietis virtutem Spiritûs sancti in vos.

Act., ch. 1, § 8.

Personne parmi les hérétiques, avant Luther et Calvin, n'avait attaqué le sacrement de la confirmation, institué par notre Seigneur Jésus-Christ.

Pour des novateurs, comme les luthériens et les calvinistes, qui ne reconnaissent dogmes de foi que ce qui est enseigné dans les saintes Écritures, il est surprenant qu'ils aient fermé les yeux sur un point si clair. Peut-on rien désirer de plus exprès, pour désigner ce sacrement, dit dom Chardon, que ce que nous lisons au chapitre VIII des Actes, où l'on voit saint Pierre et saint Jean n'allant à Samarie que pour imposer les mains à ceux que le diacre Philippe avait

baptisés, afin qu'ils reçussent les dons du Saint-Esprit? Dans toute la suite des temps, la même cérémonie a été faite, sans interruption, par les évêques. Tertullien, saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin, saint Hilaire, tous les Pères n'ont cessé de reconnaître les effets admirables du sacrement de confirmation; et, depuis les Apôtres jusqu'à nous, il a été donné avec les rites et les prières qu'on lit dans le Pontifical romain, et dont on a vu l'application (1).

Cependant ce sacrement a été altéré dans les Églises orientales, où l'on n'a généralement conservé que l'onction du saint chrême, qui se fait après le baptême, et négligé une cérémonie nécessaire, l'imposition des mains. Or, c'est principalement par l'imposition des mains que les Apôtres donnaient le Saint-Esprit.

Les nestoriens imposent les mains et font avec le saint chrême le signe de la croix sur le front du nouveau baptisé. Mais ils ne voient là qu'un perfectionnement du baptême. Ils regardent toutefois cette cérémonie comme un autre sacrement, qu'ils appellent « le sacrement du chrême ».

Dans quelques lieux, l'onction du saint chrême ne se faisait pas seulement au front, mais à tous les autres organes de la tête et même aux épaules. L'Église romaine ne l'a jamais faite qu'au front.

Le pontifical d'Egbert, archevêque d'York au huitième siècle, contient ces paroles, qui accompagnaient alors l'onction sainte : « Recevez le signe de

(1) Légende d'Agathe Lebert.

la sainte croix, par le chrême du salut, en Jésus-Christ notre Seigneur, pour la vie éternelle. »

L'ancien Eucologe des Grecs ne joint à l'onction que ces paroles : « Le sceau du don de l'Esprit-Saint. »

Les jacobites de Syrie font l'onction du saint chrême trois fois sur le front et une fois sur les autres membres principaux, toujours en forme de croix, avec ces mots : « Recevez le seing et la marque du saint chrême de la bonne odeur de Jésus-Christ notre Dieu, par le sceau de la vraie foi, par le complément du don ou gage du Saint-Esprit, pour la vie éternelle. Amen. »

Les coptes font l'onction au front, en disant : « Que ce soit l'onction du Saint-Esprit. Amen. » Puis ils la font aux lèvres, aux oreilles et aux genoux, avec ces paroles : « C'est là le gage du royaume des cieux. Amen. »

Cependant, on ne croit pas que ces confirmations soient nulles.

Ce qui est singulier, c'est que les anglicans ont conservé la partie de ce sacrement qui consiste dans l'imposition des mains de l'évêque. Elle se fait après le renouvellement des vœux du baptême. Mais quoique cette cérémonie soit réputée par eux vide de grâce, ils lui maintiennent le nom de confirmation.

On sait que le saint chrême ne peut être fait que le jeudi saint, par les évêques seuls, et que seuls aussi ils ont le pouvoir de consacrer les saintes huiles. Saint Basile fait remonter aux Apôtres l'origine de cet usage, ainsi que la consécration de l'eau.

du baptême. Saint Cyrille de Jérusalem, qui reconnaît les vertus admirables du saint chrême, l'appelle un don de Jésus-Christ.

Les nestoriens ont là-dessus une tradition que nous devons rapporter : c'est que, lorsque la femme pécheresse répandit un vase d'huile précieuse sur les pieds de Notre-Seigneur, les disciples en recueillirent une partie; qu'avant leur séparation pour aller prêcher l'Évangile, ils se la partagèrent; qu'ils laissèrent ce parfum dans les églises qu'ils fondaient, en le mêlant avec l'huile qu'ils bénirent, de sorte que jusqu'à présent, le saint chrême est comme un renouvellement de cette première liqueur.

Les Orientaux font le saint chrême avec les plus imposantes cérémonies. Ils y font entrer plus de quarante aromates choisis, et cette fonction est réservée à leur seul patriarche.

Cette consécration se fait aussi avec grande solennité dans l'Église latine; l'évêque doit être alors assisté de douze prêtres, de sept diacres, de sept sous-diacres, et de beaucoup d'autres clercs de rang inférieur (1).

Aux évêques seuls il appartient de consacrer le chrême et l'huile sainte. Ils sont les ministres ordinaires de la confirmation. Toutefois un simple prêtre, avec la délégation spéciale du souverain pontife, pourrait administrer ce sacrement.

Comme on a toujours porté au saint chrême une profonde vénération, et qu'on lui a toujours attribué

(1) La consécration du saint chrême et des saintes huiles est accompagnée d'admirables prières qu'on peut lire dans le *Pontificale romanum*.

de grandes vertus, cette opinion, sage en elle-même, dégénéra quelquefois en graves abus. Plusieurs s'en servirent comme d'un préservatif contre les maladies. Mais il y eut des malheureux qui, ayant pu s'en procurer, l'employèrent dans des maléfices. On verra la sainte hostie profanée par la même abomination. C'est pour cela que les conciles intimèrent aux prêtres l'ordre formel de tenir toujours le saint chrême enfermé.

Nous avons dit que, dans les premiers temps, on donnait la confirmation aussitôt après le baptême; qu'elle se donnait ainsi plus spécialement dans les jours de la Pentecôte; et qu'ensuite, les évêques n'étant plus assez nombreux, on la donnait en tout temps.

Nous n'avons plus à parler qu'à ses effets; on en a vu quelques-uns dans les légendes qui précèdent. Tous ceux qui n'ignorent pas entièrement l'histoire de la religion savent qu'en descendant sur les Apôtres et en leur donnant la force d'âme, le Saint-Esprit leur communiqua aussi le don des miracles, des visions surnaturelles, des langues et des guérisons. On peut lire utilement sur ce sujet tout le livre des Actes des Apôtres et la plupart des Épîtres de saint Paul.

Les grâces surnaturelles continuèrent dans l'Eglise après la mort des Apôtres. Les dons de prophéties et de miracles étaient fréquents dans l'Eglise au second et au troisième siècle. Les Actes de sainte Perpétue en témoignent, comme les vies de saint Cyprien, de saint Denis d'Alexandrie, et une foule

d'autres. Ces dons n'ont jamais cessé, même de nos jours, mais avec moins d'éclat, parce que ces splendeurs ne sont plus nécessaires.

XV. — LÉGENDE DE L'EUCARISTIE.

Jésus, de ses élus nourriture vivante,
Descend sur nos autels à ses yeux éperdus,
Et lui découvre un Dieu sous un pain qui n'est plus.

VOLTAIRE.

L'Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin. Voilà la définition textuelle.

Ce sacrement adorable, le plus grand de tous, a été solennellement institué par notre Seigneur Jésus-Christ. Nous en empruntons le récit au canon de la Messe.

« La veille de sa Passion (le jeudi saint) il prit le pain dans ses mains saintes et vénérables, élevant les yeux au ciel vers Dieu son Père tout-puissant, et lui rendant grâces, il le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps.

» Après le souper, prenant aussi cet excellent calice entre ses mains saintes et adorables, et rendant pareillement grâces à son Père, il le bénit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et buvez-en tous, car c'est le calice de mon sang, du sang de la nouvelle et éternelle alliance (mystère de foi), lequel

sera répandu pour vous et pour un grand nombre (1), en rémission des péchés. »

Ce prodigieux effet de l'amour divin n'a pas éclaté en un acte inopiné. Il était dès longtemps promis par les prophéties; et on lit dans le chapitre VI de saint Jean ces paroles qui l'annonçaient bien avant la Passion :

« Je suis le pain vivant descendu du ciel....

» Celui qui mangera ce pain vivra éternellement; ce pain c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde....

» Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang; vous n'aurez point la vie en vous.

» Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour, car ma chair est véritablement viande et mon sang est véritablement breuvage.

» Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui....

» C'est ici le pain qui est descendu du ciel. Il n'en est pas de ce pain comme de la manne que vos pères ont mangée, et qui ne les a pas empêchés de mourir. Celui qui mange ce pain vivra éternellement. »

Après des textes aussi formels, n'est-il pas étonnant que Luther et les autres anomalies sorties du même gouffre d'insurrection aient contesté et diva-

(1) *Pro multis*. La traduction ordinaire pour *plusieurs* est insuffisante. *Plusieurs* ne rend pas le latin; *plusieurs* veut dire quelques-uns. Dans les vieilles traductions on lisait pour *moult d'âmes*. *Multi* veut dire multitude, et Dieu en effet veut que tous soient sauvés.

gué? Sans doute que leur conscience s'épouvantait devant ces paroles de saint Paul (1) :

« Quiconque aura mangé ce pain.... indignement sera coupable de la profanation du corps et du sang du Seigneur.

» Que l'homme donc s'éprouve (ou s'épure) lui-même (2), et qu'ensuite il mange de ce pain et boive de cette coupe.

» Car celui qui en mange et en boit indignement mange et boit sa propre condamnation. »

Bossuet, en admiration devant l'institution de l'Eucharistie, s'écrie : « Quelle netteté, quelle simplicité dans ces paroles : Ceci est mon corps! ceci est mon sang! » Il ajoute que, selon la force de l'original syrien; aussi ancien que le texte grec et pareillement écrit du temps des Apôtres, il faudrait traduire : Ceci est mon propre corps! ceci est mon propre sang!

Il répond ensuite aux suppositions sans bases des protestants : « Si Notre-Seigneur n'avait voulu donner qu'un signe, une ressemblance toute pure, il aurait bien su le dire.... Quand il a proposé des similitudes, il a bien su tourner son langage d'une manière à le faire entendre, en sorte que personne n'en doutât jamais : « Je suis la porte; celui qui entre par moi sera sauvé. Je suis la vigne et vous les branches; et comme la branche ne porte de fruits qu'attachée au cep, ainsi vous n'en pouvez porter, si vous ne demeurez en moi. »

(1) Première épître aux Corinthiens, ch. XI.

(2) *Probare* et *probus* sont de la même famille; or *probus* veut dire un homme de mœurs épurées.

« Quand il fait des comparaisons, des similitudes, les Évangélistes ont bien su dire : « Jésus dit cette » parabole; il fit cette comparaison. » Ici, sans rien préparer, sans rien tempérer, sans rien expliquer, ni devant, ni après, on nous dit tout court : « Jésus dit : » Ceci est mon corps; ceci est mon sang répandu.... » O mon Sauveur! quelle netteté! quelle précision! quelle force! mais en même temps quelle autorité! quelle puissance dans vos paroles! « Femme, tu es » guérie; » elle est guérie à l'instant. « Ceci est mon » corps; » c'est son corps. « Ceci est mon sang; » c'est son sang. Qui peut parler en cette sorte, sinon Celui qui a tout en sa main?... »

Bossuet termine ainsi cette élévation : « Mon âme, arrête-toi ici, sans discourir. Crois aussi simplement, aussi fortement que ton Sauveur a parlé, avec autant de soumission qu'il fait paraître d'autorité et de puissance. Encore un coup, il veut dans ta foi la même simplicité qu'il a mise dans ces paroles : « Ceci est mon corps. » C'est donc son corps. « Ceci est mon sang. » C'est donc son sang. Dans l'ancienne façon de communier, le prêtre disait : « Le corps de Jésus-Christ! » et le fidèle répondait : « Amen, il est ainsi. » « Le sang de Jésus-Christ! » et le fidèle répondait : « Amen, il est ainsi. » Tout était fait, tout était dit, tout était expliqué par ces trois mots : Je me tais, je crois, j'adore. »

Après avoir institué le sacrement de l'Eucharistie où Jésus s'immolait lui-même, comme victime qui devait remplacer tous les sacrifices anciens, comme accomplissement des prophéties de Malachie, comme

réalité du sacrifice de Melchisédech, qui en était la figure, il voulut que son sacrifice fût universel et perpétuel, c'est-à-dire qu'il fût offert tous les jours et partout. Il dit à ses disciples, qu'il communiait pour la première fois, avant de les quitter : « Faites ceci en mémoire de moi. » Pour continuer donc toujours et partout ce sacrifice sur la terre, il établit, par les paroles qu'on vient de lire, des prêtres, non ses successeurs, mais ses ministres, à qui il donnait ainsi le pouvoir de faire ce qu'il venait de faire lui-même (1).

« Au Calvaire, continue le P. Lebrun, la victime ne fut qu'offerte; au sacrifice de la messe, elle est offerte et distribuée. Au Calvaire, Jésus-Christ s'offrit pour les hommes, sans que les hommes l'offrissent ou s'offrissent avec lui. Ici Jésus-Christ s'offre et est offert pour les hommes; mais l'Église s'offre avec lui; et elle fait remplir ainsi par les chrétiens, ses enfants et ses membres, leurs principaux devoirs envers Dieu renfermés dans les fins du sacrifice. »

« Peuple racheté! s'écrie alors Bossuet, assemblez-vous pour célébrer les miséricordes de votre Père céleste, par Jésus-Christ immolé pour vous. Où est le corps de Jésus, là est le lieu de votre assemblée; où est ce corps, là les aigles doivent accourir. Et qu'y ferons-nous? Qu'a fait Jésus? Il a pris du pain, il a béni, il a rendu grâces dessus, il a fait de saintes prières; il a pris une coupe, il a fait de même dessus. Le prêtre fait comme lui : on mange, on boit ce corps et ce sang; on dit l'hymne, et on se retire. Soyons

(1) Le P. Lebrun, *Explication des cérémonies de la messe*.

attentifs : suivons le prêtre qui agit en notre nom, qui parle pour nous ; souvenons-nous de la coutume ancienne d'offrir chacun son pain et son vin, et de fournir la matière de ce sacrifice céleste. La cérémonie a changé : l'esprit en demeure. Nous offrons tout avec le prêtre ; nous consentons à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il dit. Et que dit-il ? « Priez, mes frères, » que mon sacrifice et le vôtre soit agréable au Seigneur notre Dieu. » Et que répondez-vous ? « Que » le Seigneur le reçoive de vos mains. » Quoi ! notre sacrifice et le vôtre ? Et que dit encore le prêtre ? « Souvenez-vous de vos serviteurs, pour qui nous » vous offrons. » Est-ce tout ? Il ajoute : « Ou qui » vous offrent ce sacrifice. » Offrons donc aussi avec lui, offrons Jésus-Christ, offrons-nous nous-mêmes avec toute son Église catholique, répandue par toute la terre.

» Le prêtre bénit : il rend grâces sur ce pain et sur ce vin, qui vont être changés au corps et au sang ; il prie pour toute l'Église. Bénissez, rendez grâces, priez : on vient à cette spéciale bénédiction par laquelle on consacre ce corps et ce sang. Écoutez, croyez, consentez ; offrez avec le prêtre ; dites *Amen* sur son invocation, sur sa prière. Le voilà donc : il est présent ; la parole a eu son effet ; voilà Jésus aussi présent qu'il a été sur la croix, où il a paru pour nous par l'oblation de lui-même ; aussi présent qu'il est dans le Ciel, où il paraît encore pour nous devant la face de Dieu. Cette consécration, cette sainte cérémonie, ce culte plein de sang, et néanmoins non sanglant, où la mort est partout, et où néanmoins l'hostie

est vivante, c'est le vrai culte des chrétiens, sensible et spirituel, simple et auguste, humble et magnifique en même temps. »

Si nous citons les plus sûrs passages de nos grands écrivains, c'est que sur l'auguste sacrement où le pain se change au corps de Jésus-Christ même, par les paroles mêmes de Jésus-Christ, nous sentons que nous ne pouvons écrire aussi dignement. Ainsi nous détachons encore de Bourdaloue quelques grandes paroles sur l'Eucharistie. « De tous les sacrements, dit-il, nul autre n'a plus d'effet, ni même autant d'effet dans l'homme que celui du corps de Jésus-Christ; et son effet est d'imprimer en l'âme qui le reçoit un caractère de pureté et de sainteté. Pourquoi cet adorable sacrement est-il si efficace, et d'où lui vient cette force supérieure? La raison en est évidente; c'est qu'il contient en soi l'Auteur de la grâce. Tous les autres sacrements n'opèrent que par une vertu émanée de Jésus-Christ, et qui leur est communiquée par Jésus-Christ; mais en celui-ci, c'est Jésus-Christ lui-même, Jésus-Christ présent en personne, qui agit, puisque ce divin sacrement n'est autre chose que Jésus-Christ même, caché sous les espèces qui le couvrent. Or, comme le feu chauffe bien plus quand il est appliqué immédiatement à son sujet que lorsqu'il lui communique sa chaleur par un corps étranger, ainsi Jésus-Christ, qui est le principe de tous les dons célestes et la source de toutes les grâces, les doit-il répandre beaucoup plus abondamment dans nos cœurs quand il nous est uni par lui-même et par sa propre substance, que lorsqu'il les distribue

par un sacrement distingué de lui. Voilà le privilège singulier et incontestable de l'Eucharistie.

» Mais cette grâce spéciale du sacrement de nos autels, quelle est-elle ? et cet effet salulaire qu'il produit, à quoi se réduit-il ? Je dis que c'est à vous faire vivre d'une vie pure et sainte. Les autres sacrements ont des effets plus bornés. Le baptême efface le péché d'origine ; la confirmation nous fait confesser la foi ; l'ordre nous met en état d'exercer les sacrés ministères ; l'extrême-onction nous fortifie aux approches de la mort, et nous soutient dans ce dernier combat ; mais l'Eucharistie étend sa vertu sur toute la vie de l'homme, pour la sanctifier, et, si je puis parler de la sorte, pour la diviniser ; car vous devez bien remarquer avec moi l'excellente et essentielle propriété de la chair de Jésus-Christ dans ce mystère : c'est un aliment, et l'aliment de nos âmes ; au lieu que l'esprit, selon les lois ordinaires et naturelles, doit vivifier la chair ; ici, par un miracle au-dessus de toute la nature, c'est la chair qui vivifie l'esprit : *Caro mea vere est cibus*. Et de là nous pouvons connaître quel fruit il y a donc à se promettre de la fréquente communion. »

Or, saint Alphonse de Liguori n'appelle fréquente communion que celle qui se fait au moins une fois chaque semaine.

De grands miracles ont attesté, comme on le verra, la présence réelle de notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

XVI. — LE MIRACLE DE BRUXELLES.

Pange, lingua, Salvatoris

Corporis mysterium.

Plange, plange peccatoris

Immane flagitium

Quo profanum fit amoris

Christi beneficium.

Offic. parv. Reparationis.

Les juifs, au quatorzième siècle surtout, inspiraient à nos pères une horreur presque générale. Traqués, humiliés, exclus, livrés aux vengeances particulières, condamnés à des marques d'opprobre dans leurs vêtements, relégués comme des lépreux dans les quartiers immondes lorsqu'on voulait bien les souffrir, ce peuple qu'on n'environnait que de haine devait nécessairement s'irriter contre les chrétiens et leur culte; et ce sentiment leur a quelquefois inspiré des stupidités barbares, qu'ils ne considéraient que comme des représailles, tandis que les chrétiens y voyaient avec effroi d'horribles sacrilèges. Telles furent les profanations d'hosties consacrées, abominations qu'ils expièrent quelquefois durement.

Les juifs de Bruxelles étaient parqués dans un quartier qu'on appelait *les Escaliers des juifs*, parce que la plupart des ruelles qui composaient cette sorte de refuge étaient et sont encore des escaliers, sur le penchant des montagnes qui varient si singulièrement le sol de cette ville. Telles étaient la rue des Trois-Têtes, où l'on voit encore une vieille maison dans laquelle les juifs tenaient leurs assemblées, la rue de la Villa-

Hermosa, la ruelle de Notre-Dame, le passage de Saint-Roch, la rue de Ter-Arken, la rue d'Isabelle, la rue de la Cuiller-à-Pot, une partie de la montagne des Douze-Apôtres, une partie de la rue des Sols, la montagne de Gâvre, la petite montagne des Aveugles. Ils s'étendaient jusqu'à la Kantersteen par les sales ruelles. Leur synagogue était précisément à l'endroit où l'on a élevé depuis la chapelle de Salazar, ainsi appelée parce que, les terrains des juifs ayant été confisqués après les poursuites dont nous allons parler, cette chapelle faisait partie ou dépendance de l'hôtel qui lui a donné son nom.

Le fait dont il s'agit tient une place si importante dans l'histoire de Bruxelles; il est tellement consacré chaque année dans la grande kermesse de cette ville, fête qui dure quinze jours; il est tellement grave, que nous nous garderons d'y admettre rien de douteux; nous nous contenterons de réunir les divers récits.

En l'année 1369, un riche et méchant juif d'Enghien, qui avait nom Jonathas, détestant la religion chrétienne et voulant outrager celui qu'il appelait le prophète Jésus, car il ne pouvait nier les miracles du Sauveur, s'en vint à Bruxelles; et allant trouver un pauvre Israélite appelé Jean de Louvain, lequel s'était nouvellement converti à la foi du Christ, il lui fit part de son mauvais dessein.

Jean habitait en une petite rue qu'on a, depuis le procès, appelée rue des Sols, parce que le juif d'Enghien lui donna, dit-on, pour l'inciter à méfait, un sac de sols parisis; il était pauvre; et, chrétien de

nécessité, n'ayant pas encore l'âme purgée des erreurs et des aversions de sa secte, il reçut avec un mouvement de joie le sac que lui offrait Jonathas, lui disant :

— Je te donne ceci pour arrhes d'un haut marché.

— Et lequel ? dit Jean de Louvain.

— C'est, répondit le juif riche, que tu me rendes un bon office, mais qui n'est pas sans grand péril.

— Vous savez, messire, dit Jean, que je suis à vous, et que j'ai femme à héberger avec huit enfants. (Car telles gens tiennent à honneur d'avoir grande famille.)

— Je le sais, répliqua Jonathas; et pourtant je viens à toi, quoique tu aies forfait à la religion de notre père Abraham et à la loi de Moïse.

Il y avait quelque amertume dans la manière dont le juif fit ce reproche et dans le regard de mépris dont il l'accompagna.

— J'ai fait cela, dit Jean de Louvain, par besoin et par crainte; mais croyez, messire, qu'en mon cœur je suis encore enfant d'Israël.

— Tout va donc bien, répliqua le juif riche, et je l'avais espéré ainsi. Que le Dieu de Jacob nous relève et abaisse nos ennemis ! Ta désertion, au fait, te peut mettre à même de nous rendre le service dont je parle. Voici, mon frère (il appuya avec intention sur ce mot, qui parut faire plaisir à Jean de Louvain), voici ce qui m'amène. J'aurais besoin de quelques hosties consacrées par les prêtres des chrétiens...

Jean releva la tête en pâlisant :

— Et pourquoi, messire? dit-il. Qu'en voulez-vous faire?

— Je veux en éprouver la vertu.

— Mais vous savez que l'hostie consacrée devient le Dieu même des chrétiens, et que la seule main du prêtre peut la toucher.

— Ne pourras-tu, si tu n'oses y porter les doigts, les enlever avec le vase qui les enferme?

— C'est ici un vol sacrilège. Il y a peine de mort avec longs supplices.

— Aussi ta récompense sera grande.

Jean de Louvain parut réfléchir quelques minutes. Son front se plissa; il marcha quelques pas, puis il dit :

— Que me donnerez-vous?

— Tu consens? répliqua Jonathas en combattant un sourire de triomphe. Quinze moutons d'or sont à toi.

Un mouton d'or était une pièce frappée en France depuis saint Louis; elle était désignée ainsi, parce qu'elle portait l'agneau de saint Jean-Baptiste; elle vaudrait de nos jours vingt à vingt-cinq francs environ; mais alors elle représentait plus de deux cents francs d'aujourd'hui.

— Quinze moutons d'or sont une belle somme! mais c'est trop peu pour ce danger, dit Jean de Louvain.

— Trop peu, dis-tu? Serais-tu devenu riche?

— Non, messire. Mais j'expose ma vie et je puis laisser des enfants orphelins.

— Je mettrai donc vingt moutons d'or.

Jean ne répondit rien; mais hochant la tête, il se prit à marcher à grands pas :

— Je ne puis, dit-il enfin.

— Tu es chrétien de cœur, dit Jonathas. On m'a dit que tu avais appelé nos rabbins gens superstitieux. Je te donnerai vingt-cinq moutons d'or tout neufs.

Mais le juif de Louvain ne cessait de répondre : Je ne puis. Jonathas augmentait son offre pièce à pièce. Il était parvenu à quarante moutons, sans décider Jean.

— Combien veux-tu donc? lui dit-il enfin avec impatience.

Jean s'arrêta un moment, compta sur ses doigts, puis s'écria tout bas :

— Je veux soixante moutons d'or, ou je ne fais rien.

— Soixante moutons d'or! tu te moques de moi, riposta le juif d'Enghien. Bonsoir, je vais chercher un autre frère qui soit raisonnable.

— Allez, dit le pauvre juif.

Et Jonathas sortit. Mais il rentra au bout de cinq minutes.

— Au moins, dit-il, tu ne me trahiras pas. Je te laisse, à cause de cela, le sac de sols parisis.

— Soyez tranquille.

— Tu ne veux pas quarante-cinq moutons?

— Non; soixante, ou rien.

— Quarante-huit!

— Soixante, ou laissez-moi.

— Eh bien, cinquante! c'est un beau compte.

— Je vous dis que non, messire.

Jonathas sortit de nouveau; bientôt il revint encore :

— Je t'assure, Jean, que j'ai peine à faire gagner à un autre cet argent-là. Tu sais que je t'ai toujours aimé. J'ajouterai deux moutons pour ta femme.

— Je vous prie, messire, de me laisser tranquille : vous voulez me perdre.

— Mais enfin que me donneras-tu donc pour tes soixante moutons?

— Ce que je pourrai trouver.

— Fais-moi au moins remise ou escompte de cinq.

— Pas d'un seul.

— Allons donc, puisqu'il le faut. Mais tu ne les toucheras qu'en me livrant les hosties. Nous allons déposer la somme chez le rabbin.

Les deux juifs se rendirent alors chez un vieux juif; la somme fut comptée en ses mains, avec tant de rigueur de la part de Jean de Louvain, qu'il fut impossible à Jonathas de glisser une seule pièce un peu rognée, comme l'étaient souvent alors la plupart de celles qui sortaient des mains des juifs.

Cette scène avait eu lieu le 1^{er} octobre 1369.

Le 4 du même mois, Jean de Louvain, ayant pris ses mesures, s'en alla, muni d'une échelle et d'une lanterne sourde, pendant une nuit bien noire, à la chapelle de Sainte-Catherine, contre laquelle on bâtissait l'église que nous voyons aujourd'hui. Depuis sa prétendue conversion, il allait faire ses dévotions à cette chapelle. Tout le monde dormant dans le

voisinage, il entra, au moyen d'un vitrail qu'il sut enlever, dans la maison de Dieu, brisa le tabernacle, et emporta le saint-ciboire, dans lequel se trouvaient quinze petites hosties et une grande.

Il se hâta, éperdu, de les porter à Jonathas, qui l'attendait; il reçut ses soixante moutons d'or, et partit de Bruxelles avant le jour.

Le juif d'Enghien, au comble de ses vœux, s'en retourna sur-le-champ dans sa ville; et rassemblant en son logis sa famille et ses amis, ils commencèrent à vomir des injures et des imprécations contre le Dieu des chrétiens, et à profaner misérablement les saintes hosties. Ce premier crime fut puni; car assez peu de temps après, Jonathas, étant seul en son jardin, fut assassiné par des meurtriers inconnus. Son fils épouvanté prit la fuite et abandonna le pays. Sa veuve, troublée de tant de catastrophes, et n'osant garder chez elle les saintes hosties qu'elle redoutait, les porta à Bruxelles et les remit entre les mains des chefs des juifs.

Ceux-ci, le 12 avril 1370, jour du vendredi saint, s'assemblèrent dans leur synagogue, située, comme on l'a dit, au coin de la rue des Sols et de la montagne des Douze-Apôtres; là ils jetèrent les hosties consacrées sur une table, autour de laquelle ils étaient assis; ce ne fut bientôt que dérisions et hideux blasphèmes; et la fureur de quelques-uns ne pouvant se contenir, ils frappèrent les hosties de coups de poignard, disant qu'ils voulaient tuer Jésus-Christ une seconde fois. La colère divine éclata. Des gouttes de sang jaillirent sur les hommes sacri-

lèges; les lampes se brisèrent. Un vertige soudain s'empara des enfants d'Israël et les dispersa.

Les uns, touchés, se convertirent et allèrent demander le baptême; d'autres, épouvantés, quittèrent Bruxelles. Mais la plupart, consternés sans être émus, résolurent seulement de se délivrer du miracle.

N'osant plus s'approcher des hosties sacrées, ils firent venir une femme, qui se nommait Catherine, et qui, comme Jean de Louvain, était devenue chrétienne, plus sincèrement que lui, à la vérité, mais sans avoir rompu ses liaisons avec eux. Ils lui offrirent vingt moutons d'or, si elle voulait recueillir les hosties et les porter aux juifs de Cologne. Catherine accepta leur proposition; mais déjà trop chrétienne pour devenir l'organe d'un autre sacrilège, elle alla tout découvrir à son confesseur, Pierre van den Heed, curé de Notre-Dame de la Chapelle.

Le vieux prêtre, accablé du crime énorme des juifs, reçut d'elle les saintes hosties et alla consulter Jean de Woluwe, recteur-curé de Saint-Nicolas, Michel de Backers, vice-pléban de Sainte-Gudule, et Jean d'Isscha, archidiacre de Cambrai. Ils dressèrent de toute la profanation un rapport qu'ils remirent à Wenceslas, duc de Brabant; et à Jeanne son épouse. Un grand conseil fut assemblé; plusieurs chanoines de Sainte-Gudule et les plus graves théologiens y furent admis. L'attentat parut si épouvantable qu'on arrêta dans Bruxelles tous les juifs qu'on y put trouver. On les jeta dans la vaste prison flanquée de tours qui s'élevait sur le Steen-Poort ou Porte de

pierres, prison bâtie en 1044, et supprimée en 1760. On fit le procès du crime; on entendit de nombreux témoins; on consulta un tout jeune homme qui demeurait dans la rue appelée depuis lors *Kersten-Manneken-Straet* (rue du Petit-Christien); il avait eu des révélations et avait vu une lumière extraordinaire jaillir du saint-sacrement, pour lequel il avait une dévotion particulière. On ne jugea pourtant pas sur de telles dépositions; on rassembla de sérieux indices, et les sacrilèges pris, au nombre de trois, ayant été convaincus de l'horrible forfait qu'ils nièrent pourtant jusqu'à la fin, furent promenés par la ville sur une charrette, au milieu des huées de la populace, qui les couvrait de boue et d'outrages, puis en divers carrefours, notamment sur la Grande-Place et devant la chapelle de Sainte-Catherine, tenaillés par les bourreaux avec des pinces rougies au feu, puis enfin brûlés vifs à un même poteau, sur le *Wollen-Dries* ou *Pré-aux-Laines*, entre la porte de Hall et la porte de Namur, au lieu où s'éleva depuis la Grosse-Tour, qui fut longtemps le gibet d'exécution des criminels étrangers à Bruxelles, et qui n'a été abattue qu'en 1807.

A quelques pas du bûcher, et en souvenance de cette exécution, on planta un arbre dont la tige mourut, mais qui produisit, presque à fleur de terre, trois grosses branches, en manière d'allusion aux trois juifs. Cet arbre se voyait encore, il n'y a pas longtemps, dans le jardin du duc d'Arenberg.

Les condamnés subirent leur sentence le 22 mai 1370, veille de l'Ascension. Leurs enfants, qu'on

avait placés devant le hûcher pour les effrayer par l'exemple du supplice de leurs pères, furent ensuite baptisés, et placés dans des écoles chrétiennes; les biens des coupables furent confisqués, et trois hideuses têtes placées à la maison de leurs réunions, ce qui a fait donner à la rue des Trois-Têtes le nom qu'elle garde encore. Tous les juifs furent bannis du pays.

Des hosties outragées, la grande et deux petites furent données à l'église de Sainte-Gudule, les autres restèrent à Notre-Dame de la Chapelle. Les espèces apparentes de ces dernières ont été consumées par le temps. Celles de Sainte-Gudule, qui se sont conservées, furent enfermées dans un riche ostensor, que l'on orna de sept des moutons d'or donnés à Catherine. Une fête, connue sous le nom du Saint-Sacrement de Miracle, fut instituée à ce sujet : c'est l'origine de la grande kermesse de Bruxelles. On la célèbre le dimanche qui suit le 13 juillet.

Toute cette histoire est représentée en partie dans les vitraux de Sainte-Gudule; et dans ses moindres détails par dix-huit tableaux qu'on expose durant l'octave de la fête, et qui sont dus à Van Helmont, Eykens, Van der Heyden, Kerckx et Van Orley.

Cependant les hosties miraculeuses de Sainte-Gudule eurent à craindre en 1579 une autre profanation, de la part des gueux (1) qui pillaient les églises de Bruxelles. Mais le 6 juin, le chanoine Josse Hauwaert, sachant que les rebelles allaient venir saccager l'église, tira du tabernacle la croix d'or qui con-

(1) On appelle les *gueux* en Belgique ceux qu'en France on appelle les huguenots.

tenait les saintes hosties, les cacha d'abord dans l'hôpital des Douze-Apôtres, assisté de plusieurs vénérables ecclésiastiques, qui bientôt, ne les y croyant pas en sûreté, les mirent secrètement dans la maison d'un bon prêtre nommé Guillaume Baers, lequel demeurait dans la rue des Fripiers. Ce vieillard étant mort, sa sœur, Jeanne Baers, par le conseil de plusieurs saints personnages, fit faire une ouverture dans la poutre de sa chambre à coucher; on y enferma les saintes hosties, pendant que, pour détourner les recherches des calvinistes, on faisait courir le bruit qu'elles avaient été emportées à Mons.

Enfin les troubles se calmèrent; et le 25 mars 1585, après six ans de persécution, le vénérable Jean Hauchin, ancien doyen de Sainte-Gudule et archevêque de Malines, vint visiter avec son clergé les saintes hosties; il dressa procès-verbal de tout ce qui s'était fait pour les sauver; et le 6 juillet suivant les églises ayant été réconciliées, il les rapporta en pompe à Sainte-Gudule, en passant par la Grande-Place et faisant une station au Marché-aux-Herbes, pour bénir le peuple, sur un tertre de gazon élevé tout exprès, et qui a donné son nom à la rue de la Colline, devant une maison qui fait le coin de cette rue et sur laquelle on voit encore une petite sculpture dorée du Saint-Sacrement de Miracle; il poursuivit sa route par la rue de la Montagne, au milieu d'un concours inouï de fidèles.

Sauvées encore des fureurs de 1794, les saintes hosties de Bruxelles se sont conservées jusqu'à nos jours.

XVII. — DEUX DES MIRACLES DE PARIS.

SAINT-MERRY ET SAINT-GERVAIS.

Durum nefas execrandum
Lacrymate, populi,
Et plangamus impudendum
Sævitiâ pollui
Hoc insigne monumentum
Amoris perpetui.
Offic. parv. Reparat.

Si Fleury n'avait pas admis, dans son *Histoire ecclésiastique*, les événements prodigieux que nous allons exposer, les lecteurs qui craignent toujours d'avoir trop de foi pourraient douter ici. Cependant ils douteront peut-être, car « il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre (1). »

Une bonne femme de Paris, en l'année 1290, avait emprunté d'un juif la valeur de quatre onces d'argent, et pour gage elle lui avait donné sa meilleure robe. C'était à l'entrée du carême. Quelques jours avant Pâques, craignant que la gêne où elle se trouvait ne fût connue de ses voisines, cette femme, à la fois pauvre et vaniteuse, vint trouver son créancier et le supplia de lui rendre sa robe, pour le jour de Pâques seulement. Le juif lui répondit :

— Si vous m'apportez le pain que vous recevrez demain à l'église, et que vous autres chrétiens vous

(1) L'histoire qu'on va lire a été écrite avec de grands détails par un contemporain. L'un des ancêtres du président Séguier l'a fait traduire en français et imprimer à Paris en 1604.

appelez votre Dieu, je vous rendrai votre robe, en vous tenant quitte de ce que vous me devez.

La femme le promit; et le lendemain, qui était le jeudi saint, ayant reçu la communion à Saint-Merry, sa paroisse, elle garda la sainte hostie et la porta au juif. Il la mit sur un coffre; puis il rendit à la malheureuse sa robe de fête, comme il l'avait promis.

Aussitôt qu'elle fut dehors, le juif perça la sainte hostie à coups de canif. Il en sortit du sang. Il la cloua sur le coffre, et le sang jaillit autour du clou. Furieux, mais non éclairé d'un tel miracle, il arracha le clou et jeta la sainte hostie dans le feu, car il commençait à prendre peur, et il voulait se tirer de cet embarras. Ses surprises devaient croître; l'auguste victime s'éleva intacte du milieu des flammes et voltigea par la chambre.

La femme et les enfants du juif, consternés de ce prodige, voulurent arrêter une frénésie qui les effrayait; mais le malheureux, hors de lui, n'entendit rien, et, attachant l'hostie à un poteau de sa maison, il s'efforça de l'anéantir à coups de fouet.

Comme ses efforts n'avaient d'autres résultats que de produire de nouveaux jets de sang, il prit un couteau de cuisine et se mit à la couper en pièces. Elle résista et demeura intacte. Alors il la porta dans le lieu le plus sale de sa maison, et voulant renouveler la Passion, il la cloua avec trois clous contre une porte; puis, en souvenir du coup de lance, il la perça d'un poignard.

Le sang coula de nouveau avec plus d'abondance. Un cœur qui n'eût pas été abruti par Satan se fût

arrêté; mais il était poussé, il reprit la sainte hostie et la jeta dans une chaudière où sa femme avait mis de l'eau qui bouillait.

La pauvre femme lui reprocha vainement sa rage criminelle. Ce qu'elle put dire ne lui fit rien, non plus que la vue de l'eau qui devenait sanglante. L'hostie enfin s'éleva au-dessus de la chaudière, et prit la forme que Jésus-Christ avait sur la croix, à son agonie...

A cet aspect, le juif épouvanté s'enfuit et s'alla cacher dans sa cave.

Un des enfants de cet homme réprouvé était sorti plein d'effroi, au moment où les cloches appelaient les fidèles à l'église... Voyant passer quelques-uns de ses petits camarades, il leur demanda où ils allaient. Ils répondirent qu'ils allaient prier Dieu à l'église.

— Vous allez à votre Dieu, leur dit-il; vous perdez votre temps; mon père vient de le faire mourir.

Pendant que les enfants rapportaient ce propos à leurs parents, une femme du voisinage entra chez le juif pour y demander du feu. Elle remarqua les taches de sang, et, au-dessus de la chaudière sanglante voyant son Seigneur crucifié, elle tomba à genoux dans une sainte terreur, et se prosterna en adoration. Alors le crucifix qu'elle révérait reprit la forme d'hostie, et vint se poser dans un vase qu'elle tenait à la main.

Elle le couvrit de son tablier, et, s'échappant de cette maison, elle porta son précieux trésor à l'église de Saint-Jean en Grève (1). Les prêtres, à qui on ve-

(1) Cette église, qui était voisine de l'hôtel de ville et de la place

naît d'annoncer cet événement extraordinaire, allèrent processionnellement au-devant de la sainte hostie, la prirent avec la plus grande révérence devant le maître-autel, et la placèrent sur-le-champ dans un ostensor, où le peuple de Paris, qui sut bien vite cette nouvelle, vint en foule l'adorer, pendant qu'on allait investir la maison du juif, où l'on saisit le canif, le poignard et les autres instruments du sacrilège. On l'arrêta en même temps, avec sa femme et ses enfants, qui, n'ayant pas approuvé ses odieux emportements, déclarèrent que ce qu'ils avaient vu les avait éclairés sur la divinité de Jésus-Christ, et qu'ils demandaient le baptême.

L'évêque de Paris, que l'on avait informé, assembla un conseil pour instruire cet odieux procès. Toutes les circonstances des fureurs déicides du juif furent tellement attestées par pièces, par preuves et par témoignages, tant de la femme qui avait apporté l'hostie, que de la femme et des enfants du coupable, et de tous ceux qui avaient vu dans la maison les traces du miracle, que le coupable se vit réduit à la confession entière des faits. Sur quoi les juges ecclésiastiques le remirent à la justice locale, qui le condamna au feu.

La femme et les enfants du juif avaient été baptisés. Leur conversion et l'évidence du miracle amenèrent un grand nombre de juifs à se séparer de la synagogue pour entrer dans l'Église; et non-seulement les juifs de Paris, mais beaucoup d'enfants

qu'on appelait alors place de Grève, parce qu'autrefois elle n'était que sablée, a été démolie au commencement de la Révolution.

d'Israël, venus dans la capitale pour être éclairés sur ces faits, demandèrent le baptême.

Le juif brûlé habitait la rue des Billettes. Sa maison fut rasée, et à sa place s'éleva une chapelle que l'on appela d'abord la maison où Dieu fut bouilli, ensuite l'église du Sauveur bouillant. Plus tard on la donna aux carmes, qui bâtirent un couvent sur les jardins qui en dépendaient. L'église que les carmes avaient rebâtie fut vendue en 1793, et rachetée par la ville de Paris en 1808; elle a depuis la douleur d'être un temple du culte luthérien (1).

Seize ans avant la date du fait que nous venons de raconter, un autre attentat contre le saint sacrement de l'autel avait eu lieu dans la même ville de Paris. Le samedi premier jour de septembre de l'an 1274, un voleur s'introduisit, la nuit, dans l'église de Saint-Gervais. Il y vola le saint ciboire où était enfermée la sainte Eucharistie; puis n'osant plus sortir, parce qu'il entendait quelque bruit au dehors, il se cacha dans un confessionnal, et parvint à s'échapper pendant la première messe, qui se disait au point du jour.

Il s'en alla dans la plaine Saint-Denis, où il voulut ouvrir le vase, et le briser s'il faisait résistance.

Lorsqu'il l'eut ouvert, la seule hostie qui s'y trouvait s'éleva tout à coup en l'air et voltigea autour de lui, sans le quitter et sans qu'il pût jamais l'at-

(1) Le nom de rue des Billettes, comme celui des Carmes-Billettes que l'on donnait aux religieux de cette maison, vient des scapulaires que ces bons moines distribuaient, et que, d'un terme de blason qui exprime un *carré long*, on appelait billettes parce qu'ils avaient cette forme et l'ont encore.

teindre. Il s'enfuit dans la direction de Paris, et au moment d'y rentrer, terrifié par le prodige qui le signalait, il rebroussa chemin vers Saint-Denis. Mais on l'avait vu; et cette nouvelle fut sue presque en même temps à Saint-Denis et à Paris. C'était un dimanche. Étienne, second du nom, évêque de Paris, alla sur-le-champ à la rencontre de cette merveille, accompagné de tout ce qu'il avait pu réunir de son clergé, parmi lequel était le curé de Saint-Gervais; instruit déjà du vol fait à son église. En même temps, Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, arrivait avec ses religieux.

Le voleur sacrilège était pris des deux côtés. Mais l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Paris prétendaient tous deux à la possession de l'hostie miraculeuse, le vol ayant eu lieu dans la juridiction de l'évêque, et la recouvrance dans la juridiction de l'abbé. La sainte hostie, qui voltigeait toujours, mit fin à la contestation, en se déposant entre les mains du curé de Saint-Gervais, qui l'avait consacrée. Il la reporta solennellement au lieu où elle avait été prise; et tout Paris vint l'adorer (1). Depuis lors, tous les vendredis on disait à Saint-Gervais une messe du saint sacrement, et tous les ans, le premier dimanche de septembre, on célébrait avec pompe l'office du saint sacrement, en actions de grâces de la recouvrance qui vient d'être mentionnée.

Quant au voleur sacrilège, il fut remis à la justice séculière, qui le condamna au gibet.

(1) Ce miracle fut si éclatant que tous les chroniqueurs contemporains en rapportent les détails et les circonstances avec enthousiasme.

Paris compte dans ses annales plusieurs autres miracles de la sainte hostie. Sous le règne de saint Louis, un prêtre révérend célébrait la messe dans la Sainte-Chapelle, que le saint roi venait de faire construire, et qui est l'un des plus gracieux monuments de l'art catholique. C'était la chapelle du roi, puisque saint Louis demeurait alors dans le vieux palais, qui est aujourd'hui le palais de justice. Pendant la messe dont nous parlons, après que le saint prêtre qui la disait eut prononcé les paroles de la consécration, il resta en extase devant la sainte hostie qu'il élevait sans se relever. Les assistants, prosternés en adoration, s'étonnèrent d'entendre si longtemps la clochette du jeune servant, car elle ne s'arrêtait pas; ils levèrent les yeux, et, dans une surprise extrême, ils virent entre les mains du prêtre, au lieu de l'hostie, le plus admirable, le plus beau, le plus radieux des enfants.

Plusieurs coururent annoncer à saint Louis cette merveille, qui dura un quart d'heure. Quoiqu'il n'eût que quelque pas à faire pour en être témoin, le saint roi, qui avait une foi sérieuse, répondit : Je n'ai pas besoin de voir ce miracle pour m'en assurer; car je le crois aussi parfaitement au moins que ceux qui en sont surpris.

Mais ce petit trait se rapporte aux témoignages de la présence réelle.



XVIII. — LÉGENDES DE LA PRÉSENCE RÉELLE.

*Caro cibus, sanguis potus ;
Manet tamen Christus totus
Sub utraque specie.*

S. THOMAS D'AQUIN.

Arsénius raconte qu'un pieux et saint vieillard, simple dans la foi, disait que le pain consacré n'était point le corps naturel de Jésus-Christ, mais n'en était que la figure. Deux autres vieux solitaires, ayant appris qu'il tenait de tels propos, comme ils le savaient homme de bien, pensèrent qu'il parlait ainsi par innocence et simplicité. Ils le vinrent trouver, et lui dirent :

— Nous avons appris, père, qu'il y a quelque mécréant qui dit que le pain que nous recevons dans la sainte communion n'est pas le corps de Jésus-Christ, mais seulement une figure.

Le bon vieillard leur répondit :

— C'est moi qui ai dit cela.

Alors ils le prièrent de ne pas croire une telle erreur, mais de conformer sa foi à ce que l'Église catholique enseigne. — Or elle croit, ajoutèrent-ils, que le pain consacré est le corps de Jésus-Christ, et que le calice est son sang, en réalité et non en figure. Au commencement du monde, dirent-ils encore, Dieu le Créateur forma l'homme du limon de la terre. Et si un peu de boue se transforma sous les doigts de Dieu en corps humain, pourquoi le pain, par la force de la parole divine qui a dit : « Ceci est mon corps, »

ne se changerait-il pas en son corps? Nous croyons donc véritablement que c'est le corps de Jésus-Christ.

Le vieillard répliqua : — Si je ne connais ce miracle par expérience et de fait, votre raison ne me satisfait pas.

Les deux autres dirent : — Prions Dieu cette semaine présente, afin qu'il lui plaise de vous révéler la vérité de ce mystère. Il ne nous éconduira point.

Le vieillard applaudit à ce propos; et il se mit à prier Dieu en disant : — Seigneur mon Dieu, vous savez que ce n'est point par malice que je suis incrédule à ce mystère, mais par ignorance; faites-moi donc connaître, Seigneur Jésus-Christ, ce qui en est la vérité.

Les deux autres, semblablement retournés en leurs cellules, prièrent Dieu en ces termes : — O bon Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, révélez ce mystère à ce personnage, afin qu'il croie et ne vienne pas à perdre sa peine.

Notre-Seigneur exauça ces supplications. Le dimanche suivant, les trois solitaires vinrent à l'église; ils s'assirent tous trois sur une natte de joncs, le vieillard au milieu d'eux. Or, les yeux de leur entendement furent ouverts. Quand les pains furent mis sur l'autel, les trois solitaires seulement y virent, au moment où le prêtre les consacra, un enfant couché, et, un peu plus tard, le célébrant ayant étendu la main pour rompre le pain, il leur sembla qu'un Ange descendit du ciel avec un couteau, et fit l'immolation ou le sacrifice. Le sang qui ruisselait, il le recevait dans un calice.

Le vieillard qui avait douté s'approcha très-ému de l'autel pour recevoir la sainte communion; à lui seul fut présentée la chair sanglante. La voyant, il fut épouvanté, et s'écria : — Je crois, mon Dieu, que le pain qui est sur l'autel est votre corps, et que le calice est votre sang. Tout à coup la chair qu'il avait sous les yeux reprit l'apparence du pain, comme il en était ordinairement au sacrifice de la messe; il le reçut avec actions de grâces, et ne douta plus.

Les vieillards lui dirent : — Dieu sait que l'homme ne peut manger de chair humaine : aussi a-t-il donné son corps sous les espèces du pain, et son sang sous les espèces du vin (1).

Alexandre d'Alez raconte que des religieux, bons et pieux d'ailleurs, doutant de la présence du sang sous l'espèce du pain, que seulement ils recevaient, demandèrent qu'on leur donnât l'Eucharistie sous les deux espèces. Dieu eut pitié d'eux. Le vénérable prêtre qui offrait pour eux le sacrifice de la messe en étant venu à la fraction de l'hostie, la patène sur laquelle il la rompait se remplit tout à coup de sang. De quoi les religieux qui doutaient furent très-étonnés et très-troublés, ainsi que les personnes présentes. Mais lorsque le prêtre eut rejoint les parties de l'hostie, on vit tout le sang rentrer dedans. Ainsi ceux qui hésitaient furent délivrés de leur tentation et éclairés sur leur erreur.

Jean Meffret rapporte un autre prodige : Certain prêtre, dévoué à la Vierge Marie, avait des doutes sur la présence réelle de Notre-Seigneur au saint

(1) Antoine d'Averoult, *Fleurs des exemples*.

sacrement de l'autel : il invoquait continuellement la Vierge très-sainte, la priant de le secourir en le délivrant de son doute. Un jour qu'il célébrait, l'hostie disparut un peu avant le *Pater*, à la grande frayeur du saint homme. Mais au même instant Notre-Dame lui apparut, tenant son Fils entre ses bras, et lui disant : — Voici Celui que j'ai enfanté ; voici Celui que vous avez touché de vos mains et montré au peuple pour l'adorer ; Celui dont vous vous nourrissez au saint sacrement : je vous le donne à recevoir aujourd'hui.

Et, comme elle lui présentait le divin Enfant, il se changea tout à coup en l'espèce du pain. Le prêtre le reçut avec profonde révérence et ne douta plus.

Antoine d'Averoult, que nous avons déjà cité, raconte, après Raban-Maur, qu'un prêtre fort pieux nommé Plégile priait Dieu continuellement qu'il lui plût de lui montrer corporellement notre Seigneur Jésus-Christ, ne demandant pas cette faveur par esprit de doute, mais par tendresse. Car il s'était dévoué à lui dès son bas âge, et il avait quitté pour le servir son pays et sa famille.

Un jour qu'il était à genoux au moment de la consécration, il répétait sa prière habituelle : « Je vous supplie, mon Dieu, de montrer à moi indigne mon bon et cher Seigneur Jésus comme il était sur le sein de sa mère. » Alors un Ange parut sur l'autel et lui dit : — Levez-vous, car votre prière est exaucée.

Aussitôt le prêtre éperdu vit sur l'autel l'Enfant Jésus tel qu'il était lorsque le saint vieillard Siméon le reçut des mains de sa divine Mère. Enhardi par

une si grande faveur, Plégile prit l'Enfant dans ses bras tremblants, le baisa et ne le vit disparaître qu'après qu'il l'eut adoré.

On lit dans la vie de saint Basile, attribuée à saint Amphiloque d'Icône, qu'un jour, pendant que Basile disait la messe, un juif, que la grâce sans doute avait déjà ébranlé, se mêla parmi les Chrétiens pour assister avec eux au mystère qu'ils célébraient. Au moment de la consécration, il vit dans les mains du saint évêque un enfant divisé en deux, car en ce temps on divisait souvent ainsi la sainte hostie pour la distribuer aux Chrétiens. Ému de ce spectacle, il s'approcha de la sainte Table avec la foule, et reçut, comme les autres, la moitié d'une hostie. N'osant pas la consommer dans sa foi incertaine, il l'emporta pour la montrer à sa femme. Quand il lui eut conté ce qu'il avait vu, elle en fut frappée comme lui ; et tous les deux s'en allèrent le lendemain, avec leurs enfants, demander à saint Basile la grâce du baptême.

Osborne rapporte, dans une histoire ecclésiastique publiée en Angleterre, que plusieurs prêtres du temps de Wiclef se laissèrent entraîner dans ses erreurs, et soutinrent, comme lui, que le pain et le vin demeuraient après la consécration, dans leur même nature, que Jésus-Christ n'était pas vraiment et réellement dans l'Eucharistie, et que les espèces du pain et du vin n'étaient que la figure de son corps et de son sang. Guillaume de Courtenay, alors archevêque de Cantorbéry, voulant détruire cette hérésie, demanda à Dieu, un jour qu'il célébrait la sainte messe, so-

lennellement et en présence de tout le peuple, qu'il daignât faire paraître la substance même de ce divin mystère. Ce qui eut lieu dans la fraction du pain, qui, à la vue de toute l'assemblée, jeta des gouttes de sang. Ce miracle amena la conversion de tous ceux qui doutaient. Peu après, l'archevêque de Cantorbéry assembla, à Londres, un concile qui condamna les hérésies de Wicléf (1382).

Saint Pierre Damien, l'un des illustres cardinaux de l'Église romaine, nous a conservé le récit d'un fait singulier. Une femme, qui était jalouse à l'excès de son mari, pria une de ses voisines, que l'on regardait comme une habile sorcière, de lui composer un charme qui fît que son époux ne pût jamais aimer qu'elle. L'abominable sorcière, devant qui le sacrilège n'était rien, lui conseilla d'aller à l'église, d'y faire semblant de communier et de conserver secrètement la sainte hostie, pour la faire manger à son mari, mêlée de certains philtres qu'elle allait préparer. La malheureuse femme jalouse écouta cet avis sans frémir et le suivit. Elle reçut la sainte Eucharistie, la cacha dans un linge et l'emporta. Mais quand elle voulut s'en servir pour l'usage impie qu'avait proposé la sorcière, elle trouva la moitié de l'hostie changée en chair, et l'autre moitié restée en pain, comme si Dieu eût voulu montrer que Jésus-Christ est tout ensemble ce pain qui est descendu du ciel, et cette chair qui a été formée du sang de la très-sainte Vierge.

XIX. — LE MIRACLE DE DOUAI.

*Amicis tantum dicimus arcana.**S. JEAN CHRYSOSTOME, Hom. 7, in I Cor.*

L'hérésie des Vaudois, que les protestants comptent parmi leurs ancêtres, et qui a encore des sectateurs dans les États du roi de Sardaigne, s'infiltra, avec d'autres aberrations, dès le douzième siècle, dans celles de nos provinces qui portaient alors les noms de Flandre et d'Artois. Elle parvint à y faire de nombreuses séductions dans le peuple; elle ébranla surtout, dans les cœurs tièdes, la foi à la présence réelle.

Or, le mardi de Pâques de l'année 1254, dans la collégiale de Saint-Amé, qui était l'église principale et patronale de la bonne ville de Douai, Dieu permit une manifestation qui pût ramener à la foi les fidèles égarés. Comme, ce jour-là, un prêtre pieux donnait au peuple la sainte communion, il vit sur le pavé nu une hostie qui était tombée du vase sacré. Il se mit à genoux aussitôt et se prosterna pour la recueillir. Mais la sainte hostie se souleva d'elle-même, se posa sur le linge béni que tenait le prêtre et s'y arrêta. Frappé de ce qu'il voyait, il appela aussitôt les chanoines, qui vinrent en hâte, et le peuple, qui s'empressa de les suivre. Tous, chanoines et peuple, virent, sur le linge que tenait le prêtre, le corps vivant de notre Seigneur Jésus-Christ, sous la forme d'un petit enfant d'une beauté ravissante.

Cette nouvelle se répandit avec la plus grande rapidité par toute la ville et au dehors. Elle parvint le même jour à Cambrai; et le vénérable Thomas de Cantinpré, qui n'était pas, comme on l'a dit, archevêque de Cambrai ni même évêque suffragant, mais simplement religieux au monastère de Cantinpré ou Cantinpré, à côté de Cambrai, et qui nous a conservé les détails de ce grand fait, raconte que, dès qu'il eut appris ce qu'on en disait, il se hâta de courir à Douai.

« J'allai trouver aussitôt, dit-il, le doyen de l'église de Saint-Amé; il me connaissait depuis longtemps; je le priai de me laisser voir l'hostie miraculeuse, ce qu'il m'accorda. En apprenant qu'on allait de nouveau en faire la montre, beaucoup de fidèles arrivèrent; et dès que la sainte hostie fut découverte, j'entendis plusieurs s'écrier : Je le vois, je contemple mon Sauveur ! Je n'avais aperçu d'abord que l'hostie toute blanche. Un peu troublé, j'examinai ma conscience, et n'y trouvant aucun péché qui pût me priver de voir le corps sacré de Notre-Seigneur, je me penchai de nouveau. Je vis alors notre divin Maître, non plus enfant, mais en âge d'homme, la tête couronnée d'épines, qui faisaient découler de son front deux gouttes de sang. Je me jetai à genoux, je l'adorai avec larmes; et quand je me relevai, je revis la même tête, mais tournée de profil et délivrée de la sanglante couronne. Plusieurs autres personnes virent en même temps Notre-Seigneur, les uns comme moi, d'autres en croix, quelques-uns avec la figure sévère du Juge qui viendra à la fin du monde, le



Harlot

L. Ordes

Paris. Typographie Henri Plon.

TURIN, LA VILLE DU SAINT-SACREMENT.

plus grand nombre sous la forme d'un petit enfant. »

Ce miracle, qui eut pour témoins, outre le vénérable religieux que nous citons, beaucoup de personnes graves et toute une population, se manifesta à tous les pèlerins qui accouraient des contrées voisines, pendant quatre jours entiers. Après quoi la manifestation s'arrêta. Mais l'hostie merveilleuse fut précieusement conservée, et, restée entière et intacte jusqu'à la grande révolution, elle était portée chaque année en procession solennelle dans la ville de Douai. Elle disparut en 1792, sauvée par une personne inconnue. On croit l'avoir retrouvée, dans le legs d'un pieux fidèle qui l'avait enfermée en une boîte avec de saintes reliques. Mais l'Église n'admet pas de certitudes douteuses, et dans le jubilé séculaire de 1854, on n'a pas exposé l'hostie présumée, malgré certaines convictions, mais une hostie récemment consacrée; et on attend que Dieu fasse la lumière, si c'est sa volonté.

XX.

TURIN, LA VILLE DU SAINT-SACREMENT.

Tantum ergo sacramentum
Veneremur cernui.

S. THOMAS D'AQUIN.

En l'année 1453, pendant que les souverains de l'Europe dévastaient les pays chrétiens par des guerres insensées, et que les Turcs, profitant de leurs dissensions sauvages, s'emparaient de Constantinople,

la petite ville d'Exilles, qui faisait partie alors du Dauphiné, et qui depuis s'est laissé réunir au Piémont, paya assez cher l'avantage, si souvent funeste autrefois, d'être enfermée dans des fortifications. Elle fut prise d'assaut au printemps de l'année que nous citons, et saccagée de fond en comble.

Alors, comme aujourd'hui, il y avait parmi les chrétiens, dont un si grand nombre, hélas ! ne le sont que de nom, des coquins, des voleurs, des hypocrites, des consciences gâtées, des sacrilèges. Un de ces hommes qui devraient avoir au cœur une fenêtre où l'on apprît à se garder d'eux, pillait l'église de la ville abîmée ; puis il s'avança dans le Piémont, où il espérait tirer parti de ses rapines. D'étape en étape, il arriva à Turin, le 6 juin de ladite année 1453. Il menait devant lui un mulet chargé de ses prises, parmi lesquelles se trouvait, enveloppé d'un voile, un ostensor d'argent volé à l'église d'Exilles ; dans cet ostensor reposait encore la sainte hostie.

En passant devant l'église de Saint-Sylvestre, appelée depuis l'église du *Corpus Domini*, le mulet s'arrêta tout à coup, s'agita violemment et rompit en s'abattant les liens qui tenaient les divers objets dont il était chargé. Aussitôt l'ostensor sacré s'éleva resplendissant dans les airs, devant une foule de peuple qui se trouvait par hasard rassemblée alors près de l'église.

A la vue de cette merveille, les spectateurs poussent des cris d'admiration et tombent à genoux devant la sainte hostie, qu'ils voient s'échapper de l'ostensor profané et rester dans les airs.

La ville est bien vite informée. Tout le peuple de Turin accourt; l'évêque arrive. On a conservé son nom; c'était Mgr Lodovico Romagnano. A son approche, l'ostensoir s'abaisse et va se placer dans ses mains. Mais l'hostie miraculeuse reste dans les airs. Alors l'évêque présente un calice sur lequel elle vient se poser, et elle est portée triomphalement à la cathédrale.

Cet éclatant miracle eut donc pour témoins toute la ville de Turin, tout son clergé et tous les étrangers qui se trouvaient ce jour-là dans la capitale du Piémont. Aussi personne n'a jamais osé mettre en doute aucun détail de cet événement, qui a fait surnommer Turin la ville du Saint-Sacrement. Cette outrecuidance était réservée à notre époque, où nous voyons quelques Italiens, philosophes sans consistance, se ruer, comme de jeunes coursiers échappés à leur frein, contre les splendeurs religieuses de leurs pères.

Malgré ces attaques, les fêtes magnifiques qui célèbrent tous les ans à Turin l'anniversaire du 6 juin 1453 n'ont jamais encore été interrompues; les manifestations populaires à ce sujet tiennent une grande place dans les annales de cette ville, et les anniversaires séculaires du miracle sont surtout entourés d'une pompe des plus imposantes.

XXI. — LE MIRACLE D'AMSTERDAM.

Urbs illustris, quondam grata
Deo, tunc præhonorata
Nobili miraculo,

Recordare quæ vidisti,
Doce quæ tunc docuisti
Sæpe Christi oraculo.

Hymn. SS. Amstelodami (1).

En l'an 1345, remarquable dans les chroniques par les dissensions et les guerres qui désolaient alors les Pays-Bas, il y eut à Amsterdam un événement qui a toujours conservé une assez grande célébrité.

(1) Nous croyons devoir donner ici la suite de cette hymne du miracle d'Amsterdam, dont notre épigraphe ne contient que les deux premiers tercets. Excepté ces six premiers vers, qui sont une exhortation récente, l'hymne paraît être contemporaine du fait remarquable qu'elle célèbre.

Christianam juxtà praxin,
Pastor ægro dat synaxin
Vera quem religio

Jesum jubet adorare,
Et a Jesu postulare
Vitam in viatico.

Æger, morbi per tormentum,
Quod accepit sacramentum,
Regerit per vomitum.

Dum nil sacrum qui circumstant
Vident, statim flammis mandant
Quidquid erat redditum.

Mane primo, dum matrona
Focum curat, videt, prona,
Hostiam spectabili

Formâ plenè relucentem;
Stupet, tollit refulgentem
Luce admirabili.

Postquam pastor inaudivit
Rem stupendam, mox adivit
Domum, cum frequentia

Omnis cleri; deportatur
Panis vivus, et ornatur
Dignâ reverentiâ.

Ecce panis angelorum
Factus cibus viatorum
Flammis nihil læditur.

Integer sed perseverat
Ut miraculum fama ferat
Quod sculptura loquitur.

Quæ sunt facta, plena fide
Confirmata, lector, vide
Consulari calculo.

Quid negatis, novatores,
Quod tot dicunt senatores
Cum ballivo conscio?

Qui nos verbis erudit
Verba factis stabilivit,
Clara per miracula.

Amsterdamum flamma vorat
Nulli parcens, sed honorat
Signa Dei mystica.

La Hollande alors était partout catholique. Un fidèle d'Amsterdam, se sentant, à la suite d'une longue maladie, en danger de mort, demanda le saint viatique. Quoique son estomac fût si délabré qu'il s'affaiblissait chaque jour par de violents vomissements, on n'en avertit pas le bon prêtre qui lui apportait la sainte communion. Le malade la reçut avec autant de joie que de piété. Mais peu d'instant après que le pieux ecclésiastique fut parti (c'était vers la fin de la nuit), les vomissements s'annoncèrent; les femmes qui veillaient le moribond lui présentèrent un bassin; et ne songeant pas à autre chose, elles jetèrent le contenu sur un grand feu de houille qui brûlait dans la chambre.

*Puer sinu parentali
In ignem (comitali
Morbo pressus) excidit;*

*Sacramento præsentatus
Et ad templum deportatus,
Biduo convaluit.*

*Sacramentum veneratur
Cæcus, et illuminatur;
Hoc naturam superat.*

*Qui viderunt stupuerunt,
Manum Dei laudaverunt.
Pietas hoc imperat.*

*Cæsar Maximilianus,
Eger Hagæ, redit sanus
Amsterdamo. Discite :*

*Quem non sanat medicina
Virtus sanat hunc divina.
Hic vos opem querite.*

*Qui judæos mamma pavit
Et cruore culpas lavit
Sacramento tegitur.*

*Angelorum vide cultum;
Disce, homo; flecte vultum;
Ita fide creditur.*

*Serpens vulnus mundo dedit;
Per serpentem salus redit
In Christi mysterium.*

*Pellicanus vivo rore
Pullos pascit, sed cruore
Christus se dat poculum.*

*Ne peccatis cælum claudant,
Quæ nos Dei donis fraudant,
Vide vires clavium.*

*Ut in terris ligant, solvunt,
Sic in cælis ligant, solvunt
Omnes nexus criminum.*

*Post soluta peccatorum
Vincla, datur filiorum
Escan manducantibus.*

*Vita, cibus, medicina,
Virtus, salus, vi divina
Est dignè summentibus.*

*Quod, ut cibus, manducatur
In altari consecratur
Deo Patri victima.*

*Prodest vivis et defunctis;
Justè, piè, præstat cunctis
Sanctitatis præmia.*

Après avoir raccommodé, du mieux qu'elle put, le moribond dans son lit, sa femme retourna au foyer. Elle fut saisie aussitôt d'une surprise extrême et tomba à genoux en voyant au milieu de la flamme la sainte hostie que son mari avait reçue et n'avait pu conserver.

Elle voltigeait au-dessus du brasier, qui semblait la caresser de ses langues de feu sans l'altérer.

Les trois dames et les autres parents qui avaient assisté à la communion du patient, et qui ne s'étaient pas retirés encore, accoururent aux clameurs de sa femme, et, comme elle, tombèrent à genoux. Il leur semblait que des Anges veillaient sur l'hostie en l'adorant. L'une d'elles, après s'être recommandée à Dieu, la prit sur un linge et la porta sur une table, autour de laquelle les assistants se mirent en adoration, pendant que l'un d'eux allait annoncer cette merveille au bon curé qui avait communié le malade.

Le jour commençait à paraître, et on allait dire les premières messes. Le curé se hâta de rassembler son clergé et vint processionnellement à la maison où l'attendait l'hostie miraculeuse. Elle brillait d'un éclat inconnu. Elle fut recueillie avec un profond respect, et emportée avec honneur, entourée de flambeaux et de nuages d'encens, à l'église où elle avait été consacrée.

La foule accourut bientôt l'adorer. Quelque chose de mystérieux semblait dire aux fidèles de la bonne cité qu'Amsterdam possédait dès lors un trésor ; et cette intuition ne trompait pas ; car de nombreux miracles illustrèrent ce pain des Anges. Ils ont été con-

servés dans des procès-verbaux que signèrent alors et successivement tous les magistrats suprêmes de la grande ville.

On y lit qu'un jour l'incendie s'étant emparé de tout un quartier d'Amsterdam, comme on reconnaissait dans un si grand désastre l'insuffisance des secours humains, la foule demanda qu'on recourût à l'hostie miraculeuse; on l'apporta dans son ostensor; et ce qui arriva à Reims sous l'épiscopat de saint Remi se répéta alors à Amsterdam. Devant le saint sacrement toutes les flammes s'éteignirent partout à la fois.

Un enfant, tombé dans le feu et retiré à demi brûlé, fut porté par ses parents, — qui croyaient, — devant l'hostie auguste, et fut si bien guéri des brûlures qui le couvraient comme un vêtement, que deux jours après on n'en voyait plus de traces. Un aveugle, connu depuis longtemps de toute la ville, alla demander à ce Dieu qui est la lumière de lui rendre la vue; il la recouvra à l'instant.

Nous pourrions citer bien d'autres faits. Contentons-nous de rapporter encore celui-ci. L'empereur Maximilien, qui, comme époux de Marie de Bourgogne, était souverain de la Hollande et des autres contrées des Pays-Bas, tomba malade à la Haye; comme les médecins se montraient impuissants à le guérir, et qu'il avait entendu parler du miracle d'Amsterdam, il se fit porter dans cette ville; s'étant prosterné suppliant devant le saint sacrement des miracles, il se releva parfaitement guéri.

En reconnaissance de ce bienfait, il accorda quel-

ques privilèges à Amsterdam. Mais celui qu'elle a si longtemps honoré lui a aussi accordé des faveurs : elle est en effet la ville des Pays-Bas néerlandais qui a conservé le plus de catholiques.

XXII. — LA SAINTE-CHAPELLE DE DIJON.

Ast ubi primos sceleratus ictus
Figit, effuso rubuit cruore
Mystici, sub quo latet ipse Christus,
Panis imago.

Hymne de la Réparation à St-Jean en Grève.

Le saint pape Eugène IV, qui régna au milieu de tant d'amertumes, dans des jours de rébellions et de schismes, qui eut à lutter contre les hostilités du concile de Bâle, et qui fut si peu secouru par les princes chrétiens, trouva pourtant aide et appui dans un souverain qui nous touche, et qui, malgré les torts dont l'éclat de sa vie a conservé quelques ombres, était resté, dans ce quinzième siècle où se sont produits tant de mauvais germes, un ferme et fidèle enfant de l'Église romaine. C'était Philippe le Bon, le plus célèbre de tous les princes qui ont porté le titre de ducs de Bourgogne.

En reconnaissance des secours que Philippe le Bon avait portés au saint-siège contre ses ennemis, Eugène IV, en 1436, lui envoya une hostie miraculeuse. Elle avait été frappée, par un juif, de plusieurs coups de couteau, et le sang divin en avait jailli. C'est tout ce que nous en savons. Philippe comprit la valeur d'un tel présent, que Piganiol de la

Force appelait, au dernier siècle, le plus précieux trésor de la Bourgogne. Philippe aimait, plus que toutes ses autres villes, celle de Dijon; il y était né; il y avait reçu le saint baptême. Il résolut de la doter de cette relique adorable.

Il y avait à Dijon une église révéree, élevée par Hugues III à son retour de la terre sainte; Philippe la fit rebâtir dans le style si délicat de la Sainte-Chapelle de saint Louis; et elle porta depuis le nom de Sainte-Chapelle de Dijon. C'est là qu'il fit placer, dans un coffre de vermeil du travail le plus exquis, l'hostie miraculeuse.

Beaucoup de grâces et de prodiges signalèrent la sainte hostie de Dijon; Isabelle de Bourbon, épouse de Charles le Téméraire, lui donna par reconnaissance un soleil d'or, dans lequel on l'exposait depuis lors durant toute l'octave de la Fête-Dieu, et Piganiol de la Force, que nous avons déjà cité et qui l'adora, écrit dans la relation de son voyage de France : « On voit toujours sur cette hostie plusieurs taches du sang qui en sortit, par autant de coups de couteau que lui donna le juif (plus de trois cents ans avant cette époque); » et il ajoute que c'est aussi un miracle que ce trésor subsiste depuis si longtemps sans altération.

Dans une maladie où les médecins pouvaient peu, Louis XII invoqua la sainte hostie de Dijon et fut guéri; ce qui explique le don qu'il fit aussitôt de la couronne d'or qu'il portait à son sacre, et qu'on posa sur le coffre de vermeil où reposait l'hostie miraculeuse (1).

(1) L'abbaye d'Herkenrode, à une lieue d'Hasselt, possédait une hos-

La reconnaissance a enrichi cette splendeur d'autres joyaux de grand prix, donnés par le duc d'Épernon et par quelques autres seigneurs. Nous en ignorons les circonstances.

XXIII.

LÉGENDES DES HONNEURS DUS AU SAINT SACREMENT.

Tantum ergo sacramentum
Veneremur cernui.

S. THOMAS D'AQUIN.

Le même honneur que nous devons à Dieu, nous le devons à la sainte Eucharistie, puisque Dieu même y est présent.

Un grand nombre de faits et une multitude de témoignages nous font connaître assez que nos hommages, tout pêcheurs misérables que nous sommes, ne sont pas dédaignés par le Seigneur. Le vénérable Césaire d'Heisterbach raconte que, de son temps (le treizième siècle), il y avait en France un chevalier si dévot au bon Jésus dans le saint sacrement, que toutes les fois qu'on élevait devant lui la sainte hostie à la messe, ou qu'on donnait la bénédiction, il avait coutume de se prosterner jusqu'à terre pour l'adorer. Il faisait le même acte de révérence toutes les fois qu'il avait le bonheur de rencontrer la sainte Eucharistie en procession ou portée aux malades.

tie miraculeuse qui avait versé du sang en l'année 1317. Nous n'en savons pas la source. Une autre hostie révéree avait été partagée entre deux villes, Cologne et Louvain, sur quoi nous manquons aussi de documents.

Un jour que, pour une visite de cérémonie, vêtu de ses plus riches habits, il entra dans une grande ville, il vit venir à lui un prêtre qui portait à un pauvre infirme le corps de Notre-Seigneur. Il mit pied à terre, fit place en s'écartant du chemin et se trouva resserré dans un lieu étroit, plein de boue et de fange. Une tentation qui lui vint, rapide comme l'éclair, lui disait : « Que feras-tu maintenant ? Si tu te jettes à terre dans ces boues sales et profondes, tes beaux et précieux habits sont gâtés et perdus. » Il repoussa aussitôt cette insinuation, et, suivant sa sainte et religieuse coutume, il se prosterna au beau milieu des ordures. Chose merveilleuse ! lorsqu'il se releva pour accompagner le saint sacrement, il se fit que les boues s'étaient subitement taries et desséchées ; et les riches accoutrements du chevalier étaient aussi brillants et aussi purs que s'ils n'eussent posé que sur un tapis de velours.

Saint François Xavier, l'apôtre des Indes, portait le plus grand respect au saint sacrement. Lorsqu'il donnait la communion aux fidèles, il le faisait toujours à deux genoux. Et l'on reconnut bien qu'une telle révérence et une telle humilité plaisaient à Dieu, car plusieurs honorables et graves personnages ont publiquement affirmé que souvent ils avaient remarqué, quand le saint distribuait la sainte communion dans l'église de Goa, qu'il était élevé et soutenu à une coudée de la terre.

Parmi les traits édifiants recueillis par M. Bonetty, à qui les sciences chrétiennes doivent une si vive reconnaissance pour les lumières qu'il répand depuis

trente ans (1), nous empruntons un fragment qui tient sa place dans ces notes :

« Rien de plus remarquable, dit-il, que le respect avec lequel on traitait, selon les coutumes de l'abbaye de Cluny, tout ce qui a rapport à l'Eucharistie. On faisait à jeun le pain qui devait en être la matière. Quelque pur que fût le froment, on le choisissait grain à grain ; on le lavait soigneusement ; puis, on le mettait dans un sac uniquement destiné à cet usage. Un frère lai, homme de bien, le portait au moulin, et après avoir lavé les meules, il se revêtait d'une aube et d'un amict (2), moulait le blé, lavait les tamis et préparait la farine. Trois prêtres ou diacres, avec un novice, revêtus pareillement d'aubes et d'amicts, après s'être lavés les mains et le visage, procédaient à faire le pain. L'un d'eux pétrissait la pâte dans l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, et formait les hosties ; les deux autres les faisaient cuire dans des fers gravés, sur un feu de bois sec, choisi et préparé soigneusement.

» Pendant tout ce travail, on chantait des psaumes.

» Les corporaux, où l'hostie est exposée pendant le saint sacrifice, se préparaient avec la même révérence. Des prêtres ou des diacres pouvaient seuls les laver ; ce qu'ils faisaient d'abord à plusieurs reprises dans des vases qui ne servaient qu'à cela ; après quoi, on leur donnait une lessive légère, et on les plon-

(1) Dans les *Annales de la philosophie chrétienne* fondées par lui.

(2) L'aube, vêtement blanc qui couvre tout le corps ; l'amict, linge blanc qui couvrait autrefois la tête et le cou et qui aujourd'hui ne couvre que le cou.

geait dans une eau blanchie d'une farine très-pure. Pour les sécher, on les suspendait sur une corde, qui se conservait dans une bourse précieuse et qu'on n'en tirait que pour cet usage. De plus, tandis que les corporaux étaient exposés à l'air, on les gardait avec soin pour empêcher les mouches de s'y reposer. »

Saint Jérôme, dans une lettre à Théophile d'Alexandrie, fait observer que tout ce qui sert au ministère de l'autel et notamment tout ce qui touche la divine Eucharistie contracte une certaine sainteté qui a droit à notre vénération. Bossuet, dans son Explication de la messe, cite ce passage, et il dit :

« L'Église, en Orient et en Occident, dès les siècles les plus purs, a trouvé dans la présence réelle un fondement d'adoration, non-seulement pour tous les hommes, mais pour tous les anges ; ce qu'elle a même porté si loin, qu'elle a étendu sa vénération jusqu'aux vases sacrés, aux voiles et aux autres objets qui servent au ministère de l'Eucharistie. Ce n'est pas assez à saint Jérôme de dire que ces vases sont saints et sacrés ; il a ajouté que l'honneur qu'ils ont d'être unis au corps et au sang de Jésus-Christ, par un contact si réel, leur laisse une impression si grande et si vive de la majesté du Seigneur, qu'elle les rend dignes d'une pareille adoration ; ce qui sans doute ne serait pas, si ce corps et ce sang qu'ils touchent étaient autre chose que le Seigneur même. En effet, il n'y a personne parmi nous, tant soit peu touché des sentiments de piété, qui à la vue du calice sacré, de la patène et des linges où il voit tous les jours Jésus-Christ posé, ne se rappelle à quoi ils servent, à quoi

ils touchent, et ne soit porté par ce souvenir à faire paraître quelque marque et comme une effusion du respect qu'il sent pour Jésus-Christ. »

XXIV.

UN TRAIT DE RODOLPHE DE HAPSBOURG.

Beati omnes qui timent Dominum, qui
ambulant in vils ejus.

Psautre CXXVII.

Un jour (en l'an 1264) que Rodolphe, comte de Hapsbourg, l'un des seigneurs de la Suisse, s'acheminait dans la campagne avec le baron de Kiburg, son parent, il rencontra en son chemin, par un temps très-humide, un bon prêtre qui s'en allait porter le corps de Notre-Seigneur à un pauvre moribond. Aussitôt qu'il l'eut aperçu, mettant vivement pied à terre, il descendit de son cheval, y fit monter le prêtre, et se mit à le conduire respectueusement par la bride. Le baron de Kiburg, ému par cet exemple de piété du comte, fit la même chose et donna son cheval au jeune clerc qui portait le flambeau allumé et la sonnette. Il fallait traverser des ruisseaux et des ravines, les deux seigneurs ne s'en exemptèrent pas. Ils accompagnèrent le prêtre à pied comme des serviteurs jusqu'à la maison du malade, puis ramenèrent le prêtre et son clerc à l'église, où Rodolphe fit présent au bon curé de son cheval, qu'il n'oserait plus monter, disait-il, après l'honneur qu'il avait eu. Le pauvre curé, ayant béni le comte de Hapsbourg,

le remercia en des termes qui contenaient une prédiction de bonheur pour lui et sa postérité.

De là, le comte et son parent reprirent leur promenade, qui avait pour but de visiter une recluse de grande sainteté. En voyant Rodolphe, la sainte femme lui dit sur-le-champ : « Pour le service et l'honneur que vous venez de rendre à Dieu et au prêtre, son serviteur, sachez que le Tout-Puissant vous récompensera avec votre postérité de grandes bénédictions. Et afin que vous ne pensiez pas que je vous donne une vaine et fausse espérance, prenez garde au nombre neuf. »

Rodolphe donc attendait l'accomplissement de cette promesse. Neuf ans après il fut élu empereur (en 1273).

Il agrandit les domaines de l'empire par la conquête de la Bohême et par celle du duché d'Autriche, qui devint son domaine; et pendant plusieurs siècles l'empire fut dans sa maison. Il y était encore, quoique le sang fût mêlé au sang des Wittelsbach de Bavière, dans la personne de Charles VI, qui fut couronné empereur d'Allemagne en 1711; mais il allait passer dans la maison de Lorraine.

Charles VI mourut en 1740, ayant perdu une partie de ses États. Après vingt ans d'un glorieux règne, il avait eu des revers si frappants et si imprévus, qu'on en a vivement cherché la cause. L'auteur sensé des additions à l'*Histoire des fatalités des sacrilèges*, par Henri Spelman, croit l'avoir trouvée dans un événement que nous allons raconter avec lui.

En 1731, un déserteur de la garnison de Raab,

forteresse de Hongrie qui s'appelle aussi Javarin, fut arrêté à Vienne, et, selon les lois un peu sauvages de l'Allemagne d'alors, il allait être pendu, lorsqu'il trouva moyen de s'échapper. Il se réfugia au collège des jésuites.

Les bons pères, ne jugeant pas qu'une faiblesse de cœur, une nostalgie peut-être, méritât la mort, touchés de compassion, cachèrent ce pauvre jeune homme. Mais on le guettait avec un acharnement si âpre, qu'il n'était pas possible de le faire évader. Les Allemands d'alors étaient féroces. Un des pères imagina de l'habiller en acolyte, le jour où l'on devait faire la procession de la Fête-Dieu. Les jésuites de Vienne faisaient la leur très-solennellement, un des jours de l'octave. On espérait qu'à la faveur de son déguisement respectable le pauvre jeune déserteur pourrait, sans être reconnu, gagner les champs et se soustraire à l'abominable sentence portée contre lui.

La procession se mit en marche à travers les rues. La garnison de Vienne formait ligne des deux côtés. Mais contre l'espoir souriant qu'on avait conçu, un Croate reconnut le pauvre jeune homme, et cria : Le déserteur de Raab !

Au cri, Arrêtez-le ! poussé par un officier, des Croates, bousculant la foule, coururent à l'acolyte qui, saisi de terreur, se réfugiait sous le dais du saint sacrement. Pour rendre son asile encore plus vénérable, il embrassa l'officiant qui portait l'ostensoir où étincelait le saint sacrement ; il n'en fut pas moins saisi par les atroces limiers lancés contre lui, et qui

n'étaient sans doute ni des catholiques ni peut-être des chrétiens.

Il résulta de cette bagarre sacrilège un tumulte et des sévices qu'on ne saurait exprimer, et qu'on ne pourrait croire s'ils n'étaient attestés par les témoignages contemporains et par un monument dont nous parlerons tout à l'heure. Il suffit de dire que l'infortuné déserteur fut mis à mort, que le vénérable prêtre qui portait le saint sacrement fut foulé aux pieds, que l'ostensoir fut écrasé et froissé au point de ne plus rien conserver de sa forme, et qu'on ne put jamais découvrir le moindre fragment de la sainte hostie.

La piété de Charles VI en fut consternée. Mais il manqua de fermeté dans la punition que méritaient les coupables. Des considérations humaines, des recommandations et de vaines excuses prévalurent. Il se contenta d'élever à la place du sacrilège une pyramide où le souvenir en est gravé, et devant laquelle une lampe expiatoire brûla jour et nuit pendant plusieurs années. Le pape Clément XII et les évêques de Hongrie lui conseillèrent vainement à ce sujet une sévérité digne de sa piété. Quoi qu'il en soit, ajoute l'écrivain que nous avons cité, quoi qu'il en soit de la manière dont le maître des rois a envisagé cette indulgence, elle fut l'époque des malheurs de Charles VI. Les deux guerres qui suivirent lui enlevèrent Naples, la Sicile, Belgrade, la Valachie, la Serbie, la Bosnie. Il mourut peu après (en 1740) sans postérité mâle, laissant son héritière dans une crise dont elle ne se tira qu'en abandonnant la Silésie et une partie de la Lombardie.

Ainsi, de même que la grande piété de Rodolphe de Hapsbourg envers l'Eucharistie avait élevé sa maison au comble de la prospérité et de la gloire, le peu d'ardeur que mit Charles à venger l'outrage atroce fait à cet adorable mystère lui attira cette chaîne d'adversités qui ne finit pas même à sa mort. Le sceptre de l'empire passa dans la maison de Lorraine, et depuis les premières années du siècle où nous vivons il n'y a plus d'empire d'Allemagne.

Nous emprunterons un autre exemple à madame Mathilde Bourdon, qui l'a extrait de l'histoire de Venise, et publié dans un recueil périodique (1) avec tout le charme qu'on lui connaît.

« Le doge de Venise, Marino Faliero, est une de ces figures historiques qui, à travers les siècles, projettent encore l'étonnement et l'effroi. Sa vie avait été une suite de vaillantes actions et d'éclatantes victoires. Presque octogénaire, il avait vu récompenser ses services par le diadème ducal de Venise, et ce fut alors que, reniant son passé, se tournant contre cette patrie qu'il avait si bien servie et dont les institutions devaient lui être chères, il s'associa à quelques hommes du peuple et conspira avec eux contre l'État et contre les patriciens, ses amis, ses alliés, ses collègues, et la plupart ses parents. Son complot fut étouffé dès l'origine, et les cheveux blanchis du doge ne préservèrent pas sa tête de la hache.

» Cette conjuration, tramée par un vieillard et un prince contre ses propres sujets, ce brandon de la discorde jeté au sein d'un État paisible par celui qui

(1) *Le Dimanche des familles*, livraison du 15 mars 1857.

en était le chef, cette action désespérée où l'on ne pouvait plus reconnaître la sagesse, la prudence, les vertus qui avaient distingué Faliero dans sa jeunesse, ces faits bizarres et contradictoires ont exercé la sagacité des historiens, et les vieux chroniqueurs de Venise ont tous remarqué que Faliero, jeune encore et d'un caractère fougueux, semblait avoir attiré sur lui les colères divines, par un outrage public envers le saint sacrement, envers Jésus-Christ lui-même.

» Il commandait pour la république à Trévise, lorsqu'un jour de procession solennelle l'évêque se fit attendre et excita son impatience. Le prélat arriva enfin. Il portait entre ses mains le saint sacrement; mais sans être retenu par une si haute considération, le fougueux patricien s'élança, frappa l'évêque à la joue et le renversa presque par terre. « C'est en punition de cette offense, dit le vieil historien des doges de Venise, que le Ciel aveugla sa raison et lui inspira un dessein qui le conduisit à la mort. »

» Byron, dans sa tragédie de *Marino Faliero*, n'a pas oublié ce fait, et il en a tiré un heureux profit. Le doge condamné à mort par le sénat se souvient de cette faute de sa jeunesse. Il se rappelle que l'évêque lui a prédit sa destinée en lui disant : « L'heure viendra où Celui que tu as renversé te renversera; la gloire abandonnera ta maison, la sagesse chancelera dans ton âme, et alors que ton esprit sera dans toute sa maturité, une folie de cœur s'emparera de toi. Les passions te déchireront lorsqu'elles auront cessé d'exister chez les hommes, où elles se changent en vertus. La dignité qui couronne les autres têtes

n'ornera la tienne que pour la faire trancher; les honneurs ne seront pour toi que les hérauts de la destruction; tes cheveux blancs t'annonceront la honte et la mort, mais une autre mort que celle qui convient à un vieillard.... Et (ajoute-t-il) l'heure est venue ! »

» Cet exemple, opposé à celui de Rodolphe de Hapsbourg, nous a paru digne d'être cité et d'être médité. »

XXV. — TRAITS SINGULIERS DE RÉVÉRENCE.

Benedicite, omnes bestię et pecora, Domino;

Benedicite, filii hominum, Domino.

Cantique des trois jeunes hommes.

Les compilateurs qui ont jusqu'à nos jours entrepris l'histoire de Paris déclarent généralement qu'on ignore à peu près l'origine de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, humble petit sanctuaire que nos pères ont vu dans la Cité, que 1793 a travesti en une boutique de tonnelier, et dont la place même a disparu depuis. Les uns ont dit que cette église avait dû être la paroisse des bouchers. Mais bien avant qu'on trouve mention de Saint-Pierre-aux-Bœufs, les bouchers avaient leur église, sous le patronage de saint Jacques, à quelques pas de la Cité. Rebâtie sous Louis XII et François I^{er}, l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie a été détruite aussi par 1793; seulement sa tour, restée debout, est aujourd'hui un des monuments qui honorent Paris.

D'autres ont dit que l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs devait sans doute les deux bœufs sculptés à son portail à la munificence d'un maître boucher qui s'y était marié. Ce n'est qu'une supposition.

Saint-Foix rapporte, dans ses *Essais sur Paris*, qu'un écolier extravagant se révolta un jour contre le catholicisme, prétendant que la religion d'Homère était la seule vraie, et jurant par Jupiter. Louis XII régnait alors; et c'était là un des fruits de ce qu'on appelait la Renaissance. Ce jeune fou, pressé d'agir en conséquence de ses idées, entra dans l'église de Saint-Pierre en la Cité, arracha la sainte hostie des mains d'un prêtre qui venait de la consacrer, et s'écria : Quoi ! toujours cette folie !... C'était le 25 août de l'an 1503. L'écolier se nommait Hémon de la Fosse; il était d'Abbeville. « Il fut arrêté et mis en prison. On retarda son jugement de plusieurs jours, dans l'espoir qu'il abjurerait ses erreurs extravagantes et reconnaîtrait son crime. Mais toutes les représentations, toutes les exhortations qu'on put lui faire ne le ramenèrent pas. Il persista toujours à soutenir que Jupiter était le souverain Dieu de l'univers, et qu'il n'y avait pas d'autre paradis que les Champs Élysées. On le condamna au feu. De nos jours, on l'eût mis dans une maison d'aliénés.

» J'ai ouï conter, poursuit Saint-Foix, qu'à la procession solennelle que l'on fit en réparation de l'acte sacrilège de cet écolier, deux bœufs qui se trouvaient près de la porte de la petite église de Saint-Pierre s'agenouillèrent devant le saint sacrement, et que les deux figures de bœufs sculptées en relief

au portail de cette paroisse sont un monument de ce miracle. »

Mais ce récit n'établirait pas le nom de l'église, puisqu'elle portait ce nom près de quatre siècles auparavant. Elle est mentionnée sous le nom de *capella Sancti Petri de bobus* (chapelle de Saint-Pierre-aux-Bœufs), dans une bulle du pape Innocent II, donnée en 1136 à Paris, où ce pape était alors avec saint Bernard, pour décider la seconde croisade générale.

Or voici une chronique, une légende peut-être, qui résout le problème.

Le roi Louis VI, dit le Gros, régnait, comme on sait, sur des États peu étendus. Il siégeait à Paris; mais il avait des ennemis à Montlhéry, à Mantes, à Senlis et à Meaux. Il ne pouvait guère, dans son royaume, faire une journée de chemin, sans marcher soutenu d'une petite armée. Son titre de roi le maintenait, en ce que tous ses voisins turbulents étaient ses vassaux, et qu'il avait la ressource de les opposer les uns aux autres.

En l'année 1111, il eut guerre avec les Anglais, auxquels s'était joint le jeune Thibaud, comte de Blois, de Chartres et de Meaux, et beaucoup plus puissant que Louis VI. Mais le roi avait pour appui un autre vassal, le comte de Flandre Robert de Jérusalem, l'un des vaillants compagnons de Godefroid de Bouillon, et souverain d'un pays plus important alors que la France proprement dite. L'abbé Suger raconte que, dans l'automne de cette même année 1111, Louis VI défit deux fois les troupes de Thi-

baud, auprès de Mantes et de Pomponne, et qu'il dut spécialement ces avantages à sa valeur personnelle (1). Les Anglais alors se réunirent au comte de Blois. Le roi, voyant arriver le comte de Flandre avec une bonne troupe de chevaliers éprouvés, marcha sans hésiter à la rencontre de ses ennemis. Un prêtre du monastère de Saint-Pierre de Gand accompagnait, en qualité de chapelain, le comte Robert. Les deux armées se trouvèrent en vue aux environs de Gisors, le 2 décembre. L'armée du roi se campa, du mieux qu'elle put, aux bords d'une étroite rivière, qui se nomme l'Epte; et des sentinelles nombreuses furent tenues en éveil, attendu que l'ennemi n'avait qu'un pont à franchir pour attaquer.

Il y avait dans la prairie où stationnait Louis le Gros une petite chapelle, étroite et sans luxe, comme il s'en voit souvent dans les campagnes. Elle était consacrée à l'apôtre saint Pierre, dont elle renfermait l'image, derrière une grille. Cette circonstance réjouit le chapelain du comte de Flandre. Il fit dresser un autel devant cette chapelle, car il devait célébrer la sainte messe avant la bataille.

Le matin donc du 3 décembre, à sept heures, et

(1) Sismondi, qui n'est certes pas infailible et qui laisse trop percer l'oreille protestante dans ses travaux historiques, n'est pas content de voir Louis VI présenté ici sous un si beau jour; et à ce propos, il dit qu'il se défie de Suger, à cause de son style ampoulé. C'est une assez singulière raison. Il aime mieux suivre Orderic Vital, qui dit que Louis VI fut mis en fuite. Mais Orderic était Anglais-Normand, et une masse respectable d'autres historiens appuient Suger. Nous ne discutons pas cette question, qui ne tient pas à notre sujet; nous la signalons.

comme il ne faisait pas encore jour, tout le monde étant levé dans le camp, les cierges furent allumés et le chapelain commença la messe. Tous les guerriers y assistaient, armés, le casque en tête et la lance au poing. Au moment où, le prêtre ayant dit la préface, les assistants répondirent : *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus sabaoth*, on entendit les trompettes de l'ennemi qui franchissait le pont et donnait le signal des combats.

Le chapelain, quoique ce ne fût pas dans l'ordre de son missel, se retourna aussitôt, disant aux guerriers : *Dominus vobiscum !* et les bénissant. Sur quoi ils s'élancèrent à la rencontre des Anglais. Lui, cependant, demeura à l'autel, achevant son saint office. Il ne restait pour le servir qu'un petit page du roi, qui tremblait un peu, mais qui ne s'en alla point.

Le choc de l'ennemi fut si violent contre l'armée royale, que tout d'abord elle se trouva repoussée et entamée. Pendant que Louis le Gros et Robert de Jérusalem s'efforçaient à la rallier, le chapelain, qui venait de consacrer la sainte hostie, entendit derrière lui les clameurs d'une bande de maraudeurs anglais, qui accouraient pour voler sur l'autel les chandeliers d'argent et peut-être les vases sacrés. Le digne prêtre ne se retourna point et ne se troubla pas. Sa confiance au Dieu qu'il adorait fut récompensée d'un prodige. Un troupeau de bœufs que les Anglais avaient amené avec eux, s'échappant du parc improvisé qui l'emprisonnait, déboucha tout à coup, à droite et à gauche de la chapelle, s'élan-

cant sur les pillards et les forçant à fuir à la débandede.

Le roi et le comte Robert arrivèrent peu après avec leurs troupes ralliées; et ce qui les surprit grandement, outre ce qu'ils venaient de voir, c'est que deux de ces bœufs étaient restés la tête basse et menaçante des deux côtés de l'autel, qu'ils semblaient défendre. Louis VI, étonné, fit vœu sur-le-champ de bâtir dans Paris une chapelle à Saint-Pierre, et de ne pas oublier les bœufs; — ce qui a été fait.

Il s'élança ensuite avec le comte de Flandre contre les Anglais, qui, à leur tour mis en déroute, furent battus ce jour-là de tous côtés. Ils s'enfuyaient dans un tel désordre que l'intrépide Robert les poursuivit jusqu'à Meulan, où ils se réfugiaient; mais là, par malheur, comme il voulait entrer avec eux dans la place, son cheval s'abattit sur un vieux pont, et le bon comte y fut tué.

Le roi de France s'en retourna triste d'une victoire qui lui coûtait un si vaillant appui; et il fit reconduire en Flandre avec grands honneurs le corps de Robert, à qui les devoirs funèbres furent rendus par son fils, Baudouin à la Hache.

Jusqu'à ce qu'on ait trouvé mieux, il nous semble que ce que nous venons de raconter est l'origine de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs (1).

Dans un recueil de faits célèbres qui suit l'histoire.

(1) Nous avons tiré les détails qu'on vient de lire d'une vieille chronique des comtes de Flandre, de Lyderic à Thierry d'Alsace. Le lecteur nous pardonnera d'avoir fait un récit complet; si nous nous étions borné à mentionner seulement l'acte de respect des bœufs, nous croyons qu'on n'eût pas suffisamment compris la situation.

de la miraculeuse hostie de Saint-Jean-en-Grève, on lit deux traits que nous pouvons placer ici.

En une église de Provence, dit le narrateur, on voit en peinture un sac plein d'avoine, ouvert, et sur cette avoine brille une sainte hostie, devant laquelle un âne est à genoux. Les gens du lieu nous ont rapporté qu'un juif avait caché dans cette avoine une hostie consacrée, qu'il s'était procurée on ne sait comment et qu'il emportait chez lui. Ayant ouvert le sac à son âne pour le faire manger pendant que lui-même prendrait son repas, l'âne se prosterna et n'osa pas toucher à l'avoine. Cette merveille étonna tous ceux qui la virent; et le juif lui-même en fut si frappé qu'il se convertit et devint bon chrétien.

La seconde histoire est tirée de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui nous a conservé plusieurs miracles de la sainte Eucharistie. Celui-ci est de son temps, et il le cite comme ayant été connu de l'évêque de Clermont, les faits s'étant passés sous ses yeux et sous ceux de sa famille. Un paysan de l'Auvergne avait un grand nombre de ruches et tirait bon parti de son miel. Craignant que ses abeilles ne le quittassent, comme il arrive quelquefois, et voulant les fixer chez lui, il se détermina malheureusement à suivre le conseil infernal d'un misérable et à abuser de ce que nous avons de plus saint pour assurer ce qui composait sa petite fortune. Ayant reçu à l'église la sainte hostie, il la conserva pour faire son charme. On lui avait dit que s'il soufflait de sa bouche le corps de notre Seigneur Jésus-Christ dans ses ruches, aucune de ses abeilles ne les quitterait. Ce

malheureux paysan tenta de faire ce qu'on lui conseillait; mais comme il soufflait de toutes ses forces, la sainte hostie, au lieu d'entrer dans une ruche, tomba à terre. Aussitôt, tout ce qu'il y avait d'abeilles dans cette ruche sortit, et, comme si elles avaient été des créatures raisonnables, elles enlevèrent avec respect la sainte Eucharistie et la transportèrent dans leur ruche. Extrêmement surpris de cette merveille, le paysan jeta de l'eau à ses abeilles; après quoi n'entendant plus bourdonner, il les visita et trouva toutes ses abeilles mortes. Il fut bien plus consterné encore de reconnaître que la sainte hostie que les abeilles avaient transportée là avait pris la forme d'un petit enfant parfaitement beau, couché parmi les rayons de miel. Ce saint enfant paraissant n'avoir point de vie, il le prit pour l'aller enterrer au cimetière; mais comme il s'y rendait, l'enfant miraculeux fut comme arraché de ses bras par une force invisible.

Épouvanté enfin, le paysan alla trouver son curé et lui raconta tout ce qu'on vient de lire. Le curé, embarrassé, instruisit de ces faits son évêque, qui vint sur les lieux et, après avoir informé toute cette affaire, fit des expiations. Mais la vengeance divine se chargea du châtement; peu après, tout le village où le sacrilège avait eu lieu, et qui était très-peuplé, était devenu, par une longue série de désastres, une solitude absolue.

XXVI.—LA COMMUNION AVANT LA BATAILLE.

O salutaris hostia !...

Da robur, fer auxilium.

S. THOMAS D'AQUIN.

Le récit qui va suivre est un fait de la première croisade. Godefroid de Bouillon s'avancait à travers bien des obstacles, bien des embûches et des combats de tous les jours, sur le chemin de Jérusalem. Il lui avait fallu, pour assurer ses communications et au besoin sa retraite, s'emparer d'Antioche. Il l'avait assiégée, et ce ne fut qu'après un siège de huit mois qu'il la prit, au commencement de juin de l'année 1098.

Il n'y avait que peu de jours que les croisés se reposaient dans cette ville de leurs longs travaux, et ils se réjouissaient encore de leur triomphe quand ils apprirent que l'armée de Kerboga, prince de Mossoul, forte de 200,000 hommes, se montrait en vue d'Antioche. Vingt-huit émirs marchaient, disait-on, avec leurs corps d'armée sous les ordres de Kerboga. Il s'avancait comme un homme sûr de vaincre.

Un détachement de chevaliers sortit à la rencontre de ce nouvel ennemi. Sans doute ils vendirent chèrement leur vie ; mais aucun d'eux ne revint.

Un nouveau corps d'armée qui allait au secours du premier détachement fut obligé de rentrer précipitamment dans la ville, investie une heure après par les bannières innombrables des musulmans ; et, les croisés, d'assiégeants qu'ils étaient la semaine

précédente, se trouvèrent assiégés tout à coup sans avoir eu le temps de s'approvisionner.

Dans leur misère, ils ne songeaient plus qu'à mourir; quelques chefs firent même offrir à Kerboga de lui rendre la ville, s'il leur voulait permettre de s'en retourner dans leur pays. Le prince de Mossoul se refusa à cette transaction, dont Godefroid de Bouillon, le chef de la croisade, n'apprit la pensée que pour la blâmer sévèrement; car au milieu de l'abattement général il y avait encore parmi les chrétiens quelques hommes qui conservaient de l'enthousiasme. Godefroid de Bouillon, Robert de Flandre, Tancrede, juraient que, tant qu'il leur resterait soixante chevaliers, ils ne renonceraient pas à l'espoir d'aller délivrer Jérusalem.

Toute l'armée chrétienne se mit donc en prières; un reste de vivres que l'on trouva, et qui fournit un repas frugal à tous les guerriers, parut un miracle.

Le lendemain matin, 29 juin, jour où l'on fête les bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, les croisés, après avoir *tous communié*, sortirent d'Antioche avec tous les chefs, précédés du pieux évêque Adhémar, qui portait la cuirasse sur sa robe épiscopale. L'armée s'avancait en chantant le psaume de la guerre *Exurgat Deus* : « Que le Seigneur se lève ! Que ses ennemis soient dispersés ! » Tous ceux qui étaient sans armes priaient à genoux sur les remparts. Presque tous les soldats de la croix étaient à pied. Les chefs avaient pour monture des ânes et des chameaux; il ne restait qu'un cheval qu'on avait donné à Godefroid de Bouillon.

Lorsqu'on annonça au prince de Mossoul que les chrétiens sortaient de la ville dont les tours venaient d'arborer le drapeau noir, il crut qu'ils s'avançaient humblement pour implorer sa clémence; mais ses premiers détachements, violemment dispersés, l'obligèrent bientôt à quitter son jeu d'échecs et à monter à cheval. Il divisa rapidement son armée en quinze bataillons. Les chrétiens de leur côté s'étaient partagés en douze corps, sous la protection des douze saints apôtres. Tous ces arrangements furent détruits en un moment, la mêlée devint subitement générale.

La bataille s'engagea sur tous les points avec tant de courage de la part d'hommes que l'on croyait exténués, que Kerboga, pris de peur, envoya à son tour proposer aux princes chrétiens ce qu'il avait refusé la veille, d'éviter le carnage en se bornant à faire combattre des deux parts l'élite des guerriers. Les croisés à leur tour méprisèrent des offres qui redoublaient leur confiance.

Une petite pluie vint les rafraîchir, en même temps qu'un vent assez vif poussait leurs flèches vers l'ennemi. Ils reconnurent là encore la protection de Dieu. Godefroid de Bouillon, Robert de Flandre, qu'on surnomma, à cause de ses exploits dans cette grande journée, le fils de saint Georges; le comte de Hainaut, Baudouin du Bourg, Tancrede, tous les capitaines se montraient aux postes les plus avancés. Ils voyaient tomber autour d'eux les plus braves Sarasins; l'armée immense de Kerboga fut mise en pleine déroute.

Le prince de Mossoul s'enfuit, laissant sur le champ

de bataille cent mille infidèles. Les chrétiens avaient perdu quatre mille hommes. Ils trouvèrent dans le camp ennemi des chevaux, de l'or, des vivres et quinze mille chameaux, qu'ils emmenèrent à Antioche encore chargés des cordes et des chaînes que le vaincu leur avait destinées.

XXVII. — LES COMMUNIONS INDIGNES.

Qui manducat et bibit indigne, judicium
sibi manducat et bibit.

S. PAUL, *I Corinth.*, ch. XI.

Le père de Géramb, dans sa lettre à Eugène sur l'Eucharistie, cite deux faits assez remarquables pour occuper la vive attention du lecteur :

« Un homme de qualité, qui avait passé sa vie dans le crime, dans l'oubli de Dieu, et qui avait eu le malheur de faire des communions sacrilèges, tomba dangereusement malade, et il sentit alors trop tard qu'il n'y a point de paix pour les impies, que le péché ne dure qu'un moment, mais que le remords de l'avoir commis dure toujours. Le ressouvenir de ses communions sacrilèges le tourmentait, surtout le jour par des retours affligeants, la nuit par des songes affreux. Sa conscience était un aspic qui lui rongait le cœur; il était dans une fièvre continuelle, accompagnée de cet état d'ardeur et d'inquiétude qui dévore. Sa famille, ses proches, ses amis, consternés, n'osaient l'approcher; il repoussait les secours de la religion avec horreur.

» Dans une de ces affreuses agonies où son âme,

son esprit et tous ses sens paraissaient torturés à la fois, il crut voir la porte de sa chambre s'ouvrir, et entrer le démon, qui, après l'avoir longtemps fixé, lui adressa ces paroles : — Parce que tu as communiqué indignement, tu recevras aujourd'hui la communion de ma main....

» Alors le malheureux s'écrie, plein d'un affreux désespoir : La vengeance de Dieu est sur moi ! Ses cheveux se hérissent, il grince les dents, se débat comme un énergumène, se soulève sur sa couche comme pour attaquer le Ciel ; il appelle les démons à venir se saisir de leur proie. — Quelle heure est-il ? demande-t-il avec effroi. On lui répond : Onze heures. — Onze heures, répète-t-il, et il tombe dans des convulsions affreuses. Au bout d'une heure, il paraît revenir à lui, et redemande à grand cri :

» — Quelle heure est-il ? — Minuit. A ces paroles, le malheureux s'écrie d'une voix affreuse : — Ah ! voici que je commence ma redoutable éternité ; je brûle ! et il expira en prononçant ces mots.

» L'histoire suivante n'est pas moins terrible.

» Une princesse polonaise, qui avait eu le même malheur, meurt sans avoir pu se reconnaître. Elle est enterrée avec tous les honneurs dus à son rang ; et quelque temps après l'on posa sur son tombeau un marbre noir, avec une inscription en lettres de cuivre doré, qui indiquait ses noms, qualités, âge, etc. A peine la pierre est-elle placée, que l'air siffle, le ciel gronde, les vents se déchaînent, mugissent avec force dans le clocher de l'église ; et la foudre, éclatant dans les nues, tombe avec un fracas horrible,

traverse l'église, passe sur la pierre sépulcrale, fait fondre les lettres en partie, et d'une telle manière que celles qui restaient offraient, en langue polonaise, ce sens affreux : *Elle est damnée.* »

Le fait qu'on va lire a eu lieu à Constantinople en l'an 400. Il est raconté par Sozomène, dans son *Histoire ecclésiastique* :

Un hérétique macédonien (1), dont la femme était infectée de la même erreur, ayant par hasard assisté à un sermon de saint Jean Chrysostome, qui occupait si dignement le siège de Constantinople, fut si frappé des vérités qu'il enseignait, qu'il se convertit à la foi catholique. Dès lors, il ne cessa d'engager sa femme à l'imiter. Mais d'autres femmes qu'elle fréquentait la retenant toujours dans son hérésie, quand cet homme vit que ses remontrances et ses prières étaient vaines, il lui dit enfin que, si elle ne voulait pas rentrer comme lui dans la vraie religion, il était résolu à se séparer d'elle.

Cette femme, effrayée, promit alors à son mari de se rendre au désir qu'il exprimait. Cependant, ayant conté son embarras à une servante en qui elle se confiait, elle avisa avec elle un moyen de fausser sa promesse.

Lors donc que le jour de la communion fut arrivé, elle s'avança avec les fidèles, reçut le pain consacré qu'on lui présenta, et s'étant baissée comme pour adorer et rendre grâces, elle substitua à la sainte hostie un morceau de pain que sa servante avait ap-

(1) Macédonius, chef de cette secte, niait la divinité du Saint-Esprit, dont il faisait une créature.

porté et qu'elle lui passait secrètement. Mais elle ne l'eut pas plutôt mis dans sa bouche et sous ses dents, qu'il se trouva converti en pierre. Alors, effrayée, toute tremblante et craignant qu'après un si grand miracle que Dieu venait de faire en elle, il ne lui arrivât encore pis, elle courut trouver l'évêque, lui déclara tout ce qui s'était passé et lui montra cette pierre, dans laquelle on voyait manifestement les marques de ses dents encore empreintes ; mais on ne pouvait juger quelle en était la matière, ni la couleur, tant elle était extraordinaire. Après avoir répandu beaucoup de larmes et obtenu le pardon de son péché, cette femme vécut depuis en bonne intelligence avec son mari et en paix avec Dieu.

« S'il se trouve quelqu'un à qui ce fait ne paraisse pas vraisemblable, ajoute Sozomène, la pierre en question, qui se voit encore aujourd'hui dans l'église de Constantinople, est un témoin irrécusable. »

XXVIII.

QUELQUES MIRACLES DE LA SAINTE HOSTIE.

Laudetur Dei potentia quæ in eo sacramento
tot mirabilia operatur.

S. THOMAS Aquinat., in sermone.

Saint Augustin raconte qu'il avait dans sa ville un fidèle nommé Acace, issu de bonne et honorable famille, lequel était un témoin vivant de la bonté de Dieu dans le saint sacrement de l'autel. Cet homme était né avec les yeux hermétiquement fermés, les

paupières étant d'une seule pièce. Comme les médecins jugeaient, au contact et à la saine constitution de cet enfant, que ses yeux étaient bons, et qu'il ne fallait que les ouvrir à la lumière, ils proposèrent à la mère de séparer les paupières avec un rasoir. Mais cette femme, qui avait une grande piété, ne voulut pas courir la chance d'une opération si délicate. Elle regardait la petite infortune de son fils comme une épreuve que Dieu lui envoyait. Elle priait avec résignation et patience; elle savait bien que son divin Maître avait rendu la vue à l'aveugle-né. Elle espérait sans se hâter, profitant de la cécité de son fils, qui le sauvait des distractions de l'enfance, pour lui inculquer profondément dans l'esprit et dans le cœur la doctrine chrétienne. Elle lui apprenait à prier, et lui faisait comprendre, par le signe de la croix, les mystères douloureux de la Passion qui nous a réconciliés avec Dieu. Il avait six ans lorsque, le jugeant assez préparé pour être accueilli du bon Sauveur, elle lui appliqua sur les yeux la sainte Eucharistie.

On sait que dans les premiers siècles la sainte hostie était remise dans les mains des fidèles éprouvés, comme on le verra encore tout à l'heure.

L'enfant s'endormit, en unissant ses prières à celles de sa pieuse mère; et peu après il se réveilla les yeux ouverts.

Comme il était d'un âge à ne jamais oublier un événement aussi merveilleux, tous ceux qui le connaissaient pouvaient apprendre de lui-même ce miracle.

Saint Ambroise, dans l'oraison funèbre qu'il a faite de son frère Satyre, raconte qu'un jour qu'il s'était embarqué pour les affaires de l'Eglise, le vieux bâtiment qui le portait se brisa contre un rocher et s'engloutit dans la mer. Se voyant perdu, et désolé de mourir sans avoir reçu le baptême, car il n'était encore que catéchumène, Satyre trouva son salut dans sa foi. C'était l'usage des chrétiens en ce temps-là de porter avec eux l'Eucharistie dans les voyages; ils la regardaient comme un préservatif contre les périls, et ils ne se trompaient pas. Il demanda donc la sainte hostie aux fidèles qui étaient avec lui. Comme il n'y avait que ceux qui étaient baptisés à qui il fût permis de la voir, on l'enveloppa dans une étoffe de soie et on la lui mit au cou. Avec ce cher objet de sa confiance, il se jeta à la mer, se sauva avec tous ceux qui le suivirent, et se hâta de demander le baptême, pour recevoir dans son cœur l'adorable hostie dont la présence l'avait si miraculeusement protégé.

Saint Grégoire le Grand, au troisième livre de ses Dialogues, raconte aussi que Maximien, évêque de Syracuse, s'en retournant de Constantinople avec plusieurs chrétiens, essuya sur mer une effroyable tempête, qui brisa son navire. Voyant qu'il s'enfonçait, il prit le saint sacrement, qu'il portait avec lui, communia, donna la sainte communion à ses compagnons avec le baiser de paix; puis tous se recommandèrent à Dieu. Dès lors le navire, plein d'eau, vogua huit jours entiers sans s'enfoncer davantage, et arriva au port.

On voit dans la vie de saint Louis un miracle pa-

reil, et nous pourrions en rassembler bien d'autres (1).

Pendant que l'empereur Frédéric Barberousse troublait l'Italie, les Sarasins qu'il avait à sa solde vinrent assiéger Assise et s'efforcèrent d'envahir le couvent que conduisait dans les voies du Seigneur l'illustre sainte Claire. La sainte, toute malade qu'elle était, demanda qu'on la portât sur le rempart qui dominait l'entrée de la maison; et là, tenant en ses mains le vase sacré où était enfermé le très-saint sacrement de l'Eucharistie, elle adressa à Dieu cette prière : « Seigneur, ne livrez pas aux bêtes féroces les âmes qui vous sont confiées; protégez vos servantes que vous avez rachetées de votre sang précieux. » Elle entendit alors une voix qui lui répondait : Je vous protégerai toujours. En même temps ceux des Sarasins qui montaient aux murailles tombèrent renversés; et leur troupe s'enfuit en désordre (2).

Nicéphore raconte qu'un prêtre de Constantinople, nommé Étienne, délivra une femme que le démon possédait, en lui posant sur le front une hostie consacrée. Cette femme, arrachée à la possession, déclara qu'au moment où l'esprit du mal la quittait, elle voyait un bel enfant nu qui mettait le pied sur sa tête.

Surius dit, dans la Vie de saint Yves, qu'un jour que ce saint prêtre célébrait la messe devant une

(1) Voyez dans les *Légendes des commandements de l'Église*, au quatrième commandement, parmi d'autres miracles, celui du vaisseau de saint Louis.

(2) *Bréviaire romain*, légende de sainte Claire, 12 août.

assemblée où se trouvaient plusieurs personnes qui doutaient de la présence réelle, la bonté de Dieu daigna les éclairer; car elles virent, au moment où le prêtre consacrait la sainte hostie, un globe de lumière se produire et rester suspendu au-dessus de la tête du saint jusqu'à la communion.

Le même prodige eut lieu, dit-on, en faveur de saint Martin, et pareillement au moment où il consacrait. Cet événement est le sujet d'un des plus beaux tableaux de Lesueur.

On voit dans la Vie originale de saint Ambroise qu'au moment où il allait passer de ce monde, il désirait très-ardemment recevoir encore son Dieu. Mais ayant perdu la voix, il ne pouvait plus exprimer son désir. Un prêtre de Verceil, nommé Honoré, vint lui apporter la sainte hostie, qu'il reçut avec bonheur. Comme on lui demandait qui l'avait engagé à cette démarche, il répondit que trois fois de suite, pendant qu'il dormait, une voix qu'il ne connaissait pas la lui avait ordonnée.

Nous pourrions citer bien d'autres miracles au sujet de la sainte Eucharistie. Nous mentionnerons encore un fait d'un genre plus doux. Le roi Robert, dont la bonté inépuisable est assez connue, eut pourtant des ennemis. Il est vrai que Notre-Seigneur lui-même en a eus. Ces ennemis du roi Robert tramèrent contre lui une conspiration qui fut découverte. Sur les preuves incontestables du crime, les juges condamnèrent ces malheureux à la mort. Le roi aussitôt leur envoya ses chapelains, qui trouvèrent les coupables abattus et repentants. Ils se con-

fessèrent et demandèrent pardon à Dieu et au roi de leur trahison ; en même temps ils priaient le Maître suprême d'accepter leur mort comme expiation de leur forfait. Le roi Robert, les sachant ainsi disposés, les fit admettre le lendemain à la sainte communion ; après quoi il dit aux juges : Pouvons-nous envoyer au gibet ceux que Jésus-Christ vient de recevoir à sa table ? — Et il leur fit grâce.

XXIX. — LE MIRACLE DE FAVERNEY.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors
et miserator Domiaus....

Psautre CX.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les miracles sans nombre qui ont signalé en tous pays la divine puissance de l'Eucharistie. Nous pourrions en faire des volumes, mais nous devons nous borner. Nous nous arrêterons pourtant encore au miracle de Faverney, bourg qui dépendait autrefois de la Franche-Comté, et qui fait partie aujourd'hui du département de la Haute-Saône.

Dans les siècles passés, beaucoup de pèlerins accouraient là, aux fêtes de la Pentecôte, amenés par le désir de gagner une indulgence plénière accordée par le Saint-Siège. A cause de l'énorme affluence des fidèles à cette solennité, un autel construit en bois, mais richement décoré, était installé en avant du chœur ; et le Saint-Sacrement y était exposé avec honneur.

Le jour de la Pentecôte, 25 mai de l'année 1608,

un léger courant d'air ayant agité les tentures du pavillon élevé au-dessus du Saint-Sacrement, elles prirent feu aux bougies, et en un instant l'incendie fut si violent et si rapide qu'on ne put l'arrêter. Le pavillon, l'autel, les ornements qui le couvraient, tout fut dévoré par les flammes, avant qu'on eût pu apporter aucun secours. Mais un prodige, et plus correctement un miracle inouï, éclata aussitôt, comme pour rappeler en quelques points et surpasser les miracles de Saint-Gervais et de Turin. L'ostensoir, dans lequel étaient renfermées deux hosties consacrées, non-seulement ne fut pas touché par le feu, il resta suspendu, sans aucun appui, à la place que l'incendie venait de détruire.

Il demeura ainsi en l'air jusqu'au mardi.

Au bruit d'une si grande merveille, on se figurera aisément le concours prodigieux de chrétiens qui accoururent (1).

Le mardi de la Pentecôte, 27 mai, le curé de Menou vint là en procession, avec toute sa paroisse. Devant cette foule, comme il disait la messe au grand autel, l'ostensoir sacré s'ébranla, s'abaissa de lui-même, et s'alla poser sur le corporal que le prêtre venait de déployer.

Après l'auguste sacrifice, suivi d'actions de grâces, un procès-verbal de ces faits miraculeux fut dressé; il fut signé par cinquante-deux personnages des plus importants de l'assistance.

(1) Tous les récits du temps constatent que « ces deux hosties miraculeuses furent vues par plus de dix mille personnes, suspendues en l'air pendant trente-deux heures ».

Ferdinand de Longwy, alors archevêque de Besançon, vint le lendemain à Faverney, et à la suite d'une rigoureuse information sur un si grave sujet, il publia la relation du miracle, qu'il proclama authentique, et que personne ne put contester.

Les archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas catholiques, régnaient aussi sur la Franche-Comté, détachée alors de l'empire français; ils donnèrent à la relation du prélat l'appui imposant, quoique superflu, de leur confirmation entière.

Une des deux saintes hosties fut accordée à la ville de Dôle, qui l'a regardée depuis comme son plus cher trésor.

Hélas! nous vivons entourés de miracles; et notre foi trembleuse a besoin d'arguments, de pièces et de preuves, pour se soumettre — souvent à demi.

XXX. — LE DERNIER DUC D'AQUITAINE.

Ubi abundavit peccatum, superabundavit et gratia.

S. PAUL, *Rom.*, cap. v, § 20.

Toutes sortes d'orages s'élevaient, du sein des hérésies, contre le Saint-Siège et contre l'Église dans la première moitié du douzième siècle. Innocent II venait d'être élu pape à Rome, par les cardinaux fidèles, le 14 février 1130. Mais une partie égarée du sacré collège, en connivence avec le midi de la France, où l'erreur avait semé tant de mauvais germes, élut pour successeur de saint Pierre un antipape

qui prit le nom d'Anaclet II. Ses immenses richesses lui avaient conquis des partisans. Il était fils d'un juif, que le pape Léon IX avait converti; du nom de ce pape, il s'était fait appeler Pierre de Léon; et, quoique chrétien de profession, il avait passé une jeunesse peu édifiante.

Dès qu'on lui eut déferé à Rome le titre de pape, il visita les églises, entouré d'une garde nombreuse; il enleva, à Saint-Pierre même, tout ce qui avait du prix dans les trésors; et voulant employer les choses saintes à se faire des appuis dans les masses populaires, il fit convertir en monnaies d'or et d'argent les calices et les choses sacrées. On dit que, pour cette profanation, ne pouvant trouver aucun chrétien qui voulût y mettre la main, il eut recours aux gens de la religion de ses pères.

Devant ces excès, qui le faisaient puissant, Innocent II, le pape légitime, fut obligé de se retirer en France, l'asile constant des papes persécutés. Hors des États romains, Pierre de Léon avait pour soutiens le roi de Sicile et le roi d'Écosse. Le roi de France (Louis VI) et les autres rois chrétiens restaient généralement fidèles à Innocent II. Mais la France n'avait alors ni l'étendue, ni l'unité de notre temps. Le duché d'Aquitaine formait un État aussi grand au moins que le royaume de France proprement dit; et Guillaume X (il devait être le dernier duc de ces belles régions du Midi) était un des plus ardents partisans du schisme, qui favorisait ses passions. L'influence de Gérard, évêque intrus d'Angoulême, l'entretenait dans cette rébellion. M. de Chergé, dans ses excellentes Vies des

saints du Poitou, cite une vieille chronique du temps qui peint la situation :

« Toute l'Église d'Aquitaine gémissait sous l'oppression des schismatiques, et personne ne pouvait résister au prince dont le cœur s'était endurci. De ceux, quels qu'ils fussent, qui n'adhéraient pas à l'usurpation de Pierre de Léon, les uns étaient punis d'amendes, les autres encouraient des confiscations; plusieurs même, chassés de leurs demeures, se voyaient contraints de s'exiler. »

Tout le Midi était désolé; et les efforts des hommes de bien n'avaient rien gagné sur Guillaume. Alors le pape Innocent II chargea saint Bernard de cette croisade. On annonça donc au duc d'Aquitaine que le saint abbé de Clairvaux, accompagné de l'évêque de Chartres et d'autres personnages recommandables, lui demandait une conférence, où l'on espérait trouver les moyens de rendre la paix à l'Église. On parvint à lui persuader que cette conférence ne l'engageait à rien, et il l'accepta.

« Elle eut lieu à Parthenay, où les ducs d'Aquitaine avaient un château. A la suite de toutes les discussions, Guillaume déclara qu'il consentirait à rentrer dans l'obéissance d'Innocent II, mais qu'on n'obtiendrait jamais de lui qu'il rétablît les évêques qu'il avait chassés de leurs sièges, que ces prélats l'avaient trop offensé et qu'il avait juré de ne faire aucune paix avec eux. »

Le voyant obstiné contre toutes les plus saintes raisons, saint Bernard recourut à des armes plus puissantes. Il se dirigea vers l'autel pour y offrir le

saint sacrifice et demander à Dieu de faire ce que les efforts humains ne pouvaient obtenir. Tous ceux à qui il était permis d'assister aux saints mystères entrèrent dans l'église ; le comte, qui s'était séparé de sa communion, dut rester hors des portes, dans le parvis destiné aux excommuniés.

Quand la consécration fut achevée et que la paix donnée au diacre eut été transmise par lui aux assistants, saint Bernard, tenant la sainte hostie, qui est le corps du Christ, sur la patène, descendit de l'autel, traversa l'assemblée, le visage enflammé, et se faisant ouvrir les portes, il parut tout à coup, non plus en suppliant, devant le duc Guillaume, et lui adressa ces terribles paroles : « Nous vous avons prié, et vous nous avez repoussé avec mépris. Dans une précédente conférence que nous avons eue avec vous, la foule réunie des serviteurs de Dieu vous a supplié, et vous l'avez dédaignée. Voici maintenant que le Fils de la Vierge, le chef et le maître de l'Église que vous persécutez, vient à vous. Devant vous est votre juge, le Juge du ciel, de la terre et des enfers, en présence de qui tout genou fléchit. Devant vous est votre juge, dans les mains de qui tombera votre âme. Osez-vous le mépriser lui-même, osez-vous le dédaigner lui-même, comme vous avez dédaigné ses serviteurs ? »

Tous les assistants terrifiés priaient avec larmes et sanglots. Le duc, devenu pâle de frayeur, sentit trembler tous ses membres ; il se roulait dans la poussière. Ses chevaliers le relevèrent ; il retomba la face contre terre, ne pouvant prononcer une seule parole et ne respirant qu'à travers de profonds gémissements.

Enfin vaincu, il accorda la paix à l'Église, donna le baiser de paix à l'évêque de Poitiers et rappela de l'exil les prélats qu'il avait arrachés de leurs sièges (1).

Cependant il n'était pas complètement converti. Mais peu de jours après la scène que nous venons de retracer, l'évêque intrus qu'il avait placé sur le siège de Limoges tomba de sa mule et se tua. Celui qu'il avait assis sur le siège de Poitiers, à la place de l'évêque légitime, fut pris d'un accès de délire dans lequel il se coupa la gorge avec un rasoir. D'autres événements rapides achevèrent de l'éclaircir. Il se retira à Clairvaux, où il vécut quelque temps, soumis à la règle des religieux; puis, décidé à de plus dures expiations, il fit son testament, où il renonçait complètement au monde (2), et il s'en alla en pèlerinage à Saint-Jacques

(1) M. de Chergé, *Vies des saints du Poitou*.

(2) Voici ce testament, qui peut être agréable au lecteur.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, qui est la seule puissance divine. Ceci est le testament que moi, Guillaume, par la faveur de Dieu, ai rédigé de concert avec l'évêque de Poitiers, en l'honneur du Sauveur du monde, des bienheureux martyrs, de tous les confesseurs, de toutes les vierges, et surtout de sainte Marie. Songeant aux innombrables péchés que j'ai commis témérairement, sous l'inspiration du démon, craignant le jour de la justice divine, convaincu que tous les biens de cette terre s'évanouissent entre nos mains ainsi que la fumée au milieu des airs; que nous ne pouvons vivre une heure sans pécher; que toutes les choses humaines sont fragiles et pour nous un véritable fardeau; effrayé du peu de temps qui me reste pour le repentir, je me recommande à Dieu, et laissant tout dans ce monde, je veux désormais me livrer tout entier au service du Seigneur. Je confie mes deux filles à la protection du roi de France; et, si tel est le bon plaisir de mes barons, je désire qu'Aliénor soit fiancée au fils de ce dernier, avec l'Aquitaine et le Poitou pour dot. Quant à mon autre fille, je lui laisse ce que je possède en Bourgogne par ma descendance du duc Gérard. Et

de Compostelle. Après une année de rigoureuse pénitence, il mourut de la mort des saints, le 9 avril 1438. Son corps repose sous l'autel du saint patron des Espagnes.

L'antipape Anaclet mourut la même année, et son schisme avec lui.

XXXI.

LA PROCESSION DE BARCELONE EN 1424.

Specie tuâ et pulchritudine tuâ intende,
prospera procede, et regna.

Psautre XLIV.

On sait que la procession du *Corpus Domini* ne se faisait, avant le treizième siècle, que le jeudi saint, jour occupé déjà par tant de graves solennités. Une sorte de révélation mystérieuse, qui commença en 1208 et dura deux ans, engagea la bienheureuse Julienne du mont Cornillon, près de Liège, à solliciter l'établissement d'une fête spéciale en l'honneur du très-saint Sacrement. Ses instances, appuyées par plusieurs prélats, amenèrent un premier résultat. L'évêque de Liège, en 1246, institua dans son diocèse la fête du *Corpus Domini*, et la fixa au jeudi

pour ne pas paraître dégénérer, mais bien suivre les saintes traces de mes aïeux dans la voie de la religion et de Dieu, je donne aux monastères de mon royaume mille livres, que je charge mes barons de distribuer à leur gré. Et si quelqu'un s'efforce d'anéantir mes dernières volontés, je le voue à l'anathème de Dieu et à la malédiction des hommes.»

On sait que le roi de France maria Aliénor ou Éléonor à son fils Louis le Jeune, exécutant ainsi la disposition testamentaire de Guillaume d'Aquitaine.

qui suit la fête de la Trinité. Mais il fallait que cette institution fût admise par tout l'Eglise. Dieu y pourvut.

Jacques Pantaléon, qui avait été archidiacre de Liège et qui dans ce poste avait vivement appuyé l'acte de 1246, fut élu pape; on se hâta de lui envoyer une députation, au sujet de cette fête qui devait être si chère aux chrétiens. Ce qui acheva de décider le saint pontife, c'est qu'alors, à Bolsena, un prêtre qui venait de consacrer doutant de la présence réelle du saint sang dans l'Eucharistie, les espèces qui étaient dans le calice commencèrent tout à coup à bouillonner et à se répandre par-dessus le bord, sur le corporal, qu'elles ensanglantèrent. Le pape Urbain IV était à Orviéto lorsqu'on lui annonça ce prodige. Il se fit apporter le corporal, que les chrétiens d'Orviéto vénèrent toujours, comme on vénère à Bolsena la pierre tachée de sang par le miracle. Urbain signa alors, le 8 septembre 1264, la bulle qui institue au jeudi de la Trinité la fête du Corps du Seigneur. En 1311, le concile général de Vienne rendit cette fête obligatoire dans tout le monde chrétien.

Dès l'an 1262, le pape Urbain IV s'était occupé de l'office de cette fête; et il voulait qu'il fût digne d'un si grand mystère. Il en chargea donc les deux hommes les plus saints, en même temps que les deux plus grands génies de son temps, l'angélique Thomas et le séraphique Bonaventure (1):

— « Frères, leur dit-il, je veux établir dans toute

(1) Nous suivons désormais le récit de Mgr Raillon, mort archevêque d'Aix.

l'Église la plus grande et la plus touchante solennité : je veux célébrer le Sacrement d'amour et de miséricorde. »

Aussitôt il fait connaître son plan aux deux moines et leur ordonne de se mettre à l'ouvrage ; l'humilité de ces hommes de Dieu s'étonne du choix du Pontife ; ils résistent, mais en vain. A une époque déterminée ils doivent soumettre leur travail à celui qui, mieux que tout autre, est capable de le juger.

Au jour fixé par Urbain IV, Thomas et Bonaventure se rendent auprès de lui, la modestie sur le front et la défiance d'eux-mêmes dans le cœur. Commencez, frère Thomas, dit le Pape.

Le saint religieux lit d'abord les antiennes des diverses parties de l'office, les leçons, les répons ; tout était pris dans la sainte Écriture et merveilleusement choisi. Urbain garde le silence ; Bonaventure ne peut contenir un geste d'approbation, réprimé bientôt par le respect.

Thomas passe à l'hymne du matin : *Sacris solemnibus* ; il arrive à cette strophe admirable :

Panis angelicus fit panis hominum ;
Dat panis cœlicus figuris terminum ,
O res mirabilis ! manducat Dominum
Pauper, servus et humilis.

Des larmes coulent des yeux de Bonaventure ; on entend sous sa robe le frôlement d'un papier dont les fragments tombent sur le sol.

A l'hymne de laudes, quelle majesté dans le début :

Verbum supernum prodiens ,
Nec patris linquens dexteram ,

Ad opus suum exiens,
Venit ad vitæ vesperam.

Que de foi ! que de suavité dans cette strophe !

O salutaris hostia
Quæ cœli pandis ostium,
Bella premunt hostilia :
Da robur, fer auxilium....
.....
Qui vitam sine termino
Nobis donet in patria.

Le ravissement du frère Bonaventure se contient à grand'peine ; d'autres petits morceaux de papier tombent encore aux pieds du saint.

La lecture de la *prose* semble fixer surtout l'attention d'Urbain, Savant théologien, il trouve dans le *Lauda*, *Sion* un traité complet de la plus haute et de la plus sublime théologie sur le mystère du jour.

Thomas finit par le *Pange, lingua*, dont les quatrième et cinquième strophes résument le sacrement de l'Eucharistie. Il cesse de parler, on écoute encore..... Le Pape dit enfin :

— A vous, frère Bonaventure !

Le religieux se jette aux pieds du Pontife et s'écrie : « Très-saint Père, quand j'écoutais frère Thomas, il me semblait entendre le Saint-Esprit. Lui seul peut avoir inspiré d'aussi belles pensées, révélées à mon frère Thomas par une grâce spéciale du Très-Haut. Oserai-je vous l'avouer, très-saint Père, j'aurais cru commettre un sacrilège si j'avais laissé subsister mon faible ouvrage à côté de beautés si merveilleuses. Voici, très-saint Père, ce qui en reste. »

Et le moine montrait au Pape les morceaux de papier qui couvraient le plancher.

Le Pontife admira la modestie de Bonaventure autant que le génie de Thomas. Telles étaient les grandes figures de ce moyen âge si souvent déprécié; tels les saints de cette divine Église, qui a civilisé le monde en faisant briller à ses yeux la véritable lumière.

« Voilà, ajoutait Mgr Raillon, ce qui s'est passé au treizième siècle. Six cents ans se sont écoulés depuis, et l'œuvre admirable de saint Thomas est encore l'ornement du bréviaire romain. La perpétuité n'appartient qu'aux œuvres de Dieu (1). »

Cette fête, préparée si merveilleusement, est devenue, par sa belle procession surtout, la plus éclatante des solennités populaires. Partout, dans ce moyen âge dont nous ne voyons que les taches, et dont on peut pourtant admirer les grandeurs, la procession de la Fête-Dieu n'était pas seulement une immense allégresse pour les cœurs chrétiens; elle était aussi pour le peuple un enseignement qui frappait les yeux et les sens.

(1) Ce récit gracieux nous a été fourni par la *Gazette du Midi*, qui le tenait de l'un des plus vénérables magistrats d'Aix. Nous pouvons y joindre une anecdote, au reste assez connue. Santeul, l'habile poète, lisant la quatrième strophe de l'hymne *Verbum supernum* :

Se nascens dedit socium,
Convalescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium,

s'écria, dans un transport d'admiration :

« Je donnerais toutes mes œuvres pour la gloire d'avoir fait ces quatre vers. »

Nous pourrions citer la procession d'Aix, qui attirait les pèlerins de cinquante lieues⁽¹⁾. Nous aimons mieux exposer ici un tableau moins connu, la procession de Barcelone. Nous l'extrairons, à bonne source, de la précieuse collection publiée par les révérends pères Charles Cahier et Arthur Martin, sous l'humble titre de *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*. — Et nous dirons, avec les savants auteurs, que le pauvre peuple à qui on a ôté ces belles fêtes commence à s'apercevoir que dans le monde actuel il n'y a plus de jouissances vives et nobles, sinon pour qui a de l'argent. On se prend aussi, continuent-ils plus loin, à remarquer que la vie du dix-neuvième siècle est bien décolorée, auprès de celle que l'esprit chrétien avait arrangée à nos pères.

La veille de la fête, les *illustres conseillers* de la ville de Barcelone se rendaient au parvis de l'église Saint-Jacques, pour y attendre le Roi et les ambassadeurs des divers États amis; une fois rassemblée, toute cette compagnie entrait à l'église et assistait aux premières vêpres. La procession du lendemain devait être entremêlée de représentations des principaux faits de l'histoire sainte et de l'histoire ecclésiastique. Les conseillers de la ville distribuaient, entre les églises chargées de ces intermèdes, les costumes et les attributs qui devaient caractériser les acteurs ou les figurants de ces scènes diverses; et les archives municipales conservent encore la note

(1) On peut en voir un résumé dans les *Légendes des Commandements de l'Église*.

détaillée des objets qui chaque année étaient livrés pour la fête. Les détails précis que l'on transcrit ici sont ceux du 12 juin 1424, jour où l'un des bâtons du dais était porté par le roi Alphonse le Sage,

Cette circonstance, qui semble extraordinaire, ne l'était pas autrefois. On a vu à Turin, vers la fin du dernier siècle, le roi de Sardaigne Victor-Amédée III porter avec ses trois fils le dais du Saint-Sacrement, comme nos pères ont vu, au treizième siècle, saint Louis porter sur ses épaules, avec ses frères, le brancard où reposait la sainte couronne d'épines. — Mais ne nous écartons pas de Barcelone.

La procession fut ouverte par toutes les trompettes, après quoi se déployait la bannière de sainte Eulalie, suivie des bannières de la cathédrale, de Notre-Dame Sainte-Marie de la Mer, de Sainte-Marie du Pin, de Saint-Just, de Saint-Pierre, de Saint-Michel, de Saint-Jacques, de Saint-Cucufate, de Sainte-Anne.

Puis venaient les torches de cire. Celles de la cathédrale à droite, celles de la ville à gauche; celles des aveugles et des estropiés, celles des portefaix, celles des meuniers, celles des pêcheurs, celles des boulangers, celles des tisserands, celles des tanneurs, celles des hôteliers (confrérie de saint Julien), celles des pelletiers, celles des charpentiers, etc.

Puis les croix de la cathédrale, de Sainte-Marie du Pin, de Saint-Just, de Saint-Pierre, de Saint-Michel, de Saint-Jacques, de Saint-Cucufate, de Sainte-Anne, de la Merci, des carmes, des augustins, des frères prêcheurs, des frères mineurs.

Puis, après les enfants de chœur de toutes les églises paroissiales, les frères de la Merci, deux à deux, les frères du Carmel à droite, les augustins à gauche, les frères prêcheurs à droite, les frères mineurs à gauche. Puis les chanoines et tout le clergé de la cathédrale.

Alors passaient les représentations : 1° la création du monde, avec douze Anges, qui chantaient les louanges de Dieu; l'enfer, présidé par Lucifer, flanqué de quatre démons; derrière lui le dragon de saint Michel; le mayoral (chef d'escouade) des démons, avec sa masse et vingt-quatre diables qui soutiennent à pied la bataille contre les Anges; saint Michel, avec vingt Anges armés d'épées, qui repoussent les démons; le paradis terrestre; l'Ange qui en garde la porte, l'épée à la main; Adam et Ève, Caïn et Abel.

2° L'arche de Noé, avec tout ce qui s'y rattache; Melchisédech, entouré de ses pages; Loth et sa femme; les deux filles de Loth; Jacob et l'Ange qui lutte avec lui; les douze tribus d'Israël, représentées par leurs douze patriarches, qui en sont les tiges; David et Goliath; un groupe d'Anges qui font entendre des chants de triomphe.

On suppose que les représentations qu'on vient de voir étaient à la charge de la ville. Les représentations qui vont suivre étaient à la charge de la cathédrale : Moïse et Pharaon; Ezéchias et Jérémie; Élie et Élisée; Ezéchiel et Jonas; Habacuc et Zacharie; Daniel et Isaïe; Susanne, les deux vieillards; le jeune Daniel et l'Ange dont il les menace; Judith et sa

servante; Tobie et l'ange Raphaël; saint Jean-Baptiste; l'annonciation de la Vierge Marie, et des Anges qui chantent en son honneur; l'intermède de la naissance de Jésus à Bethléem; le premier roi d'Orient à cheval; le second roi d'Orient, à cheval; le troisième roi d'Orient, à cheval; six juifs, avec des chapes, et quatre juges ou docteurs de la loi; l'intermède des saints Innocents et Rachel; les soldats chargés du massacre; le roi Hérode entouré de ses conseillers; une troupe d'Allemands, qui sont là sans doute à cause de la légende qui fait annoncer l'Évangile aux Allemands par les rois Mages; douze Anges chantant les louanges de la sainte Hostie.

Ce n'est pas tout, et nous en sommes loin encore. Voici les représentations à la charge de l'église de Sainte-Anne: Joachim et le berger à qui il se plaint; sainte Anne et sainte Élisabeth; sainte Hélène et son fils l'empereur Constantin le Grand, avec ses docteurs et ses cavaliers; sainte Marie l'Égyptienne et saint Zozime avec le lion; sainte Paule et sainte Perpétue; sainte Béatrice.

Suivent les représentations à la charge des frères de la Merci: sainte Ursule; sainte Thècle et sainte Candie; sainte Catherine et sainte Barbe; sainte Agnès et sainte Engratie; sainte Agathe et sainte Lucie; sainte Claire et sainte Euphrosine; sainte Apolline et sainte Quitérie; sainte Marguerite, seule avec le dragon; groupe d'Anges jouant des instruments de musique; Jésus entre Marie et Joseph; Jésus-Christ ressuscité, avec la croix; saint Dimas (le bon larron) avec son Ange; Gestas (le mauvais

larron) avec son démon; Longin; Joseph d'Arimathie et Nicodème; douze Anges portant les instruments de la Passion; la Madeleine au saint sépulcre; saint Antoine et saint Onufre; saint Paul l'ermite et saint Alexis; l'intermède des tentations de sainte Eulalie; saint Nicolas et saint François; saint Dominique et saint Thomas d'Aquin; saint Benoît et le diable; saint Honoré et saint Pacien; saint Basile et saint Marc d'Égypte; saint Macaire et le diable; saint Elme (Pierre Gonzalès) et son compagnon avec l'âne; saint Martin et Notre-Seigneur déguisé en pauvre; saint Julien et saint Elzéar; saint Grégoire et saint Jérôme; saint Ambroise et saint Augustin; douze Anges chantant des cantiques.

Les autres représentations, car l'immense cortège ne s'arrête pas là, étaient ordonnancées par le major-dome de l'église de Notre-Dame Sainte-Marie de la Mer : saint Clément et saint Denis; saint Laurent et saint Vincent; saint Blaise et saint Pierre de Vérone; saint Étienne et saint Baudile; saint Sévère et saint Fabien; saint Hippolyte et saint Cucufate; saint Abdon et saint Sennen; saint Christophe avec l'Enfant Jésus sur son épaule; le martyre de saint Sébastien, avec ses bourreaux montés sur des chevaux caparaçonnés; le Phénix; l'intermède de sainte Eulalie avec ses compagnes; le tyran Dacien, avec ses conseillers et ses hommes d'armes; saint Georges à cheval et le dragon; le rocher et la jeune fille qui y est attachée et que saint Georges délivra; le roi et la reine, père et mère de cette jeune fille, selon la légende; les apôtres saint Pierre et saint Paul; saint

André et saint Jacques le Majeur; saint Philippe et saint Jacques le Mineur; saint Matthias et saint Thomas; saint Barthélemi et le démon; saint Barnabé; saint Simon et saint Jude; l'aigle (1); groupe d'Anges portant des cierges blancs; autre groupe d'Anges jouant des instruments de musique devant le Saint-Sacrement.

Alors arrivait le Saint-Sacrement dans l'ostensoir, entouré des quatre évangélistes, saint Luc, saint Jean, saint Marc, saint Matthieu, puis l'évêque avec eux sous le dais; les assistants de l'évêque; un groupe d'Anges et un groupe de diables armés de baguettes pour arrêter la poussée de la multitude; enfin la masse des fidèles.

Ce jour-là, 12 juin 1424, le Roi, comme nous l'avons dit, portait un des bâtons du dais. Dans le siècle suivant, en 1533, Charles-Quint porta aussi le dais à la procession de Barceloné; les autres bâtons étaient tenus par l'infant de Portugal, le duc de Cardona et don Fernand de Calabre.

Les doctes écrivains à qui nous empruntons cet exposé font un peu plus loin quelques remarques dont nos lecteurs comprendront la vérité, aujourd'hui que chez nous la fête du Corps divin n'a plus son jour, et que la procession la plus chère aux fidèles ne se fait plus qu'avec des timidités qui ne nous relèvent guère :

« En parcourant, disent-ils, cette description abrégée d'une procession du Saint-Sacrement au

(1) C'était un aigle gigantesque en carton doré.

quinzième siècle, dans la capitale de la Catalogne, bien des lecteurs français comprendront peut-être pour la première fois le sens et l'ancienne portée de quelques débris qui surnagent encore çà et là dans nos restes de fêtes des provinces. Ces petits saint Jean-Baptiste, ces Madeleine que l'on tolère à peine, mais enfin que l'on laisse introduire dans nos processions avec l'espoir de voir cela s'éteindre insensiblement, montrent combien le peuple aimait les joies pieuses de nos ancêtres, et combien toute la chrétienté était jadis semblable à elle-même chez les nations diverses. On avait compris partout qu'autour de Jésus-Christ caché dans le sacrement de son amour, il fallait grouper pour son triomphe tout ce que l'on pouvait rassembler des merveilles de la nature et de la grâce. Aux pompes de l'art, aux fleurs des champs, on joignait les prodiges de l'Esprit sanctificateur, ces fleurs du Paradis éternel : les saints qui ont orné l'Eglise et brillent pour toujours dans le ciel. La terre s'est-elle beaucoup embellie depuis que nous avons assombri ces solennités, où, comme toujours, le bonheur de l'homme gagnait à la gloire de Dieu?... »

Cette procession du Saint-Sacrement, si on en recueillait l'histoire, a produit bien des miracles, a relevé bien des âmes, a réprimé bien des désespoirs, a prodigué bien des merveilles. La nature même semblait la comprendre dans les pays de foi. Philippe Briet, dans sa savante Géographie, rapporte qu'un jour de la Fête-Dieu, à Concarneau, la mer étant pleine et grosse, se retira au passage du Saint-Sacre-

ment; et il cite le procès-verbal de ce miracle, dressé publiquement par l'évêque de Quimper.

XXXII. — LA PREMIÈRE COMMUNION.

Beati immaculati in viâ, qui ambulat in lege
Domini. *Psaume CXVIII.*

Laissez venir à moi les petits enfants.

S. MATTHIEU, ch. XIX, v. 14.

Il n'entre pas dans le plan de ce livre de nous étendre beaucoup sur ce grand jour, sur ce beau jour de la première communion, presque toujours le plus complètement beau et le plus cher en souvenirs heureux de notre vie. Nous ne voulons que noter ici une anecdote.

Le général Drouot, que Napoléon I^{er} aimait tant, et qui, plus brave que les plus braves, avait le cœur assez vaillant pour ne négliger aucun des devoirs, aucune des œuvres, aucune des luttes du chrétien, au milieu des tumultes, des dangers et souvent des désordres de la vie des camps, le général Drouot aimait à raconter de son cher empereur le fait suivant :

Le soir de la bataille de Friedland, 14 juin 1807, journée où les Russes avaient perdu cent vingt pièces de canon, sept drapeaux, tous leurs magasins, toutes leurs ambulances, dix-sept mille cinq cents hommes hors de combat et quarante mille prisonniers, ceux qui entouraient Napoléon le complimentaient sur une victoire aussi décisive, et quelqu'un lui dit :

— Sire, c'est aujourd'hui assurément le jour le plus heureux de votre vie.

— Non, répondit Napoléon.

On chercha; on cita Austerlitz et d'autres victoires; on rappela le sacré et diverses grandes solennités.

Et comme Napoléon, recueilli, ajouta plus bas :
— C'en est cependant l'anniversaire, on se souvint de Marengo, de cette autre grande bataille, couronnée d'une grande victoire, le même jour, 14 juin de l'année 1800.

Napoléon secouant la tête, on garda le silence.

Alors il s'arrêta et dit gravement :

— Le plus heureux jour de ma vie a été le jour de ma première communion.

Puis s'approchant de Drouot :

— Vous me comprenez, vous, Drouot ! lui dit-il en lui serrant la main et remarquant avec bonheur une larme dans l'œil du général.

La première communion de Napoléon I^{er} avait eu lieu, en effet, le 14 juin 1784, qui était, cette année-là, le grand jour de la Fête-Dieu.

Assurément, si vous vivez dans les mœurs chrétiennes, vous avez lu quelques-uns de ces gracieux récits, qui scintillent comme une auréole autour des souvenirs de la première communion. Nous ne pouvons résister au bonheur de rapporter ici l'un des plus charmants joyaux de cette lumineuse couronne. M. Louis Veillot en a enrichi, en 1856, le Magasin catholique illustré, dans le cadre de quelques conversions (1) :

(1) Ce beau passage se trouve aujourd'hui dans l'excellent livre de M. Veillot intitulé *Çà et là*.

« Puisque nous en sommes là-dessus, dit Pierre, il faut que je vous conte de quelle manière la chose m'est arrivée. C'est tout ce qu'il y a de plus simple et de plus naturel, et je ne laisse pas d'y voir de quoi se mettre à genoux.

» J'ai été élevé aussi mal que possible sous le rapport religieux, non-seulement dans l'ignorance de la vérité, mais dans le goût, dans le respect, dans la superstition de l'erreur, et je quittai mes classes bien muni d'arguments contre Notre-Seigneur, contre l'Eglise catholique. Je vécus ensuite en pur enfant de Paris et en vrai citoyen du quartier Montmartre, très-occupé de mes affaires, consacrant aux amusements et à la politique tout le temps que je ne donnais pas à la fortune. Je me mariai. Dieu permit que je rencontrasse une bonne et honnête créature, là où je ne cherchais que de la beauté, de l'esprit et de l'argent. Elevée comme moi, aussi ignorante que moi, ma femme était beaucoup meilleure. Elle avait le sens religieux. Il se développa lorsqu'elle devint mère; et, après la naissance de son premier enfant, elle entra tout à fait dans la voie. Quand je songe à tout cela, j'ai le cœur remué d'un sentiment de reconnaissance pour Dieu, dont il me semble que je parlerais toujours et que je ne saurais jamais exprimer. Alors je n'y pensais point. Si ma femme avait été comme moi, je crois que je n'aurais pas même songé à faire baptiser mes enfants. Ces enfants grandirent. Les premiers firent leur première communion sans que j'y prisse garde. Je laissais leur mère gouverner ce petit monde, plein de confiance en elle, et modi-

fié à mon insu par le contact de ses vertus, que je sentais et que je ne voyais pas.

» Vint le dernier. Ce pauvre petit était d'une humeur sauvage, sans grands moyens ; si je ne l'aimais pas moins que les autres, j'étais cependant disposé à plus de sévérité envers lui. La mère me disait : « Sois patient ; il changera à l'époque de la première communion. » Ce changement à heure fixe me paraissait très-invraisemblable. Cependant l'enfant commença de suivre le catéchisme, et je le vis en effet s'améliorer très-sensiblement et très-rapidement. J'y fis attention. Je voyais cet esprit se développer, ce petit cœur se combattre, ce caractère s'adoucir, devenir docile, respectueux, affectueux. J'admirais ce travail que la raison n'opère pas chez les hommes ; et l'enfant que j'avais le moins aimé me devenait le plus cher.

» En même temps, je faisais de graves réflexions sur une telle merveille. Je me mis à écouter la leçon de catéchisme. En l'écoutant, je me rappelais mes cours de philosophie et de morale : je comparais cet enseignement avec la morale dont j'avais observé la pratique dans le monde, hélas ! sans avoir pu moi-même toujours m'en préserver. Le problème du bien et du mal, sur lequel j'avais évité de jeter les yeux, par incapacité de le résoudre, s'offrait à moi dans une lumière terrible. Je questionnais le petit garçon ; il me faisait des réponses qui m'écrasaient. Je sentais que les objections seraient honteuses et coupables. Ma femme observait et ne disait rien ; mais je voyais son assiduité à la prière. Mes nuits étaient sans som-

meil. Je comparais ces deux innocences à ma vie, ces deux amours au mien ; je me disais : Ma femme et mon enfant aiment en moi quelque chose que je n'ai aimé ni en eux ni en moi : c'est mon âme.

» Nous entrâmes dans la semaine de la première communion. Ce n'était plus de l'affection seulement que l'enfant m'inspirait, c'était un sentiment que je ne m'expliquais pas, qui me semblait étrange, presque humiliant, et qui se traduisait parfois en une espèce d'irritation : j'avais du respect pour lui. Il me dominait. Je n'osais pas exprimer en sa présence de certaines idées que l'état de lutte où j'étais contre moi-même produisait parfois dans mon esprit. Je n'aurais pas voulu qu'il les combattît, je n'aurais pas voulu qu'elles lui fissent impression.

» Il n'y avait plus que cinq ou six jours à passer. Un matin, revenant de la messe, l'enfant vient me trouver dans mon cabinet, où j'étais seul.

» — Papa, me dit-il, le jour de ma première communion, je n'irai pas à l'autel sans vous avoir demandé pardon de toutes les fautes que j'ai faites et de tous les chagrins que je vous ai causés, et vous me donnerez votre bénédiction. Songez bien à tout ce que j'ai fait de mal pour me le reprocher, afin que je ne le fasse plus, et pour me pardonner.

» — Mon enfant, répondis-je, un père pardonne tout, même à un enfant qui n'est pas sage ; mais j'ai la joie de pouvoir te dire qu'en ce moment je n'ai rien à te pardonner. Je suis content de toi. Continue de travailler, d'aimer le bon Dieu, d'être fidèle à tes devoirs ; ta mère et moi nous serons bien heureux.

» — Oh! papa, le bon Dieu, qui vous aime tant, me soutiendra, pour que je sois votre consolation, comme je le demande. Priez-le bien pour moi, papa.

» — Oui, mon cher enfant.

» Il me regarda avec des yeux humides, et se jeta à mon cou. J'étais moi-même fort attendri.

» — Papa?... continua-t-il.

» — Quoi, mon cher enfant?

» — Papa, j'ai quelque chose à vous demander.

» Je le voyais bien, qu'il voulait me demander quelque chose, et ce qu'il voulait me demander, je le savais bien! Et, faut-il l'avouer? j'en avais peur; j'eus la lâcheté de vouloir profiter de ses hésitations.

» — Va, lui dis-je, j'ai des affaires en ce moment. Ce soir ou demain tu me diras ce que tu désires, et si ta mère le trouve bon, je te le donnerai.

» Le pauvre petit, tout confus, manqua de courage, et, après m'avoir embrassé encore, se retira tout décontenancé dans une petite pièce où il couchait, entre mon cabinet et la chambre de sa mère. Je m'en voulus du chagrin que je venais de lui donner, et surtout du mouvement auquel j'avais obéi. Je suivis ce cher enfant sur la pointe des pieds, afin de le consoler par quelque caresse, si je le voyais trop affligé. La porte était entr'ouverte. Je regardai sans faire de bruit. Il était à genoux devant une petite image de la sainte Vierge; il priait de tout son cœur. Ah! je vous assure que j'ai su ce jour-là quel effet peut produire sur nous l'apparition d'un ange!

» J'allai m'asseoir à mon bureau, la tête dans

mes mains, prêt à pleurer. Je restai ainsi quelques instants. Quand je relevai les yeux, mon petit garçon était devant moi avec une figure tout animée de crainte, de résolution et d'amour.

» — Papa, me dit-il, ce que j'ai à vous demander ne peut pas se remettre, et ma mère le trouvera bon : c'est que le jour de ma première communion, vous veniez à la sainte table avec elle et avec moi. Ne me refusez point, papa. Faites cela pour le bon Dieu, qui vous aime tant.

» Ah ! je n'essayai pas de disputer davantage contre ce grand Dieu qui daignait ainsi me contraindre. Je serrai en pleurant mon enfant sur mon cœur.

» — Oui, oui, lui dis-je, oui, mon enfant, je le ferai. Quand tu voudras, aujourd'hui même, tu me prendras par la main, tu me mèneras à ton confesseur, et tu lui diras : Voici mon père... »

XXXIII.

HISTOIRE DU SACREMENT DE L'EUCCHARISTIE.

Du lever au coucher du soleil.... on me sacrifie en tous lieux, et une hostie pure est offerte à mon nom....

MALACHIE, ch. 1, v. 11.

Pendant huit cents ans, les chrétiens, dans toutes les contrées, avaient adoré l'Eucharistie, sans que personne eût jamais en rien contredit ce culte, lorsque Jean Scot, appelé aussi Érigène, du nom de son pays, qui était l'Irlande (Erin), attaché à la cour

de notre roi Charles le Chauve, s'avisa d'avancer des doutes sur la transsubstantiation. C'est, comme on le sait, le changement de la substance du pain et du vin, dans l'Eucharistie, en celle du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ.

Quoique le traité qu'il fit sur l'Eucharistie ait disparu bientôt, on connaît par les savantes réfutations qu'il subit qu'il n'admettait pas la présence réelle, et qu'il ne voyait dans l'adorable sacrement qu'une figure.

Trois siècles après, Bérenger reprit cette erreur et la professa dans l'Anjou. Il recula bientôt sur son égarement, y revint, le condamna de nouveau, se rétracta enfin formellement, et mourut dans le sein de l'Eglise catholique.

Les Albigeois reprirent l'hérésie de Scot; mais elle fut étouffée à son tour, et ce ne fut qu'au seizième siècle qu'elle reparut encore et prit une déplorable consistance.

Le premier qui se déclara ouvertement là-dessus fut Carlostad, archidiacre de Wittemberg en Saxe. Luther ne l'approuva pas d'abord; mais, par suite des conférences qu'il eut avec le diable, comme lui-même le raconte, il ne tarda pas à aller plus loin; et ceux que nous appelons les protestants ne regardent plus ce sacrement, qu'ils appellent la cène, que comme une commémoration.

Du reste ils n'ont pas besoin de grâce, puisqu'ils professent que la foi seule justifie.

Mais cette foi, il faut au moins l'avoir. Quand on l'a réellement, on en fait les œuvres; et c'est ne l'avoir

pas que nier ce qu'enseigne l'Église, maîtresse de la vérité.

Les plus savants hommes du seizième siècle combattirent les enseignements de Luther, de Calvin, et des sectes que leur essor produisit; comme ils ne firent guère qu'arrêter leurs envahissements, il semblerait que les apostats n'obtiennent pas très-vite la grâce de se reconnaître.

Nous qui, par une faveur immense de la bonté de Dieu, croyons ce que croit l'Église, examinons un moment le passé de la sainte Eucharistie.

Dans les premiers temps, tous les fidèles qui assistaient à la sainte messe apportaient une offrande. C'était du pain et du vin pour l'usage même du sacrifice, et divers objets pour les prêtres. Ce dernier genre d'offrandes fut rapidement défendu. Quant à l'usage d'offrir du pain et du vin, il subsista à Rome jusqu'au neuvième siècle. Il en reste encore des traces dans l'église de Milan, qui entretient, pour représenter le peuple, une congrégation de dix vieillards et de dix femmes âgées. Vêtus d'une manière antique, ils offrent le pain et le vin à toutes les fêtes solennelles.

A Lyon, aux fêtes de carême, depuis le lendemain du premier dimanche, dans l'église primatiale, les deux premiers prêtres, un de chaque côté du chœur; présentent le pain et le vin qui doivent faire la matière de la consécration. Il en était à peu près de même, avant la Révolution, à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

On offrait, au commencement, du pain ordinaire. On comprit bientôt que ce pain, qui a une si haute

destination, devait être fait avec une certaine révérence. On a vu dans la légende XXV avec quels soins il était préparé par les religieux de Cluny. Les chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Victor à Paris n'étaient pas moins scrupuleux à cet égard. Saint Grégoire de Nazianze rapporte qu'à Césarée l'empereur Valens, assistant à la messe de saint Basile, offrit du pain qu'il avait pétri de ses mains.

La reine sainte Radégonde faisait de ses mains aussi le pain qui devait servir à l'autel; et Fortunat dit que, pendant un carême, elle employa tout son temps à ce pieux travail.

Chez les Orientaux, le pain était cuit dans le four de l'église, et non ailleurs; ce four était ordinairement dans la sacristie : le pain devait être préparé et mis au four le matin du jour où il devait être consacré.

Chez les Jacobites, depuis des siècles, on mêle à la farine un peu de sel et un peu d'huile.

Nous ne saurions dire à quelle époque les offrandes du pain et du vin ont été remplacées par les offrandes d'argent ou de petites monnaies qui sont maintenant en usage. On croit que c'est au douzième siècle. Il nous reste pourtant un vestige de l'ancienne coutume dans l'offrande du pain bénit, qui, partagé aux assistants, rappelle aussi les eulogies des premiers fidèles.

Avant la Réforme, celui qui faisait une offrande à l'autel baisait la main du prêtre; depuis on baise la patène; les laïques au revers seulement.

Nous devons parler aussi des calices, que les mains profanes ne peuvent toucher, non plus que les autres

vases sacrés, ni les linges bénits qui ont quelque contact avec eux.

Lorsqu'on donnait la communion sous les deux espèces, le calice où les fidèles participaient au Sang précieux n'était pas ordinairement celui où le prêtre communiait. Il en fallait pour la multitude un plus grand, qui était consacré aussi. Pour que la distribution s'en fit plus aisément, il avait presque toujours deux anses, et on en cite qui contenaient plusieurs pintes.

La patène sur laquelle on plaçait les pains de communion était grande aussi. La cathédrale de Beauvais en conservait une de cristal, large et profonde, dit dom Chardon, comme un bon saladier.

Les linges du sacrifice étaient révéérés, comme les vases sacrés, et ils ont conservé aussi cette révérence. Celui qu'on étend sur l'autel pour y poser le calice, et en certains instants la sainte hostie, s'appelle linceul ou suaire dans le rite ambrosien, dans le rite romain corporal. Celui qui a pour emploi l'honneur de couvrir le calice se nomme la palle, nom qui vient du latin *pallium* (manteau). Aujourd'hui il est fixé à un carton, qui le maintient.

L'usage de mêler de l'eau au vin dans le calice est une conformité avec la cène de Notre-Seigneur. Dans la coupe pascalle dont il se servit, il y avait, selon le rite des Juifs, du vin et de l'eau. Les Pères ont vu là aussi deux raisons mystiques : 1° souvenir du sang et de l'eau qui sortirent du cœur de Jésus sur la croix, 2° union des fidèles, représentés par l'eau, à Jésus-Christ, pour s'offrir avec lui.

Les conciles ont établi pour règle à ce sujet qu'il faut mettre au moins deux fois plus de vin que d'eau dans le calice.

Le pain de la communion, chez nous, est rond; chez les Grecs et les Orientaux, il est quelquefois rond, quelquefois carré, d'autrefois en forme de croix. On y imprime comme nous une figure. Les Coptes marquent leurs hosties de douze petites croix autour d'une plus grande. Celle-là représente Notre-Seigneur, les autres ses douze apôtres.

Chez les Grecs encore, le prêtre pique l'hostie d'un petit couteau, qui s'appelle la sainte lance, en disant : « Un soldat ouvrit son côté, et incontinent il en sortit » du sang et de l'eau, » pendant que le diacre met le vin et l'eau dans le calice. Après cela il divise l'hostie en petits morceaux pour la communion des fidèles.

Il y a d'autres cérémonies qui nous écarteraient un peu trop; elles ne tiennent qu'aux usages liturgiques.

Autrefois, avant que la communion des fidèles commençât, un diacre disait à haute voix ces grandes paroles : *Sancta sanctis* (aux saints les choses saintes!); et on a vu dans un passage de Bossuet que nous avons rapporté (légende XV) que l'évêque ou le prêtre, en distribuant la communion, ne disait que ces mots : *Corpus Christi*, et que celui qui le recevait répondait : *Amen*. C'est là formule précise des constitutions apostoliques.

Cette formule s'est fixée plus tard aux paroles qui se disent aujourd'hui : « Que le corps de notre Sei-

» gneur Jésus-Christ conserve votre âme pour la vie
» éternelle. — Amen. »

Autrefois, après que les fidèles avaient communie, on donnait les restes de la sainte Eucharistie à des enfants innocents. Le sixième canon du second concile de Mâcon, tenu en 585, recommande que les mercredis et les vendredis on fasse venir les enfants innocents, lorsqu'ils sont encore à jeun, et qu'on leur donne les restes du sacrifice, arrosés de vin. Cet usage fut supprimé à Paris, au douzième siècle, par l'évêque Eudes de Sully.

On communiait, dans le passé, les laïques à la balustrade du chœur, les clercs à la balustrade du sanctuaire. Longtemps on a communie debout.

Jusqu'au neuvième siècle, presque partout, les fidèles recevaient la sainte hostie dans la main et se communiaient eux-mêmes ; ils présentaient leur main droite, soutenue et posée sur la main gauche. En plusieurs lieux, les femmes, pour la recevoir, couvraient leur main d'un linge blanc qu'on appelait *dominicale*.

Cette confiance des prêtres dans les laïques avait des inconvénients ; et on en cite de nombreux exemples. Nous n'en rapporterons qu'un, que nous empruntons à Fleury, dans son Histoire ecclésiastique. Un nommé Isidore, de la secte des sévériens, apprenant que sa femme venait de recevoir l'Eucharistie catholique des mains de sa voisine, qui l'avait rapportée chez elle, prit sa femme à la gorge et la força à rejeter l'hostie qu'elle venait de prendre. Il la lança dans la boue ; mais un éclair qui jaillit aussitôt l'en-

leva. Deux jours après, cet homme vit venir à lui un Éthiopien couvert de haillons, qui lui dit : « Nous sommes tous deux condamnés au même supplice. Je suis celui qui frappa Jésus-Christ sur la joue. »

Isidore épouvanté, s'enfuit dans un monastère, où il se fit moine; et il ne cessa, tout le reste de sa vie, de pleurer son sacrilège.

Un concile de Rouen, tenu sous Louis le Pieux ou le Débonnaire, mit fin à cet usage; il enjoignit aux prêtres de donner la communion aux laïques en la leur portant à la bouche.

Dans celles des églises d'Orient où l'on donne encore la communion sous les deux espèces, on met dans la bouche du fidèle, avec une cuiller, le corps de Notre-Seigneur mêlé au précieux sang.

Mais les nestoriens, en plusieurs endroits, mettent encore le pain sacré dans la main des communicants, qui, après l'avoir consommé, boivent au calice selon l'usage ancien, et en quelques lieux trois fois.

Le Pape prend le sang divin avec un chalumeau d'or.

Aux objections des protestants qui avancent que la communion sous la seule espèce du pain est une division du mystère, Bossuet a répondu : « L'Église ancienne a si peu cru que ce fût diviser le mystère que de ne donner qu'une seule espèce, qu'elle a eu des jours où elle n'a distribué que le corps sacré de Notre-Seigneur. Tel était l'office du vendredi saint, dans l'Église latine, et tel était l'office de l'Église grecque dans tous les jours du carême, à la réserve du samedi et du dimanche. » En effet, on ne consacre

pas le vendredi saint. Mais on a réservé le corps de Notre-Seigneur consacré la veille pour la communion de ce grand jour, et on n'a pas réservé le sang. Or, dans les siècles passés, tout le peuple communiait le vendredi et le samedi saint sous la seule espèce du pain.

Les Grecs ne consacrent pas les jours de jeûne; donc en carême ils ne consacraient que le samedi et le dimanche (ils ne jeûnent pas le samedi). Dans les autres jours, ils ne communiaient le peuple que sous l'espèce du pain, réservée seule.

La fréquente communion était générale dans les premiers siècles. Les fidèles ne croyaient pas pouvoir assister à la sainte messe sans avoir part au sacrifice. Cette ardeur se ralentit dans la suite des temps, et le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, dut fulminer un canon qui obligeait à la confession annuelle et au moins à la communion pascale, sous peine d'excommunication.

Hélas! parmi nous, combien de chrétiens sont anathèmes!

L'Eucharistie, dans les temps de zèle, était pour tous le plus riche des trésors. Les évêques se l'envoyaient les uns aux autres en signe de communion. Ils la portaient avec eux comme sauvegarde. C'est par elle qu'on sanctifiait la dédicace des églises. C'est devant elle qu'on souscrivait la condamnation des hérétiques.

Hors la communion, on ne la pouvait généralement adorer que voilée. Quand l'Église eut institué la fête spéciale du *Corpus Domini*, que nous appe-

lons la Fête-Dieu, comme nous l'avons exposé ci-devant, on fit, pour l'immense solennité des processions de cette fête, des ostensoirs transparents où l'hostie sainte pouvait frapper les yeux de tous; et quelques-uns de ces heureux bijoux sont arrivés intacts du quinzième siècle jusqu'à nous. Dès lors, le Saint-Sacrement, qu'on n'adorait que dans un tabernacle clos, ordinairement en forme de tour, put recevoir les pieux hommages dans un soleil resplendissant (4).

(1) Si nous ne craignons pas d'entrer ici dans les choses liturgiques, nous ajouterions quelques notes. Suivant les prescriptions des Conciles la bénédiction du Saint-Sacrement doit se donner muette, *tacens, nihil dicens*. Cependant on a vu, dans tous les diocèses qui se sont fait des bréviaires dissidents et des rituels en désaccord avec Rome sur quelques points importants, la bénédiction du Saint-Sacrement donnée, avec les paroles des bénédictions ordinaires, au nom de la sainte Trinité. Ainsi ce n'est pas le *Corpus Domini*, mais l'officiant qui bénit. — Dans le rite romain, le *Corpus Domini* est exposé avec des tentures et des ornements blancs, symbole de l'extrême pureté; dans les diocèses dont nous parlons, et qui grâce à Dieu deviennent de jour en jour moins nombreux, on entoure l'auguste hostie d'ornements rouges, comme on ferait pour les reliques d'un martyr. — Il y a aussi en quelques lieux une dissonance, que M. Didron appelle assez convenablement une hérésie archéologique : c'est celle où l'on applique sur la croix de la chasuble le delta de la très-sainte Trinité, comme si notre Seigneur Jésus-Christ ne s'était pas immolé seul pour nous. Certainement il avait la plénitude de la divinité, mais c'est la nature humaine qui a souffert, et ni le Père ni le Saint-Esprit n'ont pris cette nature.

XXXIV. — LÉGENDE DE LA PÉNITENCE.

Le repentir est une autre innocence.

LAMARTINE.

Le Catéchisme du concile de Trente, qui est une autorité, ote les paroles du saint concile où il est déclaré que le sacrement de pénitence n'est pas moins nécessaire à ceux qui sont tombés après le baptême que ne l'est le baptême à ceux qui ne sont pas encore régénérés. Saint Jérôme dit que la pénitence est une seconde table sur laquelle on se sauve du naufrage.

La pénitence chrétienne est le repentir amer, pour l'amour de Dieu, du mal qu'on a fait. Car celui qui se repent des fautes de son passé dans un intérêt personnel, et qui ne s'en attriste qu'en raison du tort qu'il a fait à sa santé, à sa fortune, à ses relations, n'est pas un pénitent chrétien. Judas s'est repenti devant la crainte des mépris dont il allait être l'objet; et beaucoup d'hommes, désolés d'avoir perdu leur fortune ou leur splendeur, ont eu des regrets comme lui et sont morts sans expier. La pénitence chrétienne est donc la douleur d'avoir offensé Dieu, que l'on appelle contrition, et le désir formel de reconquérir son amour, en réparant dans l'humiliation et les œuvres expiatoires.

La pénitence du cœur est une vertu, parce qu'elle est une grâce que Dieu accorde au pécheur qui s'humilie et qui la demande. Elle ramène complètement à Dieu; elle inspire la haine et l'horreur du péché;

elle accepte et embrasse les expiations ; elle ramène l'espérance. Celui-là seul peut être pénitent, dans le sens catholique, qui a conservé ou retrouvé la foi ; car la foi nous apprend que Dieu a promis de pardonner au repentir, jusqu'à rendre blanc comme la neige le pécheur qui, rouge comme l'écarlate, ferait sincèrement pénitence.

On arrive à la pénitence, lorsqu'on a perdu l'innocence baptismale, par plusieurs degrés : 1° la miséricorde de Dieu prévient le pécheur et le touche ; 2° prévenu de cette lumière, il se rapproche de Dieu par la foi ; 3° il sent qu'il a mérité les peines éternelles, et la crainte s'empare de son cœur en songeant qu'il a perdu les bonnes grâces de Dieu ; 4° l'espoir, fondé sur l'immense bonté de Dieu, d'obtenir miséricorde, lui fait prendre la résolution de changer de vie ; 5° son cœur s'échauffe ; il fait les actes d'amour de Dieu ; il rentre avec ardeur dans la vie chrétienne, et cherche à réparer, par toutes sortes de vertus, les péchés dont il s'est couvert. Mais qui l'assure qu'il est rentré en grâce avec Dieu, et que ses efforts ont effacé ses péchés ? Hélas ! c'est ici que Notre-Seigneur a montré jusqu'où il nous aime. Non content de s'immoler pour nous ouvrir les cieux, il a voulu encore nous adoucir les plus vives peines de cette vie, en établissant le sacrement de pénitence. Il a dit à saint Pierre, en l'établissant chef de l'Église : « Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux ; » tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié » dans le Ciel. » Il a dit encore au prince des Apôtres, qui lui demandait s'il suffisait de pardonner jusqu'à

sept fois : « Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais » jusqu'à septante fois sept fois. »

Qui donc pourrait se défier de la bonté infinie de Dieu ? et qui pourrait craindre de n'être pas délié, lorsqu'il en a donné le pouvoir absolu aux ministres de son Église ?

Nous avons dit que le sacrement de la pénitence avait la vertu d'adoucir les plus vives peines de cette vie. Or, ces plus vives peines, pour un chrétien qui se repent, sont le regret cuisant d'avoir offensé Dieu. Ceux qui, après de longs égarements, honteux de bien des chutes, en ont enfin compris l'ingratitude et l'horreur, et ont voulu s'en laver dans le sacrement de pénitence, vous diront tous que, rentrés dans l'amour de Dieu qui a renouvelé leur cœur, ils ne trouvent que douceurs, suavités et délices dans les expiations qui les occupent, dans les croix qu'ils acceptent, dans les mortifications qu'ils trouvent légères, et qu'ils sont assez heureux, en s'attachant de plus en plus à Dieu, pour bénir les épreuves qu'il leur envoie, malgré leur apparente amertume.

La matière du sacrement de pénitence diffère en cela des autres, qu'elle ne consiste pas en un signe sensible. Elle consiste en ces trois actes du pénitent : la contrition, la confession et la satisfaction. Ces trois actes sont même appelés les trois parties de la pénitence, parce qu'ils sont tous trois nécessaires pour l'intégrité du sacrement. Les théologiens qui ont dit que les péchés étaient la matière de ce sacrement, comme le bois est la matière du feu, ont dit la même chose moins précisément, puisque la

pénitence détruit les péchés comme le feu détruit le bois.

La forme du sacrement est dans ces mots du prêtre qui représente Notre-Seigneur, après que le pénitent a confessé ses péchés, et qu'il en accepte la réparation :

Te absolvo (je vous absous) in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.

Ces paroles sont accompagnées de plusieurs autres prières qui ne sont pas nécessaires pour la forme du sacrement, mais qui exposent d'une manière plus étendue son efficacité.

Quelles actions de grâces ne doivent donc pas rendre à Dieu les pécheurs de ce qu'il a donné un si heureux pouvoir à son Église ! La pénitence nous réconcilie avec Dieu, et nous unit très-étroitement à lui par la charité. En second lieu, cette réconciliation est suivie, dans les vrais pénitents, d'une grande joie intérieure et aussi d'un très-grand repos de conscience.

Enfin, ajoute le Catéchisme du concile de Trente, il n'y a point de crime, quelque horrible qu'il soit, qui ne puisse être effacé par ce sacrement.

Le concile de Trente définit la contrition, première partie du sacrement : « une douleur et une détestation des péchés qu'on a commis, jointe à la volonté sérieuse de n'en plus commettre à l'avenir. » Elle doit être accompagnée d'une confiance sincère en la miséricorde de Dieu, et de la résolution de tout faire pour recevoir comme il faut ce sacrement.

La confession, seconde partie de la pénitence, est

d'institution divine. On la définit ordinairement :
 « une accusation que l'on fait de ses péchés, afin
 » d'en obtenir le pardon, par la vertu des clefs qui
 » ont été données à l'Eglise. »

La satisfaction est à proprement parler le payement d'une dette ou la réparation d'un tort. Il y en a de deux sortes : l'une, sacramentelle, imposée au tribunal de la pénitence par le confesseur, et qui doit s'accomplir dans le temps déterminé ; l'autre, volontaire, consiste dans les peines que l'on souffre de bon cœur pour l'amour de Dieu, et dans les mortifications que l'on accepte ou que l'on s'impose pour se purifier de plus en plus.

XXXV.

LA CONFESSION GARDIENNE DU DEVOIR.

Bien d'autrui tu ne prendras,
 Ni retiendras à ton esclent.

VII^e Commandement.

Fures regnum Dei non possidebunt.

S. PAUL aux Corinth., I, ch. vi.

L'auteur anonyme d'un livre publié en 1802 sous ce titre : *Du culte public et de l'excellence du culte catholique*, raconte l'anecdote suivante :

Un paysan de la haute Provence devait huit francs de rente annuelle à un de ses concitoyens qui depuis longtemps avait quitté le pays, et dont il n'avait jamais plus entendu parler, lorsque dans un voyage aux environs de Digne, le fils de ce créancier, possesseur de l'obligation du paysan, se fait

indiquer sa demeure. Il hésite toutefois en songeant que cet argent est perdu sans retour, et que d'ailleurs il y a prescription, puisque la dette remonte à plus de trente ans. Mais, en faisant ces réflexions, il était arrivé à la porte de la chaumière du bonhomme. Il y entre; l'air était froid : c'était au commencement des soirées d'hiver. Il voit, non sans émotion, un vieillard octogénaire assis devant son foyer, et entouré d'une nombreuse famille d'enfants et de petits-enfants qu'il instruisait des douces vérités de la religion, et qui l'écoutaient avec un respect mêlé de tendresse. L'étranger se nomme. Le vieillard, transporté de joie, l'embrasse les larmes aux yeux.

— Ah! monsieur, lui dit-il, vous êtes le fils d'un digne homme, et je mourrai content de vous avoir vu et de m'être acquitté. Mais vous partagerez notre repas frugal.

Il n'y eut pas moyen de s'en dispenser. Ce repas, composé de laitage et de fruits, était tout patriarcal, et toute la famille le fêtait avec allégresse.

A la dernière santé qu'il porte à son hôte, le vieillard se lève, détache de la cheminée un vieux sac de cuir suspendu à une corne de bœuf, et demande à l'étranger depuis combien de temps il est son débiteur. — Je l'ignore, dit le créancier. — Et moi aussi, répond le vieillard. Je crois pourtant qu'il y a près de quarante ans; mais, comme le jour de l'échéance, je verse exactement les huit francs dans ce sac de cuir, comptez, monsieur, combien de fois huit, vous saurez le nombre des années.

Il y avait dans le sac trois cent vingt francs.

On n'entre pas dans le ciel avec le bien d'autrui. Un usurier se mourait, en août 1859, dans un des plus riches villages de la Bourgogne. Cet homme, d'abord simple journalier, amassa mille francs, qu'il eut l'art infernal de faire si bien prospérer par l'usure que sur ses derniers jours il en avait fait deux millions. Cet homme n'avait pas d'enfants : en général les monstres ne reproduisent pas. Cependant, comme il recomptait son trésor, il obtint une grâce qui valait mieux que ses millions : la grâce de la crainte de Dieu ; et il voulut se confesser. Sans doute la miséricorde lui fut bien grande, car il se confessa, et son testament ne fut qu'une liste immense de restitutions qui absorbèrent toute sa fortune.

Vous pouvez lire dans les annales des frères Mineurs qu'un usurier des anciens temps se confessant à un capucin, le bon père ne lui accorda l'absolution qu'à la condition formelle de restituer, par son testament, tout ce qu'il possédait par voie injuste. L'usurier, qui sentait bien que son heure suprême était proche, fit venir deux notaires et s'exécuta. Mais sa femme et ses enfants apprirent qu'on les dépouillait ; élevés dans les habitudes du père, ils regardaient comme à eux ce qui était dans leurs mains. Ils se jetèrent à genoux, tous en pleurs, devant le lit du moribond, lui demandant s'il avait bien la cruauté de les réduire à l'hôpital, où la misère les conduirait aussitôt après son décès, et le suppliant de révoquer les restitutions qu'il venait de prescrire. La belle

dame fit tant et si bien , et si grandes forces eurent ses larmes, ainsique celles de ses enfants, comme s'exprime Antoine d'Averoult, qui rapporte ces détails, que le pauvre misérable détruisit le testament qu'il avait fait. Le confesseur, instruit de cette rechute, revint à son pénitent, mais il ne put le ramener à sa première résolution; et la légende ajoute qu'un corbeau noir entra alors dans la chambre, et se mit sur la poitrine du patient, où il resta jusqu'au moment où son âme s'exhala (1).

On peut voir dans les *Légendes des commandements de l'Église* (légendes du troisième commandement) combien d'iniquités la confession a réparées, et quelles montagnes de restitutions elle a élevées. En 1756, un Suisse catholique des environs de Fribourg, ayant trouvé sur le chemin de Berne une grande somme d'argent, la ramassa et la garda. Mais il lui fallut se confesser, aux approches d'une grande fête, car il était chrétien. Son confesseur lui fit comprendre qu'il ne pouvait pas retenir ce qui n'était pas à lui; fait que les commandements de Dieu assimilent au vol :

Bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.

Il lui conseilla donc d'aller déposer dans les mains des magistrats de Berne la somme qu'il avait trouvée sur les terres de ce canton. Il le fit.

Cette action causa une telle sensation parmi les protestants, qui ne se confessaient pas, que les ma-

(1) *Fleurs des exemples.*

gistrats, ayant renouvelé, en 1758, les ordonnances relatives au clergé du canton de Vaud, y recommandèrent la confession avec plus d'instance qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors.

XXXVI. — DEUX EXPIATIONS.

*Dissimulas (Domine) peccata hominum,
propter poenitentiam.*

Liber Sapientiae, c. xi.

Tout le monde connaît le P. Lavigne, de la Compagnie de Jésus, l'apôtre des forçats de Rochefort, de Brest et de Toulon, et personne ne peut oublier les merveilles de la grâce opérées dans ces bagnes par son ministère, en 1852. Peu après, il racontait, dans la chapelle d'une maison religieuse, à Paris, le fait qu'on va lire :

« Il y a un homme, dit-il, dont le souvenir s'est empreint dans mon âme d'une manière ineffaçable, un homme que je place au-dessus de tous les pères de la Compagnie de Jésus, au-dessus de tous les religieux et de toutes les religieuses; c'est un saint que je vénère, et cet homme, ce saint, c'est un forçat.

» Un soir, il vint me trouver au confessionnal, et après sa confession, je lui adressai quelques questions, comme j'avais assez souvent coutume de le faire avec ces infortunés. Cependant, cette fois, un motif plus particulier m'engageait à interroger celui-ci. J'avais été frappé du calme répandu sur ses traits. Je n'y fis pas d'abord grande attention; car j'avais eu déjà l'occasion de remarquer la même chose chez

plusieurs de ces malheureux. Néanmoins, la précision avec laquelle il s'exprimait, l'exactitude rigoureuse et le laconisme de ses réponses, piquaient de plus en plus ma curiosité.

» Il me répondit sans affectation, ne disant pas un mot inutile, et n'allant jamais au delà de ce que je lui demandais. Aussi ce ne fut qu'en le poussant et en le pressant par mes questions que je parvins à savoir, en quelques mots bien simples, sa touchante histoire.

— Quel âge avez-vous ? lui dis-je d'abord.

— Quarante-cinq ans, mon père.

— Combien y a-t-il que vous êtes ici ?

— Il y a dix ans.

— Devez-vous y rester encore longtemps ?

— A perpétuité, mon père.

— Quelle est donc la cause de votre condamnation ?

— Le crime d'incendie.

— Sans doute, mon pauvre ami, vous avez beaucoup regretté d'avoir commis cette faute ?

— J'ai beaucoup offensé Dieu, mon père, mais je n'ai point commis ce crime. Toutefois, je suis justement condamné ; mais c'est Dieu qui m'a condamné.

» Cette réponse piquant plus vivement encore ma curiosité, je repris : Mais que voulez-vous donc dire, mon ami ? expliquez-vous !

» Alors il me répondit : J'ai beaucoup offensé le bon Dieu, mon père, j'ai été bien coupable, mais jamais envers la société. Après une foule d'égarements, le bon Dieu toucha mon cœur.

» Je résolus de me convertir et de réparer le passé ; mais depuis ma conversion il me restait une inquiétude, un poids énorme sur le cœur. J'avais tant offensé le bon Dieu ! Pouvais-je croire qu'il eût tout oublié ? Et puis, je ne trouvais rien qui fût de nature à réparer ces iniquités malheureuses de ma jeunesse, et je sentais un besoin immense de réparation ! Sur ces entrefaites, un incendie éclata près de ma demeure. Tous les soupçons tombèrent sur moi ; on m'arrêta et on me mit en jugement. Pendant la procédure, je fus beaucoup plus calme que je ne l'avais jamais été ; je prévoyais bien que je serais condamné ; mais j'étais prêt à tout. Enfin arriva le jour où devait se prononcer ma sentence. Le jury quitta la salle pour aller délibérer sur mon sort, et dans ce moment il me sembla entendre une voix intérieure qui me disait : Si je te condamne, je me charge aussi de faire ton bonheur et de te rendre la paix. A cet instant, je ressentis effectivement une paix délicieuse. Les jurés revinrent bientôt, apportant leur verdict, qui me déclarait convaincu du crime d'incendie, avec circonstances atténuantes ; j'étais condamné aux travaux forcés à perpétuité. Je fus obligé de me contenir pour ne pas verser des larmes, qu'on aurait sans doute attribuées à tout autre motif qu'à celui du sentiment de bonheur que j'éprouvais. On me conduisit à mon cachot, et là, tombant sur la paille qui me servait de lit, je me mis à répandre un torrent de larmes si douces que l'homme le plus voluptueux aurait été heureux d'acheter, au prix de toutes ses jouissances, tout le

bonheur de les verser. Une paix ineffable remplissait enfin toute mon âme. Elle ne me quitta pas pendant la route que je parcourus pour arriver au bagne, et ne m'a jamais abandonné jusqu'ici. Depuis cette époque, je tâche de remplir tous mes devoirs, d'obéir à tout et à tous. Je ne vois dans ceux qui commandent ni le commissaire, ni les adjudants, ni les garde-chiourmes, je ne vois que Dieu. Je prie partout, sur les travaux, aux rames; je prie toujours, et le temps passe si vite que je puis à peine m'en apercevoir; les heures s'écoulent comme des minutes, les jours comme des heures, les mois comme des jours, les années comme des mois, encore c'est à peine, et ce n'est pas assez dire. Personne ne me connaît; on me croit condamné justement, et cela est vrai.

« Vous ne me connaîtrez pas non plus, mon père; je ne vous dis ni mon nom ni mon numéro; priez seulement pour moi, je vous en conjure, afin que je fasse la volonté de Dieu jusqu'à la fin.

« Ainsi parla cet homme. Je ne le revis qu'une fois, un soir où il vint comme les autres pour recevoir l'absolution. Depuis, j'ai vainement cherché à le retrouver, il se dérobe à toutes mes recherches; il a échappé également à celles de M. l'aumônier, à qui j'avais raconté ces touchants détails. Je suis retourné deux fois au bagne, et c'est toujours sans succès que j'ai tout fait pour revoir cet homme; il est invisible pour moi, mais je me sens uni intérieurement à lui, et son souvenir est resté profondément gravé dans mon âme. »

En l'année 1603, eut lieu un fait que nous avons extrait d'un livre oublié. Un homme plongé dans toutes sortes de vices, sortant de se confesser, priaît devant une image vénérée de la sainte Vierge dans l'église de Saint-Laurent de Valladolid. Le repentir s'était levé dans son âme, dont il venait enfin de reconnaître les plaies. Dans un élan de ferveur et d'indignation contre lui-même et contre sa vie criminelle, il se laissa emporter à prononcer sur lui-même cette imprécation : « Ma très-sainte Mère, si je retombe encore une fois dans tel péché qui vous est si odieux, je veux mourir de la main du bourreau. »

Hélas ! il eut la lâcheté de retomber dans ce péché qui lui avait inspiré tant d'horreur ; et il oublia l'engagement terrible qu'il avait pris. Alors un meurtre venait d'être commis. Quoiqu'il y fût complètement étranger, on l'accusa d'en être l'auteur ; des apparences s'élevèrent contre lui, et on le condamna à la peine de mort.

Un religieux vint l'aider à bien mourir. Le bon père le reconnut innocent du crime qu'on lui imputait, et lui conseilla d'appeler du jugement qui l'avait condamné.

— Non, mon père, répondit-il ; permettez-moi de n'en rien faire. C'est Dieu qui me condamne par l'organe de ces juges. Ces juges se trompent ; mais Dieu ne se trompe pas. J'ai cent fois mérité la mort par mes péchés, et surtout par l'indigne oubli du serment que j'avais fait à la sainte Vierge. J'offre ma mort à l'adorable justice divine. Si je rentrais

dans la vie, mes mauvaises habitudes me ressaisiraient.

Il mourut dans les plus ardents sentiments de piété et de repentir, heureux de réparer son infidélité par ce grand sacrifice.

XXXVII. — LE SECRET DE LA CONFESSION.

*Illud quod sub confessione scitur est quasi nescitum,
cur illud non sciat aliquis ut homo, sed ut Deus.*

S. THOMAS, Summ., 11.

Les chrétiens peu pratiquants évitent en quelques lieux la confession, cette sainte et douce médecine de l'âme, parce qu'ils craignent, disent-ils, que leurs fautes cachées ne soient connues, que le prêtre ne les divulgue, ou du moins qu'il ne méprise le pénitent, en raison des plaies honteuses qu'il a faites à sa conscience. Ignorent-ils donc que le secret de la confession n'est confié qu'à Dieu, qui lui-même l'oublie aussitôt que le pénitent en a accepté la réparation? Ce que je sais de ce qui m'a été accusé au tribunal de la pénitence, dit quelque part saint Augustin, c'est qu'au même instant où l'on me l'a dit, je n'en sais plus rien. De tous les prêtres qui ont apostasié, dans tous les temps, et notamment dans l'odieuse révolution qui a clos le dernier siècle, aucun, jamais, nulle part, n'a révélé le moindre secret de la confession. Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser révéler par un prêtre un secret qui n'est confié qu'à lui; et pour rassurer ceux dont la faiblesse voudrait d'autres garanties, l'un des conciles de La-

tran n'a pas seulement dit anathème au confesseur qui s'oublierait jusque-là, si c'était possible ; il a porté cette sentence : Que tout prêtre se garde bien, dans quelque circonstance que ce soit, de révéler rien, par parole, par signe ou par quelque autre moyen, de ce qu'un pécheur lui a confessé ; s'il ose le faire, qu'il soit dégradé des fonctions sacerdotales et renfermé dans une maison sévère pour y faire pénitence jusqu'à sa mort.

N'oublions donc pas qu'en nous confessant au prêtre, c'est à Dieu seul que nous nous adressons.

« Révéler la confession, dit saint Thomas, ce serait pécher comme violateur du sacrement... Le précepte du secret de la confession tient au sacrement même. De même donc que le précepte qui impose l'obligation de se confesser est de droit divin, et qu'on ne peut par conséquent en être relevé par aucune dispense, par aucune loi humaine : de même, nul ne peut être par l'homme obligé de révéler le secret de la confession ou dispensé de le garder. C'est pourquoi, s'il était ordonné sous peine d'excommunication de révéler ce que l'on sait de tel ou tel crime, on ne pourrait pas révéler ce que l'on connaît par la confession, l'intention de celui qui commande ne pouvant pas être d'obliger à autre chose qu'à la révélation de ce que l'on sait comme homme. Or, ce qu'il a appris par la confession, ce n'est pas comme homme que le prêtre le sait. Et quand bien même, par impossible, on l'interrogerait sur ce qu'il a appris par la confession, il ne devrait rien dire, et il n'encourrait pas l'excommunication, car le prêtre n'est soumis à

son supérieur que comme homme; or, ce qu'il a appris par la confession, il ne le sait pas comme homme, mais comme Dieu : *Hoc autem non scit ut homo, sed ut Deus*. Quant à ce qu'on objecte que le prêtre peut être appelé en témoignage, je réponds que l'homme ne peut être appelé en témoignage que comme homme; c'est pourquoi le prêtre peut en toute sûreté de conscience jurer qu'il ne sait pas ce qu'il sait seulement comme Dieu : *Et ideo sine læsione conscientie potest jurare se nescire quod scit tantum ut Deus.* »

M. l'abbé Guillois, dans son excellente Explication du Catéchisme, rapporte sur ce sujet un fait que l'abbé Grégoire a cité aussi dans son Histoire des confesseurs des rois, publiée en 1824. Le voici :

En mai 1810, une somme d'argent fut volée dans la maison de M. Defuisseaux, curé de Clièvres. Quelques jours après, cette somme fut remise à M. Defuisseaux par l'abbé Valeine, vicaire de la paroisse de Sainte-Waudru, à Mons. Cependant trois hommes que l'on soupçonnait furent mis en accusation comme auteurs du vol; et l'abbé Valeine cité en témoignage, après avoir juré de dire la vérité, rien que la vérité et toute la vérité, déclara que la restitution qu'il avait été chargé de faire lui ayant été confiée sous le sceau de la confession, il ne pouvait révéler ni le nom, ni le sexe de la personne. Trois fois interpellé de faire sa déclaration entière, il s'y refusa. La cour rendit un arrêt qui le sommait de compléter sa déclaration en déclinant, d'une manière précise, le nom de la personne qui l'avait

chargé de remettre l'argent enlevé à M. Defuisseaux, à peine d'encourir, s'il ne le faisait, les peines prononcées par les lois. L'abbé Valeine se pourvut en cassation contre cet arrêt, et sur le rapport de M. Vallée, la cour de cassation, en le cassant (le 30 novembre, même année) rendit un hommage solennel à l'inviolabilité du secret dans le tribunal de la pénitence.

Une affaire semblable fut jugée aux États-Unis, par le tribunal protestant de New-York. C'était encore une restitution faite par un curé catholique, que l'on voulait contraindre à révéler le nom du pénitent qui l'avait chargé de restituer. Il fut défendu par un avocat protestant; et le jury protestant déclara, à l'unanimité, qu'on ne pouvait obliger un curé catholique à livrer le secret de la confession (1).

Il y eut, dans des temps déplorables, des confesseurs appliqués à la torture parce qu'ils ne voulaient pas révéler ce qui leur avait été confié au tribunal de la pénitence, et qui subirent les plus affreux tourments plutôt que de manquer à ce grand devoir de ne pas découvrir ce qui n'est dit qu'à Dieu.

On verra plus loin le courage en ce point de saint Jean Népomucène. Jean Sarcander, curé dans le pays d'Olmütz, fut mis à la torture par les ennemis des catholiques, dans les désastres de la guerre de Bohême (1620), et mourut dans les tourments pour s'être refusé à découvrir les secrets de la confession. Le père Garnet, de la compagnie de Jésus, ayant gardé le silence sur la conspiration de 1606, dont il

(1) Grégoire, *Histoire des confesseurs des rois.*

ne savait rien que par la confession de l'un des conjurés, fut pendu pour expier sa vertueuse fidélité.

Gaspard de Réal, dans son grand *Traité de la science du gouvernement* (1), fait voir qu'en admettant un principe opposé à la loi de l'Église, qui est la loi de Dieu, on ne ferait rien d'utile pour les princes; car qui voudrait se confesser d'avoir part dans une conspiration, s'il était permis de le révéler? Ils y perdraient au contraire l'avantage qui peut résulter des exhortations d'un confesseur pour inspirer l'horreur du crime; car c'est le remords qui d'ordinaire conduit un pénitent aux pieds d'un confesseur.

L'écrivain que nous citons conclut que, le prêtre ayant reçu de l'Église le précepte divin de garder inviolablement le secret de la confession, aucune autorité humaine ne peut le dispenser de cette obligation, pas même lorsqu'il s'agit de la défense ou de la sûreté de l'État.

Voltaire a écrit que le père d'Aubenton, confesseur de Philippe V, avait révélé la confession de ce monarque au duc d'Orléans, que le comte de Fuentes et le duc de Villa-Hermosa en avaient la preuve. Si ce n'était pas une lâche calomnie, on eût exhibé cette preuve.

On trouve dans la vie de saint Jean l'Aumônier une légende qui tient au secret de la confession. A la vérité, elle s'appuie sur un miracle peu commun. Mais que ceux qui ont peur de croire aux miracles veuillent bien passer outre.

Une dame d'Alexandrie avait sur la conscience

(1) Tome IV, ch. 4.

une faute lourde, qu'elle n'osait confesser. Elle croyait que saint Jean l'Aumônier, son patriarche, avait seul le pouvoir de remettre un tel péché; et pourtant elle différait toujours d'aller trouver ce médecin des âmes. Un jour, enfin, elle apprit que le saint venait de tomber malade, et si grièvement qu'on s'attendait à le perdre. Elle courut à son lit, se jeta à genoux et, bouleversée par les larmes, elle lui dit : — Monseigneur et mon père, j'ai commis un grand péché, dont je vous prie de m'absoudre. — Ma chère fille, répondit le saint, si vous croyez que je puisse vous guérir, il faut que vous me découvriez par la confession la plaie de votre âme. — Ah! monseigneur, reprit-elle, je n'oserais et ne pourrais jamais déclarer, de bouche, le péché qui me dévore. — Eh bien, ma fille, dit le saint, déclarez-le-moi par un écrit, que vous signerez.

La pauvre femme le fit à regret et en frémissant; puis elle remit cet écrit au patriarche, en le priant avec larmes de ne le laisser passer à la connaissance de personne. Elle se retira ensuite, se promettant de revenir bientôt solliciter l'absolution. Mais soit qu'elle fût honteuse d'elle-même, soit pour d'autres motifs, saint Jean l'Aumônier mourut cinq jours après sans qu'elle l'eût revu.

Elle tomba dans une désolation extrême, craignant que sa confession n'eût été laissée par le saint dans ses papiers, et qu'elle ne tombât sous des yeux qui la pourraient divulguer. Elle assista aux funérailles du saint, et lorsqu'il fut couché dans son tombeau, avec ses habits de patriarche, elle alla le prier, comme

s'il eût été encore vivant. — O bon saint, lui disait-elle, comment avez-vous pu m'exposer à être dés-honorée? La confession que je vous ai signée ne vait-elle pas être divulguée partout? Qui m'absoudra maintenant? Qui me délivrera des flammes éternelles?

Elle passa ainsi trois jours à s'adresser au saint. Enfin elle lui dit encore : — Monseigneur, je ne puis pas me persuader que vous soyez mort; vous n'êtes pas mort pour moi; vous vivez avec Dieu, qui ne vous refusera rien. Ayez pitié de moi.

Alors il se fit un mouvement, Les évêques défunts, dans leurs tombes qui entouraient celle du bienheureux, parurent se lever; le saint patriarche se dressa devant elle. Il tenait à la main le papier qu'elle lui avait remis, il le lui donna.

Elle n'y vit que sa signature; le péché qu'elle y avait écrit avait disparu; et à la place elle lut, tracés d'une autre main, ces mots, que l'absolution de Jean, le serviteur de Dieu, avait effacé son péché.

XXXVIII.

MARTYR DU SECRET DE LA CONFESSION.

Sur mon corps, qui n'est que matière,
Tombez tous; mais, sachez-le bien,
Mon âme est à Dieu tout entière,
Et vos fureurs n'en auront rien.

Complainte de saint Laurent.

Un soir que je me trouvais dans cette ville d'Anvers, si grave encore et si imposante, quoique assez

déchue, après avoir vu le fleuve magnifique, le Werf; où s'élevait jadis le château du Géant, les vieilles tourelles qui disparaissent vite, et tout ce Rigdyck si moyen âge, qui s'en va aussi; je traversais les sinuosités d'un marché irrégulier; je m'arrêtai, ayant l'Escaut à ma droite et la ville à ma gauche. J'étais au milieu d'un labyrinthe d'échoppes et de baraques, et j'avais devant moi, sur son humble piédestal de pierre bleue, la naïve statue d'un bon vieux saint, avec sa petite lanterne allumée. Je lus au pied cette inscription : *Nepomucenus splendor vicinis*, phrase simple et concise, qui signifie que le bon Népomucène éclaire ses voisins.

Je me reportai aux siècles peu éloignés où les villes, sans réverbères, étaient pourtant éclairées par la piété qui plaçait devant chaque image de saint un flambeau. Je bénis ce Jean de Népomuck, dont l'histoire est si touchante et dont la main sauve ceux qui se noient; et comme j'étais là, dans une vague méditation, un vieux matelot passa. Il ôta devant le saint son chapeau goudronné; puis il entra dans un de ces petits cabarets du Rigdyck qui ressemblent à des cabines de navire. Sa figure me revenait. Je le suivis.

Le matelot héla un verre de bière, je fis comme lui; et me plaçant à ses côtés, je le priai de me dire s'il y avait longtemps que le saint cher aux marins brillait sur ce marché.

— Oui, me répondit-il; c'est un vœu de Michel Coremann; il l'a accompli en érigeant ce monument dans l'année 1392; et en 1566, comme en 1579, il a

eu le bonheur d'échapper aux gueux, ces grands destructeurs (1).

— Qu'est-ce que Michel Coremann? repris-je.

— Un enfant du voisinage; toute une grande histoire, dit le matelot.

Il vit à mon regard que ma curiosité s'excitait. il but quelques gorgées et se disposa à conter. Je fis venir sur-le-champ un litre de bière forte, par manière de politesse.

I.

« C'était, dit le brave loup de mer, c'était un bon garçon que Michel Coremann. Aussi le souvenir de ses aventures s'est-il toujours conservé parmi nous. Il était né dans le Rigdyck, à quelques pas d'ici; mais sa maison a changé de face. Peu à peu les palais envahissent notre vieux quartier, et bientôt nous ne pourrons plus nous loger à terre. »

Le marin soupira, but une gorgée et poursuivit;

« En l'année 1380, époque où commence l'histoire de Coremann, notre bonne cité d'Anvers, qui n'a pas toujours eu le vent en poupe, venait d'essuyer de grandes rafales. Depuis Godefroid de Bouillon, le marquisat d'Anvers faisait partie du Brabant; quoique fief de l'empire, comme on disait alors. Mais des guerres survinrent; Anvers fut détaché violemment des Brabançons; la Flandre jeta le grappin sur nous, et en 1380 nos pères vivaient sujets du comte Louis de Maele, qui ne les traitait pas mieux que les Fla-

(1) Les *gueux*, ceux qu'en France on appela les huguenots.

mands, son patrimoine. On nous avait retiré notre franc marché et la plupart de nos privilèges. Ceux de nos bourgeois qui osaient se plaindre étaient bannis ou jetés en prison. C'était une tempête. Pour comble de malheur, le port dormait; on ne faisait rien, nos bateaux pourrissaient. A peine osait-on se hasarder à la pêche.

» Or, l'héritière du Brabant avait épousé le duc de Luxembourg. Dans ces deux pays, les Anversois fugitifs étaient accueillis; ceux qui se trouvaient mal dans ces mouillages-ci s'en allaient donc en Brabant, ou plus loin.

» Vous savez qu'en ces temps-là l'illustre maison de Luxembourg imposa quatre maîtres à l'empire. Fils de Charles IV, qui donna la bulle d'or, petit-fils de Jean de Bohême, qui passa pour le plus vaillant homme de son temps, arrière-petit-fils de Henri VII, qui avait porté avec quelque gloire le sceptre impérial, le jeune Venceslas enfin venait d'être couronné empereur et roi de Bohême à dix-neuf ans. Les grands princes dont il recueillait l'héritage étaient pour lui de bons pilotes. On espérait qu'il les suivrait. Et, en effet, il manifesta d'abord des vues sages : il diminua les impôts et défendit qu'on en établît d'autres sans le consentement des états. Il se montra même le protecteur du commerce. Chacun se félicita; on crut que le vaisseau de l'empire ne pouvait plus s'égarer; on se fia à un timonier de dix-neuf ans. C'est comme si vous preniez un aspirant pour capitaine dans un voyage de long cours.

» Le jeune empereur Venceslas s'entoura tout naturellement de jeunes conseillers. Il n'y avait pas un an qu'il régnait, que déjà les plaisirs et la débauche l'avaient tout changé. Mais chez nous on ne savait rien; on ne parlait encore de lui qu'avec éloges. Suzerain d'Anvers par son titre d'empereur, on espérait de sa justice quelque appui contre la tyrannie flamande. Des messages secrets lui avaient été adressés par nos bourgeois, et il avait promis son intervention.

» Sur ces entrefaites, des épidémies et des pestes ravagèrent la Bohême, où Venceslas séjournait par goût. La peur l'obligea de s'en éloigner; il vint à Aix-la-Chapelle. On annonçait qu'il voulait créer une marine : plusieurs de nos matelots s'échappèrent et l'allèrent joindre. Il les reçut bien, mais il ne s'occupa aucunement de nos plaintes.

» Parmi ces Anversois, il distingua surtout Michel Coremann, habile et jeune pilote, qui lui offrait ses services, et qu'il attacha à sa personne pour les grandes promenades que la cour faisait de temps en temps sur le Rhin. Retenu là par l'intérêt de sa fortune, Coremann trouva d'abord son sort assez doux. Bientôt il eut à gémir aussi sur les énormes changements qui se firent dans la conduite et dans les manières de l'empereur. Venceslas n'avait pas tardé à renvoyer tous les vieux et sages ministres de son père. Il ne marchait plus qu'entouré d'hommes de plaisir; il passait ses jours dans les longs festins et ses nuits dans les orgies. Comme conséquence d'une vie si désordonnée, il favorisait toutes les exactions

qui pouvaient lui donner de l'argent. Quand le vent de la sagesse se retire d'un homme, il faut qu'il jette l'ancre dans le mal : c'est ce qui arriva. Ses fautes préparèrent les déchirements causés par Jean Huss et Jérôme de Prague, qui désolèrent l'Église pendant quarante ans. Son avidité et ses besoins lui firent vendre des provinces, qui se détachèrent ainsi de l'empire et l'ébranlèrent. Il céda, par exemple, à Jean Galéas le duché de Milan pour la somme de cent mille florins. Ses débauches lui ôtèrent l'affection des seigneurs et du peuple. Sa mollesse enhardit des bandes de brigands, qui s'élevèrent partout et qui infestèrent l'empire et les Pays-Bas. Jugez de ce jeune empereur, en considérant qu'à vingt-deux ans ses sujets l'appelaient déjà Venceslas l'Ivrogne...

» Déjà aussi les excès l'avaient rendu cruel, et rien ne lui manquait plus de ce qui constitue un monstre. C'était aller vite.

» Cependant il avait épousé un ange, une pieuse et belle princesse, dont le seul aspect eût adouci les tigres. C'était Jeanne de Hollande, petite-fille de l'empereur Louis de Bavière, fille d'Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, de Zélande et de Frise. Elle avait l'âge de son mari; mais elle paraissait beaucoup plus jeune. La pureté de son âme était dans ses yeux. La sérénité de ses traits faisait le plus saillant contraste avec l'air grossier, farouche et vieilli du jeune empereur. Il l'aimait comme pouvait aimer un tel homme, si rapidement dégradé, avec frénésie

parce qu'elle était belle, avec colère parce qu'elle était douce.

» Dans ses courses sur le Rhin, dans ses parties de campagne avec ses courtisans pervers, il s'entourait de femmes sans honneur, auprès desquelles il oubliait Jeanne. Puis, de retour à son palais, il se montrait jaloux et irascible; il entourait sa chaste épouse de soupçons et de défiances; il l'outrageait de surveillants immondes; il s'informait de ses moindres démarches; il furetait jusqu'en son oratoire. Les hommes qui ne vivent plus que d'opprobre ne croient plus à la vertu. Venceslas supposait toujours qu'il pouvait être trompé.

» Et je l'ai observé, la jalousie n'est pas, comme on le dit, une preuve d'ardent amour; c'est le signe humiliant, au contraire, d'un injurieux manque d'estime. On ne se défie de sa femme que parce qu'on ne peut lui croire une force de vertu qu'on n'a pas, ou bien parce qu'on n'a connu généralement que des êtres qui ont apostasié la sainte pudeur, ou bien parce qu'on mène soi-même une vie dissolue et qu'on juge à sa mesure l'espèce humaine, dont on est l'affront.

II.

» Or, Venceslas, par son effroyable jalousie, faisait de la vie de l'impératrice un supplice continu. L'extrême piété de la princesse ne le rassurait pas. Je le répète, on ne croit plus à la vertu quand on l'a foulée aux pieds.

» — Mais, sire, lui disait Jeanne en pleurant, si

vous m'outragez jusqu'à douter de ma fidélité, ne me quittez jamais. Permettez-moi d'être sans cesse auprès de vous; et alors peut-être vous bannirez des craintes qui m'offensent; car ma vie est devant Dieu.

» La bonne princesse se dévouait en parlant de la sorte; l'obligation de vivre sans cesse aux côtés du tyran ne devait être pour elle qu'une affreuse torture, que sa pieuse abnégation eût pu seule lui faire supporter. Mais Venceslas la délivrait fréquemment de sa présence; d'ailleurs il avait déjà contracté l'habitude de s'enivrer tous les soirs.

» Quand les maladies qui désolaient la Bohême se furent dissipées, Venceslas retourna à Prague; c'était en l'année 1382. Il aimait, dans la ville vieille, son grand palais de Prague, bâti sur un coteau, favorisé de points de vue charmants et variés; il reposait ses yeux avec plaisir sur la Moldau, cette large et féconde rivière qui traverse la capitale des Bohémiens avec tant de majesté. Mais il reparaissait dans Prague autrement qu'il n'en était sorti; il y amenait sa hideuse escorte, l'ivrognerie, la férocité, la brutalité.

» Coremann l'avait suivi; bien payé, choyé par l'empereur, il s'accoutumait à ses vices, sans pourtant les approuver. Il dirigea sur la Moldau, comme il avait fait sur le Rhin, les magnifiques barques dans lesquelles Venceslas promenait ses vices. — Il se fit voir si habile, que l'empereur ne pouvait plus se passer de lui; et, déflant comme il se montrait, c'était par Coremann seul qu'il voulait être mis à terre lorsqu'on le remportait à son palais étant ivre.

» Dans ses accès de colère, qui arrivaient fré-

quemment, Venceslas maltraitait ses officiers, ses courtisans, ses ministres mêmes; et jusque-là Coremann était le seul qui n'eût reçu de lui ni injures ni coups de pied. Sans doute qu'il ne l'eût pas souffert deux fois. On n'était point jaloux de lui; tout le monde était bien aise, au contraire, quand l'Anversoisois était là, parce que son sang-froid naïf paraissait imposer quelque modération à l'empereur.

» Un jour que l'archevêque de Prague, Jean de Gensteyn, était venu faire de justes représentations à Venceslas, il tomba dans un mauvais moment. L'empereur entra en fureur, et, malgré le caractère sacré du vénérable prélat, il allait se jeter sur lui, quand Coremann osa lui dire :

» — Sire, vous en auriez regret.

» Venceslas s'arrêta, et l'archevêque sortit.

» Un autre jour, ayant saisi le marteau d'un charpentier, le monarque s'élançait pour en frapper l'impératrice. Coremann, qui se trouvait là, dit encore :

» — Sire, elle est si faible, et vous si puissant !

» Et le monstre recula.

» Ce prince sentait lui-même qu'il accumulait des haines contre lui; aussi sa défiance ne fit que s'accroître. Auprès de son lit, il faisait coucher un dogue énorme, auquel lui seul donnait à manger, et qu'il avait dressé à étrangler, sur un mot qu'il lui disait, tout homme qui eût osé s'approcher. Trois pauvres serfs des écuries avaient péri de la sorte, pour expérience.

» Ces détails vous diront assez les peines qui affligeaient la pauvre impératrice. Elle ne se consolait

que dans la prière et l'exercice des vertus chrétiennes.

III.

» Jeanne de Hollande avait pour confesseur un chanoine de la métropole de Prague. Il était âgé de cinquante-deux ans, et paraissait, à force d'austérités, bien plus vieux que son âge. Il s'appelait Jean Népomucène, ou, si vous l'aimez mieux, Jean de Népomuck, parce qu'il était né en 1330 dans la petite ville de Népomuck en Bohême. Il avait étudié avec éclat dans l'université de Prague, fondée par Charles IV, et il était docteur en théologie, comme on le voit dans les annales de l'Eglise de Prague, où il a laissé la réputation de grand prédicateur. Il avait refusé des évêchés et de riches bénéfices; mais il avait cru devoir accepter le titre honoraire d'évêque de Nazareth, suffragant de l'archevêque de Prague, et les fonctions d'aumônier de l'empereur, persuadé qu'à la cour il trouverait des occasions de bienfaisance; et, en effet, il était devenu l'asile universel et le défenseur infatigable de tous les malheureux.

» Six mois après le retour de Venceslas à Prague, quoique la conduite de l'impératrice fût de la régularité la plus exemplaire, il s'imagina qu'elle avait dans le cœur un amour coupable. Il retomba brutalement dans la violence de ses soupçons; et les espions dont il entourait sa femme ne lui pouvant fournir aucun renseignement, il se mit en tête d'engager le pieux Jean Népomucène à lui révéler les

confessions de l'impératrice. Il le fit venir dans cet espoir.

» — La confession, monsieur, poursuivit le marin après un repos d'un instant, — la confession est quelque chose de très-sacré. Le roi de France Henri IV demandait à son confesseur :

» — Ne me diriez-vous point les aveux d'un homme qui vous déclarerait qu'il me veut assassiner?

» — Non, sire, répondit le bon père, mais je me placerais entre l'assassin et vous.

» Il comprenait son devoir. Les secrets de la confession, en les déposant dans le sein du prêtre, ce n'est pas à l'homme qu'on les confie, mais à Dieu seul. Dieu seul aussi en est le maître.

» L'empereur Venceslas, tout avili qu'il était, conservait sans doute quelques traces de ce respect que nous devons à l'un des plus augustes sacrements de l'Église; car il procéda doucement d'abord. Il avait de la considération pour Jean Népomucène, dont tout le monde révérait la piété; et une preuve de l'influence que le saint homme avait sur lui, c'est qu'un jour à sa prière il accorda la grâce d'un cuisinier qu'il voulait faire mettre à la broche comme une volaille devant un grand brasier, parce qu'il lui avait servi un poulet qui n'était pas cuit à point.

» Personne ne se présentait qu'en tremblant devant ce terrible prince; mais Jean ne tremblait que devant Dieu. L'empereur, qui en ce moment n'était pas ivre, le reçut avec une apparence de respect.

» Je sais, mon père, lui dit-il, que je vais vous faire une demande indiscrete. Votre attachement à

notre personne impériale, le zèle que nous vous supposons pour le repos de notre esprit, nous enhardit et nous fait espérer que vous voudrez bien mettre un terme aux tourments que nous éprouvons, car vous le pouvez.

» — Si je le puis, sire, sans offenser Dieu, répondit Jean, ordonnez.

» — Je suis informé, je le dis en rougissant, des secrètes amours de l'impératrice. Je désire que vous me révéliez ce que vous en savez, vous à qui elle ouvre sa conscience.

» Le pieux chanoine ne comprit pas du premier coup cette question ainsi posée. Quand Venceslas la lui eut répétée plus nettement encore, il frémit et recula ;

» — Vous demandez, sire, un sacrilège, dit-il ; tout ce qui est avoué au tribunal de la pénitence est remis dans le sein de Dieu par le prêtre, qui n'en garde rien....

» — Votre réponse, interrompit l'empereur, me donne la conviction que je ne me trompe point. Si elle était innocente, vous eussiez parlé autrement.

» Comme il achevait de prononcer ces mots, sa figure devint sombre et menaçante.

» — Je n'aurais pu parler autrement, sire, dit Jean Népomucène ; mais n'interprétez pas mon silence. Mon silence signifie seulement que la bouche d'un confesseur est muette.

» Venceslas reprit :

» — Je crois que Jeanne a jusqu'ici respecté ses devoirs. Mais elle a dans le cœur un secret que je

dois connaître. Ne vous effrayez point; ce n'est pas elle que je veux punir. Et pour vous rassurer entièrement, je vous le répète, ce n'est pas sur elle que tombera ma vengeance...

» Un frisson d'horreur parcourut les veines du confesseur de Jeanne. Il ne répondit plus à toutes les questions du monstre, et l'empereur irrité s'écria :

» — Va-t'en; la colère me vient.

» Le saint prêtre se hâta de sortir, avec les sentiments les plus tristes. Vous verrez qu'ils étaient fondés.

IV.

» Il n'est que trop vrai que Jeanne de Hollande avait eu au cœur ce qu'on appellerait — dans le style de notre époque — un sentiment. Avant que l'on songeât à son mariage, elle avait conçu dans le fond de son âme une grande estime pour un jeune seigneur de la maison de Brederode, qui descendait de la race des comtes de Hollande. Jamais le jeune homme lui-même n'avait pu soupçonner l'intérêt qu'il inspirait à la princesse, et personne jamais, excepté Venceslas, ne l'avait deviné. Lorsqu'il avait demandé en mariage l'héritière de Hollande, Jeanne, obéissante et soumise, n'avait pas eu la force de résister aux désirs de son père. Elle s'était laissée immoler comme une victime muette. Elle avait suivi son époux, s'était fait une loi de ses devoirs, avait repoussé tout regret; et l'on ignore comment la défiante jalousie de Venceslas avait pu découvrir une affection qui n'avait jamais été qu'une pensée ense-

velie, et qui reposait sur un jeune homme dont on ne sait pas même le nom.

» Mais si l'impératrice n'avait pas entièrement arraché de son cœur, tout en gardant sa pure vertu, un souvenir, si elle rêvait quelquefois un rapprochement qui ne devait plus avoir lieu que dans le ciel, elle put se trahir à demi devant un regard soupçonneux, soit en changeant de couleur à quelque récit, soit en s'animant à quelque éloge. Quoi qu'il en soit, Venceslas avait cru entrevoir un secret qu'il voulait connaître pour le dévorer.

» Mécontent de ses espions, qui n'éclaircissaient rien à son gré, le tyran, un soir qu'il revenait d'une promenade en barque sur la Moldau, s'ouvrit à Michel Coremann et le pria de chercher adroitement à savoir quelque chose des amours de Jeanne. Coremann, muet à cette sombre confidence, ne témoigna pas le dégoût que lui inspirait son maître; car il songea aussitôt que peut-être il sauverait l'impératrice d'un piège odieux. — Il se borna à répondre qu'il obéirait; — il se retira, faisant d'amères réflexions.

» Le lendemain matin, ayant saisi l'occasion d'aborder Jeanne au sortir de la messe : — Vous êtes trahie, madame, lui dit-il tout bas, vous êtes entourée d'espions.

» — Il est vrai, répondit Jeanne, et je ne l'ignore pas. Je prie Dieu pourtant de récompenser votre intention dévouée.

» — Madame, reprit-il après un moment de silence, il vous arrivera mal. S'il m'est permis, sans vous être à charge, de vous donner un bon avis,

fuyez. Mes barques sont à vos ordres. Je vous conduirai dans une maison religieuse.

» — On ne la respecterait pas.

» — Hors de l'empire.

» — On vous atteindrait. D'ailleurs, je ne le puis; mon devoir me lie. Mais de quel pays êtes-vous donc, vous qui vous intéressez à moi?

» — D'Anvers, madame.

» — Des Pays-Bas! Et vous êtes marin? N'avez-vous dans vos matelots aucun enfant de mon pays? N'en connaissez-vous pas quelqu'un qui soit sûr et que vous puissiez envoyer à la Haye?

» — J'ai l'homme qui convient, madame; un homme de la Haye même.

» — Eh bien, s'il vous plaît de me rendre service, vous le chargerez de vous rapporter des nouvelles exactes de quelques familles qui me touchent.

» Elle en nomma trois, parmi lesquelles était la famille de Brederode; puis elle ajouta : — Vous ne transmettez ces nouvelles qu'à moi seule. — O mon Dieu, dit-elle ensuite à mi-voix, que cette démarche ne soit pas une offense à vos yeux!

» — Madame, dit alors Coremann touché, vous aurez ces nouvelles dans un mois.

V.

» Le soir de ce jour-là, Venceslas le fit appeler.

» — Approche, lui dit-il; tu as parlé à l'impératrice.

» L'Anversoise vit bien que lui-même était surveillé; il ne se déconcerta pas.

» — Sire, répondit-il, je n'ai rien pu découvrir sitôt.

» — Bon, répliqua l'empereur, qui commençait à être ivre; moi, je suis pressé. Va, et dis qu'on m'amène le confesseur.

» Comme il avait déjà donné cet ordre, à l'instant même deux hommes entrèrent, conduisant Jean Népomucène.

» — Ah, te voilà! s'écria Venceslas en se levant. Mais il chancela et retomba dans son fauteuil.

» — Jean, reprit-il, hier tu as confessé l'impératrice. Tu ne sortiras pas d'ici sans avoir répété mot pour mot tout ce qu'elle t'a dit. Jure que tu révéleras fidèlement tout.

» — Je n'ai rien à révéler, dit le saint, pâle et grave.

» — Je suis l'empereur; je veux qu'on s'humilie devant moi.

» — Avant vous, sire, répondit le prêtre, Dieu est le maître.

» — Tu parleras pourtant, s'écria Venceslas avec fureur, et je te réponds que tu parleras vite. Qu'on le mette à la question.

» En disant ces mots, il fit signe à un homme de haute taille qui se trouvait dans la salle.

» Coremann jeta les yeux sur cet homme; — c'était le bourreau.

» Depuis qu'il s'enfonçait tous les jours davantage dans un abîme de honteuses débauches, Venceslas devenait effroyable. Les seigneurs de la Bohême fuyaient sa cour périlleuse et s'enfermaient dans leurs

châteaux ; et l'empereur déjà était arrivé au point de faire de l'exécuteur des hautes œuvres son confident et son ami. Il l'appelait son compère. Un peu plus tard il tint sur les fonts de baptême le fils du bourreau. — Il inventait avec lui de nouvelles tortures et de nouvelles agonies. Il l'admettait à sa table. Quand il était ivre, il avait ainsi sous la main un homme tout prêt à ses ordres, qu'il employait contre ses convives mêmes, toujours tremblants auprès de lui. »

C'est là un de ces faits qui montrent que les plus horribles faiseurs de romans ne peuvent rien imaginer. Toutes les monstruosités se trouvent dans l'histoire, comme toutes les choses absurdes.

« Oh ! combien de fois, poursuivit le narrateur, combien de fois, en considérant un tel règne, et qui dura si longtemps, me suis-je étonné de nos plaintes à nous, qui nous élevons contre nos souverains si polis et si doux, si impuissants pour le mal, — quand nos pères vivaient sous des monstres comme Venceslas !

» Le bourreau se tenait debout, jetant alternativement ses regards fauves sur l'empereur et sur sa victime, attendant un signal pour s'élancer. Venceslas essuya une larme d'ivrogne et dit :

» — Les doigts de ses mains sont bénits. Mais qu'on fasse venir Houpp :

» Et pendant qu'un domestique allait chercher l'énorme dogue de l'empereur, le monarque, saisissant sur la table un grand couteau, le présentait à son compère en disant :

» — Tu vas lui couper le petit doigt de chaque pied.

» Le bourreau prit le couteau. Déjà quelques valets, qui étaient les aides à la fois du prince et de l'exécuteur, avaient assis Jean Népomucène sur une chaise de cuir; sa chaussure fut arrachée; le bourreau trancha avec une dextérité extrême le petit doigt de chaque pied, et remit ces sanglants trophées à Venceslas.

» Celui-ci éleva en l'air les doigts coupés, devant le nez du chien, qui poussa un rude aboiement et se mit lourdement à sauter. Son maître lui jeta dans la gueule les deux débris l'un après l'autre. Ils disparurent comme dans un gouffre.

» L'empereur rit en voyant son dogue se lécher joyeusement les lèvres, et se montrer disposé à continuer le régal.

» Coremann était présent. Malgré son horreur, il sentait qu'il fallait faire bonne contenance. Mais auprès de lui se trouvait un jeune homme qui ne sut pas aussi bien se dominer: il était tremblant d'effroi; il eut le malheur de faire un geste de pitié; le regard de l'empereur tomba sur lui en ce moment.

» — Ah, ribaud! s'écria-t-il, tu désapprouves notre justice! Houpp, à moi!

» En achevant ce mot, il prit son chien par l'oreille, et, lui désignant de la main le pauvre garçon, il le lança sur lui en criant : Klouck! A ce cri connu, le chien se rua sur le jeune homme, le renversa du choc, l'étrangla en deux secondes et s'en revint à son maître.

» Un profond silence succéda à cette scène. Jean Népomucène était immobile, dévorant jusqu'à ses coups.

» — Tu ne parles pas encore ! reprit le tyran, qu'on lui coupe cette oreille.

» Le bourreau essayait son couteau et se disposait, quand Coremann, s'avançant, dit :

» — Mais, sire, il parlera bien moins, si vous le faites mourir.

» — Tu as raison, reprit Venceslas. Alors descendez-le au cachot, vous autres, et qu'on lui donne tous les matins cinquante coups de bâton jusqu'à ce qu'il se décide à parler. Tu vois, Coremann, que je suis patient. Allez.

» Sur cette parole, l'empereur s'affaissa dans son vaste siège et s'endormit.

VI.

» Pendant trois jours, on exécuta les ordres de Venceslas à l'égard de Jean Népomucène, sans qu'il ouvrît la bouche, si ce n'est pour prononcer les saints noms de Jésus et de Marie. Le quatrième jour on lui fit subir de nouvelles tortures, qui ne produisirent encore que le même silence.

» Cependant l'impératrice, instruite de ces iniquités, se jeta aux pieds de Venceslas. Une idée passa par la tête de l'empereur. Il ordonna qu'on remit Jean en liberté.

» Au bout de dix jours, étant guéri de ses blessures, Jean revint à la cour, après avoir communiqué

comme un homme qui se dispose à la mort, et après avoir fait son dernier sermon sur ce texte sacré : *Modicum, et non videbitis me*, « Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ». Il était attendu par l'impératrice. Venceslas avait ordonné qu'on le prévînt. Il se cacha dans l'oratoire de sa femme. Il espérait qu'ainsi il entendrait la confession. Mais Jeanne parlait si bas que rien ne parvenait à ses oreilles. Comme elle prononçait pourtant ces mots, dont on ignore l'application : — « C'est un trouble que je ne puis bannir de mon cœur, » le confesseur remarqua quelque mouvement sous une grande table que recouvrait un tapis; il se leva, découvrit la table, et vit Venceslas qui se redressa sans rougir.

» — Sacrilège! s'écria le prêtre.

» — Ce trouble qu'elle ne peut bannir de son cœur, je veux le savoir, dit Venceslas.

» — Sacrilège! reprit Jean, vous êtes tombé sous l'anathème. Ici, je représente votre Dieu; sortez. Hors d'ici, vous pouvez me faire mourir.

» Quelque chose d'imposant et de surhumain semblait protéger alors le serviteur de Dieu. Venceslas se contenta de grommeler entre ses dents : — C'est bien! Et il sortit.

» Une heure après, comme Jean Népomucène s'en allait du palais, parce que la nuit venait à grands pas, lorsqu'il commençait à traverser le pont de la Moldau, il aperçut, à une fenêtre des appartements de la cour, la tête du tyran; il remarqua six hommes qui le suivaient. Il fit le signe de la croix et continua son chemin.

» Dès qu'il fut parvenu au milieu du pont, au-dessus du courant le plus rapide, les six hommes se précipitèrent sur lui sans dire un mot, lui lièrent solidement les pieds et les mains, et le lancèrent dans le fleuve, qui l'engloutit.

» C'était le 16 mai de l'année 1383, veille de l'Ascension.

» Le coup étant fait, les six meurtriers prirent la fuite; la fenêtre du palais se referma; et un homme caché sous la première arche du pont se jeta à la nage. Cet homme était Coremann. Il plongea à l'endroit où le corps avait disparu, et le ramena à terre.

» Déjà le saint martyr était mort, et sa tête brillait comme illuminée d'une auréole...

» Le peuple accourait en foule. Les chanoines de la métropole vinrent en procession et emportèrent le corps avec honneur dans une église. Venceslas avait pu le faire mourir; il ne put empêcher les fidèles de l'honorer comme un bienheureux; et dans la suite l'Église l'a mis au rang des saints.

» Ce sont là, interrompit le narrateur, des choses bien épouvantables que je vous raconte. Mais c'est de l'histoire sans ornements. »

Pendant qu'il faisait cette observation, un bourgeois d'Anvers entra et salua par son nom le prétendu matelot. Je vis que j'avais été quelque peu mystifié en prenant pour un marin, que du reste je trouvais singulièrement instruit, un digne savant de la ville, qui se plait, sous un costume populaire, à parcourir les vieux quartiers et à recueillir les traditions conservées chez les bonnes gens pour s'en

aider à reconstruire l'histoire du passé. L'intérêt que je lui portais ne s'en trouva pas diminué; — je le priai de poursuivre son récit.

VII.

« L'impératrice, continua-t-il, apprit le lendemain la mort horrible de son confesseur, ordonnée par son mari. Elle ne put, comme le pouvait la dernière femme du peuple, aller prier sur le cercueil du martyr. Ses restes, exposés à la vénération publique, étaient l'objet d'un empressement si unanime, que Venceslas fut sans autorité pour s'y opposer. Ses gardes, ses satellites les plus soumis, étaient entraînés eux-mêmes au tombeau de Jean Népomucène.

» Pour combler ce châtiment, l'indignation soulevée se répandit par tout l'empire. Une foule de seigneurs, des ducs, des margraves et des princes se révoltèrent; et, durant les quatre années qui suivirent, des guerres intestines désolèrent sans relâche les vastes États de Venceslas. Plusieurs parties s'en détachèrent; des provinces se rendirent indépendantes, des villes se confédérèrent; les Polonais firent des incursions jusqu'en Bohême. Chose inouïe! l'empereur, cependant, ne quittait ni son palais, ni ses plaisirs, ni ses débauches; et quand on lui parlait des progrès de ses ennemis, il répondait : — Bah! je ne vois pas reluire leurs armes!

» Il appela pourtant à son aide des hommes de guerre; mais, par une décision digne de lui, il s'adressa à ces nombreuses bandes de brigands dont la

France s'était délivrée avec tant de peine, et qu'on appelait les grandes compagnies, les compagnies franches, les linfars et les tard-venus. Ces pillards saccagèrent les contrées où ils étaient appelés pour rétablir l'ordre. De tous côtés des députations venaient prier l'empereur de se montrer dans ses provinces; on espérait encore que la présence du souverain, malgré son abjection, écarterait les désastres et protégerait les peuples. — Je suis empereur et eux sujets, répondait-il; c'est à eux à se déranger s'ils ont affaire à moi.

» — Mais, sire, répliquait-on, une ville entière ne peut pas venir à vous.

» — Pourquoi non? disait-il; j'irais bien à elle, si j'en avais besoin...

» Il persécuta les juifs pour en obtenir de l'argent, les pilla, les fit massacrer par la populace. Puis il vendit à ceux qui restaient le droit de sortir de l'empire sous sa protection. Insensible aux maux de ses sujets, il répondait à leurs plaintes en leur donnant des bals quand la famine décimait la population, et des fêtes quand l'ennemi mettait tout en feu.

» Depuis la mort de Jean Népomucène, l'impératrice était tombée malade, et l'aspect de Venceslas la jetait dans des angoisses si violentes, qu'elles faisaient craindre à chaque instant pour sa vie. Au temps convenu, elle avait demandé Coremann. L'Anversois se vit introduit au pied du lit de Jeanne; il fut effrayé de sa pâleur.

» — Eh bien, Coremann, dit la princesse en cherchant à ramener sur ses lèvres un sourire...

» Le marin sentit tout son être se bouleverser d'attendrissement lorsqu'il entendit que la jeune souveraine n'avait pas oublié son nom. Il s'avança d'un pas.

» — Votre message est rempli, madame, dit-il tout bas; d'hier seulement le messager est revenu. Les familles auxquelles vous vous intéressez sont en paix et en santé, madame, à l'exception d'un seul jeune homme.

» — Et lequel?

» — L'héritier de la maison de Brederode.

» Jeanne, nous l'avons dit, n'avait jamais parlé à ce jeune seigneur; mais avant son fatal mariage, dans ses rêves de jeune fille, elle avait songé, entre elle et ce descendant des vieux comtes de Hollande, à une union qui eût fermé dans sa patrie des plaies cruelles; et il avait fallu étouffer cet espoir. Elle sentit à ce nom tout son sang refluer à son visage.

» — Que lui est-il arrivé? ajouta-t-elle en se soulevant, et les yeux ardents d'inquiétude.

» — Madame, dit Coremann, frappé de son émotion, Votre Majesté a besoin de courage, Il y a déjà longtemps que ce jeune comte...

» — Il est mort! dit la princesse en retombant sur son lit.

» — Oui, madame, répondit tristement l'Anversois; et sur cette parole que Jeanne attendait encore avec quelque espoir, elle poussa un soupir et ferma les yeux.

» Coremann sortit affligé. Il s'échappa du palais, s'alla promener seul dans une barque sur la Moldau,

afin de se livrer plus à son aise aux réflexions tristes qui l'accablaient. Après qu'il eut longuement pensé, il se résolut à tirer parti de sa découverte pour adoucir le sort de Jeanne. — Oui, se dit-il en lui-même, je conterai à Venceslas ces innocentes amours; et sa jalousie tombera quand il saura que celui qui en faisait l'objet n'est plus.

» Le soir de ce jour-là, l'empereur fit une course sur l'eau, et il dit à Coremann avec un regard scrutateur :

» — Tu as revu l'impératrice; elle-même t'a fait demander?

» — J'ai tout découvert, sire, répliqua Coremann; Votre Majesté peut respirer.

» Il exposa naïvement tout ce qu'il savait, dans l'espoir qu'il calmerait ainsi les soupçons furieux de Venceslas. Mais le tyran, dont il ne connaissait pas le cœur, ne devint que plus sombre.

» — Ainsi, dit-il en mordant sa lèvre inférieure, je ne me trompais pas; elle en a aimé un autre, et elle aimera toujours son souvenir.

» Après cette sortie, qui consterna le pauvre Coremann, l'empereur ne dit plus un mot, et bientôt on rentra au palais.

» Durant tout le mois qui suivit, Venceslas, sans rien changer à son genre de vie ni à ses ivresses de tous les soirs, ne parut pas une fois dans l'appartement de Jeanne. Cette circonstance la soulagea. Elle reprit peu à peu quelques forces; car on évitait de l'affecter, en lui disant, pour qu'elle ne fût pas surprise de l'absence de l'empereur, qu'il était en voyage.

» Au bout d'un mois, un soir qu'il se trouvait complètement ivre, Venceslas entra brusquement dans la chambre de sa femme. Elle sommeillait. Il lui prit la main et l'éveilla :

» — C'est maintenant, lui dit-il, qu'il faut me confesser tout cet amour. Je le connais, et je ne puis me venger. Vous aimiez le jeune Brederode.

» — Il est mort, répondit Jeanne à peine remise de l'effroi qu'elle venait de ressentir.

» — Vous l'aimez toujours.

» Jeanne ne répondit rien ; elle était retombée dans un long évanouissement.

» Que vous dirai-je de tant de maux ? La maladie s'aggrava, la raison de la princesse s'affaiblissait par instants ; ce ne fut qu'après quatre ans de soins et d'efforts que la médecine parvint à lui rendre un peu de santé.

» Toutes les fois qu'elle se trouvait légèrement mieux, une apparition de Venceslas venait de nouveau broyer son cœur. Enfin, après ces quatre ans, Jeanne, ayant surmonté le mal, put quitter son lit. Elle avait nourri en secret une résolution ; elle voulait se retirer dans un monastère ; mais elle ne se proposait de sortir du palais qu'avec le consentement de son époux, et elle cherchait le moment de se jeter à ses pieds.

VIII.

» Venceslas n'avait guère que le matin l'usage de sa raison. Jeanne, après avoir médité sur ce qu'elle avait à dire, lui fit demander audience un matin ;

les portes s'ouvrirent aussitôt. L'empereur était encore dans son lit. Sa main gauche, hors des draps, tenait l'oreille de Houpp, pour imposer silence à l'énorme dogue, son gardien. Effrayée par la présence de cet horrible animal, Jeanne n'osait s'approcher. Elle se mit à genoux au milieu de la chambre.

» — Je venais, sire, vous demander une grâce, dit-elle...

» — Relevez-vous, interrompit Venceslas. N'êtes-vous pas l'impératrice? Je vous remercie de votre visite. Je suis bien aise de vous revoir debout. Cependant vous sortez trop tôt; vous êtes fort maigre; votre peau blanche collée sur des os vous donne l'apparence d'un squelette; et si le jeune Brederode vous voyait...

» Jeanne, reculant toujours à mesure que Venceslas parlait, était parvenue jusqu'à un fauteuil, à l'autre bout de la chambre. Elle s'y laissa tomber, et, faisant un effort, elle arrêta le cours des odieux sarcasmes du prince.

» — Je venais, sire, reprit-elle, solliciter de vous une faveur qui me serait bien chère.

» — Une faveur! dit Venceslas en la regardant d'un air sinistre.

» — La permission — de me retirer — dans un monastère — et de consacrer à Dieu le reste de mes jours.

» — C'est-à-dire, répliqua l'empereur en bondissant sur son lit, que je vous suis odieux et abominable, que vous m'avez trahi, que vous aimez tou-

jours ce jeune homme qui, pour mon malheur, est mort; car je ne puis plus le saisir.

» En même temps qu'il parlait de la sorte il serait si violemment l'oreille de Houpp, que le dogue fit entendre un grognement sourd.

» — Sire, reprit Jeanne en essuyant ses larmes, je n'ai jamais oublié mes devoirs, Dieu m'en est témoin; et si je viens vous supplier de m'accorder votre approbation pour me retirer.....

» — Je comprends, hurla le prince. Si je vous la refuse, cette approbation, vous vous en passerez, — n'est-ce pas? Et moi je serai la fable des cours; je serai renommé comme un monstre. Non, non, il n'en sera pas ainsi. Il faut à ma cour une impératrice. Vous voulez me quitter. Ce n'est pas de ce palais, c'est de ce monde qu'il faut partir.

» La figure de Venceslas était devenue hideuse; l'écume tombait des deux côtés de sa bouche; ses yeux étaient pleins de sang. Jeanne, pâle et tremblante, le regardait avec la peur de la mort; mais Venceslas ne la voyait plus. Il poursuivit sans s'arrêter :

» — A moi, Houpp! — Et le chien se dressa.

» — A toi cette femme! continua-t-il avec frénésie.

» Il lâcha le dogue, et le corps inanimé de Jeanne gisait étendu sur le plancher; son cou était défiguré et meurtri; le sang en sortait abondamment par quatre ouvertures qu'y avaient faites les dents du dogue. Venceslas sauta à bas de son lit, appelant ses valets. Il commanda que l'on fît venir Coremann, par qui il voulait faire enlever le corps.

» A la vue du spectacle qui l'attendait, l'Anverso fut saisi d'une telle horreur que ses cheveux se dressèrent. Il poussa un cri de douleur et d'effroi.

» — Ah, le monstre ! dit-il, ne se maîtrisant plus ; je ne veux plus être à lui.

» — Après moi on n'est à personne, répliqua une voix rauque. C'était l'empereur, qui, sans dire un mot de plus, lançait son dogue sur Coremann.

» Mais le robuste jeune homme reçut le choc de Houpp en lui brisant le nez d'un coup de poing, le saisit à la gorge, l'étrangla de ses mains puissantes et le jeta disloqué devant l'empereur.

» A la suite de cet exploit, il voulut fuir. Mais, arrêté par les nombreux valets, le pauvre garçon fut plongé dans un cachot. Le bourreau mandé se hâta d'accourir. Il fit enlever le corps de l'impératrice, que ses femmes ensevelirent ; et apprenant ce qui s'était passé, il ne put s'empêcher de dire à ses aides :

» — C'est un brave garçon que Coremann, il nous a délivrés tous de la peur du dogue ; et à moi il me rend un vrai service, car la bête empiétait sur mes fonctions. Aussi nous devons tous demander sa grâce.

» — Oh, sa grâce ! dit un des seconds, il a jeté le chien mort aux pieds de l'empereur ; il a outragé la majesté impériale. D'ailleurs, l'empereur aimait beaucoup son dogue.

» — Je m'entends en parlant de sa grâce, reprit le bourreau. Je prétends seulement qu'il ne soit pas torturé.

» Le bourreau se rendit alors à la salle des festins, où il retrouva Venceslas mangeant et buvant.

» — Compère, dit l'empereur, tu vas prendre quatre de tes gens; tu feras subir à Coremann douze heures de petites agonies; et cette nuit tu jetteras son corps dans la Moldau, avec une meule au cou.

» — A merveille, sire.

IX.

» Venceslas, ayant bu et mangé, fit écrire ce même jour des lettres dans différentes cours pour avoir les portraits des princesses à marier; car il voulait une impératrice. Mais quoiqu'il n'eût que trente ans et qu'il portât sur sa tête la couronne d'empereur, il allait passer plus de dix années sans trouver, chez les plus petits princes, une femme qui voulût s'unir à lui. Il continua donc seul et sans espoir de postérité sa vie de cruautés et de festins, apaisant les séditions par les terreurs et les plaintes par la mort.

» En 1394, Prague s'étant soulevée tout entière, Venceslas, prisonnier de ses sujets, fut jeté pourtant dans un cachot où il resta quatre mois. Au bout de ce temps, une servante, la seule femme qu'il eût trouvé moyen d'intéresser, le fit évader. Il remonta sur le trône et répandit des flots de sang, avec des accès de rage que personne ne pouvait calmer, excepté la servante, dont il voulait faire sa femme, et qui avait sur lui le plus grand empire.

» Trois ans plus tard, il fut détrôné de nouveau, enfermé à Vienne dans une forteresse située sur le

Danube, et derechef abandonné de tout le monde, si ce n'est de l'intrépide servante, qui brisa ces autres chaînes, en lui faisant traverser le fleuve dans la barque d'un pauvre pêcheur. Il reprit encore le sceptre, vécut dans les orages, fut déposé en 1400, ne descendit toutefois qu'en 1410 du trône impérial, et resta roi d'une partie de la Bohême jusqu'en 1413, qu'il fut étouffé par son grand échanson, au moment où il se jetait sur lui pour le poignarder de sa main royale. Il ne laissa pas d'enfants : Dieu ne permet guère que les monstres se reproduisent.

X.

» Mais j'ai oublié de vous dire ce que devint Coremann. Le bourreau, lui épargnant les tortures ordonnées, ne l'alla trouver qu'à la nuit.

» — Vous êtes trop vaillant, lui dit-il, pour qu'on vous martyrise ainsi. L'empereur avait ordonné douze heures d'agonie. Mais je vous veux du bien, et je vais simplement vous jeter dans la Moldau, avec une meule au cou.

» — Faites, dit l'Anversois abattu.

» Les quatre aides du bourreau lièrent les pieds et les mains de Coremann et l'emportèrent sur le grand pont. Une petite meule du poids de deux cents livres y était déposée. On l'attacha au cou du patient, qui fut lancé dans les flots.

» Coremann avait réfléchi tout le jour, et il lui faisait peine de mourir. Toutefois, n'attendant pas de grâce, il avait demandé un confesseur, et il s'était

préparé en bon chrétien à paraître de son mieux devant le Juge suprême. En arrivant sur le pont, la nature de son supplice lui rappela la mort de Jean Népomucène, que, comme tout le peuple, il mettait au rang des saints martyrs. En tombant au fond de la Moldau, il lui adressait donc une prière fervente. Il lui sembla qu'une main bienfaisante détachait sa meule; il s'en trouva séparé, revint sur l'eau, fit quelques efforts dont les résultats heureux dégagèrent ses bras et ses pieds; et à la faveur de l'obscurité il gagna le rivage.

» Il eut le bonheur de s'échapper complètement. Après de longues traverses, il reparut dans sa ville natale; et c'est par reconnaissance pour le bon saint Jean Népomucène qu'il lui éleva au Rigdyck la statue que vous avez saluée (1). »

(1) L'építaphe qui se lit encore dans l'église métropolitaine de Prague, sur le tombeau de saint Jean Népomucène, fut écrite après la mort de Venceslas. En voici la traduction :

« Sous cette pierre repose le corps du très-vénérable et très-glorieux Jean Népomucène, docteur, chanoine de cette église, et confesseur de l'impératrice, lequel, pour avoir été inébranlable dans sa fidélité au sceau sacré de la confession, fut cruellement tourmenté et précipité du pont de Prague dans la Moldau par l'ordre de Venceslas IV, empereur et roi de Bohême, fils de Charles IV, l'an mil trois cent quatre-vingt-trois. »



XXXIX. — LES SCRUPULES.

Le scrupule est un doute accompagné de crainte, sans autre fondement que des conjectures faibles et incertaines.

S. ANTONIN.

Les scrupules affligent l'esprit, font voir un péché où il n'y en a pas, et mettent en danger les âmes pieuses qui s'en laissent dominer. On voit dans la Vie de sainte Lutgarde que, comme elle aspirait à la perfection pleine et entière, elle s'efforçait, en disant ses heures et faisant ses prières, de repousser toutes pensées, même les bonnes, qui pouvaient distraire son esprit de ce qui l'occupait. Elle n'y parvenait pas; et son cœur, oppressé d'anxiétés et de scrupules, la poussait à recommencer deux fois, trois fois, les heures qu'elle venait de dire. Cependant, elle n'était jamais contente d'elle-même. Elle voulait l'impossible; et c'était pour elle une situation qui, en la décourageant, eût pu la perdre.

Dans ces pénibles extrémités, un berger qu'elle ne connaissait pas se présenta tout à coup devant elle, et lui dit : — Notre-Seigneur me charge de vous annoncer que vos prières et vos oraisons lui sont agréables. Ne vous troublez donc à ce sujet d'aucun scrupule ni d'aucune inquiétude; ce que vous avez dit, ne le répétez pas. Malgré vos distractions, vos paroles vont à Dieu et lui plaisent. — Après ces mots, le messager mystérieux disparut. La sainte vit là un avis du ciel; elle en fut d'autant plus convaincue que

dès lors elle sentit son âme en repos, rafraîchie, soulagée, et pour jamais délivrée des scrupules.

Saint François de Sales avait coutume de dire que les scrupules prennent racine dans l'orgueil le plus fin. « Je l'appelle fin, continuait-il, parce qu'il est si délié et si subtil qu'il trompe ceux-là même qui se livrent à lui sans s'en douter. » La raison qu'il donnait de cette définition, c'est que ceux qui ont cette maladie ne se soumettent pas au jugement des directeurs éclairés dans les voies de Dieu et veulent toujours que leur opinion prévale. S'ils obéissaient, ils seraient guéris. « Or si le Saint-Esprit nous apprend que la désobéissance en tel cas est un crime semblable à l'idolâtrie (1), si Notre-Seigneur a dit qu'il aimait mieux l'obéissance que le sacrifice (2), que dirons-nous des scrupuleux, esclaves de leurs opinions, idolâtres de leurs sentiments, jusqu'à résister à ceux qui sont chargés par Dieu même de les diriger ? »

On lit dans le *Pré spirituel*, au chapitre cent unième, qu'un certain Pardus, Romain de naissance, eut, dans ses jeunes années, une aventure qui influa sur toute sa vie. Il était muletier. Un jour qu'il voyageait avec d'autres, arrivé à Jéricho, il mit ses mulets dans une hôtellerie, avec ceux de ses compagnons. Pendant qu'il vaquait à ses affaires, un de ses mulets tua d'un coup de pied un petit enfant. Pardus n'apprit ce malheur qu'à son retour. Il s'en affligea si vivement, que, pour expier ce qui lui semblait un

(1) Premier livre des Rois, ch. 15, v. 23.

(2) Citation du verset 22 du même chapitre.

homicide dont il était responsable, il quitta tout et se réfugia parmi les solitaires, pour y faire pénitence.

Il y avait un lion dans une caverne du voisinage ; il allait tous les jours provoquer le lion, croyant que, s'il en était dévoré, son homicide lui serait remis. Mais le lion, comme s'il eût été doué de raison, ne lui fit jamais aucun mal. Il jugea dès lors que Dieu lui pardonnait ; et il acheva ses jours dans les pieux exercices qui font les saints.

Nous ne citons ce fait que pour sa singularité, sans oser dire s'il tient aux scrupules.

Un habile directeur de conscience (1) a tracé le tableau que voici d'une âme scrupuleuse :

« Une âme scrupuleuse non-seulement craint d'offenser Dieu, mais croit toujours l'offenser en tout. C'est une âme inquiète, qui ne cesse de se tourmenter, de s'épuiser elle-même, pour épulcher, si j'ose parler ainsi, toutes ses actions, toutes ses paroles, et surtout ses intentions. C'est une âme craintive qui s'effarouche de tout, ainsi que ces enfants dont l'imagination se représente partout des fantômes et des monstres. Dans les plus petites occasions, elle voit toujours des lois qui l'obligent ; dans les actions les plus indifférentes, souvent les plus innocentes, elle trouve des transgressions. C'est une âme défiante presque autant de Dieu que d'elle-même. Défiante d'elle-même, elle voit toujours quelque chose de répréhensible dans tout ce qu'elle fait, dans tout ce qu'elle pense. Ingénieuse à se créer des scrupules,

(1) L'abbé Clément, *Avis à une personne engagée dans le monde*. Paris, 1759.

lors même qu'elle ne peut rien voir en elle de répréhensible, elle se juge coupable, elle se croit aveuglée par son amour-propre. Qu'une fois elle ait fait une faute, c'en est assez pour ne plus avoir de repos. Elle ne croit jamais avoir assez pleuré, s'être assez repentie : sa douleur, ses larmes, ses résolutions, tout lui est suspect ; tout est matière d'un nouveau tourment.

» Le plus grand mal, et peut-être la source de tous ses maux, c'est que, comme je l'ai dit, elle se défie presque autant de Dieu que d'elle-même. Rien ne peut l'assurer de sa miséricorde, ni la rassurer sur sa justice. Se croyant indigne de toute grâce, par défiance d'elle-même, sa défiance s'étend jusque sur Dieu, qu'elle croit ne devoir ni ne pouvoir lui pardonner. De là les troubles, les inquiétudes, les anxiétés, les abattements, les pusillanimités, les frayeurs, qui quelquefois approchent du désespoir. »

Les scrupules sont une plaie redoutable, qui ne se guérit que par l'entière soumission à l'avis d'un sage directeur.

XL. — LA CONFESSION IN EXTREMIS.

Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.

S. MATTH., ch. XI, § 28.

Le tribunal révolutionnaire venait de condamner en masse les vingt et un Girondins, Vergniaud, Brissot, Gensonné, Sillery, Dufriche-Valazé, Lasource, etc., à la peine de mort, comme atteints et à peu près

convaincus d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République. C'était le 30 octobre 1793. Tous devaient être exécutés le lendemain matin, car le tribunal révolutionnaire, on le sait, jugeait sans appel.

Aussitôt que la sentence fut prononcée, l'un des vingt et un, Dufriche-Valazé, se tua d'un coup de poignard. Le tribunal ordonna froidement que son corps fût emmené dans une charrette pour être enterré avec ses complices; ce qui eut lieu en même temps que d'autres charrettes reportaient les autres à leur cachot.

Ils y rentrèrent en affectant un stoïcisme républicain et en se livrant à des sarcasmes accompagnés de plaisanteries amères sur la situation de la France.

Vergniaud tira alors de sa poche un poison qu'il portait toujours sur lui; et il le jeta en disant : « Puisque je n'en ai pas assez pour le partager entre tous mes collègues, je ne les abandonnerai pas; je partagerai au moins leur sort. »

Après cela il se livra à une éloquente diatribe contre ceux qui alors gouvernaient la France.

La nuit était arrivée; les condamnés la passèrent tous à table, dépensant frénétiquement leurs derniers assignats, et s'étourdissant par mille propos plaisants et sinistres à la fois, quand, à quatre heures du matin, ils furent interrompus par une scène d'un autre genre.

C'était le 31 octobre qui devait être leur dernier jour. Un certain abbé Lambert, qui avait cru pouvoir, sans blesser sa conscience, prêter le serment imposé

aux prêtres par la Convention, et qui, bientôt éclairé, s'efforçait de préparer par de bonnes œuvres sa réconciliation avec l'Église, pénétra alors dans la prison, où il voulait revoir Brissot, qu'il connaissait. Dès qu'il l'aperçut, Brissot courut à lui et se jeta dans ses bras. Le jeune prêtre lui témoigne la douleur qu'il éprouve de le retrouver sur le chemin de l'échafaud et lui propose les consolations chrétiennes.

Brissot, entouré de treize de ses compagnons, car les autres étaient dans un cachot voisin, répondit *qu'il ne croyait pas à toutes ces choses-là, et qu'il ne se confessait pas.*

— Eh bien ! répondit le prêtre, je ne viens pas vous faire violence. Je suis un ministre de paix. Que la paix soit avec vous !

Le député Lasource, tout ministre protestant qu'il était, se tourna alors vers Brissot :

— Comment ! Brissot, lui dit-il, tu repousses les secours religieux ! Tu ne crois donc pas qu'il y a un Dieu et que notre âme est immortelle ?

Brissot ayant répondu que si : — Eh bien ! reprit Lasource, puisque tu crois en Dieu et que tu crois aussi à l'immortalité de l'âme, pourquoi ne te confesses-tu pas ? près de paraître devant Dieu, n'as-tu aucune faute à te reprocher ? Ne dois-tu pas être heureux de pouvoir purifier ton âme à l'approche du moment suprême ? Quant à moi, ministre protestant, je trouve le prêtre catholique d'une grandeur incomparable, quand il vient consoler et fortifier les mourants.

— Et moi, je me confesse, dit alors une voix.

C'était celle de Gensonné.

Il s'approche de l'abbé Lambert, qui le conduit dans un coin du cachot où les quatorze condamnés sont entassés. Après sa confession, Gensonné dit au prêtre :

— Mon père, vous venez de me rendre un service immense.

Les autres Girondins, excepté Brissot et le protestant Lasource, se confessèrent tous, l'un après l'autre; et le prêtre avait à peine terminé son religieux ministère, quand les bourreaux entrèrent, les mains chargées de cordes et armées de ciseaux. Les condamnés se laissèrent lier comme des agneaux; le prêtre les bénit une dernière fois, et ils allèrent à l'échafaud.

En racontant cette anecdote avec un peu moins de détails à M. Poujoulat, qui la cite dans son *Histoire de la Révolution* (1), le bon abbé Lambert, alors vieillard de quatre-vingt-six ans (en 1848) et curé d'un village de la vallée de Montmorency, disait à l'historien : — Ces douze Girondins se confessèrent à moi comme des enfants qui vont faire leur première communion, et l'humilité de ces hommes de génie m'étonnait en m'édifiant.

(1) Tome II, p. 90 de l'édition de Tours.

XLI. — UNE ANECDOTE ENCORE.

Les faits sont des arguments sérieux.

BENJAMIN CONSTANT.

L'anecdote que nous admettons ici a été conservée par un homme qui n'est pas suspect, par Lantier, qui avait si peu de principes religieux, et qui par ses licences s'est éloigné beaucoup de lecteurs. Voici ce qu'il raconte dans ses *Voyages en Suisse* (1). La scène est dans ce pays, non loin de Ferney; et les personnages sont de simples habitants des campagnes :

« Nous amenâmes, dit-il, la conversation sur Voltaire. J'ai couché dans son château, nous dit Thomas Wizard (un honnête Suisse dans la maison duquel les voyageurs s'étaient arrêtés); et le lendemain matin j'allai prendre congé de lui. Il me demanda si j'avais bien dormi, si j'étais content de mon séjour à Ferney.

» — Oui, très-content, répondis-je, excepté de mon lit, un peu trop mou. Ce n'est pas celui d'un Spartiate. Je vais dire à mes enfants, à mes amis, à mes compatriotes, que j'ai vu Voltaire. Vous n'avez à mes yeux qu'un tort; mais ce n'est pas à un pauvre paysan suisse d'oser critiquer un homme comme vous.

» — Pardonnez-moi, dit-il; je trouverai assez de flatteurs, assez de gens polis avec lesquels j'aurai

(1) *Les voyages en Suisse*. 3 vol. in-8° publiés en 1803.

toujours raison. Mais je suis ravi de rencontrer un homme franc et loyal. Voyez quel est celui de mes torts qui vous choque le plus.

» — C'est celui de vous acharner sur la religion et de vouloir la détruire à cause de quelques abus. Que diriez-vous à votre métayer, si, parce qu'il y a de mauvaises herbes dans vos guérets, il mettait le feu à la moisson? vous le traiteriez de fou. Les abus sont les mauvaises herbes; il faut les arracher, si on le peut, ou les laisser plutôt que de brûler les épis.

» — Mon cher ami, répliqua Voltaire, je répondrai à votre argument par une petite histoire.

» Le grand inquisiteur d'Espagne, se promenant un jour dans les champs, vit un bel arbre chargé de fruits superbes. Frappé de leur beauté, il s'arrêta et fit demander à qui appartenait le verger? On lui dit : A un pauvre paysan. Aussitôt il envoya son estafier (1) chez le villageois, pour lui dire de venir lui parler. A la vue de l'estafier, à cet ordre de comparaître, le contadin tremble de tous ses membres; la consternation, la douleur sont dans la maison; il embrasse sa femme, lui recommande ses enfants et lui fait ses derniers adieux. Il arrive devant le grand inquisiteur, qui lui demande si cet arbre lui appartient.

» — Oui, monseigneur, répond-il pâle et tremblant.

» — Eh bien, je veux que vous m'apportiez une corbeille de ces fruits.

(1) Expression plus que grossière dans la bouche d'un personnage qui se disait gentilhomme.

» La villageois, un peu rassuré, cueille tous les fruits et les porte chez le grand inquisiteur. Mais au retour il coupa l'arbre qui les portait, pour ne plus être exposé à une pareille frayeur. Voilà, mon cher ami, un des moindres effets de la superstition (1).

» — Dans votre récit, répondis-je à M. de Voltaire, c'est le grand inquisiteur qui a tort, et non la religion. Mais je puis opposer une histoire à la vôtre :

» Un villageois de Sixt poursuivant un chamois qu'il venait de blesser mortellement, deux autres Valaisans (2) tirèrent sur le chamois et achevèrent sa mort. L'animal appartenait au premier chasseur, qui, étant le plus près, s'élança sur sa proie et l'enleva. Les chasseurs sont comme les rois; leur fusil décide les querelles. Les deux Valaisans, postés au-dessous, lui crient de laisser le chamois, et en même temps font siffler une balle à ses oreilles. Celui-ci néanmoins poursuit sa route, mais une nouvelle balle lui donne un second avis. Ne pouvant courir, à cause de l'escarpement du chemin, ni riposter, faute de poudre, il lâcha sa proie. Mais, respirant la vengeance, il alla se cacher dans un endroit d'où il pouvait observer ses ennemis. Il remarqua le chalet dans lequel ils s'étaient réfugiés pour y passer la nuit. Alors il court à son village, éloigné de deux lieues; il prend des balles, de la poudre, charge son fusil à deux coups, remonte au chalet, voit par les

(1) On remarquera, dans tous les termes de ces récits imaginaires et faux partout, la haine écumeuse de Voltaire pour la religion catholique.

(2) Habitants du Valais.

fentes les Valaisans auprès du feu; il allait les tuer l'un après l'autre, lorsque tout à coup il songe que ces hommes, n'ayant pu se confesser depuis qu'ils avaient tiré sur lui, mourraient en état de péché mortel, par conséquent seraient damnés. Cette réflexion le toucha si vivement, que, renonçant à son projet, il entra brusquement dans le chalet et leur déclara le danger qu'ils venaient de courir. Ils en furent si frappés, qu'ils le remercièrent de leur avoir laissé la vie, avouèrent leur tort, et partagèrent le chamois avec lui.

» J'ajouterai même, si vous me le permettez, que l'année passée, à Pâques, on m'a rendu un fusil qu'on m'avait volé. Vous voyez bien que quand il n'y aura plus de Pâques il n'y aura plus de restitution. »

Voltaire balbutia et quitta brusquement le bon Suisse.

XLII. — PETITES LÉGENDES DE LA CONFESSION.

Vigilate, quia adversarius vester diabolus,
tanquam leo rugiens, circuit quærens quem
devoret.

S. PETRI I *Epist.*, c. v, § 8.

Le père Philippe d'Oultreman, dans son *Pédagogue chrétien*, édition de 1628, raconte à propos de la confession quelques faits curieux. Peut-être encore à la lecture de ces petits récits quelques-uns de nos lecteurs seront-ils étonnés, et pis que cela. Sans les prodiges récents que l'invasion des esprits frappeurs

a manifestés sur une si vaste échelle, assez récemment beaucoup de chrétiens étaient arrivés au point de ne plus croire à l'intervention du diable dans les choses de ce monde. Malgré les formels enseignements des saintes Écritures, plusieurs s'habituèrent à ne plus considérer que comme un mythe le diable et ses anges; le diable, que saint Pierre nous représente comme un lion dévorant, rôdant sans cesse autour de nous; les anges déchus, contre lesquels saint Paul nous dit que nous avons toujours à combattre; il nous semble donc que ne pas croire suffisamment à l'action et à la malice des démons, lors même qu'ils paraissent s'effacer, c'est une altération de la foi.

Suivons un moment le père d'Oultreman.

Il raconte, d'après les *Vies des Pères du désert*, qu'un de ces pieux solitaires qui sont révévés dans l'Église vit un jour, par une faveur de Dieu, le démon faisant sa ronde et s'arrêtant à tous les confessionnaux devant lesquels stationnaient des pénitents. Le pieux solitaire lui demanda au nom de Jésus-Christ ce qu'il faisait là.

— Je restitue à ceux-là, répondit-il, ce que je leur ai enlevé.

Sommé d'expliquer ces paroles énigmatiques, le diable répliqua : « Je leur ai ôté la honte du péché lorsqu'ils trouvaient l'occasion de le commettre; je leur rends cette honte à présent en assez large dose pour qu'ils n'osent pas s'en confesser. »

Le père d'Oultreman rapporte ensuite une histoire empruntée au *Jardin des exemples* du célèbre dominicain Séraphin Razzi. Une fille chrétienne, nommée

Catherine, vivait en 1590 à Itita, dans le Chili. Malgré la foi catholique dont elle faisait profession, elle se livrait en secret à des dissolutions et ne s'en confessait pas. Elle tomba malade et parut en danger. A travers ses souffrances, qui furent longues, elle se confessa neuf fois, et neuf fois encore elle tut ses fautes graves dont elle rougissait. Elle était servante dans une grande maison, et comme ses compagnes venaient lui donner quelques soins, un jour, troublée sans doute, elle leur confia que toutes les fois que son confesseur était près d'elle elle voyait de l'autre côté, à sa gauche, un Éthiopien qui lui soufflait à l'oreille de ne pas confesser les péchés dont elle avait honte, pendant que d'un autre côté elle croyait voir sainte Marie-Madeleine, qu'elle priait souvent, et qui l'exhortait vivement à ne rien celer. Les servantes, effrayées, firent part de cette révélation au confesseur, qui revint et n'obtint rien. Peu après la pauvre fille mourut en cet état; et après sa mort elle apparut toute en feu à celle des servantes qui lui avait porté le plus d'intérêt, et lui annonça qu'elle était damnée.

Saint Grégoire le Grand, au chapitre xxxviii du livre IV de ses Dialogues, parle d'un certain Chrysaure, homme riche, qui avait passé sa vie dans la débauche, et qui, se voyant près de mourir dans un âge peu avancé, s'aperçut qu'il était entouré de démons qui semblaient attendre son âme. L'épouvante fit sur lui l'effet qu'elle produit sur les cœurs lâches qui bravent le Ciel tant qu'ils ont le sang vivace. Il s'écria à plusieurs reprises : Grand Dieu, trêve jus-

qu'à demain ! Sans doute qu'il voulait bien recourir enfin aux eaux de la pénitence. Mais le temps des grâces était passé pour lui, et il mourut avant d'avoir pu appeler un confesseur.

Ainsi Bayle, dans Rotterdam, à ses derniers instants, demandait un prêtre et n'en put pas avoir. — Et bien d'autres comme lui.

Un homme qui avait la conscience très-chargée et n'osait, malgré ses remords, se confesser à aucun prêtre, vint trouver un jour sainte Lydwine et lui déclara tous ses péchés, en la priant de les confesser à son directeur. La sainte, qui était la bonté et la compassion même pour les pauvres pécheurs, voulut bien se charger de cette singulière commission. Elle confessa tout ce monceau d'iniquités, les déplorant comme les siennes propres, et demandant pénitence. Le pécheur revint le lendemain, pressé de savoir si elle avait fait sa confession et quelle pénitence elle lui imposait, promettant de la remplir exactement et complètement.

« J'ai fait ce que vous désiriez, répondit la sainte, et voici la pénitence que je vous prescris :

» Vous vous coucherez ce soir bien mollement dans votre lit, bien préparé. Vous y passerez la nuit entière, étendu sur le dos, sans changer de position, sans vous tourner le moins du monde à droite ou à gauche, sans faire aucun mouvement. »

Cet homme accepta en souriant une pénitence si légère, et, la nuit venue, il fit apprêter son lit le mieux possible, s'y coucha bien délicatement, et prit la position qui lui était imposée. Mais il ne l'avait pas oc-

cupée dix minutes qu'il ressentit des engourdissements, des tiraillements, des agacements dans ses nerfs, des démangeaisons et toutes sortes de malaises qu'un mouvement fait à propos, un changement de position eût soulagés, ce qu'il ne pouvait se permettre. Il n'y avait pas une demi-heure qu'il était ainsi, lorsqu'il commença à reconnaître qu'il n'avait jamais été si mal. Cependant, se disait-il, je suis bien constitué, je me porte bien, je suis dans un bon lit, je n'ai qu'une nuit à passer, et parce que je suis privé d'un peu de liberté je ne puis ni me reposer, ni dormir; que serait-ce donc si j'étais en enfer? Il examina sa conscience, et, se jugeant le plus misérable des hommes, il fondit en larmes. Ne pouvant les essuyer, il les but. Il persista jusqu'au jour, se leva brisé, et courut se confesser pleinement et sévèrement. Depuis lors cet homme devint un modèle de vertu et de piété.

XLIII. — FABIOLA.

Il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence.

S. Luc, ch. xv.

Fabiola, cette illustre dame romaine dont saint Jérôme a fait un si touchant éloge, descendait de ce Quintus Fabius Maximus dont les sages temporisations avaient autrefois sauvé Rome des mains d'Annibal. Ses immenses richesses l'unirent toute jeune à un époux de grande maison, comme on dirait de

nos jours. Mais elle le reconnut bientôt si honteusement vicieux et si indigne d'elle, qu'elle s'en sépara sans bruit et sans scandale, car elle était chrétienne et ne croyait pas pouvoir dévoiler les désordres de son mari. Comme elle était très-jeune, elle usa sans trop réfléchir du droit que lui accordait la loi civile, et s'engagea dans de nouveaux liens. C'était au quatrième siècle; la loi païenne du divorce subsistait encore dans le code de l'empire. Elle croyait user d'un droit juste, et oubliait la rigueur de l'Évangile à ce sujet; c'est l'expression de saint Jérôme, qui ajoute : « Les lois des Césars ne sont pas les lois de Jésus-Christ, et les enseignements de Papinien (1) ne sont pas les enseignements de saint Paul. »

Dieu rompit assez tôt ce second mariage. La mort de son mari ouvrit les yeux de la jeune femme; elle connut sa faute, qui venait plutôt d'erreur et d'imprudence que d'intentions mauvaises. Elle résolut sur-le-champ de l'expier par la pénitence publique.

Elle se couvrit d'un sac, et, la veille de la solennité de Pâques, elle se mit dans l'ordre des pénitents, devant la porte de Saint-Jean de Latran. A la vue de Rome, le Pape, les prêtres et tout le peuple pleurant avec elle, elle resta prosternée, les cheveux épars, le visage plombé, la tête nue, la bouche fermée, les habits déchirés et couverts de poussière et de cendres. Elle ne rougit point de Dieu, dit saint Jérôme, que nous suivons, et Dieu aussi ne rougira point d'elle dans le ciel. Elle découvrit à tout le monde la blessure de son âme, et Rome, voyant sa plaie, pleu-

(1) Célèbre jurisconsulte du troisième siècle.

rait son malheur. Elle n'entra point dans l'église du Seigneur; elle demeura hors du camp, séparée des autres, comme Marie, sœur de Moïse, attendant que le prêtre qui l'avait mise dehors la fit revenir. Elle descendit du trône de ses délices; elle passa courageusement et les pieds nus le torrent des larmes; elle s'assit sur les charbons de feu dont parle le prophète, et ils lui servirent à consumer son péché. Elle se frappait le visage, parce qu'il avait plu à son second mari; elle haïssait ses diamants et ses perles; elle avait horreur de son beau linge; elle rejetait toutes ses anciennes parures. Elle n'était pas moins affligée que si elle eût commis un adultère, et elle employait tous les remèdes qui pouvaient guérir la seule plaie qu'elle eût faite à son âme. Lorsque, réconciliée, elle eut reçu la sainte communion, elle n'oublia pas ses maux parmi son bonheur, selon l'expression de l'Écriture, et sauvée du naufrage, elle ne voulut pas s'exposer à d'autres périls.

C'est pourquoi elle vendit son riche patrimoine pour en faire celui des pauvres. Elle fut la première dans Rome à fonder un hôpital, où elle recueillit les pauvres malades et s'occupa de les soulager. On vit alors, dit M. Colombet (1), bien des infirmités réunies dans la pieuse maison dont elle dotait sa ville natale. Bien des fois elle porta sur ses délicates épaules des personnes languissantes; elle lavait des plaies que d'autres ne pouvaient pas même regarder; elle rafraîchissait d'un breuvage un cadavre expirant. La nature

(1) *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de saint Jérôme.*

éprouve de vives répugnances en face des misères et des douleurs physiques, mais la foi, quand elle est puissante, surmonte ces premiers dégoûts.

Cet homme que nous méprisons, que nous ne pouvons même voir et dont l'aspect seul nous soulève le cœur, dit encore saint Jérôme, c'est notre semblable. Il est formé de la même boue que nous et composé des mêmes éléments. Tout ce qu'il souffre, nous pouvons le souffrir; regardons ses plaies comme les nôtres, et alors toute notre dureté d'âme pour les autres se brisera devant les bienveillantes pensées que nous avons pour nous-mêmes.

Nous ne rapporterons pas l'immense série d'aumônes et de bonnes œuvres qui purifièrent l'âme de sainte Fabiola. Elle s'endormit dans le Seigneur en l'an 400, et saint Jérôme a fait son éloge funèbre. « Toute la ville de Rome éclata en témoignages d'amour et d'admiration à ses funérailles. Le peuple se pressait autour de ces restes mortels qu'avait habités une âme si dévouée pour lui⁽¹⁾. Non, disait saint Jérôme, les triomphes des Fabius, de Papirius, de Scipion, de Pompée, ne furent rien en comparaison du triomphe de Fabiola. Et le vénérable vieillard terminait l'oraison funèbre de l'illustre défunte par un adieu grave et triste comme celui de Bossuet sur le cercueil du grand Condé. Rien dans la littérature chrétienne ne nous rappelle mieux *« les restes d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui s'éteint »*. Voilà quel est, disait-il, le présent que vous offre mon es-

(1) *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de saint Jérôme.*

prit en sa vieillesse, ô Fabiola ! C'est le suprême tribut que je vous paye. Souvent j'ai loué des vierges, des veuves, des femmes mariées dont les vêtements furent toujours blancs et qui suivent l'Agneau partout où il va, heureuse louange de n'être souillée d'aucune tache dans toute la vie ! Loin d'ici toutefois la médiansance, loin d'ici le blâme ! celle qui était tombée aux mains des voleurs a été rapportée sur les épaules de Jésus-Christ. »

XLIV. — TROIS VOLEURS PÉNITENTS.

Otez de devant mes yeux la malignité de vos œuvres, dit le Seigneur ; apprenez à faire le bien, et quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige ; et quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils seront blancs comme la laine la plus blanche.

ISAÏE, ch. I, v 16-18.

On lit dans les Conférences de Cassien, écrites au commencement du cinquième siècle, le récit suivant, fait par le saint abbé Sérapion :

« Lorsque j'étais encore tout jeune, dit Sérapion, et que je demeurais avec l'abbé Théonas, je cédai secrètement à une tentation que le démon m'avait inspirée. En prenant mon repas, après l'office de nones, avec ce saint abbé, je dérobaï tous les jours un petit pain, que je mangeais le soir en cachette. Quoique je fisse ce vol sans scrupule, et que ma sensualité en fût satisfaite, je ne pouvais ensuite revenir à moi sans ressentir des remords, qui étaient plus pénibles que n'était grand le plaisir que j'avais

à manger mon petit pain. J'en gémissais; mais je n'osais découvrir mon larcin au bon vieillard.

» Or, un jour, par une grâce de Dieu, qui voulait me tirer de ce désordre, quelques solitaires étant venus visiter l'abbé Théonas, on s'entretint, après le repas, de quelques sujets de piété. Insensiblement, le saint vieillard en vint à parler de la gourmandise et du violent empire qu'elle exerce sur nous, quand surtout nous la tenons secrète. Ce discours me pénétra le cœur; j'étouffai d'abord quelques soupirs; mais bientôt le repentir, s'élevant plus fort, se répandit au dehors par des sanglots et des larmes. Je tirai alors de mon sein le petit pain que je venais de voler, selon ma coutume; je le montrai aux solitaires, je leur confessai comment j'en mangeais tous les soirs un pareil en cachette; je me jetai par terre en demandant pardon et suppliant les saints vieillards de prier Dieu pour moi. Mon vénérable abbé me dit alors : — Courage, mon fils, ayez confiance en Dieu. La confession que vous venez de faire de votre faute vous délivre de la servitude dont vous géissez. Vous avez triomphé de l'ennemi qui vous tentait, et qui est maintenant plus abattu sous vos pieds que votre silence ne vous avait abattu sous les siens.

» Ma confession avait en effet tellement arrêté cette domination qui m'entraînait, que depuis je n'ai jamais ressenti ni la pensée ni le besoin de ce petit repas du soir. »

La vie originale de saint Siméon le Stylite nous offre l'histoire d'un autre voleur. Mais celui-là était

un bandit. Il se nommait Jonathas. Les remords et le repentir lui vinrent lorsque, ses crimes étant reconnus, on se mit à sa poursuite pour le livrer aux juges. Comme il fuyait épouvanté, cherchant un asile qui pût lui donner le temps de se reconnaître, il gagna la colonne où vivait le saint stylite, et il l'embrassa en pleurant amèrement. Le saint lui demanda qui il était ? Il répondit : Je suis le voleur Jonathas, qui n'ai jamais fait que du mal, et qui viens à vous pour me soumettre à la pénitence.

— C'est aux pénitents, dit le saint, que le royaume des cieux sera ouvert ; mais gardez-vous de me tromper et de retomber jamais dans vos crimes.

Les agents de la justice d'Antioche arrivèrent peu après et demandèrent à Siméon de leur livrer cet ennemi public. — Mes enfants, leur dit-il, ce n'est pas moi qui l'ai fait venir ici. Celui qui l'y a amené est plus puissant que nous ; et il assiste ceux qui, comme cet homme, sont touchés du repentir de leurs péchés. Si vous pouvez entrer, enlevez-le. Pour moi je ne saurais le faire, car je crains Celui qui me l'a envoyé.

Ces paroles troublèrent les agents, qui s'en retournèrent à Antioche sans oser toucher au voleur.

Après donc que Jonathas eut demeuré là sept jours, pleurant et embrassant toujours la colonne du saint, il lui dit : — Mon père, si vous le trouvez bon, je m'en irai. — Êtes-vous donc pressé de retourner à vos crimes ? dit Siméon. — Oh ! non, mon père ; mais mon temps est accompli.

Et en achevant ces mots, il rendit l'esprit.

Le troisième voleur dont nous allons sommairement reproduire la vie était un nègre africain appelé Moïse. Cet enfant de l'Éthiopie était d'une taille et d'une force de corps extraordinaires. Il n'eut, dans sa coupable jeunesse, que de mauvaises inclinations. Il fut d'abord serviteur d'un bourgeois, qui le chassa de chez lui à cause de ses larcins et de ses dérèglements. Ensuite il devint chef d'une bande de voleurs, et il commit plusieurs meurtres. On raconte que, pendant qu'il menait cette vie affreuse, étant un jour furieux contre un berger qui l'avait empêché avec ses chiens d'exécuter un mauvais dessein, il le chercha partout pour le tuer. Ayant su qu'il avait passé de l'autre côté du Nil, qui avait en cet endroit mille pas de large, il mit ses habits sur sa tête, prit son épée entre ses dents, et traversa ainsi le fleuve à la nage. Le berger, l'ayant vu venir, se sauva. Moïse, qui n'avait pu décharger sur lui sa colère, tua quatre de ses meilleurs moutons, qu'il attacha à une corde, et repassa le Nil en les tirant après lui. Arrivé à un petit village, il les écorcha, prit le meilleur pour son repas, et vendit le reste avec les peaux pour avoir du vin, qu'il but en très-grande quantité; puis il s'en retourna à quinze lieues de là, où ses compagnons l'attendaient.

Tel était cet homme. Il vécut ainsi jusqu'à l'âge d'environ trente ans. Dieu alors jeta sur lui un regard de miséricorde, et sa bonté daigna le tirer de l'abîme de misère où la corruption de son cœur l'avait plongé. On ne sait pas bien quelle fut l'occasion d'un changement si merveilleux. Mais Dieu tou-

cha si puissamment ce cœur criminel, que, renonçant tout d'un coup à ses désordres, il se retira dans le désert de Scété, pour y faire la plus dure pénitence.

Ce fut au commencement de sa conversion que quatre voleurs qui ne le connaissaient pas vinrent se jeter sur lui lorsqu'il était seul dans sa cellule. Moïse, qui avait encore toute sa force, malgré la rigueur de ses jeûnes, les prit tous quatre, les lia comme une botte de paille, et les porta sur ses épaules jusqu'à l'église, où les frères étaient assemblés. — Voici, leur dit-il, des gens qui m'ont attaqué. Comme il ne m'est pas permis de nuire à personne, je viens savoir de vous ce qu'il vous plaît que j'en fasse. — Les voleurs, confus, avouèrent leur faute devant Dieu; ayant su que celui qui les avait traités de la sorte était Moïse, ce fameux chef de brigands, ils glorifièrent le nom de Jésus-Christ, et l'exemple de sa pénitence les ayant portés à renoncer comme lui au monde, ils devinrent aussitôt comme lui des solitaires, ne songeant plus qu'à l'expiation.

Moïse cependant, tremblant toujours à la vue de ses péchés, se livrait aux plus rudes exercices de la pénitence. Il ne mangeait par jour que douze onces de pain, sans autre nourriture; il travaillait beaucoup et faisait de fréquentes prières. L'esprit de charité dont il était rempli désormais, la vue de ses propres misères et le souvenir de ses crimes le rendaient très-réservé à juger les autres. On raconte à ce sujet que, un solitaire de Scété ayant commis une grande faute, les pères s'assemblèrent pour délibérer sur le

châtiment qu'il fallait lui infliger. On appela Moïse, qui refusa d'abord de se rendre à l'assemblée. Après des instances réitérées, il y alla, portant sur son dos un panier plein de sable. Les autres solitaires, étonnés, lui demandèrent ce qu'il faisait. — Ce sont, dit-il, mes péchés que je porte derrière moi et que je ne vois pas ; et l'on me fait venir ici pour juger les péchés des autres. — Cette parabole fit rentrer chacun en soi-même, et personne n'osa condamner le coupable.

Parvenu à un âge avancé, il donnait cet avis aux frères : — Il y a quatre choses qu'un solitaire doit principalement observer : pratiquer les commandements de Dieu, garder le silence, s'humilier, souffrir les incommodités de la pauvreté. Il y en a encore quatre autres, mais difficiles : pleurer continuellement, se souvenir toujours de ses péchés, se mortifier en tout, avoir sans cesse la mort devant les yeux.

Le désert de Scété était assez proche des Mazi-ques, peuple barbare et cruel. Les solitaires étaient continuellement exposés à leurs courses ; sur quoi Moïse leur disait : — Si nous observons les règlements de nos pères, je vous promets, par la confiance que j'ai en Dieu, que les barbares ne viendront point en Scété. Mais si nous nous relâchons, ce lieu-ci sera désolé. Ce qu'il avait prédit arriva. Le relâchement s'introduisit peu à peu dans cette solitude ; et un jour que Moïse s'entretenait avec sept solitaires, il leur dit : — Les barbares viendront aujourd'hui en Scété ; allez, prenez la fuite. — Et vous, mon père,

lui dirent-ils, ne vous enfuyez-vous pas aussi? — Il leur repartit : — Il y a bien longtemps que j'attends ce jour pour vérifier ce que Jésus-Christ, mon Dieu, a dit : — Tous ceux qui frappent par l'épée mourront par l'épée. — Il voulait dire qu'ayant autrefois commis des meurtres, il s'attendait, selon la parole de Jésus-Christ, à finir ses jours par une mort violente. Les frères lui dirent : — Nous ne nous enfuirons pas non plus et nous mourrons avec vous. — Je n'en suis pas cause, repartit le saint; c'est à vous de voir ce que vous aurez à faire.

Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, les barbares fondirent sur eux et les tuèrent tous, excepté un seul, qui s'était caché derrière des nattes. Telle fut la fin de Moïse, âgé alors de soixante-dix-huit ans. Sa mort eut lieu au commencement du cinquième siècle.

XLV. — LÉGENDE DE LA CONTRITION.

Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

Psaume L.

Un homme qui avait commis un péché affreux contre le sixième commandement de Dieu en conçut presque aussitôt une si grande horreur, que, ne croyant pas qu'un prêtre de Paris, où il habitait, ni même l'évêque, eût assez de pouvoirs pour l'absoudre, il s'en alla à Sens trouver l'archevêque, dont le diocèse de Paris n'était alors que suffragant. C'était au treizième siècle. Pierre de Corbeil, dont on vantait alors la sainteté et les lumières, occupait le siège

de Sens. Il reçut le pénitent avec bonté, et jugeant, à la douleur qu'il voyait répandue sur tous ses traits, qu'il y avait là une grande plaie à guérir, il l'écouta et l'encouragea avec une extrême compassion.

Après qu'il eut confessé sa chute, il demanda avec anxiété s'il pouvait jamais obtenir pardon par la pénitence.

— Oui, certainement, lui dit le bon prélat, si vous vous soumettez.

— Entièrement et pour toute ma vie, répondit le malheureux.

— Non, reprit l'archevêque, votre contrition me paraît assez grande pour avoir reconquis un peu de miséricorde. Je ne vous donnerai donc qu'une pénitence de sept ans.

— Ah ! monseigneur et mon père, s'écria le pécheur effrayé, qu'est-ce que si peu pour un si grand crime ? Quand je vivrais jusqu'à la fin du monde, ce ne serait pas trop pour l'expier.

— Mon fils, répondit le confesseur, j'ai été trop sévère pour vous. Jeûnez seulement trois jours au pain et à l'eau, et vous rentrerez en grâce avec Dieu.

— Mon père, s'écria plus fort le pauvre homme, je ne demande aucun ménagement ; il me faut une pénitence qui répare, une pénitence qui expie. Soyez sans pitié ; voyez mon crime !

— Dieu ne repousse jamais un cœur brisé, dit l'archevêque ; la contrition parfaite (1) efface les plus grands crimes ; Dieu vous l'a donnée ; il vous par-

(1) La contrition parfaite est la douleur du péché commis, excitée par l'amour de Dieu pour lui-même, par-dessus toutes choses.

donne complètement. Vous ne direz qu'un *Pater*; et sachez que votre péché n'est plus.

Le coupable absous jeta un cri à ces mots et tomba mort, tué par le repentir, mais sauvé.

Et, en racontant ce que nous venons de lire, dans son instruction du lendemain, l'archevêque de Sens déclara qu'il croyait ce pénitent dans le ciel, sans avoir passé par le purgatoire.

Césaire d'Heisterbach nous a conservé, à propos de la contrition, une singulière histoire. Un homme d'armes tomba malade à Reims, et son état devint si grave qu'on crut que sa maladie allait à la mort. Lui-même en fut persuadé et voulut se confesser. Mais il avait, avec une de ses cousines, une liaison coupable, et le curé qui recevait sa confession exigeait qu'il promît formellement de rompre absolument ces liens que l'Église condamne. L'homme ne put s'y décider; les instances étant vaines, le confesseur se retira, remportant le *Corpus Domini*, qu'il avait apporté pour communier ce pauvre homme.

Comme il s'en retournait, saint Bernard, qui se trouvait alors à Reims, l'arrêta et lui demanda pour quelle raison il n'avait pas communiqué son malade. Le curé exposa ce qui s'était passé. Alors saint Bernard lui dit : Conduisez-moi auprès de cet infortuné. Ce qui eut lieu. Quand le saint lui eut remontré qu'il s'exposait à l'enfer pour un seul point, il lui demanda s'il n'était pas contrit de sa résistance? — Oui, mon père, répondit le malade, je voudrais pour tout au monde renoncer à cette liaison malheureuse; mais je sens que je n'en aurais pas la force, et je ne

puis prendre un engagement que je serais ensuite capable de violer.

— Eh bien, mon enfant, dit Bernard, vous allez recevoir votre Dieu, votre Sauveur; en lui offrant votre bonne volonté, demandez-lui la grâce de lui être fidèle.

Il le communia alors. Chose merveilleuse! le malade n'eut pas plutôt reçu avec amour la sainte communion, qu'il sentit l'horreur du lien qui l'avait attaché, le repoussa, rouge de honte, et peu après il mourut contrit et pardonné.

On lit dans le même Césaire qu'un évêque français avait un neveu qu'il élevait dans les voies de la piété. Mais n'étant sans doute pas surveillé assez diligemment, ce jeune homme fréquenta quelques camarades qui le perdirent. Il devint joueur, débauché, blasphémateur; et à la suite de ces odieux écarts, il en était arrivé à s'associer avec des voleurs, lorsqu'il fut si dangereusement blessé que ses compagnons le menèrent à un village où ils le firent soigner.

Il comprit alors le malheur d'avoir abandonné Dieu et ses devoirs. Il se voyait en danger de mort. Il fit demander le curé, qui le confessa. Mais la conscience du malheureux jeune homme était chargée de fautes si énormes, que le curé n'osa pas l'absoudre. Le pauvre malade s'en désolait amèrement, ne faisant que pleurer, détestant ses péchés, et se confiant néanmoins toujours en la miséricorde de Dieu. Il fit demander encore le curé; et voyant qu'il ne pouvait en obtenir l'absolution, il le supplia de vouloir bien au moins écrire à l'évêque, son oncle, afin

qu'il priaît pour lui. Peu après il mourut en donnant toutes les marques de la plus grande contrition. Ce que le curé écrivit à l'évêque, qui pleura sur ce malheureux et pria longtemps. Une vision qu'il eut, au bout de quelques mois, l'assura que la contrition parfaite du neveu et les prières de l'oncle avaient tiré cette pauvre âme du purgatoire.

XLVI.

HISTOIRE DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

De même qu'un roi qui envoie ses lieutenants leur donne le pouvoir d'emprisonner et d'élargir les criminels, ainsi Jésus-Christ, envoyant ses disciples, leur donne la même autorité et la même puissance.

S. JEAN CHRYSOSTOME.

La pénitence est l'acte d'un homme qui déplore le mal qu'il a fait et qui se châtie pour l'expier.

S. AUGUSTIN.

Notre-Seigneur, qui a fait du mariage un sacrement, en a fait un de la pénitence.

La pénitence, élevée par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement, a le pouvoir de remettre tous les péchés. Notre-Seigneur a dit : « Venez à moi, vous tous ; — *Venite ad me, omnes!* » Il ne repousse personne. Ce sacrement, qui ouvre les cieux, a dû être attaqué par le démon. Aussi les hérétiques, qu'il inspire et qu'il pousse, ont-ils dressé contre la pénitence leurs menées insidieuses. Quoiqu'il soit formellement dit dans l'Évangile : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, »



aussi sans excepter aucun pécheur, — les montanistes ont commencé à poser ce fait : que le confesseur pouvait absoudre les petits péchés, mais qu'il ne pouvait pas remettre les grands. Ils travaillaient au second siècle.

Les novatiens, qui se posèrent dans le siècle suivant, oubliant que Notre-Seigneur a dit : « Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin, » soutenaient que ceux qui étaient tombés après le baptême ne pouvaient être réconciliés. C'était, comme le dit saint Augustin, nier la pénitence. Cependant, quand saint Pierre demanda à Notre-Seigneur si on pouvait pardonner à son frère jusqu'à sept fois, Notre-Seigneur lui répondit : Non-seulement jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. Après ces hérétiques, qui anéantissaient la miséricorde, le sacrement de pénitence passera plusieurs siècles sans être attaqué. Nous lui retrouverons des ennemis au douzième siècle.

La sévérité de quelques évêques des premiers temps a pu fournir une sorte d'excuse aux hérésies dont nous venons de parler. Les premiers chrétiens, si près de Jésus-Christ, si pénétrés de ce qu'ils lui devaient, avaient horreur du péché ; et leur indignation était grande contre l'offense envers un Dieu si bon. Mais le Saint-Siège, toujours seul infailliblement dans les voies exactes de la vérité, n'a jamais cessé d'adoucir les rigueurs, de faire dominer la charité de Jésus-Christ, de la faire pénétrer dans les âmes du clergé, et de corriger les décrets trop durs des conciles non oecuméniques.

Il ne faut pas oublier que dans les premiers siècles les chrétiens n'avaient pas d'autres juges que leurs évêques, qui avaient quelquefois à juger des crimes que notre temps condamne aux galères et à la mort, comme le vol à main armée, le meurtre, l'incendie; alors nous serons moins prêts à blâmer les grandes pénitences, qui étaient l'indulgence même, si on les compare aux peines infligées par la justice humaine. Quand on s'étonne de la pénitence de l'empereur Théodose, on ne songe pas assez que, comme chrétien, il était soumis, aussi bien que ses sujets, au for ou tribunal ecclésiastique, et que son crime effroyable méritait un châtiment exemplaire. Seulement l'Église ne condamnait jamais à la peine de mort; et dans tous les cas, même les plus graves, les évêques avaient droit d'abrégé la pénitence canonique, lorsqu'ils s'étaient assurés que le coupable était sérieusement contrit et repentant.

Sous Charlemagne et ses enfants, les évêques réunissaient encore le for judiciaire au for pénitentiel. Ce n'est qu'au commencement du douzième siècle que ces deux fors se séparèrent.

Dans les premiers siècles, l'ardeur chrétienne était si grande, qu'on vit souvent des pénitents confesser publiquement leurs péchés (1) et se recommander aux prières des fidèles. Quelquefois on obligeait ceux qui avaient péché dans des fonctions publiques d'avouer leurs fautes devant tout le monde, afin que, de l'avis de tous, une expiation leur fût imposée. C'était un acte d'humilité de la part du

(1) On en a vu un exemple dans la pénitence de Fabiola.

pécheur. Cependant l'Église, à Rome, exigea rarement cet acte, qui avait ses dangers. Et saint Léon le Grand, qui en vit les inconvénients, en fit cesser l'usage.

La confession particulière se faisait autrefois étant assis. Le pénitent se prosternait devant le prêtre, qui le faisait ensuite asseoir à ses côtés; quand il avait achevé sa confession, il se prosternait de nouveau, pendant que le confesseur priait sur lui. Cet usage existait encore au treizième siècle. On lit dans la *Vie du vénérable Joachim*, abbé de Flora, qu'étant un vendredi dans le cloître du Saint-Esprit de Palerme, il fut appelé au palais par l'impératrice Constance, qui voulait se confesser à lui. Il y alla; et il trouva la dame dans l'église, assise sur son siège d'honneur; elle lui indiqua un petit siège auprès d'elle. Mais quand elle voulut commencer sa confession, il l'arrêta et lui dit : « Je tiens ici la place de Jésus-Christ, et vous celle de Madeleine pénitente; asseyez-vous donc par terre, et confessez-vous. » Ce qu'elle fit.

Les Grecs autrefois se confessaient debout, devant l'autel, au prêtre aussi debout. Maintenant ils se confessent assis et à l'écart. Ceux qui ne se confessent qu'à Dieu même, comme les protestants, résistent à l'institution de Jésus-Christ.

Dans les premiers temps de l'Église, on classait les péchés en trois séries : les péchés légers, les grands péchés et les péchés très-graves, qui étaient des crimes; chaque série avait son genre de pénitence. Les petits péchés entraînaient, pendant un certain temps,

la privation habituelle de l'Eucharistie; les grands péchés subissaient la privation du saint sacrifice de la messe; les pénitents de cette sorte ne pouvaient entrer dans l'église et devaient jeûner rigoureusement. Ceux qui avaient commis des crimes ou péchés très-graves étaient chassés de toutes les réunions des fidèles et soumis à des jeûnes et à des macérations sévères pendant un temps assez long. Mais aussitôt qu'un pénitent était réconcilié, il était admis à la sainte table.

Plus tard il y eut quatre stations de pénitents : les Pleurants, qui n'entraient pas dans l'église; les Auditeurs, qui y entendaient les instructions; les Proster-nés, qui assistaient dans la posture que leur nom indique à une partie de la messe; les Consistants, qui entraient avec les fidèles. Ils étaient proches de la réconciliation.

Les pénitences publiques avaient donc lieu même pour des péchés qui n'étaient pas publiquement dévoilés.

L'indulgence de l'Eglise envers les pécheurs qui se montraient profondément contrits date des premiers jours. Saint Paul réconcilia l'incestueux de Corinthe après une pénitence assez courte. L'apôtre saint Jean, lorsqu'il eut ramené le jeune homme égaré à qui il s'intéressait, le réconcilia sur-le-champ. Du reste, on n'obligeait pas toujours les pécheurs à traverser tous les degrés de la pénitence canonique; et souvent on passait d'un degré à un autre en omettant l'intermédiaire. Mais ceux qui abandonnaient la pénitence commencée étaient excommuniés; et per-

sonne ne pouvait plus communiquer avec eux; ils pouvaient toutefois se relever de là en reprenant et poursuivant leur pénitence.

Dans les sept premiers siècles, ceux qui avaient été soumis à la pénitence publique pour des péchés scandaleux étaient inhabiles à recevoir les ordres sacrés ou à en exercer les fonctions, s'ils les avaient reçus. Les pénitences publiques frappaient ordinairement ce que nos lois appellent des crimes. Celui qui avait tué son père, ou sa mère, ou sa sœur, ou son frère, a dû souvent faire pénitence toute sa vie : nos lois sont encore plus sévères.

La pénitence publique était toujours accompagnée de jeûnes et d'abstinences rigoureuses. Ces usages ont duré jusqu'au onzième siècle. A cette époque, où la foi était grande, en 1046, Godefroid le Barbu, duc de la basse Lotharingie (la Lorraine), ayant pris Verdun, fit brûler et détruire l'église de cette ville. Quand son emportement fut calmé, il en eut un tel repentir qu'il ne crut l'expier que par des pénitences sévères; il se fit flageller publiquement, donna une grande somme d'argent pour être dispensé de couper ses cheveux, fit rebâtir l'église à ses frais et travailla lui-même à broyer le mortier, mêlé aux derniers ouvriers.

L'égalité, que nous prêchent les progressistes, mettait alors sous le même *niveau* le prince et le sujet.

Les flagellations et les pèlerinages devinrent alors assez fréquemment des expiations. Les croisades, qui s'ouvrirent à la fin du onzième siècle, firent cesser les anciennes pénitences canoniques. On en était

dispensé si on prenait la croix pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Pour les pécheurs qui ne pouvaient pas aller combattre, ils se rachetaient des peines de la pénitence en contribuant, ou de leur fortune ou de leur travail, à la construction des églises. C'est cette faveur, accordée aux vieillards et aux femmes, qui a élevé sur notre sol tant d'édifices religieux (1).

La réconciliation des pénitents se faisait publiquement le jeudi saint pour les pénitences publiques. Elle se faisait en tout temps dans certains cas isolés. Elle se faisait, comme l'absolution, par l'imposition des mains.

La réconciliation des hérétiques est faite par l'Église avec beaucoup de douceur et de ménagements, parce qu'on ne voit qu'erreur dans leur passé, et qu'on leur tient compte de la grâce que Dieu leur fait en les éclairant et les ramenant.

L'Église reçoit, même avec pardon et oubli, le retour de ceux qui, s'étant séparés de sa communion par un déplorable égarement, reconnaissent leur faute et se soumettent. L'Église est toujours une tendre mère. Ainsi dans les temps des pénitences rigoureuses, quand un chrétien se mourait, n'ayant fait que commencer ses expiations, en lui donnant l'absolution et le saint viatique, le confesseur lui faisait remise du reste de ses peines. — Si pourtant il se relevait de sa maladie, il devait poursuivre sa pénitence.

(1) Voyez dans les *Légendes des Commandements de l'Église* comment s'élevait alors une église.

Aujourd'hui l'Église a pitié de notre mollesse et de notre affaiblissement. Elle nous traite avec une telle bonté maternelle, que l'on comprend avec peine qu'elle ait des enfants qui la désertent.

Déjà, depuis longtemps, par les indulgences qu'elle accorde elle nous ouvre les trésors des miséricordes divines; et les prières qui les gagnent auprès de Celui qui a dit au chef de son Église : Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel, les prières et les œuvres pies obtiennent sinon toujours le pardon entier, du moins une notable relaxation des châtimens que nos fautes ont méritées. Les jubilé, qui sont venus à la suite des premières croisades, et qui sont si riches de grâces, les aumônes qui ont élevé l'Église des saints Apôtres à Rome, ont sauvé bien des âmes du purgatoire.

On a objecté contre les indulgences qu'elles ne rachetaient que les peines canoniques. « Mais, dit Bourdaloue, qui s'appuie sur saint Cyprien, les peines canoniques sont celles qu'on impose pour satisfaire spécialement à Dieu; et quiconque, en esprit de pénitence, accomplit les peines canoniques, autant et selon qu'il les accomplit, est autant, à proportion, déchargé de celles dont il se trouve redevable au tribunal de Dieu. Il s'ensuit donc que l'indulgence, lui tenant lieu de la peine canonique, doit produire le même effet que la peine canonique, et procurer aux pécheurs le même avantage que la peine canonique; autrement, bien loin de leur être favorable, elle leur serait nuisible, puisqu'en les déchargeant devant les hommes sans les décharger devant Dieu, elle les pri-

verait encore d'un des plus efficaces moyens de satisfaire à Dieu, qui est la peine canonique même. C'est conformément à cette doctrine, et sur le fondement de ce pouvoir donné à saint Pierre, que les indulgences se sont établies dans le monde chrétien; que, de siècle en siècle, l'usage s'en est répandu, affermi, perfectionné; que les plus distingués d'entre les Pères les ont reconnues; que les conciles œcuméniques les ont autorisées; que les plus graves théologiens les ont éclaircies; que saint Grégoire, pape, les a accordées; que saint Bernard les a prêchées; que les peuples les ont reçues avec joie; que les jubilés parmi les fidèles ont été dans une si grande vénération; qu'ils ont produit dans l'Église de Dieu des fruits de grâce si abondants, des conversions si éclatantes, des renouvellements de ferveur si exemplaires, marque visible que ce n'était pas l'ouvrage des hommes, mais que Dieu en était l'auteur. »

Si on objecte ensuite qu'il s'est glissé parfois quelques abus dans la distribution des indulgences (1), rappelons-nous ce que dit Tertullien, qu'on n'abuse que de ce qui est bon, et qu'on ne profane que ce qui est saint. De là, jugeons avec quelle raison les Pères du concile de Trente ont défini que les indulgences étaient salutaires au peuple chrétien, et ont prononcé anathème contre tous ceux qui oseraient dire ou qu'elles sont vaines et inutiles, ou que l'Église n'a pas le pouvoir de les accorder. — En résumé, la vérité des indulgences, aussi bien que leur sainteté, est désor-

(1) Voyez sur les indulgences les *Légendes des Commandements de l'Église*, légendes du troisième Commandement.

mais un dogme de foi dont il n'y a point de catholique qui ne doive se faire un point de créance et de religion.

XLVII. — LÉGENDE DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Super ægros manus imponent et bene habebunt.

S. MARC, ch. xvi, § 18.

Ego veniam et curabo eum.

S. MATTH., ch. viii, § 7.

Nous trouvons la nature, les effets, la matière et la forme, ainsi que le ministre du sacrement de l'extrême-onction, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans ces paroles formelles de l'Épître catholique de saint Jacques :

« Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Église et qu'ils prient sur lui, » en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. La prière » de la foi sauvera le malade; le Seigneur le soulagera; et, s'il a des péchés, ils lui seront remis. » (Ép. cath., chap. V, v. 14-15.)

L'extrême-onction est donc un sacrement qui, par l'onction de l'huile sainte et la prière du prêtre, pourvoit au soulagement spirituel et corporel du chrétien malade.

Beaucoup de catholiques, par une erreur trop répandue, redoutent ce sacrement, qui leur semble un arrêt de mort; d'où il suit qu'ils n'osent ni le demander ni le proposer qu'à l'extrémité à leurs amis ou parents malades. Ainsi ces infortunés ne le re-

çoivent que quand ils n'ont plus toutes les dispositions que l'on désirerait. On oublie ce que dit à ce sujet le saint concile de Trente (1) : « L'effet de ce sacrement n'est autre que la grâce du Saint-Esprit, qui, par son onction, ôte les péchés qui seraient à expier et les restes du péché, soulage l'âme du malade, la fortifie, excite sa confiance en la miséricorde de Dieu, lui donne la force de mieux supporter les peines et les gênes de la maladie, de résister aux tentations du démon, de repousser ses embûches, et lui rend même assez souvent (*interdum*) la santé du corps, lorsqu'elle importe surtout au salut de son âme. »

Ce sacrement efface les péchés que le pécheur suffisamment contrit aurait encore à expier. On ne peut donner un autre sens à ces paroles de saint Jacques : *Si in peccatis sit, remittentur ei*; ce qui doit s'entendre non-seulement des péchés véniels, mais encore des péchés mortels oubliés, inconnus, ou dont le malade ne pourrait plus se confesser. Aussi les Pères et les conciles appellent-ils l'extrême-onction le complément, la perfection et la consommation de la pénitence. C'est donc avec un extrême empressement qu'un malade doit désirer ce grand sacrement.

La matière de l'extrême-onction est l'huile d'olive, bénite par l'évêque, consacrée le jeudi saint, et appelée l'huile des infirmes ou des malades, *oleum infirmorum*, et non l'huile des catéchumènes. Le prêtre en oint les principaux membres du corps, savoir : les yeux, les oreilles, les narines, la bouche,

(1) Session XIV.

les mains, les pieds et la poitrine. L'onction des mains se fait en dehors aux prêtres, parce que le dedans a déjà été consacré dans leur ordination. A l'onction de chacun des sept organes, le prêtre dit cette prière, qui ne se dit qu'une fois sur les organes qui sont doubles, comme les yeux, les mains, les pieds, etc. : « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa miséricordieuse bonté, vous pardonne les péchés que vous avez commis par cet organe. » Il le nomme, aux yeux, par la vue, *per visum*, aux oreilles, par l'ouïe, au nez, par l'odorat, aux mains, par le toucher, etc.

On doit remarquer que le nom d'extrême-onction donné à ce sacrement est généralement mal compris. Beaucoup de gens croient qu'on le nomme ainsi parce qu'il ne doit être donné qu'à l'extrémité. Mais le nom latin *extrema onctio* ne veut dire que *dernière onction*; c'est en effet la dernière onction que l'on donne au chrétien, qui en a reçu deux, s'il est laïque, au baptême et à la confirmation, et une troisième s'il est prêtre (lorsqu'il a reçu le sacrement de l'ordre). Les malades doivent donc, nous le répétons, la demander de bonne heure.

Nous n'exposons pas ici les cérémonies de l'extrême-onction; il est peu de chrétiens qui n'aient eu l'occasion de les voir, ne fût-ce que pour gagner les indulgences attachées à la visite des malades. Des saintes et belles prières qui accompagnent l'extrême-onction, nous ne traduirons que celle où, après avoir cité les paroles de saint Jacques, le ministre du sacrement ajoute : « Nous vous en supplions, ô notre

Rédempteur, adoucissez par la grâce du Saint-Esprit les langueurs de ce malade, guérissez ses plaies, remettez-lui ses péchés, délivrez-le des angoisses de l'esprit et des douleurs du corps; rendez-le entièrement à la santé intérieure et extérieure, afin que, secouru par votre miséricorde, il reprenne le cours de ses œuvres; vous qui vivez et réglez, avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Nous ne reproduirons pas non plus les prières de la recommandation de l'âme. Elles sont dans tous les livres usuels des chrétiens qui s'occupent un peu de leur âme.

XLVIII.

TROIS LÉGENDES DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Les yeux du Seigneur sont partout.

Proverbes, ch. xv, v. 3.

Le père Jean Lorin, théologien célèbre dont Avignon conserve encore le souvenir, connu en Italie un gentilhomme qui, se confessant dans sa dernière maladie et ne voulant pas renoncer à ses habitudes d'usure, se vit refuser l'absolution par son curé et par les pères de la compagnie de Jésus, qu'il avait fait demander. Enfin, ayant trouvé un religieux qui, taxant les autres de scrupules, fit ce qu'il désirait, et gagna ainsi tellement ses bonnes grâces, qu'il devint son ami intime, ce gentilhomme se rétablit un peu, se crut guéri, et invita son reli-

gieux à souper avec lui. Ce repas fini, le confesseur se retira dans son monastère, et l'usurier s'en alla à son lit. Or, une heure après, deux inconnus heurtèrent à la porte du couvent où le religieux était rentré, le demandèrent au nom de son pénitent et l'emmenèrent dans la direction de sa maison. Comme ils traversaient le marché, à l'heure de la nuit où il est toujours complètement désert, le religieux aperçut son usurier qui se promenait là en robe de chambre, au clair de la lune, et qui l'aborda en lui disant :...

Mais, avec la foi tremblante de notre temps, il faut prendre de grandes précautions oratoires lorsqu'on aborde un fait insolite. Qu'il nous soit permis, avant d'aller plus loin, de placer ici la célèbre légende de saint Bruno.

Comme le saint patriarche des chartreux (onzième siècle) s'entretenait un jour avec quelques amis des dangers où le monde expose sans cesse les chrétiens, et particulièrement des troubles qui divisaient alors tristement l'Église de Reims, à laquelle il était attaché, ils prirent tous ensemble la résolution d'abandonner au plus tôt les biens périlleux de cette vie et d'embrasser l'état monastique. Une lettre de saint Bruno, qui a été conservée, appuie ce fait, mais n'explique peut-être pas assez les rigueurs auxquelles se dévoua le saint. Une légende ancienne donne une cause plus saisissante à la retraite de saint Bruno. Voici cette légende, que les savants arides comme Launoy ont contestée, quoiqu'elle soit consacrée par de nombreux monuments. La peinture s'en est emparée

plus d'une fois; Lesueur en a tiré parti dans sa belle galerie de saint Bruno; l'ancien bréviaire romain l'avait admise, et des hommes de grand poids l'ont soutenue.

Un chanoine de Notre-Dame de Paris mourut en bonne renommée, vers l'an 1084; il se nommait Raymond Diocres. Son corps ayant été porté dans le chœur de la cathédrale, on commença sur lui l'office des morts. A ces paroles de la quatrième leçon : *Responde mihi, quantas habeo iniquitates?* (Dites-moi, quelles sont mes iniquités?) le mort, au grand effroi de tous, leva la tête hors de sa bière et s'écria : *Iusto judicio Dei accusatus sum.* (J'ai été cité devant le juste jugement de Dieu.) L'assistance épouvantée suspendit le service et se dispersa. Le corps du chanoine fut déposé dans une chapelle, où des prêtres le veillèrent en silence. Le lendemain on reprit l'office. Au même verset, le mort se souleva de nouveau et dit d'une voix sombre : *Iusto judicio Dei judicatus sum.* (J'ai été jugé au juste jugement de Dieu.) On s'enfuit comme la veille; et le troisième jour, lorsqu'on psalmodiait en tremblant les mêmes paroles : *Responde mihi*, etc., le cadavre se leva derechef et cria : *Iusto judicio Dei condemnatus sum.* (J'ai été condamné au juste jugement de Dieu.) Alors on mit le corps hors de l'église, et depuis ce jour, la chapelle où on l'avait gardé, dans l'église de Notre-Dame de Paris, a toujours été appelée la *Chapelle du Damné*...

Or, saint Bruno, envoyé à Paris pour les différends de l'Église de Reims, faisait partie du clergé qui célébra ces redoutables funérailles; et on conçoit

qu'un prodige si terrible ait produit la résolution qu'il prit. Il se dépouilla de tout et s'en alla avec six compagnons, décidés à mener comme lui la vie la plus pénitente. Ils gagnèrent le Dauphiné et s'adressèrent à saint Hugues, évêque de Grenoble, qui les conduisit lui-même, en 1084, dans un affreux désert appelé la Chartreuse; et Guibert de Nogent parle ainsi de la vie de ces premiers solitaires : « Chacun d'eux avait une cellule séparée; ils ne passaient ensemble que le saint jour du dimanche. En se séparant, ils emportaient un pain et une seule espèce de légume pour toute leur semaine. Tout était pauvre chez eux, même dans leurs églises, où l'on ne voyait ni or ni argent, excepté un calice... »

L'usurier gentilhomme, s'adressant donc à son religieux, lui dit : — Tu m'as quitté en convalescence, et tu me revois mort, mort et damné à cause de l'usure et des sacrements profanés; et toi, homme maudit, qui, au lieu de me reprendre, comme ton ministère t'y obligeait, m'as soutenu dans mon péché, il est juste que tu aies part à ma peine.

Sur quoi les deux étrangers entraînent les deux coupables, que personne ne revit plus.

Le père d'Oultreman emprunte au père Gabriel de Véga, recteur de Madrid, à la fin du seizième siècle, un autre récit non moins frappant :

Un gentilhomme de Cordoue depuis de longues années portait une haine mortelle à un autre seigneur. Étant tombé malade et voulant se confesser *in extremis*, car sa maladie était grave et son âge avancé, il appela un père de la compagnie de Jésus,

qui refusa de l'absoudre si au préalable il ne se réconciliait publiquement avec son ennemi; leur inimitié étant un scandale public, il fallait que la réconciliation fût publique aussi. Le malade dit qu'il le voulait bien. On fit donc venir l'autre gentilhomme, et en présence de plusieurs témoins ils se pardonnèrent l'un à l'autre. Alors le prêtre, l'ayant absous, lui donna le saint viatique et l'extrême-onction. Peu après cet homme mourut et fut convenablement enseveli. Qui n'eût juré qu'il était bien mort et que son âme était sauvée? dit le narrateur que nous suivons; mais Dieu voit ce que nous ne voyons pas. La nuit qui suivit la mise au tombeau de ce malheureux, deux jeunes hommes vinrent heurter à la porte des jésuites de Cordoue, tenant chacun un flambeau allumé, et demandant le père qui avait confessé le défunt. Le père étant venu, ils le menèrent droit à l'église où reposait le corps du gentilhomme. L'un d'eux tira de sa poche la clef de l'église, la donna au prêtre en lui disant : Ouvrez hardiment et n'ayez peur de rien. La porte étant ouverte, ils le menèrent au maître-autel, et, lui présentant la clef du tabernacle, ils le prièrent d'en tirer le saint ciboire. Lorsqu'il l'eut à la main, ils le conduisirent, avec leurs flambeaux, à la tombe où était déposé le mort, et là ils lui dirent : — Mon père, ici est le corps du gentilhomme que vous avez absous; et qui, bien qu'il ait semblé pardonner à son ennemi, ne l'a pas fait devant Dieu, qui lit dans les cœurs; au contraire, il a gardé sa haine mortelle, et il est damné. Mais la sainte hostie est encore entière et intacte dans sa

bouche; il va l'ouvrir; préparez-vous à recevoir ce Dieu outragé et reportez-le dans le saint tabernacle.

En achevant ces mots, celui des deux jeunes hommes qui parlait frappa le cercueil de son pied; le mort souleva sa tête, ouvrit la bouche; l'hostie sainte en sortit et fut reçue dans le ciboire. Pendant que le père la reportait au tabernacle, le cercueil se referma; les deux inconnus reconduisirent le père à son collège, avec leurs flambeaux toujours allumés; et aussitôt que le portier eut ouvert la porte, le père, se retournant vers ses conducteurs, ne vit plus personne : ce qui lui permit de croire que ces deux jeunes hommes étaient des anges.

Comme les anges sont les ministres de Dieu, et qu'on est certain qu'il les a quelquefois envoyés sur ce globe où nous sommes, je ne crois pas que nous puissions voir ce qui vient d'être rapporté autrement que le bon père jésuite.

Saint Grégoire le Grand raconte, à la fin du premier livre de ses Dialogues, qu'un père de famille, se voyant près de la mort, envoya prier son curé de lui venir en aide. Ce curé, nommé Sévérus, était vénéré à cause de ses grandes vertus. Le messager le trouva occupé à tailler sa vigne. Soit qu'il ne comprit pas que l'état de son pénitent fût aussi grave, soit par une certaine distraction, il répondit à l'envoyé : Allez annoncer que je vous suis de près.

Il oubliait sans doute un peu que pour le service de Dieu on doit tout quitter.

La besogne qui le préoccupait et qu'il désirait achever étant plus longue qu'il ne l'avait cru, il y

fut retenu assez longtemps. Mais dès qu'il eut terminé, il s'empressa d'aller à son malade.

Comme il approchait de la maison, il vit le messager venant maintenant à sa rencontre pour lui dire : Ah ! père, vous avez trop tardé ; maintenant vos soins seront inutiles, car notre maître est mort.

— O mon Dieu ! s'écria le pauvre prêtre, frappé de cette parole comme d'un coup de foudre, je suis devant Dieu responsable de son âme. Il fondit en larmes, et au lieu de s'en retourner chez lui, il alla en gémissant pleurer sur le mort. Après qu'il eut longtemps prié avec effusion de sanglots, entouré de la famille qui redoublait ses lamentations, l'âme parut tout à coup rentrer dans le corps ; le mort ouvrit les yeux et demanda l'extrême-onction. Le cœur du prêtre fondit de joie à cette merveille. Il fit avec actions de grâces l'onction sainte et prononça les prières suprêmes. La famille, émue de ce prodige, demanda alors au ressuscité comment il était revenu à la vie. Il répondit : Lorsque mon âme s'échappa, deux personnages noirs s'en emparèrent, et ils m'emmenaient dans des lieux obscurs. Alors un beau jeune homme les arrêta et leur dit : — Reportez cette âme, car le Seigneur la rend pour quelque temps aux larmes et aux supplications du prêtre Sévérus...

Ce ressuscité resta encore vivant pendant huit jours, confirmant cette merveille ; et saint Grégoire le Grand, qui nous l'a conservée, était, je crois, de taille à valoir nos beaux esprits, qui peut-être en douteront.

XLIX. — LA PEUR DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

S. JOANN., *Apoc.*, c. XIV, § 13.

Saint Bernard, dans la Vie qu'il a laissée de saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, lequel avait voulu mourir à Clairvaux entre ses bras, raconte que ce saint, lorsqu'il était dans son diocèse, ayant pour pénitente une dame que la maladie mettait en danger de mort, proposa de lui administrer l'extrême-onction. Comme on se trompe ordinairement des deux parts en pareil cas, le patient ne sentant pas le danger qu'il court, ou, s'il le sent, ne voulant pas en effrayer ceux qui le soignent, et ceux-là, parents ou amis, redoutant d'aggraver l'état du pauvre malade, le mari de cette dame, ne voyant pas qu'elle était à l'extrémité, et la dame elle-même, se fiant plus à ceux qui l'entouraient qu'à ce qu'elle éprouvait, prièrent le bon prélat d'attendre au lendemain. Ils ne savaient pas assez que, dans tous les cas, ce sacrement si beau est toujours un secours efficace au corps et à l'âme.

Le prélat se retira ; et une heure après on vint lui annoncer que la malade se mourait.

Se reprochant ce malheur et s'accusant d'avoir cédé trop facilement, il reprit l'huile des infirmes et courut à la maison, qu'il eût bien voulu n'avoir pas quittée ; la dame était morte.

Malachie, se frappant la poitrine, pria toute la nuit devant le lit où gisait la défunte. Au matin, comme

on venait l'envelopper de suaires, la prière du serviteur de Dieu obtint un prodige de miséricorde : la morte se releva sur son séant, ouvrit les yeux, demanda l'extrême-onction, répondit elle-même à toutes les prières; après quoi elle vécut encore plusieurs années, et ne mourut une seconde fois qu'après avoir achevé la pénitence que saint Malachie lui avait prescrite (1).

Antoine d'Averoult, dans ses *Fleurs des exemples*, rapporte un petit trait qu'il a emprunté à la *Gemma prædicantium*, livre aujourd'hui peu connu. Un artiste, qui pourtant vivait chrétiennement, était à l'extrémité; lorsqu'on lui demanda s'il ne désirait pas recevoir le sacrement de l'extrême-onction, il répondit : « Ne m'en parlez pas, je vous prie, vous me troublez; tous ceux à qui on administre ce sacrement meurent aussitôt. » Son entourage, au lieu de l'éclairer sur son erreur, n'insista pas. Quelques moments après le pauvre malade rendit l'esprit.

Ses amis, songeant qu'il avait toujours mené une vie chrétienne, ne se tourmentèrent pas trop; mais lorsqu'on voulut l'ensevelir, l'âme rentra un moment dans ce corps, qui se souleva et ouvrit les yeux, à la stupéfaction des assistants; et la bouche prononça ces mots : « Parce que j'ai repoussé le sacrement de l'extrême-onction, le jugement de Dieu me condamne à cent ans de purgatoire; si je l'eusse reçu convenablement, je serais maintenant en convalescence, car la sainte onction n'accélère pas la mort, elle la recule

(1) S. Bernard, *Vie de saint Malachie*, ch. xxiv.

au contraire lorsqu'il importe au salut du malade. »

Ceux qui recevront de travers ces miraculeux détails savent pourtant que les saints ont fait en nombre immense de plus grandes merveilles encore.

L.

QUELQUES EFFETS DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Notre corps est une prison où notre âme est retenue pour y souffrir, pour y être tentée et pour mériter en résistant à la tentation.... La mort est une grâce qui assure l'effet de toutes les autres. Pourquoi craindre d'aller voir Celui que nous aimons et qui nous aime?

FÉNELON.

Les vrais chrétiens n'attendent donc pas que la maladie soit désespérée pour réclamer l'extrême-onction. Sainte Hunegonde, après avoir reçu en pleine jouissance de ses facultés le sacrement de l'extrême-onction, demanda la sainte Eucharistie.

Saint Rembert, évêque de Hambourg, au neuvième siècle, n'était pas à l'extrémité quand il demanda l'extrême-onction, puisque, muni de ce sacrement, il communia sept jours encore avant de mourir.

Sainte Mathilde, veuve de Henri l'Oiseleur, se sentant malade, pria l'archevêque de Mayence, qui était son petit-fils, de lui apporter l'onction sainte et de dire auparavant une messe pour elle et pour son défunt époux. Après avoir reçu le sacrement des malades, elle reçut à genoux le saint viatique.

Saint Guillaume, archevêque de Bourges, après

avoir reçu l'extrême-onction et la sainte Eucharistie, entama l'office du jour avec son clergé, qui était présent : *Domine, labia mea aperies*, etc.

Saint Oswald, archevêque d'York, reçut dans son oratoire l'extrême-onction et le corps de Notre-Seigneur, après quoi il passa la nuit en prières et lava le lendemain les pieds aux pauvres selon sa coutume.

Saint Othon, évêque de Bamberg, qui mourut en 1139, reçut le sacrement des infirmes, non dans son lit, mais assis dans son fauteuil.

Saint Malachie, dont nous avons parlé ci-devant, ayant chanté la grand'messe à Clairvaux le jour de saint Luc (18 octobre), se trouva pris de la fièvre en descendant de l'autel; et prévoyant sa mort prochaine, il demanda l'*onction sainte*, comme on parlait encore alors (douzième siècle); ce n'est que dans le suivant qu'on donna à ce sacrement si salutaire le nom d'extrême-onction, qui effraye les âmes molles. Pour recevoir ce sacrement, il descendit de sa chambre, qui était au haut de la maison, et, après l'auguste cérémonie, il remonta à son lit. Il ne mourut que le 5 novembre.

Nous ignorons s'il reçut de nouveau l'onction sainte, car c'est un des sacrements qui peuvent se répéter.

Pour citer un fait plus récent et qui nous touche d'assez près, Napoléon I^{er}, malade à Sainte-Hélène de la maladie cruelle qui mit fin à son long et affreux martyre, n'était certes pas éteint lorsqu'il écrivit au général Montholon : « Je suis heureux, après avoir » reçu l'extrême-onction, je suis heureux d'avoir

» rempli mes devoirs. Je vous souhaite, général, à
» votre mort, le même bonheur. »

Il y a d'autres beaux exemples. Jean Huniade, roi de Hongrie assez célèbre, se sentant fort malade, ne voulut pas permettre qu'on lui apportât chez lui l'extrême-onction et le viatique. « C'est chose indigne et malséante, dit-il, qu'un grand roi s'abaisse jusqu'à venir en la maison de son vassal et serviteur. » C'est pourquoi, bien que ses forces lui fissent défaut, il voulut aller à l'église. On l'y porta. Là il se confessa rigoureusement, reçut la sainte onction, ensuite l'Eucharistie, et peu après, devant l'autel, il remit son âme à Dieu et s'affaissa entre les bras des prêtres qui l'assistaient.

Saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, sentant que son dernier jour était proche, demanda qu'on lui apportât, puisqu'il ne pouvait plus se mouvoir, l'onction sainte des malades et l'auguste sacrement de l'autel. Aussitôt qu'après avoir reçu l'extrême-onction il vit devant ses yeux la sainte hostie, il se sentit ranimé et s'écria en adorant : « Seigneur, vous êtes mon Dieu en qui j'ai cru, que j'ai annoncé et prêché; vous m'êtes témoin que je n'ai rien cherché en ce monde sinon vous, et que je ne veux rien que ce que vous voulez. »

Après qu'il eut reçu le corps et le sang de son divin Maître, il se sentit renouvelé en telle sorte qu'il retrouva le mouvement et une sorte de vigueur, si bien qu'il ne semblait plus qu'il fût malade.

Quelques auteurs, à propos de faits semblables, ont appelé l'extrême-onction le sacrement revivifiant.

LI.

HISTOIRE DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Unguebant (Apostoli) oleo multos ægros, et
sanabantur. S. MARC, ch. vi, v 13.

Les témoignages que nous avons cités établissent très-clairement que le sacrement de l'onction sainte, appelé depuis six cents ans seulement extrême-onction, a été institué par notre Seigneur Jésus-Christ, et que l'apôtre saint Jacques lui-même nous en a laissé la matière et la forme. On l'a toujours placé après la pénitence, dont il est le complément. Origène y voit un canal de plus que Dieu nous ouvre pour achever de nous purifier de nos péchés. Saint Jean Chrysostome remarque qu'il est adhérent au pouvoir qu'ont reçu les prêtres de remettre les péchés.

Les Actes de sainte Clotilde, notre reine, portent que le trentième jour de la maladie par laquelle Dieu l'appela à lui elle reçut l'onction sainte, et qu'ensuite elle participa au corps et au sang de notre Seigneur Jésus-Christ.

Quelquefois ce sacrement était administré par plusieurs prêtres, les uns appliquant les onctions, pendant que les autres prononçaient les prières. Mais plus ordinairement le sacrement de l'onction sainte était donné par un prêtre seul; et il en est ainsi aujourd'hui.

Les schismatiques grecs, qui ont gardé les sept sacrements, administrent l'extrême-onction avec un

plus grand appareil que nous. « L'office, chez eux, se fait ordinairement par sept prêtres, en quoi ils s'appuient sur ces paroles de saint Jacques : *Qu'on appelle les prêtres*. Si le nombre de sept ne se trouve pas, cinq ou trois font l'office de la même manière ; on ne voit pas qu'ils le fassent célébrer par un seul.

« Comme en Orient, on n'attend pas que le malade soit à l'extrémité pour lui administrer les saintes huiles ; cette cérémonie se célèbre très-souvent dans les églises, où le malade se fait porter. » (Nous citons ici le savant Eusèbe Renaudot ; et nous allons lui emprunter toute la description de la cérémonie annoncée par ce début.)

Quand le malade est dans l'église grecque, entouré des prêtres, « on prend de l'huile d'olives ; on la met dans une lampe à sept branches, et le plus ancien des sept prêtres dit des prières et des bénédictions. Ensuite on fait l'onction sur le malade en diverses parties de son corps, après avoir allumé la première branche et successivement les autres, avec des prières et le signe de la croix, suivant le rituel du patriarche des Coptes Gabriel ; et voici ses prescriptions :

» On emplit de bonne huile de Palestine une lampe à sept branches, qu'on place devant une image de la sainte Vierge, et on met auprès l'Évangile et la Croix. Les prêtres s'assemblent au nombre de sept ; mais il n'importe qu'il y en ait plus ou moins. Le plus ancien commence l'oraison d'action de grâces qui est dans la liturgie de saint Basile ; il encense, avant la lecture de l'épître de saint Paul ; puis il dit avec tous le *Kyrie, eleison*, l'oraison dominicale, le psaume

trente et unième, l'oraison pour les malades, etc. Quand ces prières sont achevées, il allume une des branches et fait le signe de la croix sur l'huile, pendant que les assistants chantent des psaumes. Après qu'il a achevé les autres oraisons pour les malades, il lit la leçon de l'épître catholique de saint Jacques, en copte et en arabe; puis le *Sanctus*, l'oraison de l'évangile, un psaume à deux voix, un évangile en arabe et en copte, trois oraisons marquées dans la liturgie, une à Dieu le Père, une pour la paix, une générale, le symbole de Nicée et l'oraison qui le suit. »

Le second prêtre commence alors la bénédiction de la seconde branche, en faisant à peu près tout ce qu'a fait le premier; et les cinq autres branches sont bénies avec les mêmes formules. Ce qui est très-long.

« Lorsque tous ces préparatifs sont achevés, celui pour qui on a béni la lampe s'approche, si ses forces le lui permettent; on le fait asseoir, le visage tourné vers l'orient; les prêtres élèvent le livre des Évangiles au-dessus de sa tête et lui imposent les mains, pendant que le plus ancien dit les oraisons propres. Ensuite on fait lever le malade; on lui donne la bénédiction avec le livre des Évangiles; on récite pour lui l'Oraison dominicale. Puis on ouvre le livre des saints Évangiles au hasard; on lit sur lui le premier passage qui se présente; on dit encore pour lui le symbole et trois oraisons; après quoi, on élève la croix sur sa tête, en lui donnant l'absolution générale, dans les termes fixés par la liturgie.

» Si le temps le permet, on dit encore d'autres

prières ; puis on fait la procession dans l'église, avec la lampe bénite et les cierges allumés, en demandant à Dieu la guérison du malade, par l'intercession des martyrs et des autres saints.

» Si le malade n'est pas en état d'aller lui-même à l'autel, on substitue quelqu'un à sa place pour cette procession, à la suite de laquelle les prêtres font les onctions sur le patient ; puis ils se font eux-mêmes, les uns sur les autres, une onction de cette huile bénite ; ils y font même participer les assistants ; mais sans dire sur eux les prières qu'ils disent sur le malade. »

On a objecté contre ces usages des Grecs qu'ils différaient de ceux des catholiques ; mais une instruction du pape Clément VIII nous apprend que nous ne devons pas condamner leurs cérémonies et le droit accordé à leurs prêtres de bénir l'huile des infirmes, parce qu'ils suivent une coutume de très-haute antiquité.

Après ce que nous avons exposé, on ne peut qu'être surpris des tentatives de Jean Daillé, ministre protestant au dix-septième siècle, qui voulait prouver que l'onction sainte n'était pas un sacrement. Il partait de ce point que les écrivains du second et du troisième siècle n'en parlent pas. Mais dans les premiers temps, les chrétiens, traqués par les persécuteurs, dévoilaient peu leurs mystères et n'en laissaient rien voir aux païens. C'était même alors, comme on l'a vu, l'usage de permettre aux chrétiens d'emporter chez eux la sainte Eucharistie, pour s'en communier dans leurs maisons, soit en état de

maladie, soit en état de santé. On devait donc donner rarement l'extrême-onction, et surtout éviter de l'administrer devant les païens; et il y avait des païens partout encore.

Daillé ne nie pas la communion en viatique; et il est constant qu'avant le viatique, dans les premiers temps, on administrait ordinairement l'onction sainte : ce qui s'est fait jusqu'à nos jours. On voit même dans de très-anciens rituels que l'on réitérait l'onction aux malades pendant sept jours consécutifs, si leur vie se prolongeait.

Autrefois aussi les catholiques allaient, chez nous, comme les Grecs, recevoir l'onction sainte à l'église, quand leur état de souffrance le permettait. Ce qui prouve encore que l'on n'attendait pas, comme nous faisons, que le malade fût à l'extrémité pour lui donner ce sacrement. La cause de l'abus déplorable que nous signalons encore est l'opinion erronée, qui s'était répandue au treizième siècle, que ceux qui avaient reçu l'extrême-onction ne pouvaient plus, s'ils recouvraient la santé, faire usage du mariage, manger de la viande, etc. Un concile d'Angleterre, en 1240, excommunia les auteurs de cette doctrine condamnable. Mais l'erreur se glisse comme le serpent et survit.

Il n'est peut-être pas inutile de donner ici, d'après un très-ancien Pontifical qui était conservé à Jumièges, les formes observées autrefois dans l'application de l'onction sainte.

Le prêtre, en arrivant à la porte du malade, faisait une prière, puis il entrait en disant : « Que la paix

soit dans cette maison et avec tous ceux qui l'habitent ! Que la paix soit sur ceux qui y entrent et sur ceux qui en sortent ! »

Il faisait ensuite l'aspersion de l'eau bénite en disant l'antienne *Asperges me*. Après cela, il disait une oraison, s'approchait doucement du malade, priait sur lui, et se mettant à genoux devant le lit, il disait :

— Pourquoi, mon frère, nous avez-vous appelé ?

Le malade répondait :

— Afin que vous daigniez me donner l'onction sainte.

Alors le prêtre l'instruisait en peu de mots, avec mansuétude, et lui disait :

— Préparez-vous à faire une bonne confession, et ensuite vous recevrez l'onction. Mettez ordre aux affaires de votre maison ; et, si vous avez du ressentiment contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que, par la clémence du Seigneur, vous receviez, en la vertu de cette onction, la rémission de vos péchés.

Le malade se confessait, et, après de nouvelles prières, l'onction se faisait, toujours en forme de croix, aux sourcils, aux oreilles, au nez, aux lèvres, au cou, à la poitrine, aux épaules, aux mains et aux pieds. On la faisait aussi à la partie du corps où était le principe du mal. La cérémonie se terminait par quelques tendres oraisons.

On voit, ajoute dom Chardon, que c'était aussi un peu long. Mais les bons pasteurs trouvent toujours le temps court quand ils l'emploient à prier, à sanctifier, à consoler ceux que Dieu a confiés à leurs soins.

Nos pères ne négligeaient pas de faire des actes de pénitence en recevant ce sacrement. Dans plusieurs saintes maisons, on voulait, comme saint Martin, mourir sur la cendre et le cilice. Dans le Sacramentaire de saint Grégoire le Grand, on voit que le prêtre, avant les onctions, faisait le signe de la croix avec des cendres bénites sur la poitrine du malade, et mettait le cilice dessus. En certains diocèses de France, on faisait pareillement sur la poitrine du patient une croix de cendres, et on lui posait sur la tête ou le cilice ou le capuce blanc, aspergé d'eau bénite. Dans d'autres, on ne faisait que la croix avec la cendre sur la poitrine ou sur la tête. Ailleurs encore, on ne donnait que le cilice, et on omettait les cendres ; en quelques saintes demeures, on étendait à terre le cilice béni, on le couvrait de cendres et on y couchait le malade. Cette pieuse cérémonie était de règle dans l'ordre de Cluni. Au treizième siècle, beaucoup de chrétiens s'y soumirent, et saint Louis mourut ainsi.

Devant ces grands exemples, nous sommes bien faibles.

LII. — LÉGENDE DE L'ORDRE.

Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.

S. JOANN., ch. xx, v. 21.

L'ordre est un sacrement institué par Jésus-Christ. Ce sacrement fait les prêtres et les autres ministres du culte, et leur donne, avec le pouvoir de remplir

les fonctions ecclésiastiques, la grâce pour les exercer saintement.

Lorsque Notre-Seigneur, qui avant sa résurrection avait déjà fait prêtres ses apôtres, leur apparut le soir de Pâques, il leur dit : « La paix soit avec vous ! » Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi ; » et soufflant sur eux, il ajouta : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

Ceci est tellement précis, que le concile de Trente, dans sa vingt-troisième session, a fulminé ce canon : « Si quelqu'un dit que l'ordre ou l'ordination sacrée n'est pas exactement et véritablement un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ..., ou bien que ce n'est qu'une certaine forme et manière de choisir des ministres de la parole de Dieu et des sacrements, qu'il soit anathème ! »

Ainsi Notre-Seigneur a établi le sacrement de l'ordre comme la base de la religion chrétienne. « Il ne peut y avoir de religion sans prêtres et sans sacrifices ; et c'est ce sacrement qui procure à l'Église les ministres des choses saintes, les médiateurs entre Dieu et les hommes, les sacrificateurs qui immolent l'hostie sainte. C'est ce sacrement qui donne aux hommes le pouvoir de nous remettre nos péchés et de nous réconcilier avec Dieu ; et il perpétue le sacerdoce chrétien, en le faisant passer d'âge en âge. C'est ainsi qu'il a été transmis des apôtres, qui en possédaient la plénitude, jusqu'à ceux qui en sont revêtus aujourd'hui, par une succession non inter-

rompue; et c'est en vertu de ce fait que l'Église chrétienne est appelée apostolique (1). »

Quoique la dignité de prêtre soit réellement la plus élevée de toutes les dignités de la terre, néanmoins celle des prêtres catholiques est infiniment supérieure à celle de tous les autres : la puissance qu'ils ont reçue de consacrer et d'offrir le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ; le pouvoir de remettre les péchés; l'honneur d'être, comme les apôtres, à qui ils succèdent, les envoyés de Dieu, sont tellement au-dessus de toutes les splendeurs humaines, qu'il n'y a rien dans le monde qui puisse en approcher (2).

On comptait autrefois dans la hiérarchie catholique neuf différents ordres, cinq mineurs et quatre majeurs, savoir : les chantres, les portiers, les lecteurs, les exorcistes, les acolytes, les sous-diacres, les diacres, les prêtres et les évêques. Depuis longtemps on n'en compte que sept : le sacerdoce (dans lequel l'épiscopat est compris comme en étant la plénitude), le diaconat et le sous-diaconat sont les trois ordres majeurs ou sacrés. L'ordre des chantres ayant été supprimé, les ordres d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier, sont appelés les ordres mineurs.

La réception des ordres mineurs est toujours précédée d'une cérémonie qui est un signe et qu'on appelle la tonsure. Ce n'est pas un ordre, mais comme les fiançailles au mariage, c'est un prélimi-

(1) Dom Chardon, *Histoire du sacrement de l'ordre*.

(2) *Catéchisme du concile de Trente*.

naire, que l'on doit considérer comme un demi-engagement. Le tonsuré porte dès lors le nom de clerc; il fait partie du clergé; il s'attache à Dieu.

On sait que la tonsure se fait en coupant les cheveux du sommet de la tête en forme de couronne. C'est, selon les uns, un souvenir de la couronne d'épines, selon les autres, c'est un symbole de la royauté du sacerdoce.

On croit que cette cérémonie a été introduite par saint Pierre. Les plus anciens Pères en font mention.

Le tonsuré doit garder fidèlement sa tonsure, et l'agrandir à mesure qu'il avance dans les degrés de la hiérarchie ecclésiastique.

Les ordres moindres ou mineurs sont, comme la tonsure, conférés par l'évêque, et ne sont pas non plus des engagements irrévocables. Le portier est le gardien des clefs. Le lecteur a le pouvoir de lire les livres saints, et spécialement les leçons qui se disent aux matines; l'évêque lui fait toucher le Missel. L'exorciste reçoit le pouvoir de chasser les démons en invoquant le nom de Jésus-Christ; on lui donne le livre des exorcismes. L'acolyte accompagne les ministres supérieurs au service de l'autel; il touche, pendant son ordination, un cierge et des burettes.

Le premier des ordres majeurs ou sacrés est le sous-diaconat. Celui qui le reçoit se consacre à Dieu par l'engagement irrévocable de chasteté perpétuelle. L'évêque le revêt des ornements sacrés, lui donne le livre des Épîtres, et lui dit : Recevez ce livre, avec le pouvoir de le lire dans l'Église de Dieu, pour les

vivants et pour les morts. Il seconde le diacre, qui est de l'ordre suivant.

Le diacre est consacré par l'imposition des mains, avec ces paroles de l'évêque : « Recevez le Saint-Esprit, pour avoir la force de résister au démon et à ses tentations. » Après quoi le prélat lui donne l'étole, la dalmatique et le livre des Évangiles, avec le pouvoir de le lire dans l'église.

Le troisième ordre sacré, qui est le plus élevé de tous, est celui du sacerdoce. Les fonctions du prêtre sont d'offrir à Dieu le sacrifice de l'autel et d'administrer les sacrements de l'Église. L'évêque en l'ordonnant lui impose premièrement les mains, avec tous les prêtres qui l'assistent. Ensuite, lui mettant l'étole, il la dispose en croix sur sa poitrine, ce qui lui fait comprendre qu'il est revêtu d'une force divine, dont il a besoin pour porter dignement la croix de Jésus-Christ et le doux joug de sa loi, qu'il doit enseigner aux autres, non-seulement par ses paroles, mais aussi par une vie pure et sainte.

Il le revêt ensuite de la chasuble, qui est l'habit sacerdotal; puis il oint ses mains d'une huile sacrée, bénit ses doigts, lui donne le calice avec le vin, la patène avec le pain, et lui dit :

« Recevez la puissance d'offrir à Dieu le saint sacrifice et de célébrer la messe, tant pour les vivants que pour les morts. »

Lorsqu'il est établi ainsi médiateur entre Dieu et les hommes, l'évêque lui impose une seconde fois les mains sur la tête et lui dit : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les

» remettrez; et ils seront retenus à ceux à qui vous
 » les retiendrez. »

Les prêtres consacrés célèbrent alors la sainte messe avec l'évêque, consacrent avec lui et participent à sa communion.

Nous avons dit que le sacerdoce était le plus haut des ordres sacrés; mais il y a deux degrés dans cet ordre : le premier est celui des prêtres; le second celui des évêques, qui ont la plénitude du sacerdoce, qui peuvent seuls donner les saints ordres, qui sont par conséquent supérieurs aux prêtres et les dirigent dans leurs diocèses.

LIII. — LA PUISSANCE DU SACERDOCE.

Le prêtre est vierge, homme, roi...

C'est toujours seul qu'on rencontre le prêtre : seul en sa maison et par les chemins, seul à toute heure et à tout âge, seul dans ses veilles et dans ses rêves, seul enfin dans un monde où rien n'est seul.

Le prêtre est roi; il porte la couronne. Sa couronne n'est pas d'or; elle est simplement formée des cheveux de sa tête...

Mais pour conduire les peuples, le prêtre n'a besoin que de la houlette du pasteur.

L'abbé F. PRON, *Harmonies sacrées*.

Adjutorium nostrum in nomine Domini.

Psaume CXXIII.

L'empire romain était retombé, après la mort de Théodose le Grand, dans cet affaiblissement qui le menait de jour en jour à sa ruine. Le faible Arcadius avait mis à la tête de ses armées le Goth Gaïnas, qui

n'avait d'autres qualités qu'une bravoure brutale. Mais il l'avait sauvé de la conspiration de Rufin, en le faisant tuer. Un autre favori d'Arcadius, Eutrope, était soupçonné, comme Rufin, d'ambitionner le trône. Comme Gaïnas savait que sous cet autre non plus il ne conserverait pas ses dignités, il avertit l'empereur, qui ne voulut pas le croire. Alors il fit entrer ses barbares dans Constantinople et ne les en retira que quand on lui eut livré Eutrope. Ce malheureux, tombé du faite des grandeurs, haï du peuple qui voulait sa mort, trouva le moyen d'échapper à ceux qui l'entraînaient, et se réfugia dans une église, où il fut sauvé par saint Jean Chrysostome, dont la sainte éloquence désarma ses ennemis.

Après avoir rendu ces services à l'empereur, Gaïnas, non content des richesses et des dignités dont Arcadius l'avait comblé, se rappela qu'il était arien, et demanda une église pour son culte. L'empereur lui en promit une. Mais il devait consulter là-dessus saint Jean Chrysostome. Il représenta au saint combien Gaïnas était redoutable, et comment, si on repoussait sa demande, il pouvait mettre l'empire en grand trouble. Après avoir écouté paisiblement, le saint patriarche répondit : — Gardez-vous bien, empereur, de donner les saintes choses aux chiens. Nous ne pouvons chasser ceux qui célèbrent la gloire de Dieu et donner leur église à ceux qui blasphèment contre Notre-Seigneur. Ne craignez pas ce barbare ; mais qu'il paraisse avec moi devant Votre Majesté ; vous assisterez à notre entretien, et j'ose espérer qu'avec l'aide de Dieu je lui fermerai la bouche

de telle sorte qu'il n'osera plus demander ce qu'on ne peut lui donner.

Arcadius appela donc Gaïnas; et, après que le Goth eut exposé sa demande, le saint lui répliqua qu'il n'était pas possible à l'empereur de lui accorder ce qui était contraire aux commandements de Dieu et de l'Église.

— Pourtant il est convenable, répliqua Gaïnas, que j'aie un lieu pour prier.

— La maison de Dieu vous est ouverte partout, dit le prélat, et personne ne vous empêche d'y prier.

— Mais, répondit Gaïnas, je suis d'une autre religion; je veux donc avoir un temple à part pour moi et les miens; et il n'est pas juste qu'on m'éconduise, après tous les services que j'ai rendus à l'empire.

— Aussi, répliqua le patriarche, vous en avez été récompensé. Vous êtes chef de l'armée; vous êtes consul. Comparez ce que vous étiez à ce que vous êtes, votre pauvreté d'alors à vos richesses d'aujourd'hui. N'oubliez pas en quel équipage, fugitif et dénué, vous avez passé le Danube, et, voyant la magnificence qui vous entoure, ne soyez pas oublieux ou ingrat envers le prince qui vous a élevé si haut.

Gaïnas ne sut plus que répondre. Toutefois il se fit donner un peu plus tard une église, ou du moins il s'en empara; et il s'en alla joindre d'autres barbares ses amis pour piller la Thrace. L'empereur effrayé voulait lui envoyer quelqu'un pour le ramener au devoir ou lui demander la paix; et il se plaignit à saint Jean Chrysostome de ne trouver personne qui

voulût accepter cette mission. — J'irai moi-même, seigneur, répondit le saint, malgré le différend que nous avons eu ensemble.

Et il partit, s'appuyant sur le secours qui vient de Dieu.

Dès que Gaïnas sut que le saint patriarche venait à lui, il alla à sa rencontre, mit pied à terre dès qu'il le vit, et se prosterna devant lui, avec ses enfants, en lui rendant tout honneur et toute révérence. Il accorda la paix que lui demanda l'envoyé de l'empereur, le fit reconduire assez loin par une escorte d'honneur, et se montra quelque temps réconcilié.

Plus tard il reprit encore les armes, en faussant son serment. Il en fut châtié, car dans la première rencontre où il renouvela la guerre, il fut tué, et sa tête fut envoyée à Arcadius.

LIV. — LE PRIVILÈGE DE CLERGIE.

AVENTURE DU TEMPS DE LOUIS XIII.

Le privilège de clergie, comme le droit d'asile, a sauvé quelques innocents. COLNET.

Le cœur de l'homme est ainsi fait, qu'une violente coutume, que des mœurs sauvages avaient mise en vigueur, n'a pu encore, depuis tant de siècles, tomber entièrement devant des lois sages. En dépit des arrêts, malgré les efforts des législateurs et des moralistes, le duel n'est pas éteint. C'est que les mouvements produits par les mauvaises passions de

l'homme ne cèdent qu'à une seule puissance supérieure à Satan, le père du mal : — la puissance de la religion.

De grands hommes, malgré le prétendu point d'honneur, ont pourtant refusé le duel : le duc de Navailles le jugeait un crime ; Turenne ne trouvait là aucun courage ; Charles-Quint n'a pas été rayé de la liste des braves pour avoir dédaigné le cartel de François I^{er}. Nous citons, sans y attacher de l'importance, Mirabeau, qui répondait à une provocation : — J'ai autre chose à faire, — et Beaumarchais qui disait plaisamment à un duelliste : — Merci, j'ai refusé mieux.

Des querelleurs mêmes en ont senti l'absurdité. Saint-Foix, aussi connu par sa mauvaise tête que par ses *Essais sur Paris*, eut une prise avec un homme à qui il reprochait une fâcheuse odeur, et qui lui demandait raison de cette insulte : — Si vous me tuez, dit-il, vous n'en puerez pas moins ; si je vous tue, vous en puerez davantage.

Peut-être y aurait-il moyen d'empêcher le duel. Ce ne serait pas en portant la peine de mort contre le duelliste ; car un préjugé vivace, que la religion catholique peut seule étouffer, montre comme un poltron aux gens du monde celui qui refuse un duel ; et, dans le jargon mondain, on vous dira fièrement que l'homme de cœur préfère la mort à la honte. Pourquoi ces gens-là ne servent-ils pas Dieu comme ils servent le fétiche invisible et impalpable qu'ils appellent point d'honneur ? Mais ne pourrait-on pas punir par les lois celui qui outrage et donne lieu au

duel? C'est ce que vient de faire, il y a quelques années, une loi recommandable de la Belgique. Ne pourrait-on pas déclarer le duel sans témoins un assassinat?... Dans le duel avec témoins (par le même raisonnement qui assimile le recéleur au voleur), ne pourrait-on pas considérer les combattants comme aliénés, et les témoins comme meurtriers? Enfin, ôter toute place, toute dignité, tout emploi, toute distinction civile et militaire aux duellistes et surtout à leurs témoins, les interdire même et les priver de leurs droits de citoyens? — On y marche, et on y arrivera.

Si nous étions jurisconsulte, nous pourrions développer ces idées. Mais elles sont déjà vaniteuses à la tête d'une historiette. Qu'on nous pardonne : le bon motif nous les a inspirées. Nous allons rentrer dans notre fonction de conteur, comme c'est notre devoir.

Au commencement du dix-septième siècle; il y avait à Bruxelles, dans une rue que l'aventure qu'on va lire a fait nommer depuis la *rue de la Querelle*, deux jeunes hommes qui, longtemps élevés ensemble, s'étaient unis de ce qu'on appelle une étroite amitié. Guy Demoll était fils d'un brasseur; l'autre, dont nous ignorons la famille, n'est venu jusqu'à nous que sous le seul nom d'Albert. Le jeune Demoll, à vingt-quatre ans, se fit aimer de Thérèse Meerts, nièce d'un chanoine de Sainte-Gudule, pieuse jeune fille pleine de grâces modestes, à qui son digne oncle avait donné une éducation alors recherchée. Demoll était riche et bien fait. Heureux de son futur mariage, il voulut que son ami pût juger de son bon-

heur. Il conduisit Albert chez les parents de Thérèse, et Albert ne put voir la jeune fiancée sans devenir en secret le rival de son compagnon d'enfance. Il n'étouffa pas cette passion coupable, et une sourde inimitié s'éleva dans son cœur.

Guy Demoll avait été élevé par une mère tendre et ardente et par un père plein de religion et de bon sens. Il était brave, courageux, ferme, intrépide. Mais il avait reçu de ses parents des principes que son père avait greffés avec soin dans son cœur, contre le crime et la folie du duel, qui était alors assez fréquent. Il s'en expliquait donc quelquefois avec horreur et mépris; Albert crut qu'il en avait peur.

Dans une fête qui se donna chez M. Demoll le père, pour les fiançailles de son fils, Albert fit quelque gaucherie, dont Guy se moqua sans malice. Albert lui ferma la bouche par une injure. Des amis communs empêchèrent la chose d'aller plus loin, mais le lendemain matin ces mêmes amis vinrent trouver Demoll. Ils lui rappelèrent qu'il avait reçu la veille une insulte qu'il fallait réparer.

Il eut beau dire qu'il pardonnait, on le conduisit chez Albert.

— Mon ami, lui dit-il, ces messieurs prétendent que tu m'as offensé hier. J'espère que nous ne nous battons pas pour cela. Puisqu'il faut une réparation, fais-moi des excuses.

Là-dessus il sourit à son ami et lui tendit la main.

— Je ne m'abaisse jamais, répondit gravement l'autre. Si vous êtes blessé, je vous ferai raison.

— Ce n'est pas moi qui me trouve offensé; reprit

Demoll ; l'amitié meurt-elle sous le poids d'une parole ? et s'égorge-t-on pour deux syllabes ? Mais au fait, c'est à moi à faire des excuses ! moi qui ai ri follement de la manière dont tu saluais une dame : c'est moi qui t'ai fâché et qui te demande pardon.

Un reste de générosité fit un léger bondissement dans le cœur d'Albert ; il prit la main de Guy, la serra ; celui-ci se crut réconcilié ; ils se séparèrent.

Deux jours après, M. Demoll le père mourut subitement. Ce fut pour Guy une large et profonde douleur, et, comme on n'avait pas alors la coutume de repousser le chagrin par la joie, la noce préparée fut remise à l'année suivante, après l'expiration du deuil. Guy pleura son père avec amertume ; il ne lui restait qu'une mère dévouée, dont il était fils unique. Pendant qu'ils mêlaient leurs regrets et leurs larmes, les amis qui avaient été témoins de la manière dont s'était terminée la querelle de Guy et d'Albert en avaient fait des plaisanteries. Albert ne le recherchait plus et tenait sur son compte des propos méprisants.

Thérèse Meerts, dont le mariage était ainsi reculé, demeurait avec ses parents dans une rue qu'on a depuis appelée la *rue de la Fiancée*, et qui est près du Fossé-aux-Loups. Une nuit que les jeunes gens se trouvaient réunis dans un estaminet de la rue aux Herbes-Potagères, le tocsin sonna. Un incendie formidable dévorait l'habitation de la famille Meerts. Tout le monde y courut. Thérèse, retirée dans sa chambre au deuxième étage, était à la fenêtre, implorant du secours et n'ayant aucun moyen de salut,

car l'escalier était en flammes; le toit brûlait aussi. Albert promettait des récompenses, offrait de l'or pour qu'on la sauvât. Guy monta sans peur une tremblante échelle, tira la jeune évanouie des flammes béantes, et descendit chargé de ce précieux fardeau. Une seconde plus tard, il eût péri avec elle sous le toit, qui s'écroula. On attribua ce dévouement à l'amour; on dit que Guy avait du courage, mais on ajouta que pourtant il n'était point brave, puisqu'il craignait la pointe d'une épée. Ces bruits et autres lui revinrent, et, quoiqu'il méprisât d'ignobles préjugés, il supportait mal la pensée qu'il était l'objet d'insultantes railleries.

Sa mère, qui l'étudiait sans relâche, crut lire ce qui se passait dans son cœur. Elle s'en effraya. Elle lui savait l'âme pieuse et armée de vertu. Elle lui demanda presque à genoux de la rassurer, en déclarant qu'il ne se battrait point; elle eût compté sur sa parole formelle. Il chérissait tendrement sa mère, il eût donné sa vie pour la voir heureuse. Mais il ne put lui promettre de supporter le mépris.

— Ainsi, lui dit-elle, l'orgueil humain vous domine encore. Mais, mon fils, vous ne pourrez vous marier que dans un an; pour faire oublier cette fâcheuse querelle, allons en France. Thérèse vous sera fidèle. Le roi Louis XIII est en guerre. Puisqu'il le faut, mon fils, mon cher fils, faites une campagne. Ils verront si vous craignez le danger.

Cette idée plut au jeune homme. Il alla faire ses adieux à sa fiancée, et partit deux jours après avec sa mère.

Dès qu'il eut appris ce départ, Albert vint trouver Thérèse et lui offrit son cœur. Mais il fut repoussé de la manière la plus précise. Il crut se venger d'elle et de son fiancé en disant tout haut que Guy n'avait quitté Bruxelles que parce qu'il le craignait.

Un jour qu'il tenait insolemment ces propos à l'estaminet de la rue aux Herbes-Potagères, le maître de la maison, gros Flamand peu dissimulé, qui faisait grand cas de Guy, finit par se fâcher et pria Albert de se taire.

— Et qui peut m'y forcer ? riposta effrontément le duelliste.

— Moi, dit le cabaretier ; et s'il y a un lâche entre Guy et vous, c'est celui qui calomnie un absent.

— C'est-à-dire que je suis moi-même...

— Un drôle.

Le jeune homme bondit furieux :

— Vous me rendrez raison, dit-il.

— Tout de suite.

— Comment l'entendez-vous ?

— Tout de suite.

— Quelles sont vos armes ?

— Les voilà, dit le gros Flamand, défendez-vous.

Et aussitôt il tomba à solides coups de poing sur Albert, le pila sans ménagement, et le jeta à la porte.

— Ces gens-là croient, dit-il en rentrant froidement et servant un pot de bière à deux voisins qui riaient de la scène, ces gens-là s'imaginent qu'on va tirer avec eux le pistolet ou l'épée, à froid, à leurs convenances, à heure dite, en lieu déterminé. Je ne

garde pas ainsi mes colères. Une injure doit se secouer *tout de suite*.

En flamand cette scène a un piquant, un coloris que nous ne pouvons rendre.

Albert, honteux, humilié, l'œil poché, la mâchoire gonflée, n'osa plus reparaître. Le ridicule lui semblait mortel; il en était surchargé. Il prit aussi le chemin de la France, sans se douter que le hasard allait le ramener auprès de Guy Demoll.

Alors le roi Louis XIII assiégeait Royan, qui tenait pour les huguenots. Guy avait pris du service dans l'armée française. Il fut surpris un jour d'y voir paraître subitement Albert. Ils ne se parlèrent point.

Au bout de quelques semaines, dans un joyeux souper, Albert conta sa querelle avec Guy Demoll et fit sur le compte de son ami des quolibets qui sentaient plus la terre des Gascons que le sol bruxellois. Ces propos se répétèrent; et quand la campagne fut terminée, que Guy, ayant fini son engagement, comptait s'en revenir en Brabant, ses nouveaux amis lui dirent qu'il fallait absolument qu'il obtînt réparation des calomnies d'Albert; car personne ne doutait d'un courage dont il avait donné des preuves éclatantes. On amena devant lui son ancien ami, qui, comptant sur sa modération, ne rétracta rien, et finit par déclarer qu'il regardait Guy comme un lâche sous le rapport du point d'honneur. Ce mot tombait si absurde, qu'il eût fallu encore le mépriser. Guy n'en fut plus maître. Il jeta son gant à la figure d'Albert; l'heure fut prise pour le rendez-vous, qui devait

avoir lieu le lendemain à Saintes, sur les bords de la Charente.

Guy au désespoir, à cause de sa mère, qui était dans cette ville, garda son secret et n'en laissa rien deviner. Mais il avait dans l'âme des sentiments chrétiens, et il alla dans la soirée se confesser à un vieux prêtre de Saint-Eutrope, qui sembla d'abord très-embarrassé de ses aveux, qui chercha à l'ébranler dans sa résolution condamnée par l'Église, mais qui, le voyant invinciblement décidé, n'osa enfin le condamner tout à fait, sans pourtant lui accorder l'absolution.

Le duel eut lieu le lendemain au point du jour, en présence de six témoins. Les deux champions tirèrent l'épée. Dès qu'Albert vit le courage calme et impassible de son adversaire, il commença à se sentir moins solide. Au bout de dix minutes, il tomba percé au cœur. Les témoins déclarèrent qu'il était mort, et conseillèrent à Guy Demoll, désolé de sa victoire homicide, de prendre aussitôt la fuite. Il y avait alors contre le duel des lois très-rigoureuses. Le cardinal de Richelieu tenait à leur sévère exécution. Guy savait que, s'il était mis en justice, il porterait sa tête sur l'échafaud. Il chargea donc à la hâte un de ses camarades d'aller prévenir sa mère, et il montait à cheval pour s'éloigner, lorsqu'une troupe d'archers l'arrêta.

Le vieux prêtre à qui il s'était confessé, ayant reconnu que c'était un sacrifice impossible que d'exiger de Guy qu'il renonçât à son duel après tant de longanimité, crut devoir le sauver sans le prévenir. Il

avait donné avis au prévôt de Saintes qu'un duel devait avoir lieu ; le prévôt avait promis de l'empêcher et de faire sortir Albert du pays. Mais les gens qui protègent ne sont jamais pressés. La troupe qui devait s'opposer au combat n'arriva que quand tout fut fait. Les lois lui imposaient un devoir : elle arrêta le meurtrier.

Il y avait une heure que Guy était en prison, lorsque sa mère en pleurs vint le voir, pâle, épouvantée, heureuse pourtant de l'embrasser vivant ; tremblante du danger qu'il venait de courir, et chérissant trop son fils pour ne pas se flatter qu'elle obtiendrait sa grâce. Il fut pourtant, le jour même, condamné à mort, pendant qu'on traînait sur la claie les restes d'Albert. On lui donna trois jours pour se préparer à l'échafaud.

Le cardinal de Richelieu était à Cognac. La pauvre mère y courut ; elle ne put rien obtenir. Elle revint dans les angoisses se jeter aux pieds du vieux prêtre, qui ne pouvait que pleurer avec elle. La sentence devait être exécutée le lendemain, lorsque le Ciel parut venir au secours de Guy Demoll.

Le bon chanoine de Sainte-Gudule, qui venait d'être nommé évêque de Tunis, fut envoyé avec une mission secrète des catholiques belges vers le cardinal de Richelieu. Il arriva ce jour-là même à Saintes, croyant y trouver le roi et sa cour. Il apprit la catastrophe de son jeune compatriote. Il avait amené avec lui sa nièce Thérèse, qui, dévouée à son fiancé, se faisait un bonheur de le revoir.

Il se garda bien de lui apprendre l'horrible nou-

velle. Il courut à sa prison, préoccupé d'une idée qui lui semblait venue du Ciel. Il embrassa Guy Demoll, et tirant de sa poche une paire de ciseaux, après quelques pieuses cérémonies, il lui coupa sur le sommet de la tête une touffe de cheveux. — C'est une tonsure que je vous fais, dit-il, cela ne vous engage point, sinon à rester fidèle à Dieu ; mais maintenant que vous êtes clerc, je vais vous réclamer au nom de l'Église.

Il courut aussitôt chez l'évêque de Saintes, lequel obtint un sursis. De là le vieillard monta une bonne mule, et s'en alla trouver le cardinal de Richelieu, qui ne put refuser à son stratagème et plus encore à son caractère la grâce qu'il demandait.

Guy Demoll ne quitta Saintes, pour revenir en Belgique, qu'après avoir reçu les félicitations de ses amis, qui l'embrassèrent comme un brave à propos d'une victoire dont il gémissait, et ceux de Bruxelles le fêtèrent mieux encore. Mais personne ne pensa plus à Albert. — Faites-vous donc tuer en duel, pour être oublié en ce monde et damné dans l'autre !

LV.

LÉGENDE DE LA RÉVÉRENCE DUE AU SACERDOCE.

Celui qui vous écoute m'écoute; celui qui vous méprise me méprise....

S. Luc, ch. x, v 16.

Saint Antoine se prosternait devant les prêtres et regardait leur bénédiction comme une grâce précieuse.

Tous les cœurs chrétiens comprennent le respect

qui leur est dû ; une sorte de puissance surnaturelle leur est infuse par le divin Maître dans le sacrement de l'Ordre. Attila s'inclina devant saint Aignan , devant saint Loup , devant le pape. Totila s'humilia devant saint Benoît.

Les éléments même ont respecté le sacerdoce. On lit, dans les dialogues de saint Grégoire , que les flammes d'un vaste incendie qui menaçait de dévorer la ville d'Ancône, reculèrent devant l'évêque Marcelin. La même chose eut lieu à Reims, où l'incendie s'éteignait en fuyant, à mesure que saint Remi s'avancait contre ses ravages.

Un trait non moins remarquable est signalé dans la vie de ce grand saint. Un jour qu'il portait la sainte communion à un malade, un démon qui rôdait par son chemin l'apercevant, se prosterna à terre. Lorsqu'il revint, le même démon, qui était resté aux aguets à la même place, se retrouvant de nouveau à la rencontre du saint, fléchit seulement le genou. Saint Remi lui demanda pourquoi cette différence qu'il mettait dans ses marques de respect? — Quand vous alliez à vos fonctions, répondit le démon, Dieu était avec vous; maintenant que vous revenez seul, je ne vous honore que comme son ministre.

Si des bénédictions spirituelles et temporelles ont été accordées à ceux qui honorent les prêtres, on peut lire dans les *Légendes des Commandements de l'Église* les histoires souvent redoutables de ceux qui les ont ou méprisés, ou attaqués, ou persécutés.

Jésus-Christ dit un jour à ses disciples : « Si votre frère vous a offensé, allez le trouver et représentez-

lui sa faute, seul à seul. S'il vous écoute vous aurez gagné votre frère; s'il ne vous écoute pas, prenez alors avec vous un ou deux arbitres, afin que la chose soit appuyée de leur témoignage; s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Église, et s'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit à vos yeux comme un païen et un publicain (1). »

Nous devons nous rappeler que les offenses graves, comme la rapine, la trahison, les sévices et d'autres torts, n'avaient autrefois dans l'Église d'autres juges que la hiérarchie sacerdotale. Au lieu des quarante mille lois que les hommes ont faites et qui ne prévoient pas tout, les chrétiens n'avaient que les seize articles des Commandements de Dieu et de l'Église, où rien n'est oublié. Les juges, c'est-à-dire les prêtres, les savaient par cœur, et ils jugeaient à la fois avec équité et avec miséricorde.

Et peut-être cette fonction de l'Église assignée aux prêtres est-elle la cause du plus grand nombre de ses ennemis, car elle supprime les juges, les avocats, les huissiers, les procureurs, les parlements de toutes sortes, et ces vastes armées d'ergoteurs qui usent tant de paroles vaines, consomment tant de papier, occupent tant d'agents et perdent tant de journées précieuses que réclameraient de vrais travaux. Le Paraguay nous a offert, au dernier siècle, une nation régie par l'Église; vous en pouvez lire l'histoire, qui vous fera soupirer (2). C'était si beau, que les philosophes

(1) S. Matthieu, ch. xviii, v. 15-17.

(2) « Les missions, dit Buffon, ont soumis plus d'hommes dans les nations barbares que les armées victorieuses des princes qui les ont sub-

et les parlements se liguèrent partout pour supprimer cette administration modèle.

Les assemblées populaires qui, de 1789 à 1794, nous ont ôté le clergé, prêtres et moines, étaient composées en majorité d'avocats et de parleurs. On a vu ce qu'a produit l'absence de nos véritables guides, et de ces moines et de ces saintes religieuses que les jours de foi appelaient des anges, parce qu'alors les cœurs étaient plus intelligents qu'aujourd'hui.

Nous ne parlons pas ici des ordres religieux ; nous renvoyons aux *Légendes des Commandements de l'Église*, où ils tiennent quelque place ainsi que les missionnaires. Cependant nous ne résisterons pas à citer ici, sans réflexions, un fait récent que M. Henri de Courcy a publié dans l'*Ami de la religion* :

« Le missionnaire qui se dévoue à une vie de privations et de fatigues pour le salut de ses frères n'attend pas sa récompense sur la terre. Mais n'a-t-il pas quelquefois de touchantes consolations dans l'exercice de son saint ministère ? — On en jugera par le récit suivant, dont nous pouvons garantir la parfaite authenticité.

» Le père Timothée Bermingham a sa résidence au

juguées. Le Paraguay n'a été conquis que de cette façon. La douceur, le bon exemple, la charité et l'exercice de la vertu, constamment pratiquée par les missionnaires, ont touché ces sauvages et vaincu leur défiance et leur férocité. Ils sont venus souvent d'eux-mêmes demander à connaître la loi qui rendait les hommes si parfaits ; ils se sont soumis à cette loi et réunis en société. Rien ne fait plus d'honneur à la religion que d'avoir civilisé les nations et jeté les fondements d'un empire, sans autres armes que celles de la vertu. » (*Histoire naturelle, variétés de l'espèce humaine.*)

village de Barnwell, diocèse de Charlestown, dans la Caroline du Sud ; mais il dessert en outre huit stations situées à de grandes distances les unes des autres, et il les visite chacune mensuellement. Il fait annoncer d'avance son arrivée dans le journal de la localité ; il emploie un jour entier à entendre des confessions ; il consacre le lendemain à donner des instructions, à distribuer la communion, à visiter les malades, à baptiser les enfants nouveau-nés et à célébrer les mariages ; puis il part à cheval ou à pied pour aller ranimer la foi par sa présence dans quelque autre bourgade isolée. Le vendredi 24 mai 1858, le missionnaire se rendait au village d'Abbeville, l'une de ses stations, lorsqu'au milieu de la campagne il fut frappé d'un spectacle étrange. Devant lui, une centaine de chevaux, sellés et bridés, étaient attachés à des arbres, mais sans cavaliers. Autour de lui, un certain nombre de voitures de fermiers tout attelées longeaient le chemin, sans qu'aucun être humain parût à distance. Que pouvaient être devenus les occupants de ces chariots abandonnés ?

» Enfin, après avoir gravi une colline, le mot de l'énigme devait être donné au père Bermingham. Sur le versant opposé était assemblée une multitude d'hommes et de femmes, et au fond de la vallée se dressaient un échafaud et une potence. On allait procéder à l'exécution d'un esclave noir, condamné pour le meurtre de sa femme. Une idée vient aussitôt au prêtre, c'est que peut-être le malheureux n'aurait pas été baptisé. Stimulé par cette pensée, il presse l'allure de son cheval et arrive au pied de l'échafaud

au moment où le shérif, seul sur la bascule fatale avec le condamné, procède à la lecture de sa sentence. L'homme de Dieu demande la permission d'entretenir pendant quelques instants le pauvre nègre, et sur l'autorisation pleine de charité du shérif, le dialogue suivant s'engage sur le seuil de l'éternité :

» — Appartenez-vous à aucune Église? — Non, répond le meurtrier. — Avez-vous jamais été baptisé? — Non, que je sache. — Sachez donc, reprend le prêtre, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est mort pour les pécheurs, et qu'il pardonna au voleur repentant sur la Croix. Vous allez dans un instant paraître devant lui; si vous le voulez, je vous baptiserai. — Je le veux et je vous en prie, répond le nègre avec empressement. — Mais il faut que vous détestiez sincèrement vos péchés, afin d'être digne de recevoir le baptême. — Je les déteste du fond du cœur, dit le patient; et un torrent de pleurs inonde son visage.

» Le shérif apprend alors au père Bermingham que le nègre a montré du repentir aussitôt après la perpétration de son crime; qu'il s'est livré lui-même à la justice, et qu'il a été condamné sur son propre témoignage.

» Il s'agit alors de se procurer quelques gouttes d'eau pour régénérer le condamné. Le prêtre s'adresse à la foule; mais on est dans une campagne aride et loin de toute habitation. Enfin une vieille femme, venue pour vendre du pain d'épices, donne un peu d'eau dans un gobelet de fer-blanc; et nous espérons que selon la promesse divine ce verre d'eau n'aura pas été pour elle sans récompense.

» — Mettez-vous à genoux, dit le missionnaire au pénitent, qui porte déjà le nœud fatal autour du cou, et croyez qu'il y a un Dieu en trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et que le Père aura pitié de vous et vous pardonnera, à l'intercession du Fils, si vous vous repentez sincèrement. Répétez après moi l'acte de contrition que je vais réciter, et laissez votre cœur s'élever au Ciel pour implorer le pardon du Seigneur, pendant que vos lèvres déclareront votre pénitence.

» Le nègre prononce alors l'acte de contrition à haute voix; le prêtre verse trois fois l'eau du baptême en prononçant les paroles sacramentelles; le bonnet du supplice est aussitôt rabattu sur le visage du condamné, et la trappe disparaît sous les pieds de ce nouveau chrétien, qui est lancé dans l'éternité en répétant : O Jésus, ayez pitié de moi!

» La foule, venue de plusieurs lieues à la ronde pour satisfaire une curiosité cruelle, était saisie de surprise et de respect, et la plupart des assistants, quoique protestants ou infidèles, ont vu dans la réunion de ces circonstances un arrangement providentiel. En se rendant au lieu du supplice, le nègre s'était enquis si aucun ministre n'était présent, ou si personne ne voulait venir prier avec lui. Personne n'avait répondu à ce désir suprême du mourant, et c'est à ce moment que le vrai ministre de l'Eglise de Dieu lui apparaît pour lui ouvrir les portes du Ciel. O puissance éclatante de la prière près de Celui qui a dit : « Demandez, et vous recevrez, frappez, et il vous sera ouvert. » Un coupable manifeste seulement

l'intention de savoir prier, et en présence de ce simple désir, Dieu, ouvrant le trésor de ses grâces, rachète une âme pécheresse des peines terribles de l'enfer. »

LVI. — HISTOIRE DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Non vos me elegistis : sed ego elegi vos et
posui vos ut eatis et fructum afferatis; et
fructus vester maneat. S. JOANN., cap. xv.

Notre-Seigneur, en instituant ses apôtres dans les fonctions augustes du ministère sacerdotal, en leur assignant un chef dans saint Pierre, en établissant pour eux des auxiliaires dans les disciples, leur a laissé, ainsi qu'à leurs successeurs, le pouvoir d'ordonner les ministres inférieurs et de constituer la hiérarchie ecclésiastique.

Après la mort de Judas, sur la proposition de saint Pierre, un successeur, saint Matthias, est élu à la place du traître, et cela avant la descente du Saint-Esprit, comme on le voit dans les Actes.

Aussitôt que le nombre des chrétiens se multiplia, peu après la descente du Saint-Esprit, l'Église naissante, voyant les apôtres surchargés de travaux, élut sept diacres : Étienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas. Les fidèles les présentèrent ensuite aux apôtres, qui leur imposèrent les mains et prièrent sur eux (1). Voilà les premières ordinations, évêques, prêtres et diacres, se-

(1) Actes, ch. vi, § 5-6.

condés par des fidèles, qui ne s'approchaient des choses saintes qu'étant approuvés et bénis, et qui eurent leurs noms officiels à mesure que leurs fonctions se déterminaient.

L'ordre des sous-diacres n'est venu que plus tard. Mais on voit de bonne heure les portiers, nécessaires dans les temps où tout le monde n'était pas chrétien. Ils empêchaient les infidèles d'entrer dans les saintes réunions; dès qu'il y eut des églises, on leur en remit les clefs et on les constitua gardiens des choses précieuses qui servaient au culte.

On voit, dans l'époque des catacombes, l'ordre des fossoyeurs, qui étaient chargés de la sépulture des morts. Les économes, les défenseurs, les aumôniers, les catéchistes, remplissaient des dignités affectées à différents ordres, comme nous voyons aujourd'hui des archiprêtres, des archidiares, des trésoriers, qui n'ont dans ce titre qu'une fonction adjointe à leur dignité de prêtre.

Les lecteurs, aux premiers temps, étaient chargés, outre l'emploi que leur ordre indique, de la garde des livres sacrés, ce qui les exposait dans les persécutions.

Alors les possessions étant fréquentes, surtout parmi les païens, pour marquer un plus grand mépris de la puissance du diable, on donna la charge de les chasser à l'un des plus humbles ministres de l'Eglise. L'exorciste imposait les mains sur les possédés; et c'était lui qui faisait sortir de l'église, avant l'oblation des dons sacrés, les catéchumènes et les énergumènes. Aujourd'hui les prêtres seuls et

les évêques remplissent les fonctions d'exorcistes.

Les acolytes étaient de jeunes hommes qui suivaient partout l'évêque et remplissaient ses messages. Il est fait mention d'eux dès le troisième siècle. Ils servaient à l'autel sous les diacres, et avant qu'il y eût des sous-diacres, ils en remplissaient les fonctions.

Il y avait, dans les premiers temps, beaucoup plus de clercs inférieurs que de clercs supérieurs. Ainsi, en 254, quand se fit l'élection du pape saint Corneille, l'Église romaine avait cent cinquante-deux clercs, dont quarante-quatre prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, et quatre-vingt-quatorze officiers d'ordres mineurs.

La tonsure, dont on croit que l'usage a été établi par saint Pierre, cessa d'être imposée quand les persécutions s'élevèrent. « Alors, dit Fleury, on ne vit aucune distinction extérieure entre les clercs et les laïques. C'eût été les exposer sans besoin à la persécution, qui était toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fidèles. Depuis que l'Église fut libre, ils gardèrent l'habit ordinaire des Romains, qui étaient vêtus de long, portaient les cheveux courts et la barbe rase. Les barbares qui ruinèrent l'empire romain étaient d'un aspect tout différent : les habits courts et serrés, les cheveux fort longs, la plupart avec de grandes barbes. Quand ces barbares s'établirent, tous les clercs étant Romains, conservèrent leur habit, qui devint l'habit clérical; et ceux qui entraient dans le clergé faisaient dès lors couper leurs cheveux et prenaient des habits longs. Alors

aussi la tonsure reparut; elle était en usage depuis des siècles, du temps de Bède, qui vivait au huitième. »

Aux premiers temps, on ne séparait pas la tonsure de la réception des ordres mineurs. Ce n'est qu'au septième siècle que l'on commença à la donner séparément. Le père Morin (1) nous apprend même que, jusqu'au dixième siècle, les simples prêtres donnaient la tonsure aux enfants qu'ils destinaient aux ordres. On trouve dans un ancien *Ordo* romain la prière qui accompagnait cette cérémonie : « Seigneur » Jésus-Christ, qui êtes notre chef et la couronne de » tous les saints, jetez un regard sur l'enfance de » votre serviteur N., qui vous offre en ce moment sa » chevelure, etc. » Cette prière est intitulée : *Oratio ad puerum tonsurandum*. Plus tard beaucoup de jeunes hommes se firent tonsurer, non pour être ensuite dans les ordres, mais pour jouir des privilèges de clergie (2).

Saint Paul, dans ses lettres à Timothée et à Tite, exige que les ministres de l'Église soient irrépréhensibles et en bon renom, même chez les infidèles. Aussi dans les premiers siècles, on n'ordonnait que des hommes dont la vertu et le mérite étaient généralement reconnus, souvent sans les consulter, mais sur les vives instances du peuple fidèle dont on voulait le consentement. C'est ainsi que saint Ambroise fut ordonné, ayant été élu publiquement, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène. On repoussait ceux

(1) *De sanctis ordinibus*, præfatio, in sæculum III.

(2) On a vu les avantages de ce privilège dans la Légende LIV.

qui, après le baptême, étaient tombés en quelque crime, comme l'apostasie, l'hérésie, l'homicide, l'adultère, et ceux qui, pour des chutes graves, avaient été mis en pénitence publique.

On ne pouvait autrefois être ordonné prêtre qu'à trente ans. Cependant, au douzième siècle, saint Malachie fut ordonné à vingt-cinq ans; et cet âge est aujourd'hui admis depuis longtemps. Suivant les Constitutions apostoliques, l'épiscopat exigeait cinquante ans d'âge; mais la rareté des sujets capables, à cet âge déjà avancé dans les travaux du sacerdoce, fit qu'on dut se relâcher pareillement là-dessus.

Les ordinations, excepté dans les temps de persécution, se faisaient en pleine église, à des jours prescrits, qui sont généralement aujourd'hui les samedis des Quatre-Temps.

Les évêques, élus autrefois par le clergé et le peuple, et approuvés par le saint-siège, ont toujours été consacrés par d'autres évêques, accompagnés des prêtres, et en présence des fidèles.

Quand les princes virent l'influence des évêques, ils voulurent prendre part à leur élection, et peu à peu ils s'en emparèrent. Les rois de la première race élurent ou nommèrent plusieurs évêques, le plus souvent, il est vrai, avec bonheur dans leur choix. Charlemagne donnait les évêchés, sans distinction de noble ou de vilain, au membre du sacerdoce qu'il trouvait le plus digne, mais toujours de l'avis du saint-siège, comme il se fait encore aujourd'hui. Les empereurs d'Allemagne prétendirent même, pendant le dixième et le onzième siècle, au droit d'élire les

papes ; et ils le firent plusieurs fois , au grand détriment de l'Église. Le saint et grand pape Grégoire VII lutta toute sa vie contre cet abus attentatoire et en triompha. Depuis, l'élection du Pape est faite avec la plus sage prudence par le collège auguste des cardinaux.

La consécration des évêques a eu lieu de tout temps par l'imposition des mains , accompagnée de l'invocation du Saint-Esprit , conformément à ce qu'on lit dans les Actes des apôtres et dans les Épîtres de saint Paul. On met ensuite le Livre des Évangiles sur la tête du prélat ordonné. Les Constitutions apostoliques prescrivent cette cérémonie. Elle est suivie de l'onction , après quoi on donne à l'évêque consacré la crosse et l'anneau.

Chez les peuples protestants , la hiérarchie ecclésiastique a été généralement supprimée , ainsi que le sacerdoce. Il n'y a que les anglicans qui se vantent d'avoir conservé parmi eux l'épiscopat. Mais ce qu'ils ont n'est plus l'épiscopat des apôtres ; ce n'est qu'un titre vide de sens et de valeur.

L'entrée des évêques dans leur ville cathédrale se faisait , au moyen âge , avec une grande splendeur. Nous occuperions un volume à détailler ces cérémonies , qui variaient suivant les lieux. C'était partout un événement qui occupait tout le monde. Il est vrai qu'alors l'évêque ayant deux juridictions , la spirituelle et l'extérieure , était bien plus mêlé qu'aujourd'hui aux affaires de son diocèse.

Dans les premiers temps de l'Église libre , les empereurs et les rois étaient sacrés : ce qui leur donnait

une sorte de sacerdoce. Constantin s'appelait l'évêque du dehors; plusieurs rois ont pris la même qualité. Plusieurs évêques sans évêchés, mais chargés d'une mission où ils avaient pouvoir d'ordonner des prêtres, portaient aussi ce titre. Il y eut encore des chorévêques. Il en est souvent parlé dans nos annales. C'étaient, si on peut parler ainsi, des demi-évêques, qui suppléaient l'évêque dans les lieux où il ne pouvait aller facilement. Leurs pouvoirs n'ont pas été partout les mêmes. En certains diocèses ils pouvaient donner la confirmation, consacrer des églises et faire d'autres fonctions épiscopales. Dans d'autres, leurs attributions étaient plus restreintes. Ils ont été remplacés d'abord par les archidiaques, et mieux aujourd'hui par des coadjuteurs.

Nous avons parlé des ordinations dans la première légende de ce sacrement.

LVII. — LÉGENDE DU MARIAGE.

Que chacun parmi vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme honore son mari.

S. PAUL, *Ephes.*, ch. v, v. 33.

Le maître des sentences a défini le mariage si exactement, que le Catéchisme du concile de Trente a adopté sa définition. « Le mariage, dit-il, est l'union conjugale de l'homme et de la femme. Il se contracte entre des personnes qui en sont capables selon les lois; et il les oblige à vivre inséparablement l'une avec l'autre. »

C'est une union *conjugale*, parce que les conjoints

acceptent en la contractant un *joug commun*, qui est toujours très-doux s'ils marchent tous deux dans les voies de Dieu. Dans ce cas, l'obligation de ne pas s'en détacher n'a rien de pesant.

En fait, c'est aussi un contrat civil, parce que le plus souvent les lois civiles interviennent dans les conventions qui le règlent.

« Jésus-Christ, l'auteur des sacrements, nous a mérité, dit encore le concile de Trente, une grâce qui perfectionne l'amour naturel des époux l'un pour l'autre, affermit leur union indissoluble et sanctifie les époux eux-mêmes. »

Nous citerons aussi un passage de la lettre adressée par le pape Pie IX au roi de Sardaigne en 1852 :

« C'est un dogme de foi que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement ; et c'est un point de la doctrine catholique que ce sacrement n'est pas une qualité accidentelle surajoutée au contrat, mais qu'il est l'essence même du mariage ; de telle sorte que l'union conjugale entre les chrétiens n'est légitime que par le sacrement de mariage, et que hors ce sacrement cette union n'est qu'un pur concubinage.

» Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat de mariage pour des catholiques, prétend en régler la validité, contredit la doctrine de l'Église, usurpe ses droits inaliénables, et, dans la pratique, met sur le même rang le concubinage et le sacrement de mariage, ou les sanctionne l'un et l'autre comme également légitimes (1). »

(1) Ainsi, ceux qui se contentent de l'acte civil qui les lie l'un à l'autre

La matière du sacrement de mariage est l'acte ou la démarche que font un homme et une femme en se donnant mutuellement et librement l'un à l'autre, dans les conditions requises. La forme est dans les paroles et les signes qui expriment leur consentement, auxquels se joignent les paroles du prêtre qui confirme leur union et la bénit.

Le mariage n'a qu'un but légitime, celui d'avoir des enfants et de les élever dans la foi et les vertus chrétiennes.

Le mariage est indissoluble. La mort seule peut le rompre ; et le divorce, qui a pour but un autre mariage, n'est aux yeux de l'Église qu'un adultère. Mais dans les ménages malheureux, où les époux ne se souffrent plus, l'Église ne défend pas les séparations de corps pour un temps déterminé ou non déterminé. Ces tristes faits ne se produisent pas dans les unions où les deux époux font leurs devoirs de chrétiens. Les raisons qui permettent la séparation de corps confirment ce que nous disons, car ce sont l'adultère de l'un des époux, les sévices ou mauvais traitements, le cas malheureux où l'un des deux tomberait dans l'hérésie, le danger où les dérèglements de l'un des époux exposerait l'autre à offenser Dieu.

La séparation de biens est permise. Elle s'établit ou par le contrat de mariage ou par un jugement des tribunaux.

Quant aux seconds mariages, l'Église les voit avec tre et ne reçoivent pas le sacrement, peuvent se croire unis, mais ils ne sont pas *mariés*.

peine, dans les cas où l'un des époux a des enfants d'un premier lit, à cause des résultats que nous témoigne une expérience constante, les enfants ne trouvant pas un père dans un beau-père, ni une mère dans une belle-mère, qui, trop souvent, n'est qu'une marâtre, surtout si elle a d'autres enfants.

On ne peut trop conseiller au jeune homme qui se marie de ne prendre sa jeune épouse que si elle est vraiment chrétienne. Il se trompe, s'il croit que celle qui est infidèle à son Dieu pourra lui rester fidèle. D'un autre côté, la jeune fille qui épouse un homme sans religion s'expose à des chagrins dont la fortune et l'éclat ne consolent pas. Nous pourrions citer des exceptions :

Une pieuse et charmante jeune fille était recherchée par un officier aimable et brave, que les dissolutions avaient amené comme tant d'autres à l'habitude inerte de ne rien pratiquer, mais qui avait gardé de bons sentiments et dont elle savait l'excellent cœur. Il était plein d'honneur et estimé de tous. Elle lui demanda de s'engager, sur cet honneur qui lui était cher, et qu'il n'eût faussé pour rien au monde, de s'obliger à faire avec elle de plein gré les prières du matin et du soir, à l'accompagner tous les dimanches à une messe et à respecter au moins tacitement ses pratiques religieuses. Il jura sur son honneur d'être fidèle à ces conditions. Le mariage se fit, et l'engagement fut complètement tenu. Au bout de six mois, comme l'époux témoignait plus vivement que jamais son admiration pour la douce sérénité et les attentions bienveillantes de sa jeune épouse, et

comme il lui demandait d'où lui venait cette gracieuse mansuétude, elle lui fit connaître son secret, qui était la pureté de conscience, et le moyen de l'acquérir, qui est le confessionnal. Peu de jours après, l'officier faisait ses Pâques avec sa femme, qui, heureuse d'espérer le salut de son époux, vit tous les jours son mariage béni par l'union la plus intime.

Nous pourrions citer encore une jeune fille catholique qui épousa un protestant, mais après l'avoir sérieusement ramené dans le sein de l'Église romaine.

Les chrétiens savent que pour se marier il ne suffit pas de se présenter la veille devant le prêtre; mais qu'il faut être en état de grâce. Autrement, pour celui des époux qui ne s'est pas délivré du péché mortel, hélas! trop souvent pour tous les deux, le sacrement n'est plus qu'un sacrilège. C'est de cette suprême misère que résultent tant et tant de ménages déplorables. Heureux ceux qui comprennent combien il est salutaire de communier avant le mariage et d'avoir à leurs noces ce Dieu si bon qui a béni à jamais les noces de Cana.

Le mariage doit être traité en tout avec honneur. Saint Paul lui-même le recommande (1). Un mari doit honorer sa femme; une femme son mari, avec une révérence familière, mais pleine d'égards. Le mari est le chef; mais si sa femme doit lui être soumise, d'une soumission d'amour, comme l'Église est soumise à Jésus-Christ, le mari doit aimer assez sa femme pour lui sacrifier tout, jusqu'à lui-même,

(1) *Honorabile connubium in omnibus* (*Heb.*, ch. XIII, v 4).

comme Jésus-Christ aime l'Église qu'il a affermie de son sang.

L'Église, qui condamne chez les femmes la coquetterie, dont le motif n'est jamais pur, et le luxe exagéré, qui a sa source dans l'orgueil, recommande aux époux la propreté, considérée par les maîtres de la vie spirituelle comme l'une des petites vertus qui adhèrent à une conscience en règle. La malpropreté, dit saint Bernard, est presque toujours le signe d'un désordre dans l'esprit ou dans l'âme. Plusieurs ménages se gâtent par la singulière défection de goût qui fait que l'un des époux, les femmes surtout, parées avec soin et tirées à quatre épingles, comme on dit, lorsqu'il faut paraître dans le monde, se tiennent en souillons dans leur intérieur, ne se rappelant pas assez que le dégoût amène le désenchantement.

Un homme ne doit pas paraître devant sa femme, ni une femme devant son mari, dans une tenue dont ils rougiraient devant des étrangers.

LVIII. — UN MARIAGE HASARDÉ.

Heureux celui qui n'a jamais quitté le toit
de ses pères et qui n'a pas assisté aux fêtes
de l'étranger.

CHATEAUBRIAND.

C'était grande fête et joie publique, il y a un siècle et demi, dans la paroisse Saint-Nicolas à Bruxelles. Toutes les rues qui avoisinent l'église s'égayaient de transparents en papier, et se pavoisaient de fleurs et de verdure. Des lustres de kermesse se pavanaient

aux deux bouts de la petite rue au Beurre, toute jonchée de plantes champêtres et poudrée de sable fin. Vers le milieu de cette rue brillait surtout une maison de bonne apparence ; on devinait que là devait avoir lieu la fête qui mettait en mouvement tous les voisins. Là demeurait alors une dame de quatre-vingts ans, vénérable autant par ses vertus que par ses bonnes œuvres. Dans un moment elle allait recevoir une fille chérie, dont l'histoire était un long roman, de qui elle était depuis quinze ans séparée par les mers, et que longtemps elle avait crue perdue. Généreuse et riche, elle avait cédé à cet élan de bonheur que les mères seules peuvent sentir ; et elle avait voulu que dans une fête de famille tous ses voisins prissent part à sa joie, ces bons et dignes voisins, qui avaient tant fait pour soutenir son courage et pour la consoler.

— Voilà une fête qui coûtera gros, savez-vous ? dit un Wallon qui passait ; vous en tirez tous joyeuse face, vous autres qui êtes du fricot. Mais la bonne femme est folle.

— Non, mais elle est mère, dit une marchande de harengs ; et vous m'avez l'air d'une scholle fumée de la rue aux Chiens.

— Pardon, excuse, fit le Wallon ; je ne sais peut-être pas l'histoire.

— Eh bien ! répliqua un imprimeur juré, qui faisait des livres à deux liards, en flamand et en français, il faut avoir un caractère mieux ajusté, parler correctement, et ne pas censurer ce qu'on ne connaît pas.

Madame Schotel est une respectable et digne bourgeoise. Si vous ne le savez pas, je vais vous l'apprendre, dans les formes et sans trop prendre de marge en vous contant ce qui en est, d'autant plus nettement, que pour l'année prochaine j'en embellis mon *Almanach de Liège*, que j'imprime à Bruxelles.

— C'est différent, dit le Wallon, qui demeurait dans la rue des Maroles; madame Schotel, comme vous dites, est une digne femme, puisqu'il y a une histoire, et j'achèterai votre Almanach.

— Vous êtes bien honnête, riposta l'imprimeur juré. Je tiens le papier de bureau et l'encre à écrire. Je demeure ici près, au coin de la rue de Fer.

Pour lors, en l'an 1700 de notre salut, — vous voyez que je commence par l'avant-propos et que je vous conte la chose dans sa simplicité native, car je pourrais sauter à 1714, vous ménager des surprises, faire un récit à la manière d'Énée; mais je ne suis pas poète, monsieur, ni même avocat: je suis un honnête narrateur, comme vous le reconnaîtrez, si vous prenez de mes Almanachs.

Donc, en l'an 1700, un Turc, — ces gens-là, on a beau les prendre tout petits, on ne les dresse jamais, — un jeune Turc de Damas, — c'est un pays éloigné, beaucoup plus éloigné qu'Ostende; — un jeune Turc de douze à treize ans, d'une belle venue, l'air ouvert autant qu'un Turc peut s'ouvrir (je n'aime pas les Turcs), fut pris par nos seigneurs les chevaliers de Malte. Il fut pris en mer, attendu que les chevaliers de Malte ne se seraient pas permis de

l'arrêter, s'il ne s'était pas embarqué, et que la mer est leur élément; c'est pourquoi il fut pris.

Les bons chevaliers le donnèrent, — ils en avaient le droit, puisqu'il était à eux, — au digne et vaillant comte de la Villa-Hermosa, gentilhomme espagnol, lequel l'emmena à Madrid avec lui.

Le comte prit en affection son petit Turc, le traita comme son fils à cause de sa douceur, le fit instruire dans la religion catholique, et la lui fit embrasser. — Vous concevez qu'il ne pouvait pas le laisser croupir dans son état de Turc.

Or, en l'année 1712, je crois, le roi Louis XIV, que les Français ont surnommé le Grand, pour sa belle taille (cinq pieds dix pouces de Brabant), étant venu encore nous apporter la guerre, le comte de la Villa-Hermosa, qui avait sa maison dans Bruxelles, à telle enseigne qu'une de nos rues a gardé son nom, vint en Flandre, où les uns chantaient la chanson toute nouvelle de MALBROUGH S'EN VA-T-EN GUERRE, tandis que les autres pestaient contre le roi Louis le Grand, et il emmena avec lui son jeune Turc, qui était en quelque sorte pour lui un enfant adoptif.

Il faut dire qu'au dehors les étrangers qui n'en savaient pas plus long, appellent Flandre tout notre bon pays de Belgique.

Le jeune converti se conduisit bien, brave, généreux, intrépide, et avec cela modeste et doux. Il gagnait tous les cœurs, comme on dit dans les livres et même dans les almanachs. — Les bonnes qualités et la bravoure que le comte de la Villa-Hermosa reconnut dans ce jeune homme, l'engagèrent à deman-

der pour lui, à la fin de la campagne, une compagnie de cavalerie dans l'armée espagnole. Il l'obtint; et le nouveau capitaine, qui avait alors vingt-cinq ans, fut envoyé à Bruxelles, en quartier d'hiver, — selon l'expression des écrivains de l'antiquité.

Tout le monde le croyait Espagnol; il s'appelait don José Hernandez; c'était un nom qui sonnait encore mieux que le mien, qui est Merckx.

Avec ce nom, la réputation de bon officier dont jouissait le jeune homme le fit recevoir d'une manière très-distinguée dans les meilleures maisons. Il fréquenta particulièrement celle-ci, où logeait dès lors madame Schotel avec sa fille.

Madame Schotel, qui possédait une grande fortune, venait de perdre son mari à Amsterdam, et comme elle était excellente catholique, elle était rentrée dans le pays. Sa fille Hélène était ravissante de modestie et de douceur, autant que de beauté et de grâces. — On n'est pas complètement belle au dehors, quand on est laide au dedans, ma voisine, ajouta l'imprimeur en s'adressant à la marchande de harengs.

La mère et la fille remarquèrent le bon esprit, la sagesse, les manières polies et la conduite réglée du jeune officier, que, — comme nous tous, — elles prenaient pour un Espagnol. Les autres officiers, ses amis, l'estimaient et le considéraient tellement, qu'il était regardé comme un bon parti pour une jeune fille de bonne maison.

Aussi, lorsqu'à la fin de l'hiver, après avoir un peu sondé le terrain, il demanda timidement la main

d'Hélène, il vit à la rougeur de la jeune fille qu'il était accepté; il obtint le consentement de la bonne mère; — car les femmes pieuses sont bonnes, monsieur.

On disposa tout pour le mariage, avec abandon, sans défiance; et pourquoi se défier? Tout le monde faisait cas de ce jeune capitaine; le comte de la Villahermosa n'était pas parti sans le recommander. De sa fortune, il en fut peu question; la dame était puissamment riche; sa fille était seule. Entre vrais chrétiens, d'ailleurs, on compte les vertus avant les florins et les ducats.

Les noces se firent donc à Bruxelles, en grande solennité et vive allégresse. Toute la ville prit intérêt à ce mariage; tout le quartier s'en réjouit; toute la paroisse vint à Saint-Nicolas; toute la petite rue au Beurre se mit en fête. Ce jeune ménage, béni de tous, fut heureux; la lune de miel fut longue; dix ans de bonheur passèrent doucement et vite, — car il n'y a que les jours de peine qui soient lourds et qui ne marchent pas.

— Mais vous m'écoutez prodigieusement, monsieur; je ne conçois pas que vous ne sachiez rien de cette histoire.

— Je n'en savais pas un mot, dit le Wallon.

— Pendant ces dix ans, — c'est une durée qui compte, — l'officier et sa jeune épouse n'eurent qu'un fils, que tous deux ils chérissaient tendrement. Au bout de ces dix ans, le Turc, — car vous ne devez pas oublier que c'était un Turc, quoique la pauvre épouse n'en sût rien, — le Turc, qui jusque-là

s'était conduit honnêtement, éprouva ce qu'on appelle le mal du pays; il lui prit envie de revoir les lieux maudits et brûlés où il avait reçu le jour. Encore si ce désir avait été innocent ! Mais vous saurez le reste; il feignit avec sa femme.

— Depuis bien longtemps, lui dit-il, je suis tourmenté d'un ardent et secret désir qu'il faut enfin que je vous découvre.

Je ne voudrais pas mourir sans avoir fait le pèlerinage de Jérusalem, pour adorer le Sauveur au lieu où se sont accomplis les grands mystères; mais je ne saurais jamais me séparer de vous. Si donc, ma chère Hélène, vous m'aimez assez pour m'accompagner dans ce pieux voyage, au retour je vous ramènerai en Espagne, où j'aurai le bonheur de vous présenter à ma famille, de vous faire connaître mes bons parents; nous ne reviendrons pas sans avoir recueilli les biens qui m'appartiennent, et qu'il me faut aller réclamer.

La jeune dame chérissait tendrement son époux; elle resta muette un moment à des propositions si graves; puis elle répondit :

— Si vous ne pouvez vaincre le besoin de partir, mon ami, comment vous résister ? Mais aussi comment nous séparer de notre enfant et de notre bonne mère ? je ne le pourrai pas.

— Notre enfant, dit le Turc, nous l'emmènerons avec nous, car je ne saurais non plus vivre sans le voir; quant à votre mère, bien certainement elle ne consentira pas à notre départ.

Mais comme ce voyage salulaire ne doit pas du-

rer plus de six mois , nous partirons , si vous le voulez , sans lui rien dire ; et d'Anvers ou de Flessingue nous lui écrirons notre résolution. Sa bonté nous pardonnera ; et notre retour lui donnera une joie qui effacera bien les moments de souci que nous allons lui causer.

— Le serpent ! dit la poissonnière.

— Bref , poursuivit le narrateur , don José Hernandez , muni de tout l'or qu'il put prendre , de tous les bijoux de sa femme , qui faisaient une très-grande somme , s'embarqua à Anvers , avec Hélène et son fils , sur un navire hollandais qui partait pour l'Italie. La pauvre vieille mère ne l'apprit que par une lettre de sa fille , qui arriva le lendemain du départ. Elle se désola amèrement ; mais , hélas ! elle était bien loin de s'attendre à la longue séparation que venait d'ouvrir la condescendance de la jeune dame.

Cependant le navire voguait ; il avait passé le détroit de Gibraltar , et il était dans la Méditerranée , lorsque , vers les côtes d'Afrique , il fut attaqué par deux corsaires.

Au lieu de montrer de l'effroi ou de prendre ses armes , le faux Espagnol , s'adressant aux pirates , leur parla en turc , à la grande surprise de son équipage , et demanda à s'entretenir avec le capitaine des écumeurs de mer.

Dès qu'il eut prononcé quelques mots dans l'idiome des infidèles , les hostilités furent suspendues ; don José se rendit sur l'un des brigantins , déclara au capitaine sa naissance , lui exposa ses aventures , et lui dit que son dessein était de rentrer dans sa patrie

et de retourner à sa religion. Le corsaire fut joyeux ; il le reçut à son bord avec sa femme et son enfant ; à sa considération, il se contenta de ne piller qu'un peu le navire hollandais ; après quoi on le laissa poursuivre sa marche.

Le Turc cependant conta à sa femme que le navire où il venait de la transporter allait en Syrie ; la jeune dame, confiante, le croyait. Mais le lendemain le brigantin relâcha dans la rade d'Alger.

— Et puis, fiez-vous aux Turcs ! interrompit le Wallon. Si nos souverains faisaient comme notre bon empereur Charles-Quint, qui guerroyait ces gens-là, il leur serait plus méritoire, savez-vous, d'agir ainsi et de reprendre Jérusalem, que de se battre, se piller entre eux, et se voler leurs provinces comme ils le font.

— Monsieur, reprit vivement l'imprimeur, nous achèverons, s'il vous plaît, de tout savoir. La jeune femme fut bien surprise, — il y avait lieu et motif, — de voir son mari fréquenter les Turcs et aller prier avec eux. Toutefois, elle n'osait lui parler de sa peine, craignant de l'offenser par des soupçons et de se tromper dans ses tristes conjectures ; mais elle le pressait de quitter ce pays, dont le séjour la troublait. Il se rembarqua donc, contraint et gêné, avec sa femme qu'il chérissait toujours, dont il révérait la grande vertu, et qu'il n'osait instruire de sa fourberie et de ses projets. Il aborda au port d'Alexandrie, où il se mit plus encore à fréquenter les mosquées.

A la fin, voyant sa femme tout en larmes, il se jeta à ses genoux, lui avoua qu'il était musulman, et

lui conta son histoire. Puis, pour la rassurer et calmer l'effroi dont il la voyait écrasée, il lui protesta qu'elle aurait partout le libre exercice de sa religion; qu'il ne s'occuperait jamais que du soin de lui rendre la vie douce et heureuse; qu'il le pourrait surtout dès qu'il serait arrivé dans son pays, où il possédait de grands biens.

La pauvre femme, atterrée, garda le silence; elle se voyait séparée de sa mère par la trahison, unie à un homme que Dieu repoussait, arrachée à son pays, condamnée à vivre avec des Turcs. Toutefois elle remit son sort et celui de son enfant dans les mains de la Providence, se recommanda ardemment à la Vierge Marie, et suivit son époux à Alep, où celui-ci s'occupa de recouvrer ses biens.

Cet incident avait son mauvais côté. Les parents du Turc ne l'ayant pas revu depuis vingt ans au moins, s'étaient accoutumés à se passer de lui; par suite de quoi ils s'étaient partagé son héritage. L'idée qu'il fallait le restituer leur allait peu; ce qui, joint au bruit qui s'était répandu que le jeune homme avait rapporté d'Europe beaucoup d'or et de bijoux, fit qu'un soir on le trouva assassiné dans sa maison.

L'assassin avait si bien pris ses mesures qu'on ne le découvrit point.

C'était là le comble des malheurs de notre jeune voisine. Seule avec son enfant dans un pays dont elle ne savait pas même la langue, dépouillée de tout, dépourvue de ressources, que devenir sur la terre étrangère? Dans sa désolation profonde, elle fit bien pourtant de ne pas se désespérer. Dieu, qui n'aban-

donne jamais les siens, lui envoya des femmes maronites qui s'en retournaient au Liban, et qui l'emmenèrent à Anthora. Elle y vécut dans la paix, remplissant avec assez de liberté les devoirs de la religion catholique, élevant son fils devant Dieu, et recevant de la charité chrétienne ce que ne lui fournissait pas son travail.

Mais elle soupirait toujours, malgré le riant climat de l'Asie, après son cher pays. Nos bons missionnaires, il y a quelques mois, ont passé par là ; ils lui ont fourni les moyens de revenir en Belgique ; la navigation, protégée de Dieu, n'a plus été cette fois arrêtée par des corsaires ; et, dans un moment, si vous voulez vous ranger là, vous allez voir cette jeune dame.

L'imprimeur juré se tut à ces mots, et prolongea, en s'essuyant le front, un regard de satisfaction sur son auditoire, qui le payait de sa peine par un murmure flatteur.

Peu après, en effet, au redoublement des cloches et des bourdonnements de la joie publique, on vit paraître Hélène et son fils dans leurs habits du Liban.

L'allégresse d'une vie nouvelle et comme une sorte de résurrection brillaient dans les yeux de la jeune dame ; sa mère était auprès d'elle, portée par les voisins. La nuit venait : toute la maison s'éclaira, toute la rue fut illuminée ; il y eut des feux de joie et des sérénades, et des festins à toutes les portes. Hélène enchantait l'imprimeur, qui venait de la saluer, en lui disant : — On est mieux chez soi que chez les Turcs.

LIX. — UN MARIAGE DE RAISON.

Monsieur, ce ne sont pas toujours les plus mauvais.

DÉSAUCIERS, *La Matrimoniomanie.*

Par une belle matinée du mois de mai de l'an 1680, Jean-Baptiste Champagne achevait, dans son atelier de Rome, un tableau que lui avait commandé Louis XIV, lorsqu'on vint lui annoncer la visite d'un modeste jeune homme, qui se disait un peu son compatriote.

Jean-Baptiste Champagne, né en 1643, était neveu de l'illustre Philippe, qui l'avait initié dans le secret de l'art. Il avait aidé son oncle dans un grand nombre de ses ouvrages; et, depuis sa mort, il le remplaçait de son mieux. Après avoir terminé les tableaux laissés inachevés par Philippe Champagne, Jean-Baptiste était venu à Rome, pèlerinage que doit faire tout peintre chrétien; et bientôt Louis XIV allait le rappeler pour professer à l'Académie de peinture de Paris.

Il vit entrer dans son atelier le jeune homme qu'on lui annonçait, et qui était un enfant des Pays-Bas et un élève de l'école flamande. Ce jeune homme se présentait muni d'une lettre de recommandation de Nicolas Molenaer, le peintre de paysages, dont il avait suivi les leçons et qu'il devait surpasser. Il avait vingt-deux ans. Avec le teint frais que donne sa patrie, des traits réguliers, une tournure convenable, ce jeune homme paraissait si doux et à la fois si mélancolique, que Jean-Baptiste Champagne,

qui était bon et bienveillant, n'eut pas besoin de peser les expressions de la lettre de Molenær pour lui porter un vif intérêt.

— Vous êtes d'Amsterdam ? lui dit-il.

— Oui, maître, répondit le jeune homme.

— Et je vois par cette lettre que vous vous nommez Nicolas Opgang. C'est un nom qu'il faut faire. Vous allez dîner avec moi ; — nous causerons à l'aise. Avez-vous quelques esquisses ?

Le jeune homme ouvrit timidement un petit portefeuille, et Champagne admira cordialement plusieurs croquis :

— Du courage, dit-il ; vous êtes paysagiste !

Midi sonnait ; l'artiste emmena le jeune homme dans la salle à manger. Ils se mirent à table.

Les artistes se comprennent vite. Le maître reconnut bientôt dans Nicolas Opgang tout le germe d'un vrai talent, escorté d'un grand fonds de tristesse. — Sans montrer à ce sujet une curiosité qui souvent est inhumaine, il se proposa de soutenir de son mieux le jeune artiste, et se déclara immédiatement son patron. Il le confia dès le lendemain à un habile paysagiste ; le recommanda à tous ses jeunes amis, et le pria de venir tous les jours prendre chez lui son dîner. Nicolas accepta, plein de reconnaissance, toutes ses offres de services, dont la dernière surtout lui était précieuse ; car il était pauvre, et là était la source de tous ses chagrins. Il avait de l'ordre, de la modération, de l'économie. Il calcula que, grâce à l'obligeance du grand peintre, en s'imposant des privations qu'on ressent, hélas ! tous

les jours à vingt-deux ans, il pouvait vivre une année sur la modique petite somme qu'il avait apportée, collecte de sa famille et de ses camarades.

Mais au bout d'un mois Jean-Baptiste Champagne, rappelé à Paris, partit subitement. — Nicolas, resté seul, vit ses prévisions dérangées. Sa petite somme le mena péniblement jusqu'à l'hiver.

On l'avait toujours vu sérieux et réservé; il devint plus sombre. — Il s'était logé dans un petit cabaret, où son exactitude à payer pendant quatre mois lui avait fait un peu de crédit. Il continua de manger sobrement, quoique sa bourse fût vide. Il avait fait des progrès vantés; on comblait d'éloges sa manière; on saluait son génie; on lui prédisait un avenir. Il redoubla d'ardeur et fit deux charmants paysages, qu'il comptait vendre pour faire face aux besoins de l'hiver. Mais à Rome, dans cette ville des artistes, tant de beaux ouvrages sont offerts en profusion que, lorsqu'un nom déjà fait n'arrête pas l'attention vagabonde, il faudrait que l'artiste eût aussi l'habileté du marchand; et c'est ce qui n'est pas. Nicolas remarqua (son cœur en fut navré) qu'on peut vivre toujours et partout, en faisant des souliers, en pansant des chevaux, en maniant le rabot du menuisier ou la navette du tisserand; mais qu'il n'en est pas ainsi lorsqu'on n'est qu'un artiste ou qu'un poète. Il compara dans son amertume le sort de l'artisan et le sort de l'artiste. Joyeux et occupé, avec des goûts simples et des idées modestes, l'artisan vit et prospère; tandis qu'avec ses pensées hautes et ses ambitions de prince l'artiste se consume,

parce qu'il croit que, si tout était bien, c'est pour lui que le monde est fait; hallucination funeste et vanité désastreuse, que la religion seule neutralise, quand l'artiste est assez grand pour s'appuyer sur la religion.

Un jour que les amis de Nicolas Opgang le voyaient plus affligé que de coutume (son hôtesse lui avait demandé de l'argent), ils cherchèrent à pénétrer la cause de cette tristesse. Le jeune homme rougit à leurs questions, n'osant avouer sa misère. Il crut satisfaisant à la curiosité de ses camarades en rejetant ses préoccupations sur des chagrins apportés de son pays. Hélas! j'oubliais de dire que le pauvre garçon n'avait pas quitté Amsterdam seulement pour voir Rome, mais pour fuir une grande douleur. Il avait connu, dans sa patrie, une jeune fille à laquelle il avait compté s'unir. Mais la fortune n'avait pas permis ce mariage. L'artiste n'avait que l'aurore d'un beau talent; et les parents de la jeune fille, dans leur tendresse positive et prévoyante, s'étaient hâtés de la marier à un autre prétendant qui possédait beaucoup d'or. Nicolas n'avait pas pris légèrement son désespoir; les pieuses consolations avaient frappé vainement à son cœur; dans un abattement criminel, il s'était résolu à se délivrer de la vie. Un seul mouvement heureux l'avait sauvé d'une telle ruine. Avant de quitter le monde, il avait senti le besoin d'aller dire un dernier adieu à Molenaer, son maître et son ami; et Molenaer était parvenu à le détourner du chemin de la mort. En lui représentant ses devoirs envers Dieu, de qui il tenait la vie comme un dépôt

sacré dont il ne pouvait disposer sans devenir félon, ses devoirs envers lui-même et envers l'art, il l'avait rattaché à l'existence. Il lui avait conseillé, comme soulagement à ses peines vives, un voyage à Rome. Peu à peu les sanglots et les pleurs qui pesaient sur le cœur de Nicolas Opgang s'étaient adoucis; il demeurait triste, mais il vivait.

Plusieurs fois, à Rome, ses amis, pour le distraire, lui avaient conseillé de chercher un autre mariage. Il repoussait ce remède. Le trait qui était dans son cœur ne saignait plus; mais il n'osait tenter de l'en faire sortir. La nécessité terrible vint s'entremettre dans ces sentiments qui l'accablaient. Le temps marchait; l'hiver passa; Nicolas devait une somme, malgré l'exiguïté de ses dépenses. Ses habits étaient usés. C'est surtout dans un beau jeune homme à la noble tournure que le dénûment se montre plus odieux.

Le cabaret qui donnait asile à l'artiste était tenu par une femme de trente-cinq ans, une honnête veuve sans enfants, grande, forte, ayant des habitudes d'ordre et de travail; une femme active, robuste, faisant elle-même toute la besogne de sa maison, assez gaie, mais exigeante, intéressée, vive; une femme qui mettait à la porte les habitués qui la gênaient. Elle avait été belle et elle était Romaine; mais son regard était dur, son teint pâle, sa figure fanée, quoique bien portante; et quelques cheveux gris se montraient déjà dans sa vaste chevelure noire. Tous les mois elle demandait de l'argent au jeune artiste, qui avait écrit dans son pays, et qui ne recevait

rien, qui avait fait des tableaux et qui ne pouvait les vendre. D'abord elle avait doucement présenté sa note. Puis elle avait pris le ton sérieux. Les paroles menaçantes étaient venues. Occupé d'un grand ouvrage, l'artiste en attendait la fin, et il souffrait sans se plaindre. Mais, parmi ses camarades, il en était un qui s'intéressait à lui. Un soir qu'il vit Nicolas Opgang plus affecté que de coutume, il l'emmena à la place du Peuple, le fit entrer dans la boutique d'un limonadier ; et là, en prenant avec lui un sorbet, il ouvrit une singulière proposition :

— Je n'ai pas d'argent dont je puisse vous aider, dit-il ; ce que je touche me suffit à peine. Mais j'ai trouvé un moyen de vous tirer d'embarras.

Nicolas ouvrit des yeux attentifs.

— Si vous ne payez pas dans le cours de ce mois-ci, reprit l'auxiliaire, votre hôtesse vous fera mettre en prison ; et les Pâques sont passées (1) ; vous y resterez jusqu'à la semaine sainte.

C'était une année. Nicolas Opgang sauta sur son escabelle. — Et mon paysage ! dit-il en pâlisant.

— Le moyen que j'ai trouvé est bien simple, continua son ami. Afin de vous acquitter envers la cabaretière....

— Eh bien ?

— Eh bien ! vous devez l'épouser.

Ce mot tomba comme un coup de tonnerre sur la tête de l'artiste. Il resta muet de stupéfaction.

Son ami parla une heure pour le décider. Il lui fit

(1) A Rome, les prisonniers pour dettes recouvrent leur liberté à Pâques.

valoir tous les avantages de sa proposition. Il lui vanta l'hôtesse romaine. — C'est encore une fort belle femme, dit-il; et les peintres d'histoire la regardent comme un modèle parfait pour les femmes héroïques. Quant à son caractère, il sera excellent à l'égard d'un mari; les femmes dont la rudesse est franchement extérieure sont douces dans leur ménage. Vous êtes catholique; vous n'éprouverez par conséquent aucun obstacle; et, marié avec elle, vous serez sûr de vivre. Vous aurez des habits neufs; elle payera vos couleurs : vous pourrez travailler sans souci. N'est-ce pas beaucoup pour un artiste ?

En rentrant au cabaret, quoique le jeune Amsterdamois n'eût encore rien répondu, et peut-être à cause de cela, se fortifiant de l'adage : Qui ne dit rien consent, — l'ami de Nicolas se crut obligé de suivre la négociation qu'il avait entamée. Il demanda à la cabaretière un entretien particulier; il lui fit, au nom de son camarade, une déclaration qui la flatta et qu'il la toucha. Que vous dirai-je ? huit jours après, Nicolas Opgang, libre de ses dettes, habillé de neuf et le front serein, se mariait avec la cabaretière.

Chose étonnante ! cette femme si tranchée, si décidée, si rude, fut un ange en effet pour son mari. Nicolas s'y attacha sincèrement. Il vécut dix-sept ans heureux avec elle, se fit un nom, vendit parfaitement ses tableaux et fit fortune.

Il n'y avait que sept ans qu'il avait obtenu de sa femme qu'elle quittât son cabaret, lorsqu'il devint veuf. Il pleura son excellente Romaine et s'en revint à Amsterdam. En y arrivant, son cœur tressaillit ;

car il apprit que la femme à la main de laquelle il avait aspiré en premier lieu, celle qu'il avait tant aimée, celle pour qui il avait voulu mourir, était aussi devenue veuve. Tout le passé lui parut n'avoir été qu'un songe capricieux. Ses anciens sentiments se réveillèrent. Il se présenta, le cœur ému, devant l'objet qui avait été pour lui la cause de tant de larmes, et que dans le plus intime de son âme il n'avait jamais pu oublier. Il eut le bonheur de reconnaître qu'il lui fallait peu d'efforts pour reprendre sa place dans ce cœur où il se flattait d'avoir régné.

Ces deux veufs, si singulièrement éprouvés, se marièrent; ils se retirèrent à Vellenhoven, avec d'immenses projets de bonheur.

Mais au bout d'un an, — autre merveille! — Nicolas Opgang regrettait son ménage de Rome.

Il mourut quelques années après, ennuyé et n'ayant presque rien produit dans son pays, lui qui à Rome avait laissé tant de beaux ouvrages.

Cet artiste, qu'on ne peut bien apprécier qu'en Italie, où sont ses grandes toiles, est moins connu des amateurs sous son nom d'Opgang que sous son surnom de *Piémont*, qui lui fut donné à Rome, à cause d'un séjour qu'il avait fait dans la contrée dont Turin est la capitale, et de plusieurs sites de ce pays qu'il avait peints avec éclat.

On pourrait conclure de son histoire qu'on ne revient pas toujours, hélas! d'une manière profitable, à ses premières impressions; qu'il n'est pas interdit à une cabaretière acariâtre de faire pourtant bon ménage, et que l'âge qui mûrit a aussi son mérite.

LX. — LES MARIAGES D'INTÉRÊT.

Où Dieu n'est pas rien on peut aller bien.

EUST. LENOBLE.

Tout le monde sait l'histoire de Grisélidis, ce prodigieux miroir de patience. Elle a été célébrée par les trouvères et les poètes, et mille fois racontée. On l'a mise partout, dans les fabliaux mêmes et dans les contes, tant elle est extraordinaire et faite pour charmer. C'était une humble et pauvre jeune fille des champs, née dans une chaumière, belle jeune fille pourtant, car Dieu aime les pauvres et leur prodigue aussi ses dons. Elle était en même temps si sage et si douce, qu'un puissant seigneur s'en éprit et l'épousa, gloire qu'elle n'avait pas ambitionnée, et qu'elle expia par de longues et rudes épreuves.

On ne sait pas autant une autre histoire qui n'est pas moins touchante, celle d'une innocente jeune fille, que l'Église honore au nombre de ses saintes et qui est, dans le Nord, patronne des femmes malheureuses, sainte Godelive de Ghisteltes. Grisélidis, après de longues avanies et d'amères humiliations, fut relevée ici-bas par son époux, qui n'était qu'un fou dangereux. Godelive se trouvait unie à un monstre qui, à la suite d'horribles préludes, l'étrangla et la jeta mourante dans un étang. Elle se réveilla dans le sein de Dieu.

C'étaient là des mariages malheureux ; et il n'y en a de tels que quand Dieu, qu'on oublie trop, ne les bénit point des deux parts.

Si nous faisons ici un traité du mariage, nous pourrions montrer comment ces unions, qu'on appelle proprement des mariages d'amour, sont, le plus souvent, désolées de prompts déceptions; et comment les mariages dits de raison peuvent avoir de meilleures chances. Cependant les apparences de bonheur qu'on croit voir dans ces unions ne sont, quand Dieu n'y est pas, que des apparences hypocrites. Un mariage n'est heureux que quand Dieu le fait, c'est-à-dire quand il est invoqué, consulté, admis dans toutes les démarches qui l'amènent, et quand ceux qu'il a unis le retiennent constamment au milieu d'eux.

Si donc on voit parmi nous tant de ménages où l'on gémit, où l'on souffre, où l'on regrette, c'est que généralement ce n'est pas Dieu qui est consulté, mais une des trois idoles qui règnent encore ici-bas : l'amour sensuel, la raison émancipée et l'intérêt. Ne nous occupons aujourd'hui que des unions qui sont dues à ce dernier terme, au culte de l'argent.

Ces mariages se présentent sous des faces multiples.

Une jeune Parisienne, Julie Morel, fit, en 1820, un mariage d'intérêt. Non qu'elle eût combiné en elle-même cette alliance; c'était une sage jeune fille de vingt ans, pieuse et pure, et en même temps douée d'une beauté remarquable. Fille d'une veuve sans fortune, elle tenait avec sa mère une petite boutique de lingerie, et vivait modestement de son travail, n'attendant qu'un honnête époux de son rang. Mais sa mère, moins humble, regrettant une certaine aisance évanouie, comptait bien en silence que les grâces et les qualités de sa fille lui ramèneraient la fortune;

elle rêvait des bergères mariées à des souverains, et voyait avec impatience les jours se succéder sans que la bonne fortune qu'elle appelait de ses vœux vint entr'ouvrir sa porte.

Ce fut alors qu'un provincial, arrivant en chaise de poste, s'installa dans un hôtel qui faisait face à l'humble boutique. C'était un bourgeois de Caen, âgé de cinquante ans, encore garçon, et depuis quelques années affligé de maladies devenues chroniques, pour lesquelles il venait consulter les illustrations de la médecine. Cet homme avait mené une vie orageuse dans les plaisirs et les fêtes, où il avait dissipé la moitié de sa fortune. Les excès qu'il expiait lui avaient imprimé sur tous les traits dix ans de plus que son âge. Nous dirons rapidement qu'il vit Julie Morel, qu'il en fut frappé, que les informations qu'il prit sur elle l'enflammèrent; et comme il soupirait après des soins plus dévoués et plus doux que ceux des mercenaires qui l'entouraient, la pensée lui vint de faire une fin et de se marier. Fier des trente mille francs de bonnes rentes qui lui restaient, et qu'il estimait valoir jeunesse et santé, il se proposa à Julie.

La jeune fille pâlit; un vieillard sans aucun charme, un malade inguérissable, un homme qu'elle ne connaissait pas et qu'en disait grondeur et difficile : elle baissa la tête. La mère, qui lisait dans les traits de sa fille, se hâta de répondre en demandant quelques jours de réflexion; et le malade se retira.

Lorsqu'il fut sorti, la jeune fille représenta doucement à sa mère qu'il eût mieux valu ne pas donner à ce vieillard un espoir qui ne pouvait se réaliser.

« Tu n'y comprends rien, ma fille, dit la veuve, c'est la fortune qui nous vient. Attendons ses propositions; car il est ardent, et, vu son âge, il ne manquera pas de presser le temps. Cet homme a trente mille francs de bonnes rentes; je le sais déjà, car je m'occupe de ton avenir. Il ne peut rechercher ta main que pour t'enrichir. Il est grognon, comme tous ceux qui souffrent; mais je sais aussi qu'il est généreux et bon. On se fait à tout avec un peu de courage : tu t'accoutumeras à sa figure et à ses manières. Il est malade, fort malade; il ne se guérira pas, je sais cela encore. Dans deux ou trois ans, tu seras veuve et riche. Tu pourras te remarier plus à ton gré. Qu'est-ce que c'est que trois ou quatre ans d'ennui pour gagner une position superbe? »

La bonne femme allait continuer, quand sa fille lui objecta qu'il était horrible de spéculer sur un acte aussi saint que le mariage; elle ajouta qu'elle ne se déciderait jamais à épouser un homme pour désirer sa mort; qu'elle ne se sentait pas de force à jouer l'hypocrisie, et à simuler des sentiments qui ne seraient pas dans son cœur.

Cette lutte entre un cœur vertueux et une tête ambitieuse durait encore, lorsqu'un domestique de l'hôtel apporta une lettre. Elle était du prétendant. Il se déclarait formellement, annonçant que, de ses trente mille francs de rente, quinze mille étaient produits par sa terre de Saint-J... et quinze mille par des titres au grand-livre. Il reconnaissait à Julie, au contrat proposé, ces quinze mille francs de rente, et la constituait héritière du reste.

La veuve n'avait pas espéré tant. Avant de séduire sa fille, elle répondit au malade qu'elle le recevrait avec reconnaissance le soir même, porta elle-même la lettre au concierge de l'hôtel, et rentrant à sa boutique avec une figure radieuse :

« J'espère, ma fille, dit-elle, que tu ne me démentiras pas, ce serait la première peine que tu me causerais ; et elle serait assez grande pour me faire mourir. On te donne quinze mille francs de bonnes rentes ; on t'assure un beau château. Quand ce ne serait que pour moi, ta mère, tu ne peux balancer. Voici la lettre de ce digne monsieur ; tu n'auras pas besoin de désirer sa mort. Je m'y connais, elle viendra assez tôt. Puisque tu as des trésors de bonté dans ton cœur, tu le soigneras, tu feras le bonheur de ses derniers jours ; ce sera une bonne œuvre. Tu crains qu'il ne soit pas bon chrétien ; il y a maintenant si peu d'hommes qui le soient ! Puisqu'il t'aime à l'excès que tu vois, tu auras sur lui de l'empire, tu le convertiras. Ne seras-tu pas heureuse, ne fût-ce que pour cela ? »

La bonne femme en dit tant et si bien que sa fille se laissa entraîner. Le soir venu, tout fut arrêté ; le mariage se fit quinze jours après, et le malade s'en retourna dans son château, avec sa femme et sa belle-mère.

Ce qui avait le plus contribué à décider Julie Morel, c'était l'espoir de sauver l'âme de son mari. Elle n'y parvint pas. Cet homme, imbu des abominables lectures qui se répandaient alors avec profusion, était sourd à la vérité religieuse, comme tous les cœurs fermés à la grâce. Au bout d'un mois son mari com-

mençait à la trouver ennuyeuse, et imposait silence à ses paroles pieuses. Elle pleurait avec sa mère; la veuve se réfugiait dans son horrible espoir que *cela ne durerait pas longtemps*. Elle se trompait. Pendant trente ans sa fille, épuisée de fatigues, usa sa vie à soigner un malade toujours sombre, exigeant, grondeur, dont elle ne pouvait ni soulager les douleurs du corps, ni guérir les plaies de l'âme. Ce malade ne mourut qu'en 1850, âgé de quatre-vingts ans, alité depuis trente ans. La belle-mère ne l'avait précédé que de dix années. Julie, veuve à cinquante ans, vieillie, courbée, brisée surtout par l'immense douleur d'avoir vu mourir son mari sans retourner à Dieu, put au moins avoir une joie avant de s'éteindre elle-même, joie que son époux ne lui avait pas permise souvent : elle restait seule; elle distribua sa fortune aux pauvres, et mourut, après cinq ans de veuvage, bénie de toute la contrée.

On trouverait mille histoires semblables dans les souvenirs des familles; quelques-unes sont consignées dans des mémoires. Nous citerons celle que rapporte Willibord van Niewenhuizen, en sa relation des faits publics et privés qui se sont passés à Harlem de 1564 à 1594. C'était l'époque des troubles. Il raconte que sa propre nièce, fille de sa sœur, était citée partout en 1568 comme la perle de Harlem. Elle s'appelait Lydwine Ten Brouck. Sa beauté élégante, dit-il, était la moindre de ses qualités. Sage, prudente et pieuse, en même temps active, habile à tout, soigneuse et vigilante, on disait que l'époux qui l'aurait verrait dans sa maison ce que la sainte Écriture nous pré-

sente comme un rare trésor. Elle n'avait aucune richesse ; mais ses parents comptaient bien qu'il se trouverait dans leur ville un homme de cœur assez judicieux pour comprendre que les qualités et les vertus de Lydwine formaient une dot. Cet homme de cœur (il n'en avait pourtant que l'apparence) se présenta : c'était Thomas Stock, le riche armateur.

Il avait à lui seize navires ; toutes les mers le connaissaient, et on le disait plus que millionnaire. On contait, il est vrai, qu'il avait commencé sa fortune dans la piraterie, avec les flibustiers ; qu'il l'avait continuée dans le pillage des églises et des cloîtres ; quoiqu'il n'eût pas encore abjuré le catholicisme ; qu'il faisait l'usure avec une rigidité implacable ; qu'il était tyrannique envers ses employés, dont il exigeait un travail excessif ; enfin on le disait soupçonneux, défiant, dur et avare.

Mais il tirait au besoin si bon parti de sa longue figure, qu'il savait grimer jusqu'à la rendre gracieuse, que les parents de Lydwine regardèrent tout ce qu'on lui reprochait comme des calomnies de ses envieux, qui voyaient avec chagrin ses continuelles prospérités. Ils l'accueillirent donc ; et Lydwine, ne l'ayant jamais vu sous l'aspect disgracieux que lui donnaient ses passions, confiante dans le bon sens de ses parents, l'accueillit aussi.

Après les préliminaires d'usage, elle l'épousa.

Un proverbe dit que les avares sont prodigues une fois dans leur vie. Thomas justifia cette opinion. La noce fut splendide, et la mariée parée de somptueux bijoux. Le premier mois se passa même tout entier

en fêtes, selon les coutumes de la Hollande. Mais après la lune de miel, la maison de Lydwine se remit au travail sérieux.

La jeune femme était catholique, et n'avait demandé à son mari, plus âgé qu'elle de seize ans, que l'unique promesse de ne jamais désertier la sainte Église romaine. Il l'avait juré sans peine, car il était déjà de ces hommes, comme on en a tant vu depuis, à qui toutes les religions sont indifférentes, et il n'avait d'autre culte que celui de ses tonnes d'or. Au bout de trois mois la jeune femme reconnaissait que les bruits publics qui flétrissaient son époux étaient largement fondés. Son avarice était si grande qu'il avait revendu ses bijoux, et qu'il l'asservissait aux mêmes travaux sans relâche et sans trêve qu'il imposait à toute sa maison. A quatre heures du matin, elle devait être debout et faire tous ses apprêts de ménage, qui occupent ailleurs deux ou trois servantes; le soir, jusqu'à dix heures, elle devait filer à la lampe, sans qu'il lui fût permis de se refaire un moment dans les pieuses lectures qui étaient, avant son mariage, son plus doux repos. Occupé comme elle et infatigable, Thomas la surveillait; il venait à chaque instant s'assurer que les quelques volumes qu'il lui laissait n'avaient pas quitté leur petite case, et gronder avec colère si le fin de la quenouille ne diminuait pas assez vite....

Après d'autres tristes détails sur la vie que menait Lydwine sous la férule de son époux millionnaire, le bonhomme Willibrod ajoute que, la quatrième année de son mariage, épuisée par le chagrin, la fatigue et

les regrets, elle mourut, saintement résignée, heureuse et réjouie d'aller enfin se reposer dans le sein de Dieu.

LXI.

HISTOIRE DU SACREMENT DE MARIAGE.

Dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una.

S. MATTH., ch. XIX.

Dieu même, après avoir créé le premier homme et tiré du propre sein d'Adam la première femme, institua le mariage.

Mais alors, jusqu'à notre Seigneur Jésus-Christ, ce n'était qu'un lien naturel, et chez tous les peuples on lui portait atteinte ou par la polygamie ou par le divorce.

Après avoir cité les paroles de la Genèse : « L'homme » quittera son père et sa mère; il restera attaché à » sa femme, et ils ne feront tous deux qu'une seule » chair », Notre-Seigneur ajouta : « Que l'homme » donc ne sépare point ce que Dieu a uni. »

C'était rendre le mariage indissoluble.

Il dit ensuite : « Si un homme quitte sa femme et » en épouse une autre, il commet un adultère; et » celui qui épouse la femme répudiée devient aussi » adultère. »

Ce grand sacrement, que l'Eglise bénit, a pourtant eu des ennemis dès les premiers temps du christia-

nisme. Saint Paul les avait prédits (1). Ce sont les simoniens ou disciples de Simon le Magicien, les nicolaïtes, les saturniens, les marcionites, les encratites, les adamites, les hiéracites, et plus tard les manichéens, qui publièrent que le mariage était illicite et que le démon en était l'inventeur.

Tous ces déserteurs de l'Église, en proscrivant le mariage, le remplaçaient par la débauche.

Après eux, Jean Huss, Luther, Calvin et leurs adhérents, sans oser blâmer le mariage, l'ont avili en le dépouillant de la dignité de sacrement.

C'est cependant cette dignité qui en fait le lien réel et la force; c'est elle aussi qui en a amené les cérémonies et les fêtes. On voit dès le second siècle que les fidèles, avant de se marier, faisaient part de leur dessein à leur évêque, qui joignait leurs mains et leur donnait sa bénédiction; c'étaient les fiançailles.

Plus tard, comme il s'élevait quelquefois des raisons d'empêchement au mariage, l'usage s'établit dans l'Église latine de publier et d'annoncer, à la messe paroissiale, les futurs mariages des chrétiens, afin de découvrir s'il ne leur était pas défendu par les canons de se marier comme ils se l'étaient promis. Nous parlerons plus loin de ces empêchements. Mais ces bans ou publications n'ont jamais été en usage dans l'Église grecque.

(1) Or, l'Esprit de Dieu dit expressément que, dans les temps qui vont venir, quelques-uns, abandonnant la foi, suivront des esprits trompeurs et des doctrines diaboliques.... Ils interdiront le mariage.... (1^{re} épître à Timothée, ch. iv.)

Ce ne fut d'abord chez nous qu'une coutume locale et qui variait selon les lieux. Le concile de Latran, en 1215, l'imposa à toute l'Église; et le concile de Trente a confirmé cette décision.

Les fiançailles, c'est-à-dire la promesse que deux personnes qui sont en état de se marier se font mutuellement de s'épouser certain jour, sont donc une cérémonie très-ancienne, car elle était en usage chez certains peuples même avant l'ère chrétienne. Sous la république romaine, comme on le voit dans Pline le Naturaliste, elle se faisait par l'envoi d'un anneau de fer à la future. Cette coutume n'ayant rien de contraire à la religion, l'Église l'a accueillie et bénie.

Les fiançailles chez les Grecs se font à l'église avec solennité. Dans l'Église latine, où elles sont actuellement tombées presque partout en désuétude, elles se faisaient avec moins d'éclat. Comme c'est un engagement, et que s'il est pris devant Dieu il est dangereux de le rompre, les fiançailles, dans les diocèses où l'usage s'en est conservé, se font généralement immédiatement avant le mariage. Elles consistent dans quelques bénédictions et le don de l'anneau, que Tertullien appelle *annulus pronubus*. Le fiancé le met au quatrième doigt de la fiancée parce qu'il y a, dit-on, dans ce doigt une veine qui communique au cœur, et on l'appelle le doigt annulaire.

Dans le moyen âge les femmes, lorsqu'elles étaient en puissance de mari, ne portaient plus aux mains d'autres bagues que l'anneau de mariage.

Dans tous les temps anciens, chez nos pères, tout

mariage qui n'était pas béni par l'Église passait pour un concubinage. Il y avait des exceptions. Par exemple, sainte Monique avait été mariée par ses parents avec un païen, ce qui ne l'empêcha pas d'être une grande sainte.

Les mariages ont toujours été faits publiquement dans l'Église chrétienne ; et la défense de bénir les mariages secrets remonte au pape Hormisdas.

Comme néanmoins il se faisait encore quelquefois des mariages clandestins et qu'il en résultait de graves inconvénients, le concile de Trente déclara formellement que ces mariages seraient nuls et illégitimes. Ils ne sont donc plus valides qu'autant qu'ils ont eu lieu en présence du curé et de deux ou trois témoins.

Après que les époux, unis par les paroles du prêtre, avaient reçu les premières bénédictions, on les plaçait sous un voile, au pied de l'autel (et cet usage se suit encore en quelques lieux) ; ensuite on leur mettait sur la tête des couronnes de fleurs, qu'ils gardaient tout le jour. Mais ces couronnes n'étaient données qu'aux premières noces (1).

On voit dans un très-ancien missel de l'église de Rennes quelques détails qui seront agréables au lecteur. Il y est dit que le prêtre, quand il aura un mariage à célébrer, se rendra devant la porte de l'église en aube et en étole, avec l'eau bénite, qu'il en aspergera les futurs époux ; qu'il s'informera ensuite s'ils ne sont pas parents, et qu'il les instruira de la vie qu'ils doivent mener dans le mariage.

(1) Chez les Grecs, cette couronne nuptiale est formée d'un rameau d'olivier orné de rubans blancs et de rubans de couleur pourpre.

« Après cela, est-il dit encore, que le prêtre invite les parents à donner leur fille à l'époux, et l'époux à lui constituer sa dot, dont il fera lire l'écrit en présence de tous les assistants; qu'il la lui fasse épouser ensuite avec un anneau béni au nom de la sainte Trinité; l'époux le lui mettra à la main droite et l'honorera de quelques pièces d'or ou d'argent, selon ses facultés. Que le prêtre après cela fasse la bénédiction qui est marquée dans les livres; enfin il les fera entrer avec lui dans l'église, et il commencera la messe.

» Or, l'époux et l'épouse tiendront à la main des cierges allumés pendant la messe; ils feront leur offrande; et, avant qu'on dise le *Pax Domini*, ils se mettront sous un voile selon la coutume; là, ils recevront la *bénédiction nuptiale*. Après quoi le prêtre donnera la paix à l'époux, qui la donnera à son épouse. »

Dans un autre ancien rituel, on voit qu'après la messe on bénissait du pain et du vin dans un vase, et que les époux en goûtaient au nom du Seigneur. C'était aussi l'usage de bénir la chambre nuptiale.

Saint Ambroise parle du voile, appelé communément le poêle (*pallium*), qu'on étendait de son temps sur les mariés, et il l'appelle — *flammeum nuptiale*, — parce qu'il était ordinairement de couleur pourpre. Cette cérémonie était importante, puisqu'il dit « que le mariage doit être sanctifié par le voile » et la bénédiction sacerdotale ».

Nous ne pouvons donner ici les cérémonies du mariage chez les peuples séparés de l'Église : ce se-

rait nous engager dans un volume. Chez quelques-uns, elles sont bizarres; chez d'autres, elles sont froides et lentes. Ce peu de mots les résume.

Mais nous devons parler des temps où les solennités des noces n'étaient pas permises. Autrefois, c'était dans les jours où les joies et les divertissements qui accompagnent les noces auraient fait un contre-sens ou un scandale. On ne pouvait pas se marier, en beaucoup de lieux, depuis le premier jour de l'Avent jusqu'au lendemain de l'Épiphanie; depuis la Quinquagésime jusqu'au lendemain du dimanche de Quasimodo; dans les trois semaines qui précèdent la Saint-Jean; dans les vingt jours qui s'écoulent avant le dimanche de la Sainte-Trinité. On ne le pouvait ni les dimanches, ni les fêtes solennelles. Maintenant, il n'y a de prohibés que l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, et le Carême jusqu'au premier dimanche après Pâques; et pourtant on peut encore se marier, alors en cas urgent, moyennant une dispense.

Pour l'heure, l'Église a toujours recommandé que le mariage se fit le matin, les époux étant à jeun. Nos pères ont remarqué que les mariages clandestins et ceux où les époux n'ont pas pratiqué le jeûne avaient toujours de fâcheux effets sur les enfants qui en naissaient; et c'était une opinion tellement reçue, qu'elle est signalée dans le septième livre des Capitulaires de nos rois (chap. CLXXIX).

Les secondes noces, dans les premiers temps, n'étaient pas vues avec faveur. Elles semblaient porter un caractère de faiblesse qui ne s'accordait pas avec l'austérité grave des mœurs chrétiennes. Un autre

motif, généralement compris, même aujourd'hui, s'appuie sur les inconvénients qui surgissent de là, quand celui des époux qui se remarie a des enfants d'un premier lit; et tous les jours nous en voyons de pénibles conséquences.

Saint Jean Chrysostome remarque à ce sujet que, si une seconde femme n'a pas d'enfants, elle s'attriste et en fait souffrir les enfants de la première; que si elle en a, c'est pis encore. Aussi, beaucoup des saints Pères ont condamné les secondes noces. Mais ils traitent plus sévèrement encore les troisièmes. Nous parlons des Pères grecs. Dans l'Église latine on a toujours été moins rigoureux. Cependant on ne donnait pas la bénédiction nuptiale sous le voile aux secondes noces; et on imposait à celui des conjoints qui contractait un second mariage de certaines pénitences.

On considérait que les secondes noces sont permises par saint Paul et par Jésus-Christ même. Mais, comme le remarque saint Grégoire le Théologien, ce n'est pas une loi, ce n'est qu'une indulgence; or, l'indulgence suppose une faiblesse, et cette faiblesse doit se réparer dans la pénitence.

Cependant, après qu'ils avaient accompli la pénitence qui leur était assignée, les mariés de cette sorte pouvaient recevoir la bénédiction nuptiale. Ajoutons que celui des deux époux qui se mariait pour la première fois était béni seul.

Ces rigueurs sont abolies dans l'Église romaine, mais quant à la pénitence seulement (1).

(1) Voici ce que dit le Rituel romain : « Que le prêtre prenne garde

Un des plus grands bienfaits du sacrement de mariage, c'a été l'abolition absolue du divorce. Les juifs en faisaient un abus que Notre-Seigneur a solennellement condamné, et il n'est plus en usage que dans les pays où l'Église catholique est absente.

L'Église a établi aussi une série d'empêchements au mariage; ce qu'elle a fait avec grande sagesse. Si quelques-uns de ces empêchements sont supprimés, c'est que les inconvénients qu'ils présentaient se sont effacés.

Entre ces empêchements, les uns sont fondés sur le droit naturel, d'autres sur le droit positif divin, d'autres enfin sur les lois ecclésiastiques.

Les empêchements sont d'abord l'erreur de la personne, la violence et l'impuissance. Ainsi, un homme qui a promis foi de mariage à une personne ne peut être obligé d'en épouser une autre qu'on lui substitue. Une jeune fille que l'on contraint à épouser contre son gré ne peut faire une alliance qui consiste dans un consentement mutuel. On en cite une que ses parents voulaient contraindre à un mariage où elle ne voyait que douleurs. Quand le prêtre lui fit cette question : Voulez-vous prendre pour époux un tel ici présent? elle répondit : Mon père, vous êtes le premier qui me demandiez mon avis. Et le prêtre ne passa pas outre.

que, quand les époux auront reçu la bénédiction dans de premières noces, il ne les bénisse dans les secondes, que ce soit la femme ou l'homme qui passe à de secondes noces. Néanmoins, dans les pays où c'est la coutume que si la femme n'a pas été mariée, quand même l'homme l'aurait été, les noces soient bénies, on peut conserver cette coutume. Mais qu'on ne bénisse pas les noces d'une veuve, quand même celui qu'elle épouse n'aurait pas eu d'autre femme.

L'empêchement au mariage entre parents est une sage mesure. Autrefois elle s'étendait jusqu'au septième degré. Le concile de Latran l'a réduite au quatrième. Le rapt et la clandestinité sont aussi des empêchements. La disparité des cultes en est un autre.

L'homicide d'un premier mari, commis par un homme qui s'est entendu avec l'épouse pour succéder au mort, est un empêchement dirimant. Le vœu solennel de chasteté pour ceux qui sont entrés dans les ordres sacrés, pour les religieux et les religieuses, est un empêchement dirimant, c'est-à-dire absolu. Il en est de même d'un autre mariage subsistant, puisque la bigamie est un crime, aussi bien que le rapt.

Ajoutons que, dans les cas qui sont de prudence, comme la parenté, si jusqu'au douzième siècle l'Église a été très-réservée pour accorder des dispenses, aujourd'hui on obtient d'elle tous les adoucissements qu'elle peut accorder sans nuire à la foi ou aux bonnes mœurs.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

- Absolution.** Sa forme et ses effets, 199.
- Abus.** Ce qu'en dit Tertullien, 293.
- Acace** recouvre miraculeusement la vue, 157.
- Acolyte, ordre mineur,** 307, 308.
- Agathe Lebert.** Sa confirmation et les suites, 66.
- Antioche** délivrée miraculeusement, 151.
- Antoine (saint).** Son respect pour les prêtres, 323.
- Attila** respectait les évêques, 324.
- Augustin (saint),** cité à propos du secret de la confession, 209.
- Baptême (le),** 4; cérémonies du baptême, 11; ses effets, 26; baptême donné par un enfant, valide, 30; ministres du baptême, 7; histoire de ce sacrement, 46.
- Baptême du comédien,** 31; de Constantin, 34; de Charles-Quint, 40; d'un juif dans le désert, 26.
- Baptistères,** 53.
- Barcelone.** Sa procession du Saint-Sacrement, 168.
- Bayle, mourant,** ne peut avoir un confesseur, 260.
- Bénédiction du Saint-Sacrement.** Comment elle doit être donnée, 195.
- Bernard (saint).** Traits de sa vie, 166, 273.
- Bœufs inclinés** devant le Saint-Sacrement, 143.
- Bolsena.** Hostie miraculeuse, 169.
- Bonaventure (saint).** Son humilité, 171.
- Bonetty (M.),** cité à propos de la révérence due au Saint-Sacrement, 133.
- Bourdaloüe,** cité à propos des indulgences, 282.
- Bourdon (madame Mathilde),** citée, 140.
- Bruno (saint).** Ce qu'il retira du monde, 288.
- Bruxelles (le miracle de),** 97.
- Catéchumènes.** Leur origine, 48; les préparatifs et les examens qu'ils devaient subir, 51.
- Catherine, femme qui sauva** les hosties miraculeuses de Bruxelles, 104.
- Chantres (les)** étaient autrefois un des ordres mineurs, 307.
- Chapelle du Damné,** à Paris. D'où vient ce nom, 289.
- Chardon (dom).** Son Histoire des sacrements, 3; du baptême, 46; de la confirmation, 84; de l'eucharistie, 186; de la pénitence, 275; de l'extrême-onction, 299; de l'ordre, 330; du mariage, 368.
- Charles-Quint.** Sa naissance, 41; son baptême, 43.
- Charles VI, empereur.** A quoi ses malheurs sont attribués, 137.
- Chorévêques.** Ce que c'était, 336.
- Chrême (le saint).** Qui peut le faire, 86.
- Christiern II, époux d'Isabelle d'Autriche.** Son histoire, 78.
- Claire (sainte)** oppose le Saint-Sacrement aux Sarasins qui assiègent son monastère, 159.
- Clergie (le privilège de),** 313.
- Clotilde (sainte).** Comment elle reçoit l'extrême-onction, 299.
- Communión (la première),** 180; de Napoléon I^{er}, 181; ses effets, 182; la communion avant la ba-

- taille, 150; communions indignes, 153.
- Confession**, partie essentielle du sacrement de pénitence, 199; gardienne du devoir, 200; secret de la confession, 209; *in extremis*, 250.
- Confirmation** (légende de la), 56; n'est pas en usage chez les Russes, *ibid.*; instituée par Notre-Seigneur, 60; ses effets, 61, 75; instruction du cardinal-vicaire sur ce sacrement, 62; son cérémonial, 69; histoire de ce sacrement, 84.
- Contrition**. Sa définition, 199; légende de la contrition, 271, 273, 274.
- Corpus Domini** (fête du). Son institution, 168.
- Dembrouska**, princesse de Bohême, 10; épouse Micislas baptisé, 19.
- Diaconat**, deuxième ordre majeur, 309.
- Dons du Saint-Esprit** (les sept), 61.
- Drouot** (le général). Un récit de lui, 180.
- Edmond** (saint). Comment il reçoit l'extrême-onction, 298.
- Empêchements au mariage**, 83 et 375.
- Enfant non baptisé**. Sa situation, 4.
- Episcopat**. Degrés dans cet ordre, 310.
- Eucharistie** (légende de la sainte), 89.
- Eutrope**, sauvé par saint Jean Chrysostome, 311.
- Evêques**. Leur consécration, 335; évêques du dehors; ce que c'était, 336; évêques intrus, 162; les évêques des premiers siècles avaient les deux fors, 277.
- Exorcistes**, ordre mineur, 307, 308.
- Expiations** (deux), 204, 208.
- Extrême-onction** (légende de l'), 284.
- Fabiola** (sainte). Sa conversion et sa pénitence, 261.
- Faverney** (miracle de), 161.
- Fête-Dieu ou du Corpus Domini**. Institution, 169; processions, 173.
- Fiançailles**, 370.
- Fleury**, cité à propos des hosties miraculeuses de Paris, 108.
- For judiciaire** appartenait aux évêques des premiers siècles comme le for pénitentiel, 277.
- Fruits du Saint-Esprit** (les douze), 61.
- Garnet** (le P.), martyr du secret de la confession, 212.
- Genesius** (saint Genès), comédien, reçoit le baptême par jeu et devient chrétien, 31, et martyr, 34.
- Gensonné**. Sa confession *in extremis*, 253.
- Girondins**. Leur mort, 251.
- Globe lumineux** suspendu au moment de la consécration au-dessus de la tête de saint Yves et de saint Martin, 160.
- Godefroid le Barbu**. Sa pénitence publique, 280.
- Grégoire** (l'abbé), cité à propos du secret de la confession, 211.
- Guillaume** (saint), évêque de Bourges. Comment il reçoit l'extrême-onction, 296.
- Guillaume X**, duc d'Aquitaine. Sa conversion, 165; sa mort, 168.
- Herkenrode**, abbaye qui possédait une hostie miraculeuse, 131.
- Histoire du sacrement de baptême**, 46; du sacrement de confirmation, 84; du sacrement de l'eucharistie, 186; du sacrement de pénitence, 275; du sacrement de l'extrême-onction, 299; du sacrement de l'ordre, 331; du sacrement de mariage, 368.
- Honneurs dus au Saint-Sacrement**, 132; rendus, 178.
- Hosties miraculeuses de Bolsena**, 169; de Bruxelles, 103; de Dôle, 163; de Cologne et de Louvain, 132; de Faverney, 161; d'Herkenrode, 131; d'Hippone, 156; de Cantorbéry, 120; de Douai, 121; de Turin, 124; d'Amsterdam, 127; de Dijon, 120; de Saint-Merry, à Paris, 108; de Saint-Gervais, *ibid.*, 112; de la Sainte-Chapelle, *ibid.*, 114.
- Huiles** (les saintes). Qui peut les faire, 86; huile des infirmes différente de l'huile des catéchumènes, 285.
- Hunegonde** (sainte). Comment elle reçoit l'extrême-onction, 296.

- Huniade (Jean).** Comment il reçoit l'extrême-onction, 298.
- Hymne du miracle d'Amsterdam,** 126.
- Incendies arrêtés par le Saint-Sacrement,** 129.
- Indulgences.** Leur source divine, 282.
- Ingomar, Frison converti par saint Wulfran,** 25.
- Isabelle d'Autriche.** Sa confirmation, 79; ses peines et sa mort sainte, 83.
- Jean (saint) en Grève,** église où fut recueillie l'hostie martyrisée par un juif, 110.
- Jean l'Aumônier (saint).** Un trait de sa vie à propos du secret de la confession, 213.
- Jean Chrysostome (saint) sauve Eutrope,** 311.
- Jean de Louvain, juif qui vola les hosties de Bruxelles,** 98.
- Jean Népomucène (saint), confesseur de Jeanne de Hollande,** 224; son martyre, 231; sa mort, 235; son épitaphe, 246.
- Jeanne de Hollande, femme de Venceslas l'Ivrogne,** 220; sa mort, 242.
- Jérôme (saint), cité à propos de la révérence due au Saint-Sacrement,** 135; son éloge de Fabiola, 262 et suiv.
- Jonathas, voleur pénitent,** 267.
- Julien l'Apostat.** Une anecdote, 75.
- Julienne (la bienheureuse) du Mont-Cormillon, honorée d'une vision,** 168.
- Kerboga, prince de Mossoul.** Comment il est battu, 152.
- Labarum, étendard de Constantin,** 38.
- Lambert (l'abbé).** Comment il expie une faiblesse coupable, 251.
- Lantier, cité pour une anecdote de Voltaire,** 254.
- Lavigne (le R. P.), cité,** 204.
- Lebrun (le père), cité sur la sainte eucharistie,** 93.
- Lecteur, ordre mineur,** 307, 308.
- Lorin (Jean).** Un trait rapporté par lui, 287.
- Louis VI, roi de France.** Traits de sa vie, 144, 147.
- Lotgarde (sainte).** Un trait de scrupule, 247.
- Lydwine (sainte).** Un trait de sa vie, 260.
- Malachie (saint).** Traits de sa vie, 294, 297.
- Mariage (légende du),** 336; un mariage hasardé, 341; un mariage de raison, 352; les mariages d'intérêt, 361; mariage nul dans une personne qui n'a pas reçu le baptême, 30; mariages mixtes, 375; empêchements, *ibid.*; histoire de ce sacrement, 368.
- Marino Faliero.** Cause présumée de sa fin tragique, 141.
- Martyrs du secret de la confession,** 212.
- Mathilde (sainte).** Comment elle reçoit l'extrême-onction, 296.
- Maxime, magicien attaché à Julien l'Apostat,** 76.
- Maximien, évêque de Syracuse, sauvé d'un naufrage par le Saint-Sacrement,** 158.
- Maximilien doit sa guérison au Saint-Sacrement,** 129.
- Mer (la) se retire devant le Saint-Sacrement,** 179.
- Micislas, duc des Polonais.** Son baptême, 9; son mariage, 19.
- Miracles de Douai,** 121; de Turin, 123; d'Amsterdam, 126; de Bruxelles, 97; de Saint-Merry et de Saint-Gervais à Paris, 109; de Faverney, 161; de Bolsena, 169.
- Missionnaire.** Trait d'un missionnaire catholique, 326.
- Moïse, voleur pénitent,** 268.
- Napoléon I^{er}.** Souvenir de sa première communion, 181; comment il reçoit l'extrême-onction, 297.
- Office du Saint-Sacrement dit à S. Thomas d'Aquin,** 170.
- Offrandes des fidèles pour la communion,** 188.
- Ordination des ordres mineurs,** 308; des ordres majeurs, 308, 309.
- Ordre (légende de l'),** 305.
- Ordres dans la hiérarchie catholique, majeurs et mineurs,** 307.
- Osbome, cité,** 119.
- Oswald (saint).** Comment il reçoit l'extrême-onction, 297.

- Othon (saint) reçoit l'extrême-onction en santé, 297.
- Oultreman (le P. Philippe d'), cité, 257 et suiv., 290.
- Outrages au Saint-Sacrement, 139, 140, 143.
- Pain bénit. Ce qu'il rappelle, 189.
- Paraguay. Merveilles du sacerdoce chrétien dans ce pays, 325.
- Parrains et marraines au baptême. Leurs obligations, 7; à la confirmation, 62.
- Pénitence (légende de la), 196; ce qui constitue le sacrement de pénitence, 198.
- Pénitences des premiers siècles s'appliquaient aux crimes publics, 277; pénitences publiques, 279 et suiv.
- Pierre de Corbeil, archevêque de Sens. Un trait de sa vie, 271.
- Portier, ordre mineur, 307, 308.
- Possédée délivrée par la sainte hostie, 159.
- Possession d'une femme pieuse non baptisée, 29.
- Poujoulat (M.), cité, 253.
- Première communion, le plus beau jour de la vie, 180.
- Présence réelle (légendes de la), 114, 115; doutes hostiles, 187.
- Prestige d'un démon pour séduire Radbod, 24.
- Privilege de clergie, 313.
- Procession du Saint-Sacrement à Barcelone, 168.
- Propreté (la), petite vertu recommandée par saint Bernard, 241.
- Querelle (la) et le point d'honneur, 316, 320.
- Radbod, roi des Frisons, persécute les missionnaires, 21; comment il refuse le baptême, 24; sa mort, 26.
- Raillon (Mgr), cité, 169.
- Raymond Diocres. Ses funérailles, 289.
- Réal (Gaspard de), cité à propos du secret de la confession, 213.
- Rembert (saint). Comment il reçoit l'extrême-onction, 296.
- Remi (saint). Un trait de sa vie, 324.
- Renaudot (Eusèbe), cité, 300.
- Révérence due au sacerdoce, 323.
- Révérence due au Saint-Sacrement, 133.
- Robert, roi de France. Un trait de lui, 160.
- Rodolphe de Hapsbourg. Un trait de lui, 136.
- Rois portant le dais du Saint-Sacrement, 178.
- Sacerdoce, le troisième et le plus élevé des ordres majeurs, 309; sa puissance, 310; révérence qui lui est due, 323.
- Sacramentaux. Ce que c'est, 2.
- Sacrements. Ce que c'est; leur nombre, 1; définis par le Catéchisme du concile de Trente, 2; des vivants, 3; des morts, *ibid.*
- Sacrilège (mort d'un), 153; d'une princesse polonaise qui avait eu le même malheur, 154.
- Sainte-Chapelle (la) de Paris, 114; de Dijon, 120.
- Saint-Foix, cité, 143.
- Santeul. Un trait de lui, 172.
- Sarcander (Jean), martyr du secret de la confession, 212.
- Satisfaction, troisième partie du sacrement de pénitence, 200.
- Satyre, frère de saint Ambroise, sauvé par la sainte hostie dans un naufrage, 158.
- Scot (Jean) dit Erigène. Son hérésie, 187.
- Scruples (les). Leurs effets, 247.
- Scrutins des catéchumènes, 51.
- Secret (le) de la confession, 209; ses garanties, 210; faits à l'appui, 211 et suiv.; ses martyrs, 212.
- Sérapion (saint). Pêché expié, 265.
- Séverus, saint prêtre, obtient un miracle, 292.
- Siméon Stylite (saint). Un trait de sa vie, 266.
- Sous-diaconat, premier ordre majeur, 308.
- Sozomène, cité à propos d'un sacrilège, 155.
- Testament de Guillaume X, 167.
- Thomas d'Aquin (saint) chargé de l'office du Saint-Sacrement, 169; cité à propos du secret de la confession, 210.
- Thomas de Cantimpré, cité, 122.
- Tonsure, demi-engagement, 307, 323, 336.

Turin, ville du Saint-Sacrement, 123. Urbain IV institue la fête du Saint-Sacrement, 169. Venceslas l'Ivrogne. Sa vie, 218; ses désordres, 221; ses cruautés, 231; sa mort, 245. Verdun (les jeunes filles de), 66. Veillot (M. Louis). Un récit de lui, 181. Voleurs pénitents, 265.	Voltaire désappointé par un paysan suisse, 255. Wigbert (saint), martyr en Frise, 21. Willibrord (saint), évêque d'Utrecht, missionnaire de la Frise, 21. Wulfran (saint), archevêque de Sens, missionnaire en Frise, 22; déjoue un prestige du démon, 25. Yves (saint), honoré d'un miracle à la consécration, 159.
-

TABLE DES MATIÈRES.

I. Les sacrements	1
II. Légende du baptême	4
III. Baptême de Micislas.	9
IV. Radbod et le baptême.	20
V. Quelques effets du baptême.	26
VI. Le baptême du comédien	31
VII. Le baptême de Constantin.	34
VIII. Le baptême de Charles-Quint.	40
IX. Histoire du sacrement de baptême	46
X. Légende de la confirmation	56
XI. Agathe Lebert.	66
XII. Un des effets de la confirmation	75
XIII. Isabelle d'Autriche	78
XIV. Histoire du sacrement de confirmation	84
XV. Légende de l'Eucharistie.	89
XVI. Le miracle de Bruxelles	97
XVII. Deux miracles de Paris. — Saint-Merry et Saint- Gervais	108
XVIII. Légendes de la présence réelle	115
XIX. Le miracle de Douai.	121
XX. Turin, la ville du Saint-Sacrement	123
XXI. Le miracle d'Amsterdam.	126
XXII. La Sainte-Chapelle de Dijon.	130
XXIII. Légende des honneurs dus au Saint-Sacrement.	132
XXIV. Un trait de Rodolphe de Hapsbourg.	136
XXV. Traits singuliers de révérence.	142
XXVI. La communion avant la bataille.	150
XXVII. Les communions indignes.	153
XXVIII. Quelques miracles de la sainte hostie.	156
XXIX. Le miracle de Faverney.	161
XXX. Le dernier duc d'Aquitaine	163
XXXI. La Fête-Dieu et la procession de Barcelone en 1424.	168

XXXII. La première communion	180
XXXIII. Histoire du sacrement de l'Eucharistie	186
XXXIV. Légende de la pénitence.	196
XXXV. La confession gardienne du devoir.	200
XXXVI. Deux expiations.	204
XXXVII. Le secret de la confession.	209
XXXVIII. Martyr du secret de la confession.	215
XXXIX. Les scrupules	247
XL. La confession <i>in extremis</i>	250
XLI. Une anecdote encore.	254
XLII. Petites légendes de la confession.	257
XLIII. Fabiola	261
XLIV. Trois voleurs pénitents	265
XLV. Légende de la contrition.	271
XLVI. Histoire du sacrement de pénitence	275
XLVII. Légende de l'extrême-onction	284
XLVIII. Trois légendes de l'extrême-onction.	287
XLIX. La peur de l'extrême-onction	294
L. Quelques effets de l'extrême-onction	296
LI. Histoire du sacrement de l'extrême-onction.	299
LII. Légende de l'ordre.	305
LIII. La puissance du sacerdoce	310
LIV. Le privilège de clergie	313
LV. Légende de la révérence due au sacerdoce.	323
LVI. Histoire du sacrement de l'ordre	330
LVII. Légende du mariage.	336
LVIII. Un mariage hasardé	341
LIX. Un mariage de raison	352
LX. Les mariages d'intérêt.	360
LXI. Histoire du sacrement de mariage.	368



BIBLIOTHÈQUE
DES
LÉGENDES
Par Collin de Plancy.

LÉGENDES DE L'HISTOIRE DE FRANCE
Un volume in-8.
LÉGENDES DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX
Un volume in-8.
LÉGENDES DES SAINTES IMAGES
Un volume in-8.
LÉGENDES DES CROISADES
Un volume in-8.
ETC., ETC.

PARIS
H. PLON, ÉDITEUR,
rue Garancière, 8.

Lordier
Typographie Henri Plon

Digitized by Google

ATENEU BARCELONÈS C D E F G H
BIBLIOTECA

Reg. 312164

Sign. G0 6421

I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z



Biblioteca Ateneu Barcelonès



1006281981

